


PROPERTY OF
PRINCETON
REC. OCT 1882
THEOLOGICAL

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES

ÉGLISES VAUDOISES

DE L'AN 1160 AU 1643

PAR

PIERRE GILLES

PASTEUR

DE L'ÉGLISE DE LA TOUR

TOME PREMIER



PIGNEROL

CHIANTORE & MASCARELLI ÉDITEURS

1881



PRÉFACE

C'est avec une satisfaction sans mélange que je viens de corriger les dernières épreuves de cette nouvelle édition de l'Histoire de Gilles ; les deux premières, de 1643 et 1655, sont devenues extrêmement rares et précieuses. C'est mon rêve de trente années qui enfin se réalise ; j'en suis reconnaissant, autant que joyeux. Je ne puis parler que par ouïr dire de la jouissance que goûte l'auteur d'un livre favorablement accueilli ; mais je doute qu'elle soit plus douce que celle que j'éprouve en ce moment. Mon vieux Gilles, si peu lu, même parmi nous, si peu connu et quelque peu méconnu, même par des Vaudois, remis en honneur par le simple fait d'être mis à la portée

de beaucoup de lecteurs, c'est une réparation qui lui était due et qu'il recevra, j'en suis sûr, aussi complète qu'il la pouvait souhaiter.

Ce n'est pas qu'il possède aucune de ces qualités brillantes de style ou d'imagination qu'on exige aujourd'hui d'un livre qui a la prétention d'être lu. Possédant une culture classique générale et une science théologique peu commune, sans doute, dans le cercle très restreint où il fut appelé à exercer le ministère de la parole, d'une piété vivante et simple, Gilles fut choisi par le Synode Vaudois de 1620 pour écrire l'histoire des Eglises des Vallées et lieux circonvoisins, surtout depuis l'année 1600. S'il l'eût écrite en italien, comme il avait commencé à le faire, le nombre de ses lecteurs aurait été nécessairement très restreint; or il était du plus haut intérêt pour l'Eglise Vaudoise, que cet ouvrage fût universellement connu. Quoiqu'il ne l'indique pas, c'est là le motif principal pour lequel, l'ayant presque achevé en italien, il se décida à le traduire et à le publier en français.

*Je ne puis mieux faire que d'emprunter au grand ouvrage de M. Alexis Muston l'*Israël des Alpes*, Tom. IV, page 9 des notes, le jugement qu'il porte sur Gilles comme historien. « Il a, dit-il, de grandes » qualités comme écrivain; énergique et » naïf, plein de naturel et de force, on ne » peut lui reprocher que d'avoir vieilli » et d'être un peu diffus. Comme historien » il est au premier rang par son exacti- » tude, son impartialité et sa modération ». — C'est parceque je souscris cordialement à ce témoignage rendu à Gilles par un autre de nos historiens, que j'ai ardemment désiré répandre son beau livre, surtout au sein de l'Eglise Vaudoise elle-même.*

Si l'on me demandait comment il a été possible d'offrir deux beaux volumes au prix de 4 fr. pour les souscripteurs et de 5 fr. pour la vente, je serais très embarrassé de répondre. Ce que je puis dire, c'est que c'est uniquement le fait de l'imprimeur lui-même, et qu'en lui laissant le titre de Libraire-éditeur, je me suis borné à lui garantir la vente de cette 3me édition de Gilles, tirée à 1500 exemplaires. Cette

dernière circonstance n'ajoute d'ailleurs rien au très vif désir que j'ai de voir cet ouvrage rapidement écoulé. — Bien d'autres Vaudois, sans doute, seront humiliés comme je l'ai été moi-même, en voyant de quelle manière nos ancêtres parlaient et agissaient, combattaient et souffraient, pour maintenir intacte la liberté évangélique, glorieux héritage de leurs pères, qu'ils nous ont, à leur tour, transmis dans son intégrité. Nous voulons le transmettre aux générations suivantes si possible agrandi et enrichi, mais jamais appauvri. Que Dieu nous soit en aide et et qu'il veuille faire servir ces récits des temps d'autrefois à réveiller au milieu de nous le zèle pour sa gloire, l'amour des âmes et l'ardeur à la lutte pour le triomphe de la vérité.

Pomaret, 1r août 1881.

P. LANTARET *Pasteur*

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES

ÉGLISES RÉFORMÉES

RECUEILLIES

EN QUELQUES VALÉES DE PIEDMONT ET CIRCONVOISINES

AUTREFOIS APPELÉES

ÉGLISES VAUDOISES

COMMENÇANT DÈS L'AN 1160 DE NOSTRE SEIGNEUR

ET FINISSANT EN L'AN 1643

PAR

PIERRE GILLES

PASTEUR DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE LA TOUR

M.DC.XLIV

A MESSIEURS

MES TRÈS-HONORÉS ET TRÈS-CHERS FRÈRES

EN NOSTRE SEIGNEUR

LES PASTEURS, ANCIENS, DIACRES

ET AUTRES DIRECTEURS

ET ENSEMBLE

À TOUS LES AUTRES FIDÈLES

MEMBRES DES ÉGLISES RÉFORMÉES

DES VALÉES DE PIEDMONT ET CIRCONVOISINES

Messieurs,

Vous sçavez en partie, pourquoy, par qui et comment j'ay eu la charge de recueillir l'histoire de vos églises, et avec quel soin je m'y suis employé, pour vous en faire voir un abbrégé asseuré, lequel je vous présente maintenant (non en nostre langue commune italienne, comme on m'avoit ordonné au commencement); mais en

cette-cy, pour les raisons qu'on y a depuis considérées ; je vous y représente en quel temps, et comment ces églises ont esté par une singulière grâce de Dieu desveloppées des superstitions qui s'estoyent peu à peu glissées, ou qu'on avoit fourré en la pluspart des Eglises de la chrestienté occidentale. Vous y verrez pourquoy, et par qui, ces églises furent anciennement appelées Vaudoises, et ensemble y trouverez comme un eschantillon de leur ordre ecclésiastique, mœurs, et condition, le sommaire de leur doctrine y est aussi représenté, et après leur multiplication, et en suite les peuplades qui en sont sorties, comment, et en quels lieux logées, et leurs succez. Vous y trouverez aussi représentées les plus grandes persécutions que ces églises ont souffertes et surmontées, et leur condition, jusques environ l'année 1530 auquel temps elles s'adjoignirent aux autres églises réformées, lesquelles Dieu avoit nouvellement délivrées des idolatries et superstitions, et comme celles-cy aussi

repurgèrent encores des reliques du levain pharisaïque restantes en quelques lieux, et ensemble firent leurs exercices de religion plus en public qu'auparavant, mettans tout en évidence leur ordre ecclésiastique, pour clorre la bouche aux calomniateurs. Et depuis ledit temps vous y trouverez une suite quasi annuelle de leur estat, et condition, où entre autres choses vous pourrez remarquer les fréquentes molestes, et persécutions que leurs adversaires ont excitées contr'eux, et les merveilleuses assistances de Dieu pour leur conservation; ce qui vous pourra et doit accourager à imiter constamment la piété, zèle, constance, et fidèle persévérance de nos bons pères en la profession de la vraye religion, sous l'asseurance de la mesme assistance du Seigneur, qui ne vous défaudra, non plus qu'à eux, si vous persévérez, comme eux, en la vraye piété envers Dieu, en la syncère fidélité envers nos supérieurs, et probité charitable envers vos prochains. Au reste, peut estre que vous ne trouverez

pas en cet œuvre ici tout ce que vous en attendiez, et désiriez, touchant les anciens Vaudois (comme on les nommoit) és circonstances du temps de l'arrivée de ceux qui estans persécutés à Lyon, vindrent s'habiter en ces Valées, de leur establissement en icelles, et de la suite continuelle de leurs affaires. Sur quoy je vous prieray de croire, que pour contenter en cela vostre désir et le mien, je n'y ay point espargné de temps, soin, diligence, et despense à moi possible, mais j'ay reconu, que nos pères ont tousjours eu plus de soin de bien faire en toutes sortes, que d'escrire, et conserver la mémoire de leurs faicts, et aussi ay trouvé des asseurés tesmoignages, que parmi leurs grandes calamitez, leurs ennemis et quelques faux frères ont faict perdre de leurs anciennes escritures tout ce qu'ils ont peu, pour abolir la mémoire des grâces de Dieu envers eux, et des choses notables qui ont esté faites entr'eux. Tant y a que le plus considérable en général nous est demeuré, c'est assa-

voir, l'asseurance de la doctrine qu'ils ont suivie dès le commencement de leur redressement, tesmoignée par grand nombre de leurs livres escrits à la main, de temps en temps, qui nous restent, et font foy de la conformité entr'eux continuée par quelques centaines d'années, de génération en génération jusques à nous, et de celle-là avec celle qui est reçeuë, et professée en nos églises maintenant, nonobstant tous les efforts que les ennemis de la vérité ont faict contre eux pour les en destourner. Nous voyons aussi par les mesmes livres qu'ils enseignoyent, et recommandoyent vivement les mesmes vertus chrestiennes que nous enseignons et recommandons, et qu'ils condamnoyent les mesmes vices que nous condamnons. Nous sçavons qu'ils ont souffert en haine de la vérité, et qu'ils avoyent soustenu beaucoup de grandes afflictions en plusieurs centaines d'années, et que Dieu les en a tousjours délivrés, et leur a faict la grâce de persévérer tousjours en la profession de sa saincte vérité

de laquelle nous sommes en possession d'ancienneté par tel moyen : reste que nous persévérions en l'imitation de leur zèle, et piété, afin que nous soyons aussi instrumens de la grâce de Dieu, pour conserver à nous-mesmes et à nostre postérité cet héritage inestimable qu'ils nous ont laissé, à l'honneur de Dieu, édification de nos prochains, et salut de nos âmes, qui est l'intention principale de cet œuvre, que je vous dédie, comme vous estant deuë par plusieurs raisons, et qui vous servira, s'il vous plaist, pour gage, et perpétuel tesmoignage, que j'ay esté, suis et seray pour toute ma vie,

Messieurs mes très-honorés et très-chers frères,

A la Tour, ce 27 de juin 1643 et de mon âge le 72,

Vostre très-humble frère au Seigneur,
et très-affectionné serviteur

P. Gilles.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

DES

ÉGLISES RÉFORMÉES

APPELÉES AUTREFOIS

ÉGLISES VAUDOISES

CHAPITRE PREMIER.

Eglises Réformées des Valées de Piedmont, pourquoi furent appellées Vaudoises, Pierre Valdo, ses qualitez et actions, lui et ses disciples persecutés à Lyon. Se retirent en partie en quelques Valées des Alpes, quelles et leurs qualitez.

Les Eglises Réformées qu'il a pleu à Dieu de recueillir et conserver és Valées de Cluson, Luserne, Angrogne, Perouse, Sainct Martin, et autres lieux circonvoisins, par quelques centaines d'années depuis leur restablissement, ont esté appelées Eglises Vaudoises, non seulement par le commun peuple, mais aussi és patentes, et édicts de leurs Princes Souverains, et en plusieurs livres de leurs adversaires,

qui leur ont aussi donné le nom de Povres de Lyon; confirmant la croyance qu'elles ont esté composées en partie de ceux qui ayans esté instruits en la vraye Religion à Lyon, par Pierre Valdo, et ses compagnons, et coadiuteurs, furent contraints d'en partir, à cause de la persécution cruelle que le Clergé Romain esmeut contr'eux, en haine de la Réformation qu'ils procuroyent en l'Eglise; et se retirèrent où ils esperoyent pouvoir mieux subsister en la profession de la vraye Religion. Ce qui fut environ l'an 1160. Auquel temps on voyoit manifestement accompli ce que Sainct Paul avoit prédit 2. Thess. 2. du mystère d'iniquité, et grande revolte qui se feroit en l'Eglise, par le moyen de celui qui estant l'homme de péché, s'assièroit au Temple de Dieu, comme s'il estoit Dieu, et s'eslèveroit sur tout ce qui est appelé Dieu, etc. Car alors les Evesques de Rome, esquels toutes ces marques là se trouvoyent, ayans usurpé le tiltre, et l'authorité de Chef Universel de l'Eglise militante, et avec ce fortifiés de grandes forces mondaines, à quoy tout ils estoyent parvenus par les inclus artifices, publiés en plusieurs livres, introduisirent en l'Eglise sous divers prétextes un horrible amas de superstitieuses constitutions, hors, et contre la Parole de Dieu, et les firent recevoir de gré ou par force, par tout où ils peurent. Tellement que l'Eglise, et la Religion, en furent comme ensevelies

en plusieurs lieux: combien que Dieu n'a jamais permis que l'une ni l'autre se soyent entièrement perdues, subsistant toujours et l'une et l'autre és fidèles, que Dieu préservoit toujours en sa lumière parmi les profondes ténebres, ainsi qu'il avoit fait au temps du Prophète Elie, qui croyoit estre demeuré seul fidèle à Dieu, n'appercevant pas les sept mille que Dieu lui déclara s'estre réservés en la fidélité: comme advint aussi aux temps d'Esaïe, et de Ieremie, ainsi que nous lisons és livres de leurs révélations.

Or ainsi comme Elie, Esaie, Ieremie, et autres fidèles serviteurs de Dieu, ne cessoyent en leur temps, de s'opposer vivement aux fausses doctrines, et autres corruptions régnantes, aussi lors que les Evesques de Rome alloyent introduisans leurs superstitions en l'Eglise en la manière susdite, plusieurs fidèles et clair-voyans s'y opposoyent courageusement, de vive voix et par escrit, les uns après les autres, de temps en temps. Combien qu'il sembloit que la maladie fust plus forte que les remèdes, et que plusieurs non seulement y eussent perdu leur peine, mais aussi y eussent pour tel devoir perdu la vie: ainsi qu'on lit en Platine, en la vie d'Honorius second, d'un Arnulphe archevesque de Lyon, qui fut massacré par le Clergé Romain, pource qu'il le rédarguait de ses corruptions. Roque-taillade pour

la mesme cause fut bruslé en Avignon, Savonarole à Florence, Iean Hus, et Ierosme de Prague à Constance, et autres en autres lieux. On espargna la vie de S. Bernard, mais on mesprisa ses vives remonstrances contre les abus, entrés et entrans en l'Eglise. Parquoy ceux qui conservoyent en leurs cœurs l'amour de la vraye piété, mais n'en pouvoyent faire telle profession extérieure qu'ils eussent désiré, ne pouvoyent sinon en déplorant la calamité de leur temps, soupirer après quelque délivrance. La tyrannie estant alors si grande contre la vérité, que comme escrit Petrarque en la Preface de ses épistres sans tiltre: dire alors la verité, estoit estimé un crime capital. Affermant aussi en la dixneufiesme desdites épistres, que deux Papes vivans de son temps, avoyent plus ruiné l'Eglise en vingt ans qu'ils y dominèrent, que n'en eussent peu r'edifier plusieurs Gregoires en plusieurs siècles. Tellement qu'un si horrible malheur pouvoit sembler sans espérance de remède, sur tout depuis l'an milliesme de nostre Seigneur, lors que la plus grande partie des Papes, au tesmoignage de Platine, et autres grands partisans du Papat, estoyent des horribles monstres desvoyés, et desvoyans les autres du bon chemin, et les conduisans en perdition, comme afferme le moine Baptiste Mantuan, au livre 2 de son Nicol. Tolentinus,

et voulans cependant avoir toute authorité en l'Eglise, pour en disposer à leur plaisir.

Ce fut dis je, durant ce temps tant misérable pour l'Eglise, que Dieu suscita Pierre Valdo, et autres siens serviteurs fidèles, tant à Lyon, qu'ailleurs, pour, en sortant eux mesmes du bourbier des superstitions, en retirer aussi tant d'autres bonnes âmes fidèles, et languissantes après la pasture de vie. Comme ils firent en effect, avec une merveilleuse assistance et bénédiction de Dieu. Et pource Pierre Valdo s'employa entre tous les autres de son temps, en ceste saincte œuvre, et des premiers, et d'une affection singulière, pource on donna le nom de Vaudois à ceux qui de ce temps-là secoüerent le joug des superstitions, et spécialement à ceux qui l'avoyent fait à son exemple, et par ses instructions selon la Parole de Dieu.

Ce Pierre Valdo, selon que tesmoignent les Historiens, avoit esté riche, et honorable marchand à Lyon, et ensemble homme de bien, et docte, lequel estant désireux de son salut, fut extraordinairement esmeu à le cercher, et en suivre le chemin à bon escient, toutes autres choses postposées, quand il eut veu inopinément cheoir à ses pieds de mort soudaine un qui devisoit en sa compagnie avec d'autres personnes honorables. Car cet accident l'esmeut tellement à considérer l'incertitude, et vanité de la vie

présente, que dès lors il se résolut d'appliquer du tout son estude à la soigneuse recerche, et suite du vray chemin de salut. Et d'autant qu'en ce temps-là, pour les raisons susdites, on ne se pouvoit fier à l'adresse de ceux qui entre les hommes portoyent le tiltre de Pasteurs de l'Eglise, il s'adressa au grand Seigneur, vray Chef, et Pasteur de l'Eglise, qui par ses Prophètes et Apostres, és sainctes Ecritures de la Bible, a parfaitement proposé, ce qu'il faut suivre, et fuyr, pour honorer Dieu, et parvenir à l'éternelle béatitude. Et lisant, et relisant attentifvement lesdites sainctes Escritures, pour y apprendre cet asseuré chemin, il y remarqua grand nombre de poincts principaux, esquels la doctrine Papale est discordante d'icelles Escritures. Ce qu'ayant communiqué à ses amis, comme il devoit en charité, en peu de temps des uns aux autres, cette cognoissance s'espandit par toute la ville de Lyon, et és environs. D'où advint qu'il y eut bien tost un grand concours de peuple, pour profiter en l'escole de Valdo, lequel en les instruisant, reconut qu'entre telle multitude se trouvoyent plusieurs povres des biens de ce monde, et cependant désireux d'estre instruits au chemin de salut. Pourquoy il leur distribuoit charitablement de ses biens selon les nécessitez, mais non selon que lui ont calomnieusement imposé quelques Moines de notre temps en leurs livres publiés; c'est assavoir,

qu'il avoit mis en commun tous ses biens, exhorté tous ses disciples à faire le semblable, et induit les povres qui n'avoyent autres biens, à mettre leurs femmes en commun: qui est une calomnie diabolique, desmentie par les livres de Valdo, et de ses coadiuteurs et disciples, et par plusieurs livres de leurs adversaires, qui tesmoignent qu'on ne pouvoit rien reprocher à Valdo, ni à ses disciples, quant à ce qui concernoit les mœurs, et l'honnesteté extérieure.

En ceste sorte doncques la maison de Valdo estoit une florissante eschole, et comme un hospital public, pour héberger, et nourrir spécialement les povres qui venoyent de dehors pour estre instruits. Et en fut le fruict tel, qu'en peu de temps la vraye doctrine desveloppée d'erreurs, et superstitions, fut divulguée par toute la ville de Lyon, et és environs, sans violentes oppositions pour quelque temps, Dieu tenant en bride les adversaires de sa verité, afin que son troupeau renaissant, eût le moyen de s'accroistre, et de se raffermir. Car combien que Iean des belles Maisons, lors archevesque de Lyon, eût esté adverti de ce qui se passoit, et eust tasché de divertir le cours d'un tel œuvre, par autres moyens, il n'usa pourtant de rigueur violente, jusques à ce qu'il en eut exprès commandement du Pape Alexandre III. Mais alors après les censures ecclesiastiques, il y employa la force et rigueur du bras

séculier, tellement que Valdo, ses coadiuteurs et disciples, ne pouvans subsister à Lyon, contre les violences des ennemis et estans déliberés de persévérer en la profession de la vérité embrassée, ils suivirent le commandement de Christ, Matth. 10: *S'ils vous persécutent en ceste ville. fuyez en l'autre.* Et pource que leur multitude estoit fort grande, ils se divisèrent en diverses troupes, et sous la conduite du Seigneur, avec bon ordre, s'espandirent en diverses contrées, ainsi qu'on lit és mémoires de ceux qui nous ont conservé en escrit l'ordre de leurs transmigrations, et le grand profit qui en provint, Dieu s'estant servi de ceste dispersion, pour r'allumer la pureté de son sainct Evangile, par le moyen de ces persecutés, presque en tous les endroits de l'Europe.

Que si on oppose que ces gens-là, n'avoyent pas l'ordinaire vocation du sainct Ministère en l'Eglise, et que pource ne le devoyent exercer; qui est ce que l'Archevesque susnommé opposoit principalement à Valdo à Lyon, ils respondent premièrement, que Dieu commande à tous fidèles d'abandonner ceux qui s'adjoignoyent aux idoles, Hos. 4. v. 18, et de sortir de Babylone, pour ne participer à ses péchez. et à ses playes, Apoc. 18. v. 4, qu'il est ordonné à chacun de s'employer à redresser son prochain dévoyé, Galat. 6. 1, et à un chacun d'admonester et enseigner son

prochain, Colos. 3. 16. Or l'Eglise Romaine s'estoit adjointe aux idoles (disoyent-ils); et portoit toutes les marques que l'Ecriture saincte attribue à la Babylone spirituelle, que tout estoit plein de corruptions, et que pourtant Valdo, et les autres que Dieu avoit extraordinairement illuminés, estoyent obligés de se séparer de ceux qui estoyent dans les erreurs, et ne s'en vouloyent point retirer, et aussi d'enseigner, et exhorter leurs prochains à en faire de mesme. C'est assavoir à cognoistre d'un costé les erreurs pour les fuyr, et de l'autre la vérité pour la suivre. Et en outre, quant à la charge publique d'enseigner, disoyent: que l'Escriture saincte, et les anciennes histoires ecclésiastiques fournissent assez d'exemples, pour prouver, que Dieu és necessitez, et quand il luy a pleu, a employé pour édifier, et conduire son Eglise, des personnages qui n'en avoyent pas receu l'authorité par le moyen des Pasteurs ordinaires, sur tout quand ceux-cy sont desvoyés de leur devoir, et entre autres exemples produisent, celui qui est proposé par sainct Luc, Act. II. De ceux qui ayans esté deschassés de Ierusalem, lors de la persécution contre sainct Estienne, s'espandirent en diverses provinces, esquelles ils alloyent annonçans l'Evangile avec grand fruict, d'autant (dit S. Luc) que la main de Dieu estoit avec eux. Or ne se pouvant prouver, que ceux là eussent eu

la charge publique d'enseigner par autres Pasteurs, et cependant estant affermé que Dieu par sa bénédiction avoit approuvé leur Ministere, il conste que Dieu par fois suscite et envoye des Pasteurs immédiatement. Et que par la bénédiction de Dieu sur le ministère de Valdo, et de ses coadiuteurs, il conste que le grand Pasteur de l'Eglise, Iésus Christ, les a envoyés, et approuvés, estant tousiours présent à son Eglise, selon sa saincte promesse: et ceci est une des responses que font les Reformés à ceux qui leur demandent preuve de la vocation, et authorité de leurs premiers Pasteurs.

Or de toutes ces troupes persécutées, lesquelles partirent du Lyonnois, et s'espandirent, et multiplièrent en divers pays, nous ne traiterons proprement és suivans discours, que de celles qui se vindrent loger és Valées susnommées, situées une partie en Piedmont, et les autres és prochaines montagnes du Dauphiné, et ensemble des habitants naturels d'icelles Valées, avec lesquels cette troupe persécutée s'estant jointe, formèrent ensemble les Eglises Réformées, lesquelles pour la raison susdite furent par un long temps appelées Eglises des Vaudois. Or on tient que le susdit Pierre Valdo, qui estoit à Lyon un de leurs principaux Pasteurs, accompagna cette troupe venante vers les Alpes du Piedmont: et y vid son troupeau logé, avant que le quitter pour

s'en retourner vers les autres troupes, lesquelles s'estoyent acheminées vers le Septentrion : desquelles il conduisit lui mesme une partie en Bohême : et que là il continua le reste de ses jours. Ayant laissé après sa mort des tesmoignages asseurés de sa grande doctrine, et singulière piété, tant par ses doctes et chrestiens escrits, que par la grande édification de doctrine et piété singulière, que ses disciples avoyent receu de lui en son vivant.

On estime aussi que ces Lyonnois persécutés, prévoyans la nécessité de leur retraite, avoyent envoyé recognoistre, et s'asseurer à l'avance des lieux où ils pourroyent retirer leurs mesnages, avant que les desloger de Lyon, et qu'ils agréèrent de s'habituer és Valées susdites, non seulement pour les avoir trouvées de situation favorable à leur condition, avec assez de terroirs vuides pour leur besoin, mais aussi pour y avoir recognu les originaires, et circonvoisins, non esloignés de leurs sentimens, et cognoissance quant à la Religion. Ce qu'ils firent cognoistre par la promptitude de grand nombre d'iceux originaires, à se joindre avec lesdits Lyonnois en la profession de la mesme Religion. Ce qui a fait escrire à leurs adversaires, que les Vaudois venus és Valées y trouvèrent des gens capables à recevoir les impressions de leur doctrine, et encores plus, que la doctrine embrassée par les Vaudois avoit toujours esté

esdites Valées dès le temps des Apostres. En conformité dequoy Theodore Belvederese (ou soit Antoine Lazari, comme on dit qu'estoit son vrai nom) prefect papal, des moines missionaires esdites Valées, ayant composé un livre exprès pour informer par le menu à Rome la Congrégation de Propaganda Fide de toutes les particularitez des Eglises Réformées des Valées susdites, imprimé ledit livre l'an 1636 y afferme au chapitre second: que les hérésies (c'est à dire la vraye doctrine) des Vaudois et Albigeois, avoient toujours esté en la Valée d'Angrogne. Ce qui prouve que la Religion réformée professée en ces Valées, n'y a pas commencé depuis cent ou deux cents ans, comme disent quelques ignorans adversaires, parmi leurs contradictions, mais que c'est la vraye doctrine Apostolique, laquelle Dieu par sa grace a toujours conservée en ces Valées; et que les Vaudois à leur arrivée y ont trouvé la vraye semence de la religion, et qu'il n'y a eu qu'à s'encourager les uns les autres à faire de bien en mieux, et à y dresser publiquement la bannière de vérité.

Or les Valées principales, où les Lyonnois se logèrent parmi les Alpes, furent six. Fraissinière, et Val Louise, de là les Alpes en Dauphiné, Valcluson aussi en Dauphiné, mais deçà les Alpes vers le Piedmont, et trois en Piedmont, proches de Valcluson:

La Valée de Lucerne (qui comprend Angrogne), de la Perouse, et de sainct Martin.

Ces trois Valées de Piedmont, sont à l'Occident, et à une journée de chemin esloignées de Turin, ville capitale du pays, produisent au bas des montagnes toutes sortes de bleds, vins, chastaignes, noix, figues, et presque de toutes autres sortes de bons fruicts, et jusques bien haut par la montée des montagnes, au plus haut desquelles, sont des prairies pour la nourriture du bestail en esté, sont abondantes en herbes, et racines médicinales, et en quelques lieux en agaric, et liqueurs des arbres médicinales, minières de fer, et autres.

Entre ces Valées, celle de Luserne est la plus ample, et délectable pour la plaisante perspective et aspect dans la grande plaine de Piedmont, d'où l'on peut voir tout à la fois bon nombre des principales villes du pays; et beaucoup plus des gros bourgs et beaux villages; et mesme une partie de ladite Valée s'estend bien bas dans ladite plaine, et a dix communautez: Bubiane la plus grande; Luserne, d'où toute la Valée prend le nom; La Tour (ainsi dite à cause d'une tour la plus apparente de tout le pays, qui servoit de donjon à son chasteau); puis, Angrogne, le Villar, Bobi, Campillon, Fenil, Garzillane, et Rora la plus petite. Toute la Valée porte

tiltre de Comté, réputé des plus notables, et anciens de tout le pays.

La valée de Perouse estimée comme la moitié du val de Luserne, a six communautez: Pinasche la plus grande, Perouse, d'où la Valée prend le nom, Villar, Pramol, S. Germain, et les Portes, elle n'est pas si plaisante que celle de Luserne, à cause des montagnes qui l'environnent de tous costez, mais bien en fertilité; n'estant pas vray ce qu'en escrit le susdit Belvederese audit livre, au chapitre 2. C'est qu'ayant exalté la valée de Luserne, la disant plus plaisante, délectable, et fertile qui soit, en toutes sortes de fruicts, dit du val Perouse, que c'est un pays montueux, laid, et de peu de fruicts. Ayant en cela (comme en la plus grande partie des autres choses contenuës en son dit livre) très mal et contre la vérité informé la Congrégation *De propaganda fide.*

La valée de sainct Martin n'est si ample que les autres deux, combien qu'on y conte onze communautez moyennes ou petites, qui sont Rioclaret, Faé, Prals, Rodoret, Salse, Macel, Maneille, Chabrans, Traverses, Sainct Martin, (d'où la valée prend le nom) et Bouvils, est toute close de montagnes, et au plus bas tant reserrée entre les rochers, qu'il n'y a que pour la sortie de la rivière: mais au plus haut s'eslargit en plusieurs valons, abondans en bleds et pasturages; et a aussi une grande partie

de ladite valée des vignes et autres fruicts, comme les autres deux, et a la valée de Luserne à son Midi, Perouse à l'Orient, le val de Cluson au Septentrion, et au couchant la valée de Queiras, toutes séparées d'icelle par hautes montagnes.

La valée de Cluson a six communautez: Pragela la plus ample, puis en descendant, Uxeaus, Fenestrelles, Mentoles, Villaret (où commencent les vignes) et Meane la plus basse du Dauphiné, joignant celle de la Perouse, qui est du Piedmont: tellement que la bourgade de la Chapelle, où est le temple des Réformez, et vis à vis de la maison de leur Pasteur, est la moitié en Italie, et l'autre moitié en France, le temple en France et la maison du Pasteur en Italie.

Ces Valées n'estoyent pas peuplées par tout avant l'arrivée des fidèles Lyonnais. Car n'y ayant pas si grand peuple, les originaires habitans n'en cultivoyent guères que les lieux de plus doux air, et de plus facile, et utile labourage. Tellement que ceux-là obtindrent facilement de ceux qui en avoyent le droit et moyennant les deuës conventions des terres assez pour leur habitation, labourage, et nourriture, és lieux un peu plus eslevés en toutes les valées, et y bastirent en tous les quartiers plusieurs bourgades, és meilleures, et plus asseurées, esquelles ils accommodèrent des maisons pour leurs Pasteurs, et lieux pour y recevoir et instruire ceux qui leur estoyent commis.

CHAPITRE II.

Pourquoy les Réformés refusoyent le nom de Vaudois, Barbes, tiltre ordinaire de leurs Pasteurs. Preuves de leur probité, et piété. Quelle leur doctrine, leur sçavoir et diligence, leurs exercices, leur langage, leurs Synodes, et Missions en voyages. La plus grande partie d'eux vivoit en célibat.

Le Peuple susdit venu de Lyon fut par les adversaires appellé Peuple Vaudois, à cause de Valdo susnommé, et indifféremment furent ainsi nommés tous ceux qui firent avec eux une mesme Eglise, et firent profession d'une mesme Religion. Combien que le dit peuple refusoit au commencement ce tiltre, non pour mespris de Valdo: mais pour ne préjudicier au nom très digne de Chrestien, et n'avouër d'estre sectaires, et schismatiques comme leurs adversaires les en accusoyent faussement, et dudit refus appert tant par les livres desdits Vaudois, que de leurs adversaires. En l'épistre qu'ils escrivirent au Roy de Bohême Ladislaüs, ils se nomment le *Petit Troupeau Chrestien*, faussement appelés Vaudois, et entr'autres aussi par le Livre intitulé *Vittoria Triumphale* du moine Cordelier Samuel de Cassini, imprimé l'an 1610, et composé par ordre de ses confrères, pour réfuter (comme il dit) quatre

livres des Vaudois, où il dit au premier chapitre, *Tu dis que tu n'es pas Vaudois, mais membre de l'Eglise de Christ.* On void donc que ce nom leur a esté imposé contre leur gré par leurs adversaires. Toutefois après par le continuel et long usage de leurs circonvoisins, ils s'habituèrent à se laisser ainsi nommer, et à se nommer ainsi eux mesmes. C'est pourquoy nous suivans leurs traces, et pour esviter les ambiguitez, leur donnerons aussi par fois le nom de Vaudois non selon l'intention de leurs adversaires, ni pour préjudicier à leur vray nom de fidèles Chrestiens, mais pour nous accomoder à l'usage commun.

L'usage fit aussi que les Pasteurs de ce peuple furent communément appelés Barbes, nom Piedmontois, signifiant en françois Oncle. Et leur donnoyent ce tiltre, pour ne descouvrir leur qualité, és lieux, et temps dangereux. Et de ce nom est venu qu'en Piedmont les Papistes appeloyent communément Barbets, ceux qui reconnoissoyent les Barbes pour Pasteurs.

Ces Barbes spécialement, et puis en général tout ce peuple Vaudois, estoyent (mesme par leurs adversaires, qui les cognoissoyent és valées, et aux environs d'icelles) en estime d'estre amateurs de toutes vertus, et ennemis de tous vices, et n'y avoit quasi que le passionné clergé papal, qui monstrast de les avoir en mauvaise estime et réputation en

les blasmant, non de quelques vices manifestes, car on ne trouve qu'on ne leur en aye guères imputé, mais le plus de s'assembler de nuict, pour commettre clandestinement des impudicitez (qui est la calomnie que les Payens attribuoyent anciennement aux fidèles de la primitive Eglise). Mais ces calomniateurs contre les Vaudois furent convaincus de leurs calomnies, par les diligentes enquestes qu'en firent faire les Princes Souverains par les Magistrats des lieux où les Vaudois habitoyent, et par autres personnes de marque, qui ne peurent avoir des accusateurs aucune preuve de leur accusation, ni des autres, sinon tous tesmoignages pour les Vaudois de probité, et honnesteté. Et pour ce cognoissoit on évidemment que ce n'estoyent que calomnies forgées par les Moines, et Ecclésiastiques Romains, pour divertir leurs diocésains et paroissiens de s'adjoindre aux Eglises, et Religion desdits Vaudois; et pour vengeance de ce que les Barbes de vive voix et par escrit, descouvroyent les abominations et vices du Clergé, et leurs vaines et impies superstitions, d'où s'amoindrissoit la reputation et revenu du Clergé susdit; qui pour ce ne pouvant convaincre leur vie de publiques meschancetez, les calomnioyent, comme est dit, mais avec si peu de fondement, qu'en les calomniant, ils estoyent contraints de les justifier par leurs contradictions.

Le moine sus nommé Samuel de Cassini en son dit livre intitulé *Vittoria Triomfale*, chap. 3, afferme qu'en sa jeunesse il avoit esté envoyé prescher és valées de Luserne, Sainct Martin, et autres des Vaudois, puis s'adressant à eux, leur dit, *J'ay ouy dire des choses que j'aurois honte de les réciter, et encore plus de les escrire.* Puis un peu après au mesme chapitre, il se contredit, et rétracte, escrivant ainsi: *Je sçay bien que quant à vous, vous apparoissez tous religieux, et extérieurement honnestes, mais j'ay entendu par ouïr dire, qu'il y en a ailleurs de ceux de vostre Religion qui font choses illicites.* Or qu'on considère que ce moine ayant conversé entre les Vaudois, n'a pourtant osé affermer avoir rien veu de mal entr'eux, mais dit seulement d'avoir ouï dire, ni n'a osé exprimer que c'estoit, ni mesmes après en se rétractant, n'a osé nommer aucun lieu, ni temps. Car s'il l'eust fait, on l'eust du tout convaincu de fausseté et calomnie.

On void quasi le mesme au livre intitulé *Breve narratione*, du moderne Prieur de Luserne, imprimé l'an 1632 et composé expressément pour diffamer la Religion et les mœurs des Réformez des Valées, et tout farci d'impostures et impudentes calomnies avec ces poëmes, *Vous faites, vous dites, et il y a encores des personnes vivantes, qui se souviennent que vos Pères faisoyent telles et telles choses.* Mais

voyant puis après qu'on se pleignoit vivement de ses calomnies, et qu'on lui demandoit à bon escient les preuves de ce qu'il avoit escrit, et specialement la présentation des prétendus tesmoins encores vivans, de certaines iniquitez du temps passé; et lui ne sçachant où en prendre, fit imprimer un autre escrit l'an 1634 sous tiltre de *Lettre Apologétique*, auquel il declare : *Que son intention n'avoit jamais esté de diffamer les réformés des Valées, et que ce qu'il avoit couché dans son Livre, n'estoyent que des relations, de ce que quelques Autheurs avoyent escrit de certains vices, qui au temps passé avoyent régné en divers lieux.* Mais pour n'estre derechef surpris, il s'est fort bien gardé de nommer les prétendus Autheurs, et lieux et temps. Et la mesme honte est tombée sur la teste des autres, qui se sont ingérés à vouloir calomnier la doctrine, et les mœurs des Vaudois et Réformés.

Plus retenus et moins calomnieux ont esté plusieurs escrivains papistes, evesques, moines, et historiens, qui ont tesmoigné en leurs livres, ne pouvoir rendre que bon tesmoignage aux Vaudois, quant à la conversation civile, n'ayans à contredire qu'à leur doctrine. Et d'avantage, autres d'entr'eux ont tesmoigné, qu'il n'y avoit rien à blasmer en leur doctrine quant à ce qui regarde la pieté envers Dieu, et la charité envers leur prochain, mais seu-

lement qu'ils ne vouloyent pas adhérer à l'Eglise Romaine, ni recognoistre l'authorité du Pape, refusans de se sousmettre à ses constitutions.

Le sus-nommé Samuel de Cassini escrit au commencement du susdit livre: *que tout ce qu'il avoit à réfuter des erreurs des Vaudois, consistoit en ce qu'ils nioyent la S. Mère Eglise;* c'est assavoir, qu'ils ne recognoissoyent pas l'Eglise Romaine pour vraye Eglise, ni ses superstitions pour vraye doctrine. Il ne les recognoissoit pas donques entachés de vie scandaleuse, ni d'autres erreurs en la doctrine, lui qui avoit esté expressément envoyé aux Valées pour y prêcher contre les Vaudois, et avoit eu charge de réfuter par escrit leurs erreurs, comme il tesmoigne en sondit livre. En quoy nous voyons que ceux qu'on a ordonnés pour condamner les Vaudois, ont esté contraints de les justifier.

En outre, un si grand nombre de livres des Vaudois, escrits par leurs Pasteurs, en plusieurs lieux, et tant eslongnez, et successivement par quelques centaines d'années, tesmoignent assez en quelle recommandation ils avoyent toutes sortes de vertus, et de bonnes œuvres, qu'ils ont par tout tant soigneusement pratiquées, et enseignées, et à l'opposite en quelle detestation, ils avoyent toutes sortes de vices, qu'ils ont avec si grand soin condamnés et fuïs.

Quant à la doctrine, ils ont assez déclaré par leurs livres leur fidèle croyance. On y void expliquez les commandêmens de Dieu, l'Oraison Dominicale, et le Symbole des Apostres, qui sont les trois sommaires de toute la Religion Chrestienne, selon la vraye analogie et accord de toute l'Escriture S. On y trouve plusieurs de leurs homélies, et sermons, des Catéchismes, et autres traittez du tout accordans avec la saincte Escriture du Vieil et Nouveau Testament, de laquelle ils ont tenu et enseigné constamment qu'elle contient tout ce qui est necessaire à salut : Qu'il faut croire tout ce qu'elle enseigne, faire tout ce qu'elle commande, et ne croire, ni ne faire rien qui lui soit contredisant. Et pourtant condamnent la doctrine papale, qui afferme, que l'Escriture saincte n'enseigne pas tout ce qui est nécessaire à salut, et sa témérité d'y vouloir adjouster, diminuer et changer, entremeslant (spécialement en ses Messes) plusieurs choses répugnantes à la saincte Escriture, et à la vraye institution de la saincte Cène de notre Seigneur, avec l'opinion de la transsubstantiation, l'adoration de l'hostie, des images, et autres créatures. Condamnent aussi l'opinion papistique du purgatoire, des suffrages des vivans, prétendus nécessaires pour en delivrer les âmes des morts ; avec les institutions superstitieuses de tant d'ordres, et vœux monastiques, et autres non accordans avec

la Parole de Dieu, et le mesme des festes, jeusnes, et pélerinages superstitieux. Condamnent aussi l'authorité exorbitante que l'evesque de Rome s'attribuë sur toute l'Eglise, et spécialement sur les polices, et ne recognoissent autre chef de l'Eglise que Iésus Christ, ni autre mediateur entre Dieu, et les hommes que lui, ni autre satisfacteur pour les péchez des esleus, et en somme rejettent tout ce qui en matière de religion est inventé, et introduit contre la reigle de la sainte Escriture du Vieil, et Nouveau Testament.

Ce peuple Vaudois a eu des Pasteurs fort doctes, et bien versés és sciences, langues et intelligence de l'Escriture saincte, et des Docteurs de l'ancienne Eglise, comme appert par leurs escrits. Mais sur tout, tous ces Barbes ont esté fort laborieux et vigilans, tant à bien instruire leurs disciples en la pieté, et crainte de Dieu, comme en l'exercice des œuvres de charité et spécialement à transcrire tant qu'ils pouvoyent les livres de la S. Escriture, pour l'usage de leurs disciples, avant qu'il eussent la commodité de l'imprimerie: car comme eux y estoyent merveilleusement bien versés, et assidus à la lire, aussi en recommandoyent-ils soigneusement la lecture à leurs auditeurs, et avec tel succez que le Moine Reinerius, et autres de sa sorte tesmoignent avoir veu de ceux du commun peuple Vaudois, qui

avoyent appris, et récitoyent par cœur des livres entiers de la Bible de mot à mot.

Ils estoyent fort soigneux à bien instruire la jeunesse, et sur tout les escholiers de bonne espérance qui leur estoyent envoyés pour estre instruits en la vraye pieté, et sciences, du nombre desquels ils choisissoyent ceux qu'au deu temps ils recognoissoyent propres pour parvenir au sainct Ministère, lesquels ils retenoyent toujours auprès d'eux, les exerçans en toutes choses nécessaires, jusques à ce qu'ils y peussent estre utilement employés, renvoyans les autres à leurs parens, ou leur enseignant quelque honeste mestier. Car chacun de ces Barbes, outre la cognoissance et exercice du Ministere, avoit aussi la cognoissance de quelque mestier, et specialement de medecine, et chirurgie, en quoy ils estoyent fort entendus, et en grande estime, et s'y exerçoyent tant pour en pouvoir secourir charitablement leurs disciples au besoin, que pour leur servir de couverture, et d'aide pour les frais qu'il leur faloit faire és voyages loingtains, et dangereux.

Leurs predications, catéchismes, et autres exercices généraux de piété estoyent conformes à l'usage qu'en ont les Eglises Réformées du temps présent; sauf qu'és prières qui se faisoyent devant et après la prédication, chacun prioit bassement à part soy, suivant le formulaire d'oraison qu'ils avoyent de

leurs Pasteurs. Ils n'avoyent pas aussi l'usage du chant és assemblées ecclésiastiques; mais pour les autres occasions, et en particulier, ils avoyent des cantiques, et chansons spirituelles, qu'ils chantoyent avec grande édification.

Les Barbes és Valées, en leur conversation ordinaire, et en plusieurs de leurs escrits usoyent d'un langage entremeslé de celui des Valées, et des pays circonvoisins. Mais en leurs lointains voyages ils usoyent du langage plus entendu au pays, auquel ils se trouvoyent. Et pource leurs Barbes exerçoyent leurs escholiers en divers langages, afin qu'ils fussent capables d'enseigner en tous les pays où il seroit besoin de les envoyer.

Ces Barbes en leur ordinaire s'assembloyent, et tenoyent tous les ans un Synode, et le plus souvent au mois de septembre, où ils examinoyent, et admettoyent les estudiants propres au sainct Ministère: et nommoyent ceux qui devoyent aller és voyages, et aux Eglises esloignées, en Calabre, Apouille, Sicile, et autres lieux d'Italie, et aussi en d'autres pays, laquelle mission estoit ordinairement pour deux ans, et jusqu'à ce qu'on les envoyast changer par d'autres pasteurs envoyés par autre Synode des Valées.

Les Pasteurs capables aux voyages, s'y assubjettissoyent franchement, quoy qu'ils fussent la plus-

part fort dangereux, d'autant qu'ils les faisoyent pour l'honneur de Dieu, et pour le salut des hommes. Et aussi les Barbes accoustumoyent dès le commencement leurs disciples à une obeyssance tant absoluë, qu'aucun n'eust osé entreprendre chose aucune extraordinaire sans l'advis, et permission des conducteurs, ni aussi refuser de faire chose aucune licite et possible en ayant le commandement.

Ils s'assembloyent aussi extraordinairement selon les nécessitez survenantes, mais de temps en temps, pour conserver l'union entr'eux, et maintenir l'uniformité de leurs Eglises, ils s'assembloyent par députez de tous les quartiers de l'Europe, où se trouvoyent des Eglises Vaudoises, qui en pouvoyent avoir le moyen. Tel fut le Synode tenu aux Laux de Valcluson au temps de nos plus prochains ayeuls, auquel se trouvèrent cent et quarante Pasteurs des Vaudois venus de divers pays. Ils maintenoyent aussi és autres temps leur communication par lettres, autant qu'ils pouvoyent.

Quelques uns de ces Pasteurs estoyent mariez: toutefois la plus grande partie d'eux s'abstenoit de mariage, non pour aucune défense, ou scrupule de conscience, mais pour estre plus libres à suivre leurs vocations aux Eglises plus esloignees, lesquelles missions estoyent fréquentes, ou d'un, ou d'autre costé.

CHAPITRE III.

Réformés multiplians és Valées envoyent des peuplades en divers lieux, et principalement en Calabre, et Apouille, en quel temps, et comment. Soin des Pasteurs des Valées pour elles.

Ce peuple chrestien des Valées, après l'arrivée des Lyonnois en icelles (qui fut environ l'an mille cent soixante cinq) multiplia tellement, qu'en moins de cent et cinquante ans, il s'y trouva trop à l'estroit, et en necessité de cercher demeure ailleurs pour une partie de leurs familles. Parquoy un bon nombre d'icelles s'en alla en Provence, et ayant accordé avec ceux qu'il faloit, se logea auprès de la Durance entre Cisteron, et le Comté d'Avignon, où ils edifièrent quelques villettes, et villages, Cabrières, Merindol, Lormarin, et autres, et y cultivèrent le terroir auparavant non cultivé, qui leur avoit esté accordé. Aussi un nombre de leurs familles (principalement du val Luserne) allèrent habiter és terres qu'ils obtindrent des Seigneurs, et Communauté de Paisane au Marquisat de Saluces, és valons nommez Pravillelm, Biolets et Bietoné. Et du val Cluson en alla un nombre peupler Meane, et Mathis près de Suse. Mais les plus notables peuplades qui en sorti-

rent, furent celles qui s'allèrent loger en Calabre, Apouille, et lieux circonvoisins, quasi à l'extrêmité de l'Italie vers l'Orient: où ils furent conviés par un des Seigneurs de Calabre, qui par occasion s'estant rencontré avec quelques uns de ces Vaudois des Valées, et ayant entendu d'eux qu'ils avoyent besoin de nouvelles habitations, leur offrit de leur faire avoir des terres vacantes, et fructueuses en Calabre, tant qu'ils voudroyent (pourveu qu'ils fussent gens de bien et vertueux) en payant seulement à l'advenir un raisonnable revenu à ceux auxquels elles appartenoyent. Sur quoy le peuple en envoya faire la recognoissance par hommes capables, lesquels ayans trouvé le lieu agréable, leur fut accordée une grande estenduë de terroir fertile en tout, comme les fruits naissans d'eux mesmes (et se perdans par faute d'habitans) le démonstroyent. Il y avoit des plaines et collines revestues de toutes sortes d'arbres fruitiers pesle, meslés, chastaigniers, noyers, oliviers, orangers, mélèses, sapins, etc. de bons herbages, bon terroir pour semailles, et propre à plusieurs autres commoditez. Parquoy ils y firent leurs conventions, qu'en payant un tel revenu des terres qu'ils possèderoyent, ils pourroyent habiter à part et entr'eux dresser une, ou plusieurs communautez, y establir aussi les conducteurs nécessaires de leurs gens, imposer tailles, et exiger sans estre obligez

d'en prendre autre permission, ni rendre conte à aucun, sauf entre eux. Ils accordèrent aussi avec les seigneurs et magistrats de tous les droicts ordinaires, et casuels qui leur pouvoyent parvenir, et de tout obtindrent instrument authentique, qui depuis fut confirmé par le Roy de Naples Ferdinand d'Arragon.

Ces députez estant retournés aux Valées, et ayans rapporté ce que dessus, grand nombre de gens se disposa au voyage, vendans leurs droits de ce qu'ils ne pouvoyent porter, à leurs parens qui demeuroyent. Les jeunes gens se marièrent avant leur despart, puis prenans congé, et s'estans recommandez à la grâce de Dieu, arrivèrent au lieu accordé, près la cité de Montalto en Calabre, environ vingt et cinq journées de chemin loin des Valées. Et tout auprès de Montalto ils edifièrent au commencement le bourg qu'on appella *Borgo d'Oltromontani,* ayans esgard aux monts Apennins qui sont entre les Valées, et ces lieux-là, et peuplèrent le dit bourg. Puis environ cinquante ans après, ceux-ci estans multipliez et accreus par d'autres qui y arrivoyent des Valées de temps en temps, ils édifièrent un autre bourg environ un mille loin du premier, et l'appellèrent sainct Sixte, où fut après l'une de leurs plus célèbres Eglises. En après selon leurs multiplications et nouvelles recreuës, lesquelles ils avoyent des Valées, ils edifiè-

rent et peuplèrent Vacarisso, Argentine, et sainct Vincent. Puis finalement le Marquis Spinello leur permit d'édifier en ses terres, Guardia, ville close, en lieu eslevé proche de la mer Méditerranée, avec des notables privilèges pour ceux qui y voudroyent habiter, tellement qu'avec le temps elle devint ville riche et notable. Et en tous ces lieux, ces Vaudois, ou Outremontains, s'y multiplièrent grandement.

Après, environ l'an 1400, les Vaudois de Provence estans persecutés à l'instance du Pape séant en Avignon, plusieurs d'iceux retournèrent aux Valées, d'où leurs Pères estoyent partis, et de là accompagnés de plusieurs desdites Valées, allèrent habiter és frontières de l'Apouille, vers la ville de Naples, et avec le temps y edifièrent cinq villettes closes, assavoir, Monlione, Montavato, Faito, la Cella et la Motta. Et finalement environ l'an 1500 quelques uns de Fraissinière, et d'autres Valées Vaudoises, allèrent habiter en la Cité de Volturara proche desdites villettes, depuis lesquels les Vaudois des Valées n'ont fait sortie de grande considération pour s'habituer ailleurs. Bien s'estendirent-ils avec le temps aux autres parties du Royaume de Naples, et jusqu'en Sicile, et aussi ailleurs.

Or comme toutes ces peuplades estoyent originaires des Valées, aussi des Valées leur estoyent envoyés les Pasteurs nécessaires pour les instruire, selon

l'election qui s'en faisoit en leurs Synodes, qui les envoyoyent ordinairement de deux à deux, un des plus expérimentez en la cognoissance des lieux, des chemins, des personnes et des affaires, et autres, des nouveaux esleus pour s'y expérimenter, lesquels allans et revenans visitoyent les autres fidèles espars par l'Italie. Presque toutes les villes, et lieux notables en ayant bon nombre, lesquels Dieu y conservoit en sa crainte, (comme il avoit fait des sept mille cachez au temps du Prophète Elie), desquels ces Pasteurs avoyent cognoissance, et adressez de ville en ville, en leurs voyages, les alloyent enseignans, exhortans et consolans. Ce qui n'estoit pas du tout incognu à leurs adversaires en général, comme le remarquèrent le ministre Gilles, et son compagnon, quand ils ouïrent dire à un moine preschant à Florence, en ceste manière: *O Florence, que veut dire Florence? Fleur de l'Italie; Et tu l'as esté, jusqu'à ce que ces Outremontains t'ont persuadé, que l'homme est justifié par la Foi, et non par les œuvres, ils en ont menti, etc.*

Ce discours tesmoignoit (dis je) que les moines mesmes sçavoyent en général que la Religion Réformée estoit dans Florence en plusieurs, qu'ils ne pouvoyent pas pourtant descouvrir. Aussi estoit il véritable, et en effect les Barbes y avoyent une maison à eux appartenante, avec deniers pour leur

besoin et nécessité, allans et venans par l'Italie. Ils en avoyent aussi une à Gènes, et plusieurs disciples, comme aussi à Venise, où ledit Ministre Gilles en une visite qu'il y fit, fut asseuré par les fidèles, qu'ils y estoyent environ six mille. Il y en avoit aussi grand nombre à Rome, et quasi par tout ailleurs; mais ils n'avoyent pas le ministère du sainct Evangile ainsi establi, et ordinaire, comme és Eglises susdites de Calabre, et Apouille: où ayant des communautez toutes de leurs gens, ils le pouvoyent plus facilement entretenir avec l'ordre requis; combien que aussi à cause des voisins ils le fissent plus couvertement qu'il leur estoit possible, et dissimulassent plusieurs choses contre leur volonté. Afin aussi que leurs Seigneurs, qui les favorisoyent, et excusoyent, désirans leur conservation, à cause de leur probité, et vertu, n'eussent occasion de les destituer de leur faveur.

Elles continuèrent en cet estat jusqu'à l'an mille cinq cents cinquante six, auquel ayans entendu que leurs Frères des Valées de Piedmont, nonobstant toutes considérations mondaines, à ce répugnantes, avoyent redressé entr'eux l'exercice totalement public du sainct Ministère, avec toutes ses dépendances, et rejetté toutes les précédentes dissimulations, ces bons Calabrois se montrèrent désireux de les imiter, s'y disposoyent à bon escient; mais le susdit Ministre

Gilles qui alors s'y trouvoit retourné à son tour, et qui pour y avoir exercé le Ministère long temps, à diverses fois, cognoissoit fort bien tout leur estat, et sçavoit aussi parfaitement l'estat des Eglises des Valées, pource qu'il en estoit natif, leur remonstra que leur zèle estoit à louër, mais qu'ils devoyent considérer, où ils estoyent et s'ils pourroyent faire comme les Valées de Piedmont, sans s'exposer à des extrêmes dangers, et pourtant il les exhortoit à temporiser encores; mais cependant, sans donner l'espouvante à tant de gens, il remonstra à quelques uns des plus affidés, qu'il les voyoit en danger d'une grande persécution, pour les raisons qu'il leur proposa. Pource il les conseilloit de mettre ordre secrettement à leurs affaires, pour se retirer en lieux plus asseurés, et de plus de liberté pour la conscience, cependant qu'ils le pouvoyent faire, mesnageant dextrement le conseil des uns aux autres sans bruit.

Quelques uns suivirent ce conseil à temps, et firent du mieux: autres, qui l'approuvoyent, furent trop tardifs; mais la plus grande partie n'avoit courage de quitter un si bon pays, estimé des plus délicieux et fertiles de l'Europe, ne voyans d'autre part lieu de retraite asseuré, sinon fort esloigné, difficile, et quasi impossible à si grand nombre de familles. Parquoi se confians en l'assistance de Dieu, délibérèrent de continuër où ils estoyent. Et sur ce le Synode

des Valées ayant envoyé en Calabre le Ministre Estienne Negrin de Bobi, le susdit Ministre Gilles se retira en sa patrie, ayant visité à son retour les fidèles habitans le long de la mer Adriatique, et jusqu'aux frontières des Grisons, comme en allant en Calabre il avoit visité ceux qui estoyent vers la mer Mediterranée, ainsi qu'on avoit accoustumé de faire en tels voyages.

Cependant ceux qui és Eglises de Calabre persistoyent en la délibération susdite d'imiter les Eglises des Valées de Piedmont, encores que tous ne fussent pas de tel advis, envoyèrent à Genève Marc Usceghi communément dit le Marquet, homme plein de pieté et zèle, pour avoir par le moyen de l'Eglise italienne qui y estoit, quelque pasteur doüé de courage, et prudence nécessaire pour l'exécution de leur dessein, en compagnie du Ministre Negrin, qu'ils avoyent desja. Comme en effect ledit Marquet obtint, et emmena en Calabre le Ministre Iean Louys Paschal de Cuni en Piedmont, personnage doüé de grands dons, lequel arrivé en Calabre y fit bien son devoir, et en advint comme il est recité au Chapitre 29 ci après, et sur l'an 1561.

CHAPITRE IV.

Diverses persecutions contre les Réformez appelés Vaudois des Valées susdites, et des succez d'icelles.

Nous voyons donc que Dieu bénissoit merveilleusement les Eglises des Valées, les multipliant toujours, et leur faisoit la grâce d'estre comme mères fertiles de tant d'autres Eglises esparses çà et là, desquelles elles avoyent toujours un soin singulier. Mais ce n'estoit pas sans estre souvent assaillies par le Clergé Romain, ou à son instance par les forces du bras séculier, ne pouvans supporter la lumière qui manifestoit leurs ténèbres; par lesquelles persécutions la petite valée de Fraissinière en Dauphiné, fut longuement et extrêmement affligée, et en telle sorte qu'après avoir souffert des grandes cruautez en la personne de plusieurs des siens, elle a esté quelquefois du tout abandonnée de ses habitans, qui n'y pouvoyent plus subsister. Toutefois Dieu les y a remis, et depuis conservés jusqu'à présent. Mais la Valée Louïse sa voisine, après plusieurs particulières cruautez souffertes, fut finalement assaillie avec telle furie, et grandes forces l'an 1488, que tous ceux qu'ils appelloyent Vaudois habitans en icelle

y furent cruellement massacrés, ainsi qu'il se peut voir és histoires imprimées, ausquelles le Lecteur curieux peut avoir recours.

Les Valées susdites du Piedmont, et leur voisine de Cluson, ou Pragela, ont aussi esté depuis leur restablissement assaillies rudement de temps en temps, et toutefois Dieu les a toujours délivrées des mains de leurs ennemis, et conservées par une assistance admirable, lors qu'elles estoyent presque seules, parmi tant d'ennemis. Mais laissans maintenant à part les persécutions plus anciennes desquelles les livres imprimés font mention, nous dirons qu'en l'année 1400 de nostre Seigneur, la Valée susdite de Pragela fut assaillie par un grand effort des Papistes circonvoisins, accompagnés d'autres venus de plus loin, et ce environ les festes de Noël, auquel temps il y avoit apparence de pouvoir accabler au despourveu tous ces Valcusonnois dans leurs maisons, pour la grande abondance de neiges qui estoit alors sur leurs montagnes, qui sembloit leur devoir empescher toute retraite et secours de leurs frères des autres Valées. Toutefois Dieu donna assistance à ce peuple assailli desquels une partie se retira en ses hautes montagnes, parmi les neiges, entre les rochers, et autres spécialement de la Communauté de Pragela, surmontans avec leurs femmes et enfants leur montagne méridionale, se retirèrent vers Macel

du val S. Martin; mais surpris de la nuict, furent contraints de la passer parmi les neiges à la descente de ladite montagne, au lieu qui (pour cet hébergement) a esté après appelé l'Hebergean, où l'on y conta quatre vingts berceaux tous avec leurs petis enfans dedans, desquels quelques uns y moururent de froid. Puis leurs ennemis ayans saccagé les maisons abandonnées, se retirèrent, et les persécutés, y retournèrent, Dieu les ayant conservés jusqu'à présent.

Au mesme temps, et és années suivantes, l'Archevesque et les Inquisiteurs de Thurin faisoyent aussi tous leurs efforts contre les Valées de Piedmont, et en contraignirent quelques uns tombés entre leurs mains de promettre changement de religion, en quoy ne pouvans continuër en bonne conscience, pour ne retomber és mains ennemies, ayans donné ordre à leurs affaires, se retirèrent une partie en Provence, et les autres en Calabre, ou lieux circonvoisins. Ce qu'estant venu à notice à Jean de Compesio Archevesque de Thurin, et à André d'Aquapendente Inquisiteur, ils firent publier des Ordonnances contr'eux le 28 de Novembre 1475. Toutefois la plus grande partie eut moyen de donner ordre à ses affaires, et se retirer à sauveté.

Quelque temps après, le Pape voyant que ses persécutions particulières n'opéroyent pas à son gré,

délibera d'y employer un effort général, et puissant. Parquoy ayant constitué pour son Legat et Commissaire général pour ceste exécution, Albert des Capitaneis, Archidiacre de Cremone, il l'envoya avec ses patentes à tous les Princes et Seigneurs des lieux où les Vaudois estoyent résidens, pour les induire à lui prester main forte suffisante pour exterminer tous les Vaudois, ou Povres de Lyon, habitans en leurs pays: ce qu'il exécuta au Val-Louïse (comme a esté dit) et fit beaucoup de mal à l'Argentière, et à Fraissinière, comme aussi au Val-Cluson, où les ennemis estans entrés par la montagne devers Sesane, surprindrent quelques bourgades du Pragela, où ils tuèrent les personnes, et pillèrent les biens qu'ils peurent attrapper. Puis allèrent assaillir és cavernes des montagnes ceux qui s'y estoyent retirés, specialement de la bourgade du Fraisse, les contraignans par feux et fumées de sortir des cavernes où ils estoyent, et les massacroyent cruellement. Mais ils ne peurent continuër leurs cruautez és autres lieux de ladite Valée, car ils en furent repoussés. On a conservé la mémoire des noms de plusieurs particuliers du Val-Cluson, et de Méane, qui furent mis à mort cruellement en cesdites persécutions, qui se peuvent lire és histoires sur ce imprimées.

Or combien que ce Commissaire Papal, assisté des forces des Princes et Seigneurs auxquels il en de-

mandoit, eust fait des grands efforts par tout contre les Vaudois, néantmoins il les employa principalement contre les Eglises des Valées de Piedmont, lesquelles pour estre dans l'Italie, il est à croire qu'elles avoyent esté spécialement recommandées. Parquoy on escrit qu'il employa contr'elles une armée de dixhuit mille combattans enrollés, sans conter une grande multitude de Piemontois volontaires, qui s'adjoignirent pour gagner les pardons que le Pape leur promettoit, et pour ravir les biens des Vaudois.

Cette armée en plusieurs mois qu'elle consuma en ladite annee 1488 esdites Valées, et és environs, y donna plusieurs attaques, tantost d'un costé, tantost d'un autre, entre lesquelles une des plus furieuses se fit és frontières des deux Communautez, S. Jean et Angrogne, au lieu appellé Rochemaneot, où les ennemis surmontans incomparablement les assaillis, tant en nombre, qu'en équipage de guerre, se mocquoyent d'eux, et de leurs prières, qu'ils leur voyoyent présenter à Dieu à haute voix en telle extrémité. Mais Dieu exauça les prières des siens, et leur donna la victoire contre leurs ennemis, en laquelle fut tué entre les autres un de leurs principaux chefs, appelé le Noir du Mondovi, lequel, comme un autre affreux Goliath, se vantoit avec horribles blasphèmes de faire un grand carnage des défendans. Mais ayant un peu haussé la visière à cause de la

chaleur, et comme par mespris, il fut frappé au milieu des deux yeux par une flesche descochée par Peiret Revel d'Angrogne, et tomba mort au grand estonnement des siens qui tournèrent le dos à ceux qu'ils avoyent mesprisés un peu auparavant, et qui ayans chassé en bas leurs ennemis louërent Dieu hautement de son assistance paternelle.

L'ennemi irrité de telle perte et honte, ayant ramassé toute ses forces, donna quelque temps après un autre assaut à la Valée d'Angrogne, de telle sorte qu'il entra, et monta en haut par icelle environ une lieuë de chemin, et arriva jusques aux rochers qui séparent la partie basse d'Angrogne d'avec le Pré du Tour, où au bas près de la rivière entre les deux montagnes les rochers ne laissent quasi d'espace que pour le passage de la rivière, et du chemin qui meine au Pré du Tour, lieu tout environné de hautes montagnes, mais qui au bas a plusieurs bourgades, prez, champs, et arbres fruictiers, auquel lieu fort, l'ennemi s'efforçoit d'entrer, pour avoir toute la Valée d'Angrogne à son commandement. Mais lors qu'il pensa estre arrivé à son dessein, il se trouva enveloppé dans une nuée tant obscure, qu'il ne pouvoit recognoistre le lieu, où il estoit, ni bonnement s'entrerecognoistre, et avec tel espouvantement, qu'ils ne cherchèrent plus que le chemin de retourner en bas pour sauver leurs vies par la fuite. Mais

estans chassés par les Angrognois encouragés, et qui sçavoyent tous les passages, les fuyards se précipitoyent des rochers en bas, pensans se sauver, et y en mourut grand nombre, et des principaux chefs, entre lesquels fut le capitaine Saguet de Polonghere en Piedmont, qui peu auparavant menaçoit avec blasphèmes, de mettre tous les Angrognois en pièces. Cestui ci estant tombé d'un rocher dans la rivière qui s'appelle l'Angrogne, fut emporté, et jetté par icelle, dans un gouffre large, et profond, qu'elle y fait entre les rochers, d'où il lui est arrivé le nom de gouffre de Saguet, lequel a toujours fait voir sa profondeur, et précipice effroyable des eaux qui s'y jettent, jusqu'à ce qu'en l'an 1618, en une grande et soudaine inondation, ce gouffre fut quasi rempli des rochers, que la grande furie des eaux y roula, tant y a que par l'espace de plus de cent ans le nom de ce gouffre, a aidé à conserver la mémoire de cette victoire signalée envoyée du Ciel à son Peuple.

Environ le mesme temps, l'ennemi fit aussi dessein de surprendre le lieu des Prals, qui est la plus haute Communauté du val S. Martin, du costé du val Luserne. Mais pource que ledit val S. Martin est tellement enclavé au milieu des autres Valées Vaudoises, qu'on n'y peut entrer que par icelles, sauf par ses plus hautes montagnes occidentales, qui la séparent du Dauphiné, duquel les plus proches Va-

lées estoyent peuplées de Papistes. Et les ennemis ayans faict un grand destour par ces lieux-là, allèrent passer en nombre de sept cents, et descendirent comme un torrent du couchant septentrional vers la bourgade des Pommiers. Mais les Pralins les voyans descendre, coururent aux armes, et les allèrent attendre à ladite bourgade des Pommiers, puis se jettèrent dessus eux, et les tuèrent tous, sauf un Port'enseigne, lequel pendant la tuerie des siens, se jetta et monta au long d'un torrent, dessous un gros amas de neige fonduë dessus, car c'estoit au commencement de l'esté, et y demeura jusqu'à ce que le froid et la faim le firent descendre pour cercher la misericorde des hommes, qu'il trouva; car les Pralins un peu refroidis le laissèrent aller en santé porter les nouvelles de la totale deffaite de ses compagnons.

Plusieurs autres assauts furent livrés en plusieurs lieux des Valées, et aussi Pravillelm: mais Dieu donna par tout secours aux siens, tellement que les restes de ceste armée ayant tournoyé environ un an par les Valées, et és environs, au grand dommage de tout le pays, le Duc Philippe Prince de Piedmont fit cesser ceste guerre, pernicieuse à tous ses sujets, et envoya un Evesque à Angrogne qui en la bourgade appelée Prasuit conféra avec les principaux des Vaudois, et les persuada d'envoyer de leurs gens

faire la révérence à leur Prince au Chasteau de Pinerol à deux lieuës d'Angrogne, leur promettant toute assévérance nécessaire, et tout bon accueil de leur Prince, qu'il disoit avoir esté fort desplaisant de ceste guerre, et les vouloit laisser vivre en paix.

Les Vaudois y envoyèrent douze de leurs Principaux, ausquels leur Prince parla bénignement, et ayant ouï leurs responses sur plusieurs demandes qu'il leur fit, tesmoigna d'avoir esté mal informé d'eux tant de leurs personnes, que de leur croyance, demandé de voir de leurs petis enfans, disant qu'on l'avoit informé qu'ils naissoyent monstrueux, avec un seul œil au front, quatre rangées de dents noires, et d'autres choses semblables. On lui en fit porter à Pinerol, et les voyant beaux et bien-faits, tesmoigna du mescontentement qu'il avoit des calomnies qu'on lui avoit proposées. On n'a pas sçeu quel reproche en auront eu les calomniateurs : tant y a que le Duc ayant receu le don que les Députez lui presentèrent au nom de leur peuple, il leur confirma leurs privilèges et libertez usitées, promettant de les y maintenir en paix à l'advenir, comme en effect ils ne furent plus molestez par les gens de leur Prince. Leurs voisins aussi de l'Eglise Romaine les cherissoyent pour leur fidelité, et preud'hommie ; mais d'autant plus s'en despitoit le Clergé Romain, qui pource leur suscitoit toutes les fascheries pos-

sibles, et les reduisirent peu à peu à une nécessité de porter un tesmoignage des Curez habitans és Valées, pour pouvoir aller par tout asseurément: ce qui en fit peu à peu ployer plusieurs en des dissimulations mal-convenables, jusques à aller quelquefois à la Messe, combien qu'autrement ils la detestassent en telle façon, que quand ils entroyent dans les temples des idoles, ils avoyent accoustumé dire tout bas, *Caverne de brigands, Dieu te confonde:* et cependant ils frequentoyent les presches des Barbes, aux censures desquels ils n'opposoyent que des tesmoignages du regret qu'ils avoyent d'estre contraints de faire ainsi, se promettans quelque délivrance du Seigneur de ceste tyrannie papale. Ils se munissoyent cependant de tout leur possible des antidotes nécessaires, afin de n'estre d'avantage trompés, en conversant avec telles personnes, en lieux si dangereux.

Or on pourroit s'esmerveiller, et estimer quasi incroyable, qu'il y eust eu des gens si effrontés, qui eussent osé présenter à leur Prince des calomnies tant impudentes, et tant faciles à en faire conoistre la fausseté, si on ne voyoit le mesme aujourd'huy, se trouvans en nos jours des personnes, qui ont osé composer des livres, et les dédier à des grands Princes, où on lit plusieurs calomnies, et mensonges non moins impudens, et faciles à descouvrir que ceux-

là. Ce qui leur donne la hardiesse d'y continuër verbalement, et par escrit, sans aucune crainte ni honte, comme on le void ordinairement, pour induire les Princes, et autres, à persécuter injustement les povres fidèles en général, ou en particulier. Ce fut aussi par le mesme moyen, que le Clergé Romain, et ses passionnés partisans, incitèrent la vefve Marquise de Saluces, Marguerite de Foix, à persécuter les Reformés de Pravillelm, l'an 1500 et en telle sorte qu'ils furent contraints d'abandonner tous leur Patrie, et se retirer avec leurs familles en la Valée de Luserne leur voisine, continuans cependant leurs supplications, pour estre remis en leurs maisons, et biens, par l'espace de cinq ans que dura leur exil, mais ne pouvans rien obtenir, sauf sous condition d'adhérer au Papisme, ce qu'ils ne pouvoyent ni ne vouloyent faire. Mais finalement ils y furent remis par un autre moyen. Ce fut qu'un homme entr'eux vaillant et courageux, ayant eu promesse des autres exilés d'estre suivi, et imité, s'en alla bien accompagné, et au despourveu visiter les maisons et biens qu'ils avoyent abandonnés, mais alors occupez par les Papistes voisins, et avec son espée à deux mains mit en pièces tout ce qui se rencontra dans leurs biens, hommes et bestes. Puis ayant ainsi exécuté en un quartier, et prins des biens trouvés en leur maisons, pour les fraix de

leur voyage, se retirèrent en un autre quartier, puis continuans, ils espouvantèrent tellement tous les Papistes d'alentour, que non seulement ils n'osèrent plus se trouver en Pravillelm, Bioletz, ni Biétoné, mais mesmes trembloyent dans leurs propres maisons, tellement qu'eux mesmes firent tant envers leur Marquise, que finalement ils eurent permission de retourner et habiter en paix en leurs maisons, avec jouyssance de leurs libertez. Et en tel estat continuèrent tant ceux dudit Prauillelm, que des Valées, jusqu'à l'année mil six cens ou environ, que nouvelles consolatoires leur arrivèrent, que Dieu avoit suscité de ses serviteurs excellens, qui en Suisse, et en Allemagne, travailloyent avec grande diligence, et fruict à la Réformation de l'Eglise, dequoi ils furent extrêmement joyeux.

CHAPITRE V.

Réformation en Alemagne. Communications, et Conférences des Pasteurs des Valées avec les Réformateurs de l'Eglise en Alemagne. Les Pasteurs des Valées corrigent quelques defauts reconus entr'eux. Deux des Barbes vont en Boheme, et pourquoy. Lettres des Pasteurs Vaudois de Bohême à ceux des Valées. Leur succez.

Quand les Barbes Pasteurs des Valées eurent sçeu que Dieu faisoit travailler à la Réformation des Eglises, en Alemagne, et en Suisse, ils envoyèrent reconnoistre cet œuvre de Dieu. Barbe Martin du Val Luserne en retourna l'an 1526 faisant porter quantité de livres de la Religion imprimés, comme appert par les dépositions de Barthelemi Fea habitant prés de Pinerol, qui estant constitué prisonnier pour la Religion, confessa aux Commissaires qui l'examinèrent, que ledit Barbe Martin revenant d'Alemagne, audit temps, passa à leur maison, leur montra lesdits livres, et leur raconta merveilles de la Réformation qui se faisoit en Alemagne.

Autres Barbes firent aussi le mesme voyage, et à leur retour rapportèrent qu'ayans conféré avec Zuingle, Œcolampade, Bucer, et autres principaux Docteurs

desquels Dieu se servoit pour la Réformation de l'Eglise, leurs Eglises des Valées avoyent esté fort louées, et specialement les conducteurs d'icelles, de leur zèle, piété, et grand soin à maintenir la pure Religion Prophetique et Apostolique, comme s'estoit fait entr'eux avec continuation par tant de centaines d'années, parmi tant de dangers et difficultez, et qu'ils en louoyent Dieu, et estoyent fort consolés. Mais qu'aussi ils les avoyent charitablement exhortés à remédier à quelques défauts que par leur Conférence ils avoyent reconu estre encores parmi eux, lesquels consistoyent en trois chefs: Assavoir en la décision de certains poincts de doctrine, ou de l'ordre ecclesiastique, esquels quelques-uns discordoyent d'avec les autres. 2. En l'establissement de l'extérieur ordre ecclesiastique, et des assemblées ecclésiastiques plus à descouvert qu'il n'avoit esté dés quelque temps. 3. A ne permettre à ceux qui désiroyent estre tenus pour membres de leurs Eglises, d'aller en aucune sorte aux Messes, ni adhérer en aucune façon aux superstitions papales, ni recognoistre les prestres de l'Eglise Romaine pour pasteurs, ni se servir de leur ministère en quelque chose que ce fust.

Ceci fut proposé, et disputé és Valées, entre les Pasteurs Vaudois d'icelles et des lieux circonvoisins:

mais y ayant eu quelque diversité de sentiment en quelque chose, après avoir encores voyagés en Alemagne quelquefois pour ce subject, quelques principaux Pasteurs de ces pays-là estans venus és Valées, pour aider à establir le tout convenablement, fut convoquée une Assemblée générale en Angrogne, au douziesme de Septembre mille cinq cens trente deux, des Pasteurs, et principaux des Eglises Vaudoises, tant des Valées, que des pays circonvoisins, où toutes les matières susdites furent proposées et concertées suffisamment: chacun ayant eu le temps et liberté de proposer et respondre ce qu'il jugeoit à propos, et finalement fut conformément conclu aux trois susdites propositions, de rejetter toutes les dissimulations qui s'estoyent peu à peu glissées entr'eux, sans participer plus en aucune sorte sous quelque prétexte que ce fut aux cérémonies superstitieuses de l'Eglise Romaine. Et quant aux poincts esquels y avoit eu quelque diversité d'advis, on en fit la conclusion comme s'ensuit:

Que tous ceux qui ont esté et seront sauvés, ont esté esleus de Dieu avant la fondation du monde. Et qu'il ne peut estre que ceux qui sont esleus à salut, ne soyent sauvés.

Que quiconque veut establir le franc arbitre de l'homme, desnie entièrement la prédestination, et la grâce de Dieu

Que nulle œuvre ne peut estre bonne, si Dieu ne l'a commandée, ni mauvaise si Dieu ne l'a défendue, et que l'homme peut faire les indifférentes que Dieu n'a point défendues selon les occasions, et les laisser aussi.

Que le Chrestien peut jurer licitement par le Nom de Dieu, aux occasions nécessaires, sans que pourtant il contrevienne à ce qui est escrit au 5 chap. de S. Mathieu. Mais moy je vous dis, Ne jurez point, etc. *Et ce pourveu qu'on ne prenne le Nom de Dieu en vain.*

Que la Confesssion auriculaire n'est point commandée de Dieu.

Qu'on doit au jour du Dimanche cesser des œuvres terriennes pour vacquer au service spirituel de Dieu.

Qu'il n'est point licite au Chrestien de se venger de son ennemi.

Que le Chrestien peut licitement exercer office de Magistrat sur les autres Chrestiens.

Que le Chrestien n'a point de temps déterminé pour jeusner.

Que le Mariage n'est point défendu à personne de quelque condition qu'elle soit. Ainsi que quiconque n'a le don de continence, est obligé de se marier, et que pourtant quiconque défend le Mariage enseigne doctrine diabolique. Que les Ministres de la

Parole de Dieu ne doivent point estre changés de lieu à autre sinon que ce soit pour la nécessité ou profit de l'Eglise. Et que le Ministre peut posséder quelque chose en particulier pour nourrir sa famille, sans préjudicier à la Communion Apostolique.

Que Jésus Christ n'a ordonné à son Eglise que deux Sacremens : assavoir le Baptesme et la saincte Eucharistie.

C'est en substance le principal des articles qui furent alors disputés et décidés par la Parole de Dieu, par laquelle furent amplement prouvées toutes lesdites conclusions, ainsi qu'apert par les actes et manuscrit qui en fut dressé. Et ne faut que le Lecteur s'esmerveille de n'y voir la décision, et preuves de tant d'autres poincts importans et fondamentaux de la piété et Religion Chrestienne, car il n'estoit pas nécessaire de disputer ni de prouver sinon de ceux sur lesquels on avoit remarqué quelque diversité d'opinion, de laquelle aussi on ne se doit point esmerveiller, puis que telles infirmitez se sont trouvées mesme au temps des Apostres, entre quelques-uns de ceux qui preschoyent l'Evangile ; tellement qu'il fallut que les Apostres s'assemblassent en Jérusalem pour y mettre accord. Actes 15. Et és Epistres Apostoliques on lit que du temps mesme des Apostres, en quelques unes des Eglises qu'ils avoyent

dressées, s'estoyent glissées des diversitez d'opinion sur plusieurs poincts, pour la considération desquelles les Apostres ont travaillé, en présence, et par lettres, pour les assoupir. Outre que entre les Vaudois se trouvoyent plusieurs qui avoyent esté moines ou Prestres en la papauté, et qui depuis s'adjoignans aux Eglises Réformées y apportèrent des reliques de leurs anciennes opinions, qu'ils cherchoyent de faire recevoir. A quoy ceste notable assemblée remédia par la décision susdite, et par autres nécessaires règlemens qu'elle establit pour la conduite extérieure de l'Eglise, outre ceux qui estoyent desja establis, avec les autres résolutions ci dessus mentionnées.

Il est vray que quelques-uns des Barbes ne consentirent pas à toutes les conclusions de cette Assemblée, estimans que ces règlemens nouveaux n'estoyent pas totalement nécessaires, et qu'en les establissant on deshonoroit la mémoire de ceux qui avoyent tant heureusement conduit ces Eglises jusqu'alors; et en outre, en se descouvrant plus que de coustume, il est vraisemblable que les adversaires s'en irriteroyent, et en pourroyent prendre occasion de persécuter l'Eglise.

Ces raisons furent examinées, mais non pas jugées telles, qu'on en deust laisser ou changer les résolutions prises: duquel jugement estans marris deux

des principaux contredisans, assavoir Daniel de Valence, et Jean de Molines, venus de dehors des Valées, ne pouvant plus empescher l'exécution desdites résolutions, partirent sans congé de l'assemblée générale, et s'en allèrent en Bohême, pour leur proposer leurs plaintes des prétendues innovations, qu'ils disoyent avoir esté introduites en leurs Eglises à l'instigation (disoyent-ils) de quelques Ministres venus d'Alemagne, ausquels on avoit trop facilement donné entrée et audience en leur assemblée, avec autres choses semblables, qu'ils leur proposèrent, comme portent amplement les lettres que rapportèrent lesdits deux Barbes, Daniel de Valence, et Jean de Molines, escrites le 27 de Juin l'an 1533 par les pasteurs preschans l'Evangile par le royaume de Bohême, et marquisat de Moravie ; lesquelles après les amiables et fraternelles salutations contenoyent en substance. « Que leurs deux freres, Daniel et » Jean estoyent venus vers eux, disans avoir esté » envoyés par les frères de deça pour les visiter, et » saluër de leur part, et leur demander conseil sur » quelques poincts qu'ils leur représenteroyent. Qu'ils » s'estoyent excusez de n'avoir apporté aucune lettre » sur le danger des chemins, mais qu'ils les avoyent » asseurez de leur qualité, tant par certaine marque » qu'ils leur avoyent présentée, comme en leur ayant » sçeu nommer les Barbes Pasteurs de Bohême, qui

» auparavant estoyent allés aux Valées, que sur ce
» ils les avoyent fraternellement embrassés avec joye,
» ayans esté merveilleusement consolés de leur ar-
» rivée, et ayans esté par eux salués au nom des
» Eglises des Alpes, desquelles ils leur avoyent de-
» claré la subsistance et la conduite. Dequoi ils s'es-
» toyent d'autant plus resjouïs, et consolés, qu'on
» avoit tenu pour certain en Bohême, qu'elles avoyent
» estés entièrement dissipées; mais que d'autre costé
» ils avoyent esté fort contristés, ayans par eux en-
» tendu qu'esdites Eglises des Alpes, qui avoyent si
» longuement subsisté en bonne concorde, estoit en-
» trée quelque division, à l'occasion de certains Doc-
» teurs Suisses, qui y avoyent esté receus, et y
» avoyent par leurs persuasions introduit certaines
» innovations, lesquelles avoyent aussi donné subject
» aux Papistes de les persécuter. Et qu'ensemble ils
» leur présentèrent certains articles, en demandant
» leur advis, et les priant d'en escrire aux Eglises
» des Valées. Qu'eux ayans entendu toutes ces choses,
» et considérans les inconvéniens qui en pourroyent
» naistre, en avoyent esté fort esmeus et induits à
» leur en envoyer leurs sentimens, les priant de
» prendre le tout à gré et en bonne part, comme
» procédant de vraye charité, et fraternelle dilection.
» Donc, qu'ils s'estoyent fort esmerveillez, qu'en ces
» Eglises qui avoyent si long temps subsisté d'elles-

» mesmes, on eust si facilement donné entrée à des » Docteurs estrangers, et incognus, et à leurs per- » suasions, et qu'ils eussent auparavant deu consi- » dérer entr'eux mesmes, s'il y avoit parmi eux » quelques défauts, et en concerter eux seuls, exa- » minans et pesans le tout par la seule règle de la » Parole de Dieu, sans s'esmouvoir pour les gloses » des hommes: Et après si on eust trouvé bon d'in- » nover quelque chose, l'avoir fait entr'eux, com- » mençans à le mettre en practique, considérans tou- » jours par les événemens, si le changement fait est » bon ou mauvais pour le continuer, ou y remédier, » selon qu'ils auroyent veu estre expédient; d'autant » que le temps et la diligence donnent poids aux » choses. Et que pourtant ils les prioyent pour l'a- » mour de Christ de penser bien à tout, faisans en- » core ce qu'ils eussent deu faire auparavant, se » reünissans tous ensemble, et examinans le tout » par la Parole de Dieu, prenans bien garde de n'estre » déceus par ceux qui la corrompent, et destournent » à leur plaisir, comme si c'estoyent des fables. Et » qu'ils avoyent dit le surplus de leur advis à leurs- » dits deux frères, Daniel et Jean, verbalement, pour » le leur rapporter de leur part ». Le surplus de la lettre contenoit des amples exhortations à constance, patience, et confiance en Dieu, finissans par des grands tesmoignages de fraternelle bien-veillance,

et exhibitions, et offres en tout ce qui seroit de leur pouvoir pour la consolation de leurs frères, qu'ils saluoyent tres-affectueusement.

Telle en substance fut la lettre des Pasteurs Evanvangeliques de Bohème, et Moravie, qui ne parle qu'honorablement, et ne fait aucune plainte des deux Barbes Pasteurs, Daniel et Jean, lesquels estans de retour de leur voyage, et ayans fait entendre qu'ils avoyent des lettres des Pasteurs de Bohême et Moravie pour présenter à l'assemblée générale des pasteurs et autres conducteurs des Eglises des Alpes, elle fut convoquée au Val S. Martin pour le 15 d'Aoust 1533, où fut ouï, leu, et examiné tout ce que lesdits deux Barbes avoyent rapporté des Pasteurs Vaudois de Bohême, et reconnu que lesdits de Bohême pour n'avoir esté bien informés de tout, les exhortoyent de faire ce qu'ils avoyent desja fait presque de poinct en poinct. La vérité estant qu'ils avoyent long temps concerté entr'eux des matières susdites avant la venuë des Docteurs et Pasteurs de Suisse, qu'ils ne les avoyent pas admis ni escoutés en leurs assemblées, sans les avoir premièrement bien reconnus et expérimentés, ni n'avoyent pas escouté aucunes gloses des hommes, sinon conformes à la Parole de Dieu, et n'estoit pas vray aussi que ceste Réformation eust causé la désunion, sinon au regard de peu de personnes, tellement que l'assem-

blée ayant derechef bien pesé le tout, la conclusion faite l'année précedente en Angrogne fut confirmée, et fust respondu à la lettre des pasteurs de Bohême selon la verité du faict. Alors les deux susdits Daniel de Valence et Jean de Molines, au lieu d'acquiescer à des conclusions tant examinées et approuvées, de despit se retirèrent pour vivre en leur particulier, non sans des effects tesmoins de leur mescontentement et indignation au préjudice des Eglises, non de Bohême, mais des Valées et circonvoisines, spécialement en ce qu'ils esgarèrent ce qu'ils peurent des manuscripts, et mémoires anciennes des Vaudois, qui nous eussent peu servir, et à la posterité. Mais cependant les autres pasteurs et peuples bien unis, et résolus, se disposèrent à l'exécution des conclusions faites. Mais la persécution, et puis les guerres qui suivirent, ne permirent de l'exécuter entièrement, qu'avec une assez longue suite de temps, ainsi qu'on verra ci après.

CHAPITRE VI.

Persécution contre les fidèles en Provence. Persécution contre les fidèles de Piedmont par Pantaleon Bersour. Succez.

La susdite persécution s'alluma contre les fidèles du Piedmont en ceste manière. Grand nombre de Piedmontois, tant des Valées que d'ailleurs, pour fuïr la cruauté des persécutions, s'estoient espars ça et là, et plusieurs estans allez en Provence, s'habituèrent où ils trouvèrent mieux à s'exercer, et pour vivre en liberté de conscience. Les uns à Merindol, Cabrières, Lormarin, et autres lieux, avec leurs frères, et les autres en divers autres lieux, où ils estoyent de temps en temps visitez par les Barbes Pasteurs de lieu en lieu pour leur administrer la pasture de vie, ce qui continua par plusieurs années. Mais en l'annee 1534 les evesques de Cisteron, Apt, Cavaillon, et autres, les firent rechercher chacun en son Diocèse, et en remplirent leurs prisons; et ayans reconnu par leurs confessions qu'ils estoyent en partie Piémontois, et aprins beaucoup de choses de l'estat des Eglises Réformées des Valées de Piedmont, et des autres Réformez espars par ledit pays, ils en

escrivirent incontinent à l'Archevesque, et à l'Inquisiteur de Thurin, lesquels en advertirent incontinent le Duc Charles, et l'importunèrent tant contre ses subjets de la religion, qu'il constitua commissaire contr'eux le sieur Pantaleon Bersour, gentilhomme de Rocheplate, lieu tout peuplé de réformez, et résidant quelquefois en son chasteau de Miradol, et quelquefois dans la ville de Pinerol, lieuz proches dudit Rocheplate, et des Valées. Et lui fut ordonné par le Duc d'aller en Provence, et examiner luimesme les Piémontois pour en tirer les confessions de ce qu'ils sçavoyent des personnes, et affaires des Vaudois habitans en ses Estats, avec des lettres adressantes au Parlement de Provence, le priant d'ottroyer à son dit Commissaire un lieu convenable pour examiner en Provence les Piémontois des-ja prisonniers, et autres qu'on pourroit attraper.

Bersour ayant ceste commission, escrivit incontinent aux vicaires et officiers des evesques susdits, les priant de surseoir leurs actes et exécutions contre les Piémontois détenus en leurs jurisdictions jusqu'à son arrivée en Provence, où il s'acheminoit. A quoy lui fut respondu par Amédée Cavaleri, vicaire de l'evesque de Cavaillon, par ses lettres du 29 de Mars 1535: Qu'il avoit receu la sienne du 19 dudit mois, mais trop tard, parce qu'Antoine Pasquet de sainct Second près de Rocheplatte avec

douze autres, avoyent des-ja esté livrés au bras séculier, et devoyent estre exécutez le lundy suivant, sur les terres de Provence, et qu'on ne pouvoit pas retarder l'exécution sans la permission du Parlement, auquel il avoit envoyé un gentil-homme exprès pour l'obtenir, s'estant offert à payer les fraix qu'on feroit pour ce retardement. Que cependant il avoit envoyé sa lettre au juge de Ghout, avec les interrogats, afin que selon iceux il les examinast derechef, mesme avec la torture avant l'exécution. Que Pierre Chalvet de Rocheplate estoit mort en prison. Que Jehan Bernard de sainct Barthélemi y avoit aussi esté deux mois, mais que la frayeur d'estre bruslé, lui avoit engendré une fièvre tant véhémente qu'on l'avait relasché, moyennant caution.

Cependant le Commissaire Bersour arriva en Provence, avec ses lettres Ducales adressantes au Parlement, duquel il obtint, non le lieu demandé, mais bien de pouvoir assister à l'examen des prisonniers qui se feroit par le Conseiller Sauvati, à ce député par le Parlement, et que moyennant la deuë récompense aux greffiers, on lui donneroit copie de toutes les dépositions, et de ce obtint lettres de Claude comte de Tende, lieutenant de Roy, et grand sénéschal de Provence, datées du 12 de juin 1535. En suite dequoy il se trouva en divers lieux, où les prisonniers estoyent détenus, et examinez par ledit

Conseiller, et par ce moyen il eut les informations quasi de toutes les familles, et personnes de la Religion habitantes en Piedmont, et autres terres de S. A. de Savoye, tant és Valées, comme ailleurs : car il y avoit des prisonniers quasi de tous les quartiers dudit pays. Il apprint aussi par quels Barbes ils avoyent esté instruits, et visités en Provence, dont la plupart estoyent Piémontois, Martin Gounin d'Angrogne, Beinet Estienne, Laurens Jeannet, George Janon, et autres. Et que les conducteurs en leurs Synodes estoyent Louys le plus vieux, Estiennes, Daniel, et Luc. Ils en nommerent aussi quelques-uns non Piémontois.

Quasi tous les prisonniers furent enquis s'il estoit vray que les Vaudois avoyent des grosses sommes d'or et d'argent cachées, et où c'est qu'on les tenoit : mais ils respondirent, qu'ils n'en sçavoyent rien, et que quand quelque nécessité survenoit ils s'entr'aidoyent les uns les autres charitablement.

Le Commissaire Bersour muni de tant d'informations touchant les Vaudois, et leurs affaires, estant retourné en Piedmont, dressa deux amples rôles, l'un de ceux qui estoyent du tout déclarez de la Religion des Vaudois, et l'autre de ceux qui avoyent eu quelque participation avec ceux aux affaires de la Religion, ou qui les avoyent assistés, ou favorisés, tant és Valées, comme ailleurs, distinctement,

de Communauté en Communauté, et communiqua le tout aux Inquisiteurs, qui en firent de tels rapports, et instances au Duc, qu'il expédia ses patentes audit Bersour datées du vinghuitiesme d'Aoust 1535 en la ville de Quiers: lui ordonnant de se saisir de la personne de tous ceux qu'il sçavoit, ou sçauroit estre de la secte des Vaudois, ou Povres de Lyon, et de leurs complices et adhérans, et iceux retenir, emprisonner, et conduire de lieu à autre, selon qu'il verroit estre expédient sans les relascher jusques à entière cognoissance ecclésiastique, et réduction d'iceux au giron de l'Eglise Romaine, ou de juste chastiment receu, ou qu'autrement lui fust ordonné: commandant ensemble a tous ses officiers, et autres ses subjets de quelque qualité et conditiou qu'ils soyent, estans requis par ledit Bersour, de lui donner assistance de tout leur pouvoir, pour exécuter sa Commission, à peine de cent livres fortes, pour chacun contrevenant, leur donnant permission d'employer la force des armes s'il en estoit de besoin.

Bersour alors se fortifia d'environ cinq cents hommes choisis tant de pied que de cheval, et se jetta au despourveu sur les frontières d'Angrogne, vers Rocheplate, et y surprit quelques hommes qui y faisoyent la garde; et après se mit à ravager, et à prendre des prisonniers; mais à l'alarme qui se donna, le peuple d'Angrogne courut au secours, tua quelques

uns des ennemis, délivra partie du butin, et des prisonniers.

De ceste invasion se monstra fort dolente Mademoiselle Blanche vefve du feu sieur President Comte de Luserne, et seigneur d'Angrogne, et en escrivit de grandes reproches audit Bersour le 23 de Septembre, an susdit, pour le peu de respect qu'il avoit porté à la mémoire de feu son mari, mespris d'icelle, et de ses enfants, ayant assailli en telle sorte ses subjets à son insceu, contre l'honneur que Seigneurs voisins se doivent mutuellement, le priant de n'entreprendre plus rien de semblable jusqu'à ce qu'elle lui eust parlé.

Nous ne lisons pas quelle response il fit à ceste lettre, mais bien qu'il obtint autres lettres de S. A. datées du 25 de Septembre, par lesquelles estoit défendu aux peuples des Valées de Luserne, Angrogne, et Sainct Martin, de s'assembler avec armes sous peine de cent marcs d'argent pour chacune désobeyssance. Toutefois nous ne trouvons pas que Bersour aye depuis fait aucun effort pour entrer dans Angrogne, ou dans les autres Communautez montagneuses des Valées, mais bien qu'il continua avec sa troupe de courir és lieux plus bas et faciles d'icelles et ailleurs par le bas Piedmont, où les nommez en ses rôles se trouvoyent foibles, espars ça et là, meslés avec les Papistes, où il en print si

grand nombre qu'il en remplit son chasteau de Miradol, les prisons et convens de Pinerol, et l'Inquisition de Thurin, où Benoit de Solariis Vicaire de l'Inquisition avec ses Assesseurs leur faisoit leur procez, et les condamnoit les uns au feu, d'autres aux longues prisons de l'Inquisition; quelques uns eschapèrent secrettement par la porte dorée. De plusieurs on n'a jamais peu sçavoir qu'il en a esté depuis qu'on les a mis dans l'Inquisition, entre lesquels sont nommés Marc Chanavas de Pinasche, Julian Colombat du Villar Val Perouse, et George Stalé de Fenil.

Catelan Girardet de S. Jean de Luserne fut des condamnés au feu, quelques uns des prisonniers de Bersour ayans confessé que c'estoit lui qui les avoit induits à aller escouter les presches des Barbes, et entre les autres proposans, Bernardin Fea d'auprès de Pinerol, déposa le 13 d'octobre 1535 devant les Commissaires, qu'il y avoit cinq ou six ans passés, que ledit Girardet et Louys Turin aussi de sainct Jean, le conduisirent dans le bourg de la Tour proche de la maison de Chabert Ughet, où il ouyt la prédication d'un des Barbes, puis après l'examina, et instruisit de plusieurs poincts de la Religion.

Ledit Catelan fut en la mesme année 1535 attrapé à Revel et condamné au feu, qu'il endura avec une constance admirable. Quand il fut arrivé au lieu de

l'exécution, il demanda deux pierres; les ayant receuës, il les frotta l'une contre l'autre, disant: *Vous pensez par vos persécutions abolir nos Eglises, mais il ne vous sera non plus possible qu'à moi d'annéantir de mes mains, ou manger ces deux pierres;* et ainsi finit sa vie par un glorieux martyre.

Les prisonniers nommèrent plusieurs Barbes qui les avoyent instruits au bas Piedmont, allans et revenans de la basse Italie, et entre les principaux, nommoyent George, Philippe et Martin, tous du Val Luserne.

Jeanet Peiret d'Angrogne, l'un des surpris par Bersour faisant la garde, déposa le 22 de Septembre qu'ils faisoyent la garde pour les Ministres qui enseignent la bonne loy, qui estoyent assemblez en la bourgade des Chanforans au milieu d'Angrogne, et dit qu'entre les autres il y en avoit un qui s'appeloit M. Farel, qui avoit la barbe rouge, et un beau cheval blanc, et deux autres en sa compagnie, desquels l'un avoit un cheval quasi noir, et l'autre estoit de grande stature, un peu boiteux. C'estoyent des Pasteurs qui continuoyent de venir des quartiers de Suisse, pour les causes susdites. Il nomma aussi des Barbes des Valées, et tesmoigna que tous les habitants d'Angrogne adhéroyent à leur doctrine. Un autre prisonnier confessa que les Barbes avoyent

tenu alors leur Synode qui avoit duré six jours. Le procez Latin dit Capitulum.

Bersour donc par les confessions de tant de prisonniers descouvrit presque tout ce qu'il désiroit sçavoir pour exécuter sa commission; mais alors qu'il pensoit mettre en effect ses plus grands desseins contre les povres fidèles, l'authorité lui en fut arrachée des mains par des patentes que le Duc fit publier, défendant à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'ils fussent de molester les Vaudois, ou povres de Lyon, ni leurs adhérens, en aucune façon et manière que ce soit, ni sous prétexte quelconque qu'on peust proposer.

L'œuvre fut de Dieu protecteur des siens: mais l'occasion du costé des hommes fut, que le Roy François premier, neveu du Duc de Savoye ayant amassé une grosse armée sous la conduite du comte de Sainct Pol, et de l'admiral Chabot, demandoit au Duc son oncle passage pour icelle par ses terres, pour le recouvrement du duché de Milan, et ensemble quelques droicts qu'il prétendoit pour Madame Louyse sa mère, sœur d'icelui duc, lequel ne consentant à ses demandes, délibera d'employer tous ses subjets pour la défense de ses Estats, en quoy pouvoyent beaucoup servir ceux qu'on appeloit Vaudois habitans és Valées et passages estroits des Alpes, par lesquels l'armée pouvoit entrer en Piedmont

C'est pourquoi le Duc les voulut délivrer de la persécution susdite, afin de les avoir bien disposés à la défense de leurs passages au besoin.

La persécution de Bersour ayant pris fin en ceste sorte, nous ne parlerons plus de lui, sinon que Dieu par sa miséricorde appela à la cognoissance de la vraie Religion le fils d'icelui Bersour, appelé Louys, gentil homme honorable, et vaillant, qui ayant espousé damoiselle Christine Farine tres-affectionnée à la verité (pour laquelle tous deux ont souffert de grandes pertes) ils ont eu entre leurs enfans le sieur Paul Bersour, gentil homme pieux, et docte medecin, duquel nous avons eu la communication des originaux des commissions et exploits de feu son grand père en la susdite persécution, et aussi plusieurs autres escrits authentiques, dont nous avons tiré plusieurs choses pour ce recueil. Et a ledit sieur Paul et sa famille après lui en la Valée de Luserne persévéré toujours avec grande piété en la profession de la vraye Religion Réformée, de laquelle le susdit Bersour leur ayeul a esté grand persécuteur.

CHAPITRE VII.

Guerre du Roy de France en Piedmont. Martyre de Martin Gounin. Les Vaudois des Valées font imprimer la Bible en françois et usent d'autres diligences pour leur Religion. Progrez d'icelle. Bourdes d'un Préfect des Moines. Horrible persécution en Provence contre la Religion.

Le Roy de France n'ayant response agréable aux demandes qu'il avoit faites au Duc de Savoye son oncle, son armée entra en ses terres, occupa une partie de Bresse et Savoye, puis il entra en Piedmont, nonobstant toute la résistance qu'on y peut opposer, et y occupa une partie des meilleures villes. Mais le Duc estans secouru par les lieutenants de l'Empereur en Lombardie, la guerre continua en Piedmont par l'espace d'environ vingt et trois ans, durant lesquels les Valées appelées Vaudoises, estans occupées par les François, souffrirent leur part des misères et calamitez que la guerre apporte : mais elles ne furent pas fort recerchées pour le faict de la Religion en général, les vingt premières années, tous, tant d'un costé que d'autre, estans occupés aux affaires de la guerre.

Vray est que durant ledit temps elles en souffrirent quelques fascheries particulières, entre les pre-

mières desquelles fut celle qu'elles receurent à cause de la mort du ministre Martin Gounin d'Angrogne, un de leurs principaux Pasteurs, personnage doüé de belles qualitez, et qui en l'âge de 36 ans qu'il avoit quand il fut martyrisé, avoit desia beaucoup voyagé, et travaillé pour les Eglises, en Piedmont, et autres pays. Au commencement de l'année 1536 il alla a Genève de nouveau adjointe aux Eglises Réformées, pour y conférer de quelques affaires ecclésiastiques avec quelques doctes Théologiens, qui y estoyent. Mais revenant par le Dauphiné y fut pris par le Sieur de Champolion, le soupçonnant estre espion, comme estans Piémontois, et en tel temps des appareils de guerre entre le Roy et le Duc, et sous tel prétexte, le conduisit au Parlement de Grenoble, qui l'ayant détenu, examiné, et reconnu innocent, le délivra. Mais le géolier le fouillant, et lui ayant trouvé quelques lettres de Religion, il fut remis en prison, et examiné de sa croyance, de laquelle il fit libre et entière confession, il fut en toutes sortes assailli à droite, et à gauche pour lui faire changer de Religion, mais y perdans leur temps, fut condamné à estre noyé en l'Isère; ce qui fut exécuté la nuict du 26 Avril 1536, ne l'ayans voulu faire de jour craignans que par sa douceur, et bien dire il n'esbranlast les assistans.

Ceste mort fut glorieuse, mais néantmoins fort douloureuse aux fidèles des Valées pour l'amour et respect qu'ils portoyent à ce personnage, et pour la disette de son ministère tant fructueux. Mais pour remesdier à ceste bresche, et pourvoir aux nécessitez futures, ils se servirent de la commodité présente, qu'ils n'avoyent pas eue autrefois, c'est assavoir des Academies florissantes entre les Eglises Réformées de Genève, pays de Suisse, et ailleurs, où ils envoyèrent leurs escholiers de bonne espérance; et ensemble envoyèrent recercher des Pasteurs nécessaires pour aide à leurs Barbes et Pasteurs, et Dieu leur en envoya selon leur besoin, comme sera dit ci après.

Outre ce, considérans combien est nécessaire la lecture bien entenduë de l'Escriture saincte, à toutes sortes de personnes, et qu'ils ne l'avoyent encor en leur langue sinon escrite à la main par leurs Pasteurs, qui nonobstant leur diligence n'en pouvoyent pas fournir à tous suffisamment, ils firent traduire et imprimer en langue françoise la saincte Bible à leurs despens, se servans pour la traduction du labeur du sieur Pierre Robert Olivétain, personnage plein de zèle, et de piété, et fort docte, spécialement en la langue hebraïque, parent du Sieur Jean Calvin, qui aussi lui tendit la main à cet œuvre, qui fut imprimée à Neufchastel en Suisse, en grande, et

belle forme, de laquelle se trouvent encore quelques exemplaires esquels se lit, par qui, et comment, cet œuvre a esté mise en lumière, qu'on tient avoir esté publiée en bonne forme, et langue françoise entre les Réformés. Et furent cause ces aides, avec autres diligences, que les fidèles et principalement les Pasteurs des Eglises des Valées bénites par une gràce speciale de Dieu, que la pure Religion se fortifia, et augmenta merveilleusement dans les Valées et par tout le Piedmont.

Le Belvéderois préfect des moines, nommé ci devant au chap. I, voulant en sondit livre pag. 258, informer sa Congregation *De Propaganda Fide,* des moyens par lesquels la Religion Réformée (qu'il y nomme faussement hérésie) s'amplifia esdites Valées et lieux circonvoisins, au temps duquel nous parlons, afferme avoir trouvé dans un livre de mémoires de l'un des Comtes du Val Luserne. « Que » quand l'armée françoise (susmentionnée) eut oc- » cupé la Valée de Luserne, avec la pluspart du » Piedmont, y vindrent prescher quelques ministres » Luthériens sectateurs de Guillaume Farel, lequel (dit- » il) s'estoit faict Luthérien au pays de Berne, des- » quels ministres quelques uns furent pris par les » gentilshommes du Val Luserne, qui les emprison- » nèrent dans leur fort chasteau de la Tour. Mais » qu'estans venus au secours du Roy, le renommé

» et puissant Comte Guillaume de Wirtemberg con-
» ducteur d'un gros nombre d'Alemands affectionnés
» au Luthéranisme, les hérétiques irrités contre les
» gentils hommes qui emprisonnoyent leurs mini-
» stres, présentèrent tant de plaintes contr'eux au
» tribunal dudit Comte, qu'ils furent condamnés à
» la confiscation de leurs biens. Et que après Farel
» estant venu en personne en ladite Valée de Lu-
» serne, ledit Comte le laissa Gouverneur en sa
» place, qu'après lui suivirent au Gouvernement
» Arnoul, et Naus, infectés de la mesme contagion
» qui deschassèrent les Seigneurs non seulement du
» dit chasteau, où ils se logèrent, mais aussi de la
» Valée, et que durant les trois ans qu'ils en fu-
» rent bannis, les hérétiques y semèrent l'ivroye à
» leur plaisir, et qu'après les Seigneurs ayans ob-
» tenu du Roy d'estre restitués en leur entier, avec
» commandement aux hérétiques de leur rendre la
» Tour, et les maisons, iceux hérétiques en ayans
» eu le vent, bruslerent dans la Tour les pavez,
» planchers, arches, lits etc. et emportèrent des
» biens tout ce qu'ils peurent. Tellement que les
» Seigneurs appauvris, ne peurent pas remettre en
» leur premier estat la Tour, et les maisons, moins
» résister à la grande multitude des infidèles con-
» courans en ladite Valée, qui durant leur exil s'y
» estoyent tellement multipliés, qu'ils se rendirent

» Maistres de Bobi, Villar, la Tour, et de leurs vil-
» lages. Et qu'après le Roy ayant donné le Gouver-
» nement au Prince de Melphe, qui prestoit aussi
» l'oreille aux hérétiques, il laissa démolir le Bourg
» auprès du Chasteau, avec plusieurs principales mu-
» railles, et abbatre du tout ceste Tour tant célèbre,
» que son nom fut donné à toute la Ville, lequel
» nom elle retient encores; et qu'en ceste sorte les
» Seigneurs furent tant abaissés, et l'hérésie s'enfla
» tellement en la Valée, que de tout le Piedmont
» subject au Roy, alloyent gens pour escouter les
» Prescheurs, contre le vouloir du Roy, qui l'igno-
» roit, ou le dissimuloit, pour ne perdre les chefs
» fauteurs des hérétiques ».

C'est l'abrégé du Discours du Moine Prefect, désireux d'advertir à Rome la Congrégation *De Propaganda Fide* (à laquelle tout le livre est dédié): qu'il n'avoit pas tenu aux gentils-hommes de la Valée de Luserne, qu'ils n'ayent empesché l'entrée et l'accroissement de la Religion en icelle; et qu'il en faut attribuër la cause à ceux qui gouvernoyent le pays pour le Roy de France. Mais au reste, il est évident que tout ce discours monachal parmi quelque vérité, est tout farci d'ignorantes, ou malicieuses suppositions. Car qui est celui (s'il n'est du tout ignorant des affaires du monde), qui croye que Farel se soit faict Luthérien au pays de Berne?

Et qu'il ait esté establi gouverneur en la place du comte de Wirtemberg ? Que les gentils hommes ayent esté exilez à l'instance de leurs subjects de la Religion ; qu'à la mesme instance on ait démoli le bourg fermé de murailles au midy, et proche du chasteau (ce bourg estant la retraite de tous les habitans d'alentour és temps dangereux). Et quel profit leur en fust venu d'en procurer la démolition de ceste Tour tant renommée ? Et qui croira que les Gouverneurs pour le Roy de France, ou le Roy de France mesme, alors contraire à la Religion, eussent à l'instance de ceux de la Religion commandé ces démolitions ? Ne firent-ils pas démolir en mesme temps par le Piedmont tant d'autres forteresses non moins importantes que celle de la Tour, en laquelle on laissa encore en leur estre les maisons des gentils-hommes, lesquelles environnoyent la Tour ; ce qu'on n'avoit pas laissé ailleurs, où nul de la Religion ne pouvoit estre soupçonné la cause des démolitions.

Par quoy il est aisé à comprendre que ce Belvéderois a voulu publier ce discours farci de calomnies, et grossières suppositions, spécialement pour conserver une occasion de haine contre les Réformés, par ceux qui pourroyent prétendre d'avoir esté intéressez par les choses susdites faussement présupposées estre faites à l'instance des Réformez, combien que ce sont

des inventions, et calomnies trop grossières pour tromper les prudens et conscientieux.

Nous dirons donc, suivant les discours précédens, que ce ne furent pas les contes fabuleux du Moine Préfect, mais la bénédiction de Dieu, qui fit voir l'advancement de son sainct Evangile en Piedmont és années susdites, et le grand soin qu'avoyent les fidèles et spécialement leurs Pasteurs de procurer par tous bons moyens l'advancement du Royaume de Dieu, qui aussi leur fit avoir de grandes consolations de leur travail. Mais sur ce leur arrivérent des nouvelles lamentables des massacres et dispersions de leurs frères appelés Vaudois des Eglises de Provence mentionnées ci devant au chap. 3 et ailleurs.

Ces Eglises là composées pour la pluspart des fidèles qui y estoyent allés des Eglises des Valées, avoyent tousjours conservé ensemble une estroite union et continué la communication, et s'estoyent aussi les Eglises de Provence fort augmentées; elles avoyent esté comme celles des Valées participantes des bons advis des principaux Pasteurs évangéliques des Eglises de Suisse, et d'Alemagne, et en avoyent fait leur profit par une Réformation plus exacte qu'elle n'avoit esté auparavant, és mesmes choses et en la mesme manière qu'avoyent faict les Eglises des Valées, comme il est ci devant proposé au cha-

pitre cinquiesme. Car aussi en leurs assemblées plus générales, ils se trouvoyent ensemble et se conduisoyent comme par un mesme conseil.

Les adversaires de la Religion avoyent souvent allumé des persécutions contre les fidèles en Provence, mais Dieu en avoit toujours diverti le cours en la façon que les histoires tesmoignent. La persécution exercée par les evesques Provençeux és années 1534 et 1535 s'estoit adressée contre les particuliers Réformez habitans ça et là, espars par leurs Diocèses, plus que contre le corps des Eglises susdites; mais en l'année 1540 le Parlement d'Aix à la solicitation des prélats papaux du pays, fit adjourner quelque nombre des habitans de Mérindol, lesquels n'osoyent comparoistre devant le Parlement, à cause de l'extrême danger. Le Parlement condamna non seulement les adjournés, mais aussi tous les autres habitans à Mérindol à perdre vie, et biens, et le lieu à estre rendu désert, et inhabitable. Les condamnés eurent recours au Roy, qui révoqua l'edict, moyennant certaines conditions, ce qui en fit différer l'exécution, et cependant se firent plusieurs choses, pour, et contre les susdits condamnés par escrits, disputes, enquestes, et autres moyens, jusqu'au mois d'Avril 1545, auquel on procèda à ladite exécution par la force des armes, avec des estranges cruautez, non seulement contre ceux de Mérindol, mais aussi

contre tous les autres leurs voisins de mesme Religion. Le Cardinal de Tournon, et les Prelats susdits obtindrent du Roy par surprise, et par calomnies, quelque permission d'exécution, mais non telle que les ennemis l'exécutèrent, comme appert par les amples patentes du Roy Henri second, du 17 jour de Mars 1549, esquelles il déclare les tromperies, desquelles s'estoyent servis ceux qui avoyent procuré ladite exécution, et détesta la cruauté de ceux qui l'avoyent mise à affect, et mesmes en fit pendre quelques uns des principaux.

Or selon les histoires, on l'executa en ceste manière. Jean Minier Seigneur d'Oppede, premier Président au Parlement de Provence, et en icelle Province lieutenant du Roy en l'absence du Sieur de Grignan Gouverneur (qui etoit allé en ambassade en Alemagne), ennemi mortel des Réformés, et désireux de s'enrichir de leurs biens, sollicité aussi par les susdits Prélats, qui fournissoyent deniers, leva une armée au printemps du dit an 1545. Et ayant fait ordonner un Président, quelques Conseillers, et autres Officiers du dit Parlement, pour Commissaires de ladite exécution, s'en rendit lui-mesme le principal exécuteur, et en fit faire la publication à son de trompe és principales villes de Provence, partit d'Aix avec ses troupes, et le 16 dudit Avril brusla les lieux de Pepin, la Motte, et S. Martin, où il fit

un horrible massacre de ceux qu'il y trouva, qui y furent surpris, n'ayans pas creu, que ceste expédition se fit contre eux. On n'y espargna aucune sorte de personnes, ni aucune sorte de vilenies, et cruautez. Le lendemain 17 ils ravagèrent et brulèrent Lormarin, Ville-Laure, Treizemines, et Genson, trouvés vuides d'habitans. Le 18 arrivé à Mérindol, il n'y trouva qu'un jeune garçon qu'il fit harquebuser, et brusler le village. Le 19 Cabrières, petite ville close, fut assiegée, battue, et rendue à composition, laquelle n'y fut observée; car contre les promesses on y massacra tout, sauf quelques hommes robustes qu'on réserva pour les galères. On ny eut esgard à sexe, age, ni qualité; les petis enfans furent tirés des ventres de leurs mères, pour les escraser contre les murailles. Ceux qui s'estoyent retirés dans le temple, comme en un azyle, et pour y prier Dieu, y furent massacrés sans aucune miséricorde ni respect. Plusieurs femmes furent enfermées en une grange pleine de fourrages, et illec bruslées, tellement que le nombre des massacrés à Cabrières arriva à huit cents. La Coste, autre petite ville voisine, à la persuasion de son Seigneur, se rendit sans se faire assiéger, mesme les habitans abatirent une partie de leurs murailles; et toutefois on y fit rentrer quelques compagnies, qui y commirent plusieurs meurtres, ravages, et violences.

Cependant les fugitifs de Mérindol, et de quelques autres lieux s'estoyent retirés parmi les bois, et rochers, d'où ils n'oyoyent que cris espouvantables des massacrés, et massacreurs, et ne voyoyent à l'entour qu'embrasements horribles, et toutes autres sortes de désolations, n'attendans eux mesmes que d'estre d'heure à autre assaillis de tous costez, ce qui les faisoit tous incessamment crier à Dieu d'ardente affection. En effect l'ennemi ayant achevé ailleurs ses exécrables cruautez, et meschancetez, s'achemina pour les aller cercher, et exterminer. Mais un certain des siens, meu de compassion, les alla advertir du dessein contr'eux. Ce qui contraignit les hommes de laisser là leurs femmes, et enfans, avec des indicibles regrets, et pleurs d'un et d'autre costé, espérans que Dieu fleschiroit les ennemis à compassion de ceste troupe désarmée, et désolée, qui estoit d'environ cinq cents femmes, et grand nombre de petis enfans. En effect aussi tost que les hommes furent partis (avec leur Ministre, qu'ils pressèrent de s'eschapper avec eux) arrivèrent toutes les troupes ennemies où estoyent ces povres femmes désolées, avec leurs petits enfans. Les soldats se disposoyent à exercer contre ceste troupe les abominations, et cruautez, telles qu'ils avoyent exercées ailleurs; mais par la miséricorde de Dieu ils en furent empeschés

par un de leurs Chefs, qui ne leur permit sinon de prendre leurs biens, et emmener le bestail.

Les hommes cependant se retiroyent par des lieux aspres et difficiles, parmi les bois, et les rochers, d'où ils envoyèrent prier Minier de se contenter de leurs biens, lesquels ils lui abandonnoyent, et de leur permettre de se retirer avec leurs familles en pays estrangers. Mais ils ne le peurent oncques obtenir, ains au contraire pour les attraper tous, et les exterminer cruellement, il fit mettre des gardes és passages, par lesquels il pensoit qu'ils se mettroyent à passer; et en effect il en tomba plusieurs entre leurs mains, qui furent fort mal traitez et aucuns envoyés aux galeres. Les troupes ennemies les allèrent cercher par les bois, et par les rochers, où ils en trouvèrent et tuèrent un grand nombre cruellement, toutefois Dieu fit la gràce à une grande partie de se retirer à sauveté, avec leurs familles. Les uns se retirèrent à Genève, et au pays des Suisses, et autres en autres lieux. Mais la plus grande partie se retira avec leurs familles és Valées, d'où leurs prédécesseurs estoyent partis, où ils furent receus avec toutes sortes d'assistances possibles, jusques à ce qu'avec le temps ils eurent la commodité de retourner en leurs maisons, Dieu ayant fait périr misérablement la plus grande partie des autheurs et exécuteurs desdites cruautez, avec des manifestes

tesmoignages de sa fureur contr'eux. Quelques uns de ces réfugiez désirèrent de continuer leur demeure és Valées, sur tout quelques filles qui s'y marièrent. Et les autres retournés en leurs maisons, y ont repeuplé leurs lieux, continuans en la profession, et libre exercice de la vraye Religion, jusqu'à ce jourd'huy.

CHAPITRE VIII.

Grand progrez de la pure Religion en Piedmont. Le Parlement de Thurin, et l'Inquisition adjournent les Syndiques d'Angrogne. Temples et presches publiés és Valées. Leur soin pour avoir des Pasteurs à suffisance. Les Ministres Jean Vernou, et Antoine Labori, et autres martyrisés à Chamberi, et Barthélemi Hector Libraire à Thurin. Estienne Noël, et Gilles des Gilles Ministres, arrivent és Valées. Leur danger en chemin. Autres Pasteurs notables y arrivent aussi.

Cependant le pur Evangile continuoit à s'espandre par tout le Piedmont, la multitude de ceux qui embrassoyent la Religion Réformée s'augmentoit journellement, tellement qu'il y avoit bien peu de villes, ou villages de quelque considération qui n'en eust bon nombre de toutes qualitez, et entre iceux plusieurs Seigneurs de marque, et sans grande oppo-

sition, jusques en l'an 1550, auquel l'Inquisiteur general Thomas Jacomel, assisté du Parlement de Thurin, fit adjourner les habitans de la Valée d'Angrogne, en personne de leurs Syndiques, à comparoir devant lui à Thurin, au Convent des Dominicains, pour respondre à ce qu'il leur demanderoit en matière de la foy. Eux pour obéïr au Parlement, y envoyèrent deux, Colet Buffe, et Pierre Chanforan, qui y furent retenus prisonniers; et cependant ceux d'Angrogne eurent autre commandement d'en envoyer d'autres avec procuration de tout le peuple en bonne forme. Sur quoi mieux advisés qu'auparavant, ne voulurent envoyer sans saufconduit; l'ayans obtenu, ils y envoyèrent sans autre charge du général, que pour demander la délivrance de leurs prisonniers, détenus pour avoir obéï au magistrat sans desfiance. Mais on voulut une procuration générale pour le faict de la Religion; tellement qu'à la troisieme fois on y envoya Henriet Barthélemi, et Pierre Odin syndiques, avec procure, et charge de tout le peuple, de promettre en général, qu'ils vouloyent tous vivre chrestiennement, et selon la Parole de Dieu de poinct en poinct. Et sur ceci y eut à plaidoyer pour quelque temps: mais les affaires de la guerre ne permettans pas de passer pour lors plus avant, ceste moleste fut sursoyée jusqu'à plus grande opportunité.

Or les Pasteurs, et autres directeurs des Eglises des Valées, pour n'irriter sans grande necessité ceux qu'ils savoyent n'attendre que l'occasion, et la commodité de leur faire du mal, avoyent délibéré de faire leurs exercices de Religion, avec le moins d'apparence et de bruit qu'ils pourroyent, mais la grande affluence du peuple venans aux predications, tant des Valées mesmes, que de divers lieux du bas Piedmont, fut telle, qu'il falut finalement se mettre du tout à descouvert. On commença à Angrogne, où le Régent de l'eschole du lieu nommé M. Jean de Broc provençal, voyant tant de peuple assemblé au lieu le plus public près du temple appelé S. Laurens, commença à lui faire une belle exhortation à haute voix, et dès lors les Ministres voyans ne pouvoir plus temporiser, continuèrent au mesme lieu leurs prédications, et pour se mettre à couvert y edifia un temple, et peu après un autre, un mille plus haut en la mesme communauté, pour mieux accommoder le peuple; et bien tost après en la mesme année 1555, on en fit de mesme és autres communautez du Val Luserne, et l'année 1556, en la Valée de S. Martin. Car les amples maisons des Barbes, lesquelles jusques alors avoyent en quelques lieux servi de Temples, n'y pouvoyent plus suffire.

Or outre la grande multitude de peuple qui abordoit de toutes parts, sur tout és Eglises du Val

Luserne, comme plus en commodité du bas Piedmont, et qui requéroit de frequentes prédications, les Pasteurs estoyent aussi requis d'aller faire des visites ailleurs, és lieux où les Réformez estoyent en grand nombre, pour baptiser les petis enfans, consoler, et instruire ceux qui le requéroyent, et spécialement és chasteaux, et maisons des principaux seigneurs, où la S. Cène estoit aussi par fois administrée.

Pour un si grand ouvrage, le nombre des Pasteurs n'estoit pas assez grand. Des anciens Barbes qui restoyent, les uns estoyent affoiblis de vieillesse, et se reposoyent honorablement; autres estoyent employés aux voyages vers la Calabre, Apouille, et autres lieux d'Italie; et ceux qui estoyent és Valées ne pouvoyent pas suffire. Ceux d'entr'eux qui souloyent instruire les escholiers aspirans au sainct Ministère, s'estoyent deschargés de ce labeur à eux incommode, aussi tost qu'on eut la commodité de les envoyer aux publiques Académies Réformées, d'où advint que les Barbes en furent plus libres pour leur principale fonction, et voyages. Mais le nombre des estudians en diminua, et leur employ en fut plus tardif, à cause des fraix, et incommodité des chemins. Parquoi en telle disette de Pasteurs on eut recours principalement à l'adresse des Pasteurs de l'Eglise de Genève, où outre les originaires du lieu, se trouvoyent plusieurs personnages doctes, craignans Dieu,

et propres pour le sainct Ministere, qui s'y estoyent retirés de France, Italie, et autres lieux, desquels la persécution contre la Religion, les avoit deschassés, entre lesquels se trouvoyent M. Jean Vernou de Poitiers, et Antoine Labori de Querci.

Ces deux adressés par M. de Genève, vindrent en la Valée de Luserne, où ayans exercé le sainct Ministère quelques mois avec contentement de part et d'autre retournèrent à Genève, pour s'y pourvoir de choses necessaires, et faire transporter le tout avec leurs hardes aux Valées, où ils avoyent donné espérance de retourner. Mais s'estans mis en chemin en intention de retourner avec trois autres honnestes personnages, assavoir Guiraud Tauran, de Cahors en Querci, Jehan Frigalet de Nismes, docte en jurisprudence, et Bertrand Bataille escholier gascon, ils furent pris par les gens de justice sur le col de Tamis, et conduits à Chambéry, où après une longue prison, excellentes confessions de leur foy, et glorieuse victoire contre toutes les tentations, ils furent tous cinq martyrisés pour la défense de la vérité, audit Chambéry sur la fin du mois d'Aoust 1555, dequoy l'histoire notable est amplement contenue au Livre des Martyrs, où se trouve aussi l'histoire du martyre de Barthélemi Hector libraire, natif de Poitiers, lequel ayant porté vendre des livres de Genève aux Valées de Piedmont, fut saisi en celle de sainct

Martin par quelques gentils hommes d'icelle, et de là conduit à Pinerol, et depuis à Thurin, où il rendit telle confession de sa foy, et avec telles preuves, et efficace, que plusieurs du Parlement de Thurin en furent esbranlés, et tous estonnés, et néantmoins poussés par leurs considérations mondaines, et plusieurs contre leur conscience, comme ils firent cognoistre, suivans la sentence de l'Inquisiteur, ils le condamnèrent à la mort, et fut bruslé le 20 de juin 1555, à Thurin, en la place du chasteau.

La mort des susdits, combien qu'autrement honorable et de grande edification, fut grandement regrettée par les fidèles des Valées, et spécialement celle des Ministres susdits, pour le grand fruict qu'ils avoyent desja receus de leurs rares dons et espéroyent en recevoir à l'advenir. Toutefois ils furent bientost consolés par l'arrivée d'autres Pasteurs de notable considération.

Le ministre Gilles des Gilles revenant de son dernier voyage faict au royaume de Naples, ayant passé par Venise, et de là par les frontières d'Allemagne, leur amena de Lausanne le sieur Estienne Noël, ministre françois, doüé de singulière piété, érudition et réputation, ayans esté délivrés par la faveur de Dieu en la Savoye, d'un danger qui sembloit les devoir faire passer par le chemin des cinq susnommés martyrisés à Chambéry peu de temps

auparavant. Car nonobstant toute leur prévoyance, et pourvoyance pour ne s'approcher des lieux qu'ils estimoyent les plus dangereux, estans un soir entrés en l'hostellerie pour loger, ils y trouvèrent un nombre d'archers de justice, avec leur chef qui receut les deux ministres à leur arrivée, avec beaucoup plus de complimens qu'ils n'en désiroyent, et nonobstant leurs excuses, les voulut faire souper à sa compagnie, les entretenant par autre devis, jusques à ce qu'ayans soupé, il leur demanda, « d'où » ils estoyent, et d'où ils venoyent, où ils alloyent, » l'occasion de leur voyage, et autres circonstances ». Le sieur Noël lui respondit, « qu'il estoit de Troyes » en Champagne, et qu'il venoit de vers les Alle» magnes, et s'en alloit vers le Piedmont, désirant » de voir un sien frère qui y estoit allé à la guerre » : et le sieur Gilles, « qu'il estoit Piedmontois, venoit » du royaume de Naples, y estoit allé exerçant sa » profession par quelques années, s'en retournait en » Piedmont ». L'autre lui demanda alors en italien, pourquoy il avoit fait un tel destour pour s'en retourner; quels chemins il avoit suivi de Naples jusques là ; où il avoit trouvé son compagnon ; pourquoi lui qui estoit tant robuste, s'estoit accompagné avec un homme tant délicat, et qui lui faisoit despendre beaucoup plus de temps, et d'argent ? A quoy respondit le sieur Gilles: « Que les guerres de Lom-

» bardie, et le désir de voir l'Allemagne, l'avoyent
» convié à faire ce destour; lui nomma les lieux
» notables de son voyage, dit qu'il avoit trouvé son
» compagnon de là de Genève, et qu'ayant appris
» de lui qu'il alloit en Piedmont, et lui semblant
» homme de bien, il avoit print plaisir de faire
» chemin en sa compagnie, ne plaignant pas pour
» ce regard un peu de temps, et d'argent qu'il lui
» faudroit despendre d'avantage, pour la bonne com-
» pagnie ». Et sur ce l'officier ayant renvoyé le reste du discours au lendemain matin, non sans des grands indices d'avoir cognoissance d'eux, et de mauvais dessein, il s'en alla coucher. Et le sieur Noël aussi se monstrant extrêmement harassé, son compagnon, sous prétexte de racoustrer quelque chose, s'entretint avec l'hoste, et le contenta si bien, qu'il leur bailla des adresses, et le moyen de s'eschapper dans la nuict, hors des chemins, parmi les bois, et montagnes, loüans Dieu de leur délivrance, et arrivèrent en santé és Valées. Le ministre Noël fut ordonné Pasteur à l'Eglise d'Angrogne et son compagnon à celle du Villar en la Valée de Luserne, où ils furent receus avec grande consolation.

Arrivèrent aussi environ le mesme temps divers autres pasteurs, partie François, partie Italiens. Le sieur Humbert Artus, homme docte et magnanime, fut ordonné pasteur à l'Eglise de Boby au Val Lu-

serne, où les moines accompagnés du magistrat et autres papistes, l'allèrent incontinent assaillir pour disputer. Mais lui s'estant offert moyenant bon ordre, de disputer avec eux, en latin, en grec, ou en hebrieu, à leur choix, et sur la matière qu'ils voudroyent lui proposer sur le champ, ils s'en retournèrent confus et le laissèrent en paix.

Arriva aussi le sieur Geofroy Varaille de Busque en Piedmont, homme docte, et fils d'un grand persécuteur, comme sera plus amplement dit ci après. Puis arriva le sieur Dominique Vignaux de Panassac en Gascogne, et autres notables serviteurs de Dieu, par le moyen desquels les Eglises des Valées furent bien pourveuës, et bien conduites un fort long temps.

CHAPITRE IX.

La Cour de Parlement de Thurin envoye des Commissaires contre les Réformés des Valées. Quels exploits ils y firent. Et quelles responses ils eurent desdits Réformés. Le Parlement envoye lesdits Commissaires en France avec lesdites responses.

Les principaux du Clergé du païs, ayans adverti le Pape du grand avancement de la Religion par tout le Piedmont, advenu principalement a l'occa-

sion des guerres, et du danger plus grand, si l'on n'y pourvoyait promptement, et à bon escient, le Pape ne fut négligent à employer ses Nonces envers ceux qu'il faloit pour les importuner à s'opposer puissamment au progrez d'un tel œuvre, et à desraciner la Religion Réformée de leurs estats. Parquoi le Roy de France qui avoit aussi eu le mesme advis par la Cour de Parlement de Thurin, commanda à ladite Cour d'y pourvoir; et elle estimant que les Eglises Réformées des Valées estoyent comme le tronc de l'arbre, et la source de laquelle découloyent tant de ruisseaux par le païs, et qu'en les abolissant le reste s'esvanouïroit sans grande peine, dressa ses desseins contr'elles. Parquoi aussi tost qu'on eut entendu à Thurin, que ceux d'Angrogne avoyent basti des temples en leur lieu, et qu'on y preschoit tout ouvertement, on proposa d'y envoyer incontinent des troupes pour les assaillir par armes; dequoi ils furent incontinent advertis, et exhortés par quelques temporiseurs de surseoir pour quelque temps du train commencé. Mais eux, le tout bien considéré, jugèrent expédient de continuer de bien en mieux, remettans du tout l'issuë à la Providence paternelle de Dieu, auquel la querelle appartenoit.

On n'envoya pas pourtant les troupes, mais au mois de Mars suivant, qui estoit de l'an mille cinq cents cinquante six, Barthélemi Aimé, Seigneur de

sainct Julian, troisiesme Président, et Augustin de Ecclesia, troisiesme Conseiller, commis par ledit Parlement, arrivèrent avec leur suite en la Valée de Perouse. Mais n'y ayant pour lors aucun Pasteur establi, les hommes du lieu s'escartèrent çà et là, tellement que les Commissaires ne trouvans à qui parler, montèrent au val de sainct Martin, où ils publièrent des sévères commandemens, et avec flateries d'un costé, et terribles menaces de l'autre, taschoyent d'y esbranler les Réformés; mais n'y pouvans rien gagner, ils descendirent à Pinerol, où ayans entendu qu'il y avoit un homme de S. Jean qui avoit porté baptiser un sien enfant à Angrogne, le firent appeler par devant eux, et lui demandèrent pourquoi il avoit porté baptiser son enfant à Angrogne: ausquels il respondit: *Que c'estoit d'autant qu'on y administroit le Baptesme selon l'institution de Jesus Christ.* De laquelle responce le Président irrité lui commanda de le faire incontinent rebaptiser à un Prestre: s'il ne vouloit estre brusié vif. Alors ce personnage ayant requis de pouvoir prier Dieu (ce qu'il fit en leur presence) il dit au Président, *Que s'il lui vouloit promettre par escrit signé de sa main de le descharger du péché qu'il commettroit en faisant rebaptiser son enfant, qu'alors il lui respondroit.* Alors le Président en colère le fit sortir et ne le rappela plus.

De Pinerol ce Président, avec sa suite, s'alla loger à Luserne le mardi après Pasques, et le jeudi suivant il monta en Angrogne, ayant outre son train, grande suite de noblesse, de prestres, de moines, et autres. Il y visita les deux Temples, et y fit prescher un de ses moines, les pasteurs, et le peuple d'Angrogne présens. La prédication du moine tendoit à induire le peuple à se remettre à l'obeyssance de l'Eglise Romaine. Icelle finie, le peuple requit le Président de permettre à un de leurs Ministres de prescher aussi en présence de tous, affermant que le moine avoit avancé plusieurs choses discordantes de la Parole de Dieu, comme on s'offroit de lui prouver, mais le Président ne le voulut permettre, dequoi le peuple se monstra fort irrité.

Après cela le Président leur fit de grandes remonstrances de par le Roy, et du mareschal de Brissac son lieutenant en Piedmont, et de par la Cour de Parlement, pour les faire consentir au Papisme, les menaçant en cas de refus de totale ruine, ainsi qu'estoit advenu à leurs frères en Provence quelques années auparavant.

A tout cela ils lui respondirent: « Qu'ils estoyent » résolus de vivre selon la Parole de Dieu, et en » l'obeyssance de tous leurs supérieurs, en toutes » choses possibles, et où Dieu ne fust point offensé. » Et quant à leur Religion, si on leur pouvoit prouver

» par la Parole de Dieu qu'elle fust erronée, ils es-
» toyent prests à se corriger ».

Ces actions ayant duré jusqu'à six heures du soir, le Président dit, qu'il faudroit disputer de ces matières à Thurin, ou à Pinerol, ou à Luserne, ne voulant consentir que ce fust à Angrogne. Les ministres et le peuple l'acceptèrent pour Luserne, mais le Président n'y voulut plus entendre. Le lendemain il alla vers les autres communautez de la Religion du val Luserne, et y fit de mesme comme à Angrogne; il eut aussi partout en substance la mesme response. Parquoi ne pouvant rien gagner en général, il fit appeller à part les uns après les autres ceux qu'on lui avoit nommés comme principaux, lesquels il s'efforça d'esbranler par flatteries, promesses, et menaces; mais n'y profitant non plus, il fit assembler en chascune communauté le conseil général d'icelle, où il fit publier une ordonnance rigoureuse, l'intimant mesme jusqu'à la troisième et dernière fois, comme il disoit. Après il employa les Gentils-hommes du païs pour les esbranler en général, et en particulier, et y fit jouër tous les ressorts à lui possibles, mais sans y rien gagner.

Or le Sommaire de l'ordre daté à Luserne le 23 de Mars 1556 qu'il fit publier par tout, estoit: « Que
» de par le Roy, et l'Illustre Cour de Parlement es-
» toyent faites expresses défenses aux Syndiques,

» Communautez, hommes, et habitans de Luserne,
» la Tour, Villar, Bobi, Ville-neusve, Rora, S. Jehan,
» Angrogne, Lusernette, Bubiane, Fenil, Campillon,
» Garcillane, Mombron, autrement S. Martin, et au-
» tres de la Valée de Luserne, et à toute autre per-
» sonne de quelque qualité ou condition qu'elle puisse
» estre, de recevoir, ni admettre en leur pays, mai-
» sons, ou édifices, ni escouter à l'advenir aucun
» prescheur venant de Genève, ou d'ailleurs, moins
» ceux qui seroyent desdits lieux, s'ils ne sont
» commis à tel effect par le révérendissime Arche-
» vesque de Thurin, son Vicaire, ou autre Prelat
» supérieur desdits lieux, et approuvés par la Cour
» de Parlement, et ce sous la peine de confiscation
» de corps, et de biens. *Item:* que sous la mesme
» peine, et sans dispute, ils eussent à se confesser,
» communier, faire leurs mariages, ensevelir leurs
» morts, ouïr la messe, et entièrement observer
» toutes les constitutions de S. Mère Eglise. Et en
» outre, que venans desdits prescheurs, ils eussent
» à les prendre, détenir, révéler, et manifester ceux
» qui les récéleroyent sous la mesme peine, avec
» promesse aux révélateurs de la troisiesme partie
» des biens des coulpables, et d'estre tenus secrets
» avec pardon de tout le passé, et aussi de grâce
» et pardon du passé à tous autres qui se voudront
» ranger à l'obeyssance de l'Eglise Romaine, et vivre

» en repos, venans à cet effect à se faire escrire
» entre les mains desdits Commissaires, ou de l'In-
» quisiteur, etc. faisant commandement à tous de lui
» donner response et déclaration de leur volonté par
» escrit, signé, et bien authorisé, et sur tout des
» poincts contenus en l'ordre publié ».

Pour response, Les Réformés lui présentèrent une briesve Confession de leur croyance, en laquelle ils declaroyent « croire et vouloir suivre tout ce qui est
» contenu en la Saincte Ecriture du Vieil et Nou-
» veau Testament, compris sommairement au Sym-
» bole des Apostres. Qu'ils confessoyent, et tenoyent
» les saincts Sacremens institués de Jesus Christ,
» selon le vrai usage de leur institution. Qu'ils approu-
» voyent tout ce qui est contenu és Symboles des
» quatre premiers Conciles généraux, de Nicee, Cons-
» tantinople, Ephèse, et Chalcédoine, et aussi au Sym-
» bole d'Athanase: *Item:* tiennent les dix commande-
» mens de Dieu contenus au 20 chap. d'Exode et 5 du
» Deuteronome, et que selon iceux ils s'estudioyent
» de vivre, sans souffrir entr'eux de tout leur pou-
» voir aucune meschanceté ni œuvre contrariante
» ausdits commandements. Qu'ils recognoissoyent
» aussi les supérioritez ordonnées de Dieu, leur
» vouloyent estre submis, et obéissans en tout ce
» qui ne répugne point aux susdits commandemens
» de Dieu, qui est le souverain Seigneur, et Maistre

» de tous : qu'en ceste Religion leurs pères et mères » avoyent continué depuis plusieurs centaines d'an- » nées ; toutefois, que si par icelle Parole on leur » pouvoit monstrer qu'eux, ou leurs Pères fussent, » ou eussent esté en erreur, ils seroyent prompts à » se rétracter.

» Que quant aux articles contenus en l'ordre public » ils respondoyent touchant la messe, qu'ils tiennent » la vraye, c'est assavoir la S. Cène que nostre Sei- » gneur a instituée, et les Apostres ont célébrée : » mais quant à celle que les prestres célèbrent main- » tenant en la papauté, si on leur peut prouver » qu'elle est conforme à la Parole de Dieu, ils l'ac- » cepteront, et non autrement.

» Touchant la Confession auriculaire, qu'ils con- » fessent tous les jours leurs péchez à Dieu, et lui » en demandent pardon en public, et en particulier, » selon ses commandemens, et de nostre Seigneur » Jesus Christ, contenus en plusieurs passages de sa » Parole. Que si par la mesme Parole les Prestres » peuvent prouver leur confession auriculaire, ils » ne la refuseront point.

» Du baptesme, qu'ils reçoivent en toute humilité » l'ordonnance sur ce faite par le Fils de Dieu, » et l'administrent comme Christ l'a institué, sans » y adjouter, diminuer, ou changer chose aucune, » faisans le tout en langage entendu de tous, comme

» sainct Paul nous a commandé. Que si on peut » monstrer que l'addition des conjurations, sel, huile, » et autres choses semblables, soyent selon la Parole » de Dieu, ils sont prests à les recevoir.

» Quant à la sépulture, qu'ils ensevelissent les » morts honorablement, et en belle compagnie, avec » sainctes exhortations pour consoler les parens, et » admonester tous de vivre en telle sorte qu'on » puisse mourir de la mort des justes : mais quant » aux chandèles, son de cloches, et autres cérémo- » nies qu'on fait en la papauté, si on prouve que » Dieu n'y est pas offensé, on les acceptera.

» Quant aux traditions et constitutions humaines ils » reçoivent volontiers celles qui servent au bon ordre, » à l'honnesteté, et à la révérence au sainct Ministère; » mais quant à celles qui sont proposées sous intention » de mérite pour lier et obliger les consciences contre » la Parole de Dieu, ils ne les peuvent accepter. Et » quant à ce qu'on leur a proposé que les conciles les » ont ordonnées, ils respondent, qu'il y en a plusieurs » qui n'ont point esté ordonnées par les Conciles. » Mais quand bien les conciles les auroyent ordon- » nées toutes, il ne faut escouter aucun, non pas » mesme un ange du ciel ordonnant contre la Pa- » role de Dieu. Que les conciles avoyent faict plu- » sieurs belles et sainctes constitutions pour reigler » les Pasteurs, et les peuples, ordonnans que les

» Pasteurs paillards, yvrognes, et scandaleux soyent
» déposés, que qui assiste à la messe d'un prestre
» paillard soit excommunié, etc. Mais que de ceci
» on n'en parle point, ains seulement de ce qui re-
» tourne au profit et contentement du clergé, qu'ils
» s'offrent de prouver tout ceci, en dispute bien
» réglée, en présence de leurs Seigneuries, désirans
» que cela soit bien tost, etc. »

C'est en substance le contenu en la response qu'ils présentèrent aux sieurs Commissaires, les requérans ensemble de considérer qu'ils adorent un mesme Dieu, et Sauveur Jésus Christ avec eux, qu'ils ont une mesme loy, une mesme espérance. Que puis qu'on permet aux Sarrasins, et aux Juifs blasphêmateurs et ennemis du nom de Christ, de vivre en paix selon leur religion, qu'eux, qui adorent le vrai Dieu par Christ, soyent laissés en paix en leurs montagnes, veu qu'ils s'offrent de suivre volontiers tout ce qui leur sera prouvé estre selon la Parole de Dieu, et de rendre selon icelle obéissance à leurs Supérieurs, et y veulent instruire leurs enfans : protestans qu'ils veulent vivre et mourir selon ceste déclaration.

Les commissaires nonobstant cette response, retournèrent encores par plusieurs fois à leurs premières instances, et artifices, mais on les renvoya toujours à la response faite par escrit. C'est pourquoi n'en pouvans en aucune façon tirer autre chose,

et ne pouvans justement condamner ceux qui s'offroyent d'accepter et suivre tout ce qu'on leur commandoit, si on le leur prouvoit conforme à la Parole de Dieu, et de se corriger promptement, si par la mesme parole de la saincte Escriture on prouvoit qu'ils fussent en quelque erreur, et d'en entrer en dispute bien réglée en leur présence, avec ceux qu'on leur voudroit présenter, ils délibérèrent de ne passer plus avant sans en avoir communiqué avec le Parlement.

Toutefois avant leur despart ils commandèrent aux syndiques de leur livrer leurs ministres, et maistres d'eschole; à quoi ils respondirent ne pouvoir en bonne conscience obéïr à tel commandement, pource que leurs Pasteurs estoyent gens craignans Dieu, et de saine doctrine, et en outre messagers que Dieu leur avoit envoyés pour leur annoncer sa volonté, tellement qu'ils ne leur pouvoyent faire, ni permettre leur estre fait aucun desplaisir, pour n'offenser Dieu qui les avoit envoyés. Alors le Président leur dit, *qu'il leur donnoit en garde lesdits ministres, et maistres d'eschole, pour les représenter quand ils leur seroyent demandés*. Et sur cela partit avec toute sa suite, et arrivé à Thurin, fit voir au Parlement tous ses exploits, et les responses qu'on lui avoit fait aux Valées. Sur quoi le Parlement trouva bon de ne passer plus avant en cet affaire, jusqu'à

ce qu'on eust deuëment informé de tout le Roy et son Conseil, et eu nouveau commandement. Et à ces fins furent envoyés en France les susdits Sainct Julian, et de Ecclesia, pour y porter leurs escritures, et expliquer de vive voix ce qui seroit de besoin. Et de ceci la response ne vint qu'environ un an après, 'et cependant les Eglises des Valées furent laissées en paix, contre le désir et attente de leurs ennemis.

CHAPITRE X.

Apparence et crainte de persécution en Piedmont contre la Religion. Pernicieuse opinion de l'Antinicodémite Baronius, quelle, refutée. Martyre de Nicolas Sartoire. Qualitez et Martyre du Ministre Varaille. Retour aux Valées des Commissaires Sainct Julian, et de Ecclesia. Leurs exploits. Response des Réformés. Ministres, et autres Réformés adjournés à comparoir à Thurin.

Or cependant que les fideles des Valées estoyent ainsi assaillis, leurs frères des villes, et plat pays des autres endroits du Piedmont n'estoyent pas sans crainte d'estre aussi rudement assaillis. Parquoi les fidèles Pasteurs de près et de loin, faisoyent un merveilleux devoir pour les encourager, et consoler: et

entre les autres les Pasteurs de l'Eglise de Genève leur escrivirent plusieurs lettres notables, générales et particulières, selon qu'ils entendoyent estre de besoin, et ce avec grand fruict et édification. Sur tout en repoussant vivement les vaines raisons, et pernicieuses persuasions de l'Antinicodémite Baronius, qui par ses discours plausibles à la chair, alloit destournant tous ceux qu'il pouvoit du zèle chrestien, de ne dissimuler point la vérité cogneüe, ains en faire confession ouverte, et y persévérer jusques à la mort.

Ce Dominique Baronius estoit Florentin, Missificateur, et prescheur Papal, de réputation, et qui és temps moins dangereux avoit monstré quelque zèle envers la vraye Religion, l'approuvant presque entièrement; et condamnant presque toutes les Constitutions superstitieuses Papales, n'en retenant que quelques particularitez, desquelles il souloit parler avec telle ambiguité, qu'à grand peine pouvoit-on cognoistre ce qu'il en croyoit, comme on void en plusieurs traitez italiens et latins qu'il a composés, et specialement en celui des Constitutions humaines, auquel il veut monstrer lesquelles on peut admettre, et lesquelles on doit rejeter.

Audit livre, entre plusieurs grands erreurs qu'il condamnoit en l'eglise papale, il dit de la Messe : « Il y en a un autre que je voudroy' laisser dans

» la plume, car il est hors de vérité, de reigle, de
» mesure; mais le zèle de la maison de Dieu m'a
» mangé, et pourtant je ne le puis taire: c'est la
» Messe, qui veut dire tribut, ou service. Cette ci
» au temps des bons Pères, Epiphane, S. Ignace, et
» autres du temps ancien, en son premier usage
» estoit sans impiété, sans idolatrie, sans sacrilège,
» sans fausse doctrine; on y annonçoit la parole des
» promesses, et de foy, à laquelle on adjoustoit les
» signes du pain, et du vin qui représentoyent le
» corps de Jésus Christ mort en la croix, pour le
» délivrer de la mort eternelle, et le sang espandu
» pour la remission des péchez. Ils prioyent après
» pour les Princes, et peuple chrestien; en après
» faisoyent une claire confession de leur foy, puis
» rompoyent le pain sacré, et l'administroyent avec
» le vin sanctifié, aux bien disposés, présents et
» examinés, avec psaumes, hymnes, louanges, et
» actions de graces, les advisans de ne cercher point
» Jésus Christ vrai Dieu, et vrai homme, comme de-
» scendu du ciel en tels visibles élémens, comme s'il
» y fust enclos, mais au ciel, à la gloire et dextre
» de Dieu son Père, disans à haute et intelligible
» voix: *Eslevez vos cœurs en haut*, et ils respon-
» doyent, disans: *Nous l'avons au Seigneur, etc.*
» Ceci est l'œuvre œuvrée de la Messe, et non l'œu-
» vre du ministre œuvrant. Finalement on donnoit

» l'aumosne pour les pauvres, après on congédioit » l'Eglise, en disant: *Ite*, c'est à dire, *Allez, Missa* » *est*, c'est à dire, *l'Eglise est renvoyée*. Voici le » pieux, le sainct, le chrestien, le catholique tribut, » hommage, fidelité, culte, service, mémorial, mys- » tère à Dieu, à Christ, tant précieux, et agréable, » Pource Christ a dit: *Faites ceci en mémoire de* » *moy, etc.*

» Pleurez, larmoyez tous maintenant, pour la profa- » nation d'un tant mémorable mystère. Voyez, voyez » l'impiété, l'idolatrie, le sacrilège, la superstition, » le marché, l'avarice, l'abomination que Satan et » ses supposts y ont mise. On n'y presche, on n'y » oit point de salutaire parole de foy; là on mange » pour tous, là on lit l'Escriture en langue non en- » tenduë, contre la défense de sainct Paul, 1. Cor. » 14. Là on cherche Christ Dieu et homme sous les » élémens du pain, et du vin; on l'y adore sans » qu'il y soit; on y fait marché de la messe des » morts, et de celles de S. Grégoire, et de tant de » saincts, et sainctes, tout contre les Décrets de » l'Eglise; Je n'en veux pas escrire plus *(dit-il)* car » il y auroit trop à escrire ».

Il escrivoit de mesme style des autres superstitions papales; mais avec tout cela, il cerchoit de persuader, qu'és lieux, et temps fort dangereux, on pouvoit dissimuler extérieurement ce qu'on estimoit

de tels erreurs, et aller mesme à la messe, sans approuver de cœur aucun de ces erreurs. Disoit qu'en tels temps et lieux le ministre de vérité devoit s'employer envers ses disciples à leur faire cognoistre l'yvroye, et la discerner du bon grain, et à leur faire hayr l'yvroye, et aimer de cœur le froment; mais quant à l'extérieur, laisser faire au Seigneur, sans s'exposer, et exposer les autres en de grands dangers.

C'est contre ceste erronée et pernicieuse opinion, que les ministres de vérité s'employerent tant audit temps, d'autant qu'estant agréable aux charnels et sages mondains, elle eust fait beaucoup de mal, si on l'eust laissé courir sans la contredire. Le sieur Celse de Martinengue, d'illustre famille italienne, et pasteur de l'Eglise italienne de Genève, réfuta par un notable, et long traité, toutes les raisons que Baronius alléguoit pour soustien de son opinion: et y eut des répliques de part et d'autre durant quelque temps. Et Baronius s'estimant suffisant pour pouvoir accorder les deux Religions, réforma la messe, afin qu'à son dire, on y peust aller en bonne conscience, et la chantoit lui-mesme selon sa réformation, et le mesme il fit en plusieurs autres points, pensant par ce moyen complaire à tous, en nageant entre deux eaux, mais son train fut condamné par grand nombre de vrais fidèles, non seulement de

parole, et par escrits, mais aussi par les faicts, aimans mieux perdre les biens terriens, et ceste vie temporelle, que de monstrer aucun consentement extérieur aux idolatries papales, et erronées superstitions.

De ce nombre furent deux notables personnages, qui pour la confession de la vérité endurèrent le martyr constamment, assavoir le Ministre Geofroy Varaille, et Nicolas Sartoire de Quiers en Piedmont. Cestui-ci avoit estudié aux despens des Seigneurs de Berne, d'où pensant faire une visite vers sa patrie, fut prins en passant par le val d'Aouste, et retenu prisonnier, puis examiné de sa foy, laquelle il confessa franchement, et y persévéra constamment, surmonta toutes les tentations à droite et à gauche qu'on lui présenta pour le destourner. Parquoi nonobstant que les Seigneurs de Berne eussent sollicité pour sa delivrance, comme estant leur eschôlier, il fut bruslé en la ville Episcopale de ladite Valée le 4 de May, l'année 1557.

Quant au ministre susdit, il estoit né à Busque, ville de Piedmont; son père, comme a esté dit ci devant, se nommoit aussi Geofroy Varaille, avoit esté un des chefs en l'armée qui estoit venuë en l'an 1488, contre les Vaudois des Valées, laissa ce fils, qui se fit moine l'an 1520, devint après grand prescheur papal, fut ordonné lui douziesme de son

ordre, pour aller prescher par les villes d'Italie, et fut en telle mission compagnon de Bernardin Ochin de Siène, inventeur des Capucins. En estudiant pour prescher aux autres, il recognut plusieurs des erreurs de la religion papale, depuis il accompagna le légat du Pape, allant résider à la Cour du Roy de France, où il avoit honorable entretien, outre la jouyssance de quelques bénéfices ecclésiastiques, et passa ainsi jusqu'à l'an 1556, remarquant journellement plus d'erreurs en la papauté, lesquelles ne pouvant plus dissimuler, ni se descouvrir sans danger, il quitta le légat, et se retira à Genève, où il continua à s'instruire en la vérité, et en la vraye méthode de la bien enseigner, jusqu'à ce qu'il fut recognu propre pour estre employé au ministère de la Parole de Dieu, qui fut en l'an 1557.

Audit temps l'Eglise de S. Jehan de Luserne n'avoit point de pasteur ordinaire résidant sur le lieu, et en requéroit un de la langue italienne. Parquoi de Genève lui fut envoyé le susdit Varaille, qui y prescha quelques mois avec grand fruict. Puis estant requis d'aller faire une visite à Busque sa patrie, et és environs, où estoyent plusieurs fidèles, il y employa quelques jours, à la grande édification et consolation de plusieurs. (Or de S. Jehan à Busque vers le midy y a environ une journée de chemin) s'en revenant il fut arresté à la ville de Barge le 17 de

Novembre, par le Lieutenant du Juge du lieu, nepveu de l'archidiacre de Saluces, accompagné de l'archiprestre du lieu, du prieur de Stafarde, et de quelques moines, lesquels comme il est à présumer, avoyent esté advertis de son voyage, et l'attendoyent à son retour. On le conduisit à la maison dudit lieutenant, où estant examiné en présence des susdits, il confessa librement quel il avoit esté, et quel il estoit, il rembarra vivement les sophistéries des moines, et toutefois n'y fut pas traité rudement, ains fut mis en la maison de Joseph Roger homme honorable, lequel sur sa parole le laissoit en telle liberté, qu'il eut peu eschapper; mais il ne voulut pas rompre la promesse faite, et qui plus est, ayant eu advis que les réformés de Bubiane, qui estoyent des membres de son Eglise, grand nombre des principaux le vouloyent aller prendre de faict, il leur fit dire, qu'ils laissasseut faire à Dieu. De là il fut mené à Thurin estroitement lié, et toujours harassé, par toutes sortes de personnes, ausquelles il respondit pertinemment. Il fut recognu à Thurin par l'archevesque, par le président S. Julien, et autres grands, qui l'avoyent veu ailleurs en grande réputation, et plaignoyent sa présente condition, lui faisant de grandes promesses, s'il vouloit consentir à retourner en l'Eglise Romaine, mais ils perdirent leur temps. En somme, il respondit pertinemment à tous ses

interrogatoires, surmonta constamment les perpétuelles tentations qui lui furent présentées par personnes de toutes qualitez, comme on void par le menu, tant par ses lettres propres, comme par celles d'aucuns autres fidèles qui en ont eu asseurée cognoissance, dequoi on en void une partie en l'histoire des martyrs de nostre temps; et finalement ses juges tant ecclésiastiques, que séculiers, ayans perdu toute espérance de le gagner à eux après l'avoir dégradé, le condamnèrent à estre bruslé. Ce qui fut exécuté à Thurin le 29 de Mars 1558 en sa cinquantiesme année.

Sa contenance joyeuse et résoluë qu'il monstra toujours allant au martyre, le notable discours qu'il fit au lieu du supplice, recueilli par personnage fidèle là present, et prononcé avec une gravité et piété admirable, estonna merveilleusement les adversaires, resveilla et fortifia un très-grand nombre de personnes au maintien de sa vérité, il fut estranglé, puis bruslé.

On conduisit avec lui jusqu'au lieu du supplice un bon homme vieux, qui avoit desja souffert beaucoup pour la cause de la vérité, et après l'avoir fait assister à la mort de ce bon martyr du Seigneur, et l'avoir fouëtté, on le marqua d'un fer chaud de la marque du roy.

Environ ce mesme temps un autre des ministres du val de Luserne, retournant de Genève, fut arresté prisonnier à Suse, et de là conduit à Thurin, où ayant fait une constante confession de sa foy devant les commis du Parlement, et des officiers de l'archevesque, et surmonté toutes leurs tentations, fut condamné à estre bruslé, mais au jour destiné pour l'exécution, l'un des bourreaux feignit d'estre malade, et se cacha, l'autre après avoir exécuté quelques malfaicteurs, craignant d'estre contraint d'exécuter le ministre, s'enfuit. Celui des alemans (selon qu'on dit) refusa de le faire; tellement que l'exécution estant dilayée, le ministre eut cependant le moyen d'eschapper, et retourner en son Eglise.

Or au mois de Mars 1557, les commissaires Sainct Julian, et De Ecclesia, ci dessus nommés, retournèrent à Pinerol, d'où ils envoyèrent demander des principaux de chacune Eglise réformée du val Luserne, et leur proposèrent, comme estans allés vers eux l'année précédente, ils leur avoyent fait des commandemens de par le Roy, comme ils sçavent, ausquels ils n'avoyent pas obéï, mais leur avoyent présenté certaines responses par escrit; lesquelles ayans esté veuës par le Parlement, ils avoyent esté tous deux députés par icelui pour les porter présenter au roy, et à son conseil. Qu'icelles responses avoyent esté examinées par personnages sçavans, et jugées

erronées, et que pourtant le Roy leur commandoit derechef de se soumettre aux usages, et décrets de l'Eglise Romaine, sous peine de confiscation de leurs corps et biens, demandans prompte, et résoluë response.

Sur ce les Syndiques prièrent bien humblement le Président de leur communiquer la commission qu'il disoit avoir pour tel affaire, avec terme compétent pour en aller conférer avec leurs peuples, et faire la response convenable. Alors le Président indigné, leur reprocha, qu'ils adjoustoyent bien foy à des prédicans estrangers, et leur obéyssoyent, et qu'à lui président envoyé du Roy, ils osoyent demander communication de sa commission; mais qu'ils ne l'auroyent point, adjoustant à cela plusieurs menaces pour les espouvanter; toutefois à la fin il leur en donna copie, avec commandement de lui faire response dans trois jours. Puis dès le lendemain il alla à Luserne, et le dimanche suivant alla de lieu en lieu faire tenir le Conseil général des chefs de famille, et en présence de sa suite leur proposa les mesmes choses qu'il avoit dites à leurs Syndiques à Pinerol, avec grandes menaces pour les espouvanter, et les induire à lui respondre selon sa volonté. Mais on lui respondit par tout conformément, et selon les escrits qu'on lui avoit présentés l'année précédente, y adjoustant plusieurs raisons pour lui dé-

monstrer: « Qu'ils ne pouvoyent en aucune sorte
» s'esloigner de la religion qu'ils suivoyent; mais
» pour faire cognoistre qu'ils n'avoyent intention de
» s'opiniastrer en aucun erreur, ils supplioyent qu'on
» fit examiner leur confession de foy, et autres es-
» crits par gens sçavans et craignans Dieu; voire à
» toutes les Universitéz de la chrestienté, et si on
» y pouvoit prouver par la Parole de Dieu quelque
» faute ou erreur ils promettoyent de s'en destourner
» incontinent: mais à l'opposite si par la S. Escri-
» ture on ne pouvoit prouver qu'ils fussent en aucun
» erreur, ils ne pouvoyent en bonne conscience chan-
» ger aucune chose en leur religion, et en tel cas
» prioyent au nom de Dieu d'estre laissés en paix ».

Ceste response lui fut faite le dimanche au soir; mais le dit sieur Président ne s'en contentant pas, fit venir par devant lui le lendemain matin un certain nombre des principaux de chacune Eglise, qu'il avoit nommés, ausquels il fit de grandes menaces pour les esbranler, mais eux protestèrent qu'ils ne pouvoyent altérer chose aucune de ce qui estoit contenu és escrits présentés.

Les commissaires voyans telle résolution, envoyèrent publier de lieu en lieu du val Luserne un mandement par eux escrit et signé, faict à Luserne le 22 de Mars 1557, par lequel « ils enjoignoyent à
» tous ceux du val Luserne de la religion de respon-

» dre résolument s'ils vouloyent obéir aux comman-
» demens à eux faicts de se remettre en l'Eglise
» Romaine, et faire toutes les autres choses conte-
» nues esdits commandements, et aussi de leur re-
» présenter réellement les ministres, et maistres
» d'eschole qu'ils leurs avoyent donné en garde l'an
» précédent, et ensemble les autres venus depuis.
» et ce dans le 29 dudit mois de Mars, sous les peines
» desia publiées. *Et en outre,* enjoignoyent aux par-
» ticuliers de chacun lieu, nommés au pied dudit
» mandement de se représenter en personne devant
» eux commissaires à Thurin dans ledit 29 de Mars
» pour respondre à ce qu'il leur seroit demandé,
» sous la peine de cinq cens escus pour chacun,
» outre les peines contenues és patentes desia pu-
» bliées, *et les nommés estoyent:*

» D'Angrogne: M. Estienne Noël, ministre dudit
» lieu, Jean du Broc, maistre d'eschole, et son ré-
» pétiteur, Paul Ghiot, Laurens Rivoire, Jehan
» Stringat, Guillaume Malan, Antoine Odin, Laurens
» Viton, Alias Peron, Antoine Fraschie, George
» Monastier, Jehan Musset, François Tussiane, Colet
» Buffa, George Stalé, et Pierre Bertin.

» De S. Jehan de Luserne: Simon Appia, Barthé-
» lemi Danna, Antoine Daniel, Jauffré Danna, Jehan
» Malanot, Guillaume Thurin, Antoine Simond,
» François Daniel, et Guillaume Girardet.

» De Rora : Artuset Durand, Estienne Durand, » Jaques Morglia, Jaques Mirot, Jaques Marauda, » Louys Mirot.

» De Boby : M. Humbert Artus, ministre, Jehan » Bodet, Antoine Bodet, Jaques Bonjour, Jacobin » Rua.

» De Villars : M. Gille, ou Juliano Dughet, prescheur, » (il s'appeloit ainsi en ses voyages d'Italie) Cons- » tans Alaisan, ou Rambaud, Peiron Moussa, Guil- » laume Pelenc, Jaques Alaisan, Claude Rambaud, » Barthélemi Viton, Jaques Dalmas, et Chiabert » Dalmas ».

Ces adjournés respondirent par escrit à ce commandement sans comparoistre à l'assignation, et n'y eut pourtant autre exploit contr'eux, jusqu'au 28 de Juin suivant, auquel jour furent expédiées par le Parlement des lettres amples comminatoires, esquelles entre autres choses estoit enjoint que fussent saisis et menés prisonniers à Thurin. « M. Estienne » Noël ministre, M. Mathieu, jadis des frères Augus- » tins, Paul Ghiot, Antoine Falc de Bubiane. Jean » de Broc maistre d'eschole demeurans à Angrogne. » Humbert Artus demeurant à Boby, Gille des Gilles, » ou soit Juliano Dughet demeurant au Villar, Jehan » de Bourges prestre, Melchior de Dio, de la Tour, » demeurans et preschans à Rora. M. Jehan pres- » cheur demeurant au lieu de S. Germain. Antoine

» fils de Jehan Lorenset de la Pérouse prescheur en » la Valée de S. Martin. Martin Roche, Monocle » maistre d'eschole françois demeurant és Prals, et » tous autres prescheurs demeurans esdites Valées » d'Angrogne, Lucerne, Pérouse, et de S. Martin, » et ensemble tous les autres maistres d'eschole ré- » sidans esdits lieux. Et en cas qu'iceux ministres » et maistres d'eschole ne puissent estre autrement » appréhendés, estoit commandé aux Syndiques, et » hommes desdits lieux, de les faire prendre, et con- » duire asseurément au palais du Parlement, sous » peine de confiscatiou des corps et des biens, et » d'estre déclarés rébelles à sa Majesté. Enjoignans » ensemble ausdits Syndiques, et hommes, de res- » pondre péremptoirement s'ils veulent obéïr aux » commandemens à eux faicts par les commissaires ».

Ces patentes fort amples furent publiées et affichées és Valées de lieu en lieu, és places, et lieux publics, par des huissiers envoyés exprès. Mais les fidèles contre lesquels elles s'adressoyent, ne s'en esbranlèrent point pour faire chose contre leurs consciences, estans d'autant plus fortifiés en l'asseurance de l'assistence paternelle du Seigneur, voyans que leurs adversaires ne les pouvoyent convaincre d'aucun erreur, par la Parole de Dieu, et toutefois les poursuivoyent avec toute rigueur de mal en pis, et en effect on cognut bien tost que Dieu avoit pris

leur cause en main; car il suscita quelques princes protestants d'Allemagne, et quelques cantons évangéliques des Suisses, lesquels ayans sçeu qu'on harassoit avec telle animosité les réformés de Piedmont, et spécialement és Valées, intercédèrent pour eux vers le Roy, tellement que soit par ce moyen, ou par autre bride que Dieu y mit, on ne passa point plus avant pour lors ce faict, et les réformés y jouïrent après de quelque relasche, pour tout le temps qu'ils continuèrent à vivre sous la domination du Roy.

CHAPITRE XI.

Paix faite, le Duc restabli en ses états. Espouse la sœur du Roy de France, importuné de persécuter les réformés. Fait des esdits, et establit des commissaires contr'eux: qui font des cruelles exécutions, où, et comment.

La guerre contre la France, l'Espagne, et S. A. de Savoye, ayant duré plus de vingt trois ans, finalement la paix fut concluë entr'eux par leurs députez le 3 Avril 1559 à condition que les Rois de France et d'Espagne se rendroyent mutuellement ce qu'ils avoyent pris l'un sur l'autre durant ces dernières guerres, et que celui de France restituéroit aussi

au Duc de Savoye ce qu'il avoit pris sur lui, sauf les villes de Thurin, Quiers, Chivas, et Villeneusve d'Ast avec leurs territoires. Et par ainsi les Valées esquelles sont les Eglises réformées retournèrent sous la dominatiou de leur ancien, et naturel prince.

Avec le dit traité de paix, fut aussi conclu l'heureux mariage entre le Duc Emanuel Philibert susdit, et madame Marguerite de France sœur du Roy Henri. Ces duc et duchesse ont esté recognous par les effects, et qualifiés par l'histoire, des plus prudens princes de leur siècle. Or incontinent après ceste conclusion de paix, le bruit courut qu'en la faisant chacun des susdits princes contractans avoit promis de s'employer de tout son pouvoir pour exterminer tous ceux qui en ses éstats seroient recognus de religion contrariante à celle de l'Eglise Romaine; toutefois les Eglises des Valées, et autres réformés habitans par le Piedmont, ne furent point molestés tout le reste de l'année susdite 1559. Leur prince qui n'ignoroit pas leur fidélité, et probité, ne monstroit aucun défit de les troubler. Et la duchesse sa femme se monstroit désireuse de leur répos et conservation, ayant cognoissance de la vérité de leur religion, réceuë par la longue hantise (1) avec la Reine de Navarre Marguerite sa tante paternelle, et avec sa tante

(1) Fréquentation.

maternelle Renée de France, fille du roy Louys douzièsme, lesquelles en avoyent grande cognoissance, et la favorisoyent de tout leur pouvoir où elles estoyent. Ce qui faisoit espérer du repos aux fidèles du Piedmont. Mais la continuelle importunité du Pape par ses nonces, et autrement, et ensemble le roy d'Espagne, quelques princes d'Italie, les prélats du Piedmont, sollicités par quelques gentils-hommes des Valées travaillèrent tant à l'entour de ce bon prince qu'ils l'induisirent à consentir à la persécution demandée contre ceux de la religion réformée habitans en ses estats: et fut commencée par un édict donné à Nice (où alors le duc résidoit avec sa Cour), le 15 du mois de Février l'an 1560, par lequel estoit défendu à tous les subjets de S. Altesse de quelque qualité et condition qu'ils fussent d'aller escouter les ministres luthériens preschans au val Luserne, ou en quelque autre lieu, sous la peine de cent éscus chacun pour la première fois, et de la galère perpétuelle pour la seconde, avec commandement à tous officiers, et gens de justice, Syndics des villes et communautez, et à toutes autres personnes qui pourroyent recognoistre de ceux qui iroyent à tels presches, de les emprisonner, ou révéler, leur promettans la moitié des peines pécuniaires imposées.

Ceste bresche estant faite au repos des réformés, leurs adversaires par continuelles importunitez, obtindrent de jour à autre renfort d'autres édicts, et peines rigoureuses, avec les moyens qu'ils estimoyent nécessaires pour les exécuter. Et à ceste fin pour surintendans à tout l'affaire furent ordonnés deux des plus grands seigneurs de la Cour de S. A., assavoir Philippe de Savoye seigneur de Raconis, cousin du duc, et George Coste comte de la Trinité; et pour actuels exécuteurs y furent commis l'inquisiteur général Thomas Jacomel, qu'on qualifioit lors cruel apostat, paillard infâme, et insatiable ravisseur des biens d'autrui; puis le collatéral, ou conseiller Corbis homme violent au possible. Et le troisième le prévost général de justice, cauteleux et cruel, en telle sorte qu'au commencement de la persécution, ces commissaires faisoyent brusler les réformés qu'ils pouvoyent attraper, trois jours précisément après leur capture, si aux premiers interrogâts ils ne promettoyent d'aller à la messe. Ce qui dura quelque temps, mais on asseure que ledit Corbis fut tellement esmeu des tesmoignages de piété qu'il voyoit és povres prisonniers, qu'il déclara ne s'en vouloir plus mesler.

Le susdit Seigneur de Raconis, personnage doüé d'excellentes qualitez, fit encor mieux, car après quelques rigoureux commencemens il s'adoucit tellement envers les réformés, que depuis il leur procura

soigneusement la délivrance de leurs fascheries, comme sera remarqué ci après: tant y a que les commencemens furent estrangemens violens et impétueux; car on n'eut pas plustost octroyé l'édict, et establi les commissaires qu'ils commencèrent leurs exécutions en la ville de Carignan, belle, et riche, et autrefois forte, située comme au cœur du Piedmont, et en laquelle une grande partie des habitans, mesmes des plus apparens, s'estoit déclarée de la religion. Mais l'astuce des commissaires ne voulut pas commencer par les plus gros, ni par la multitude des naturels du lieu, ains pour les espouvanter, et les réduire plus facilement à leur pernicieux dessein, fut commencé par un françois de nation, nommé Mathurin, qui s'estoit marié en ladite ville. Les commissaires l'ayans fait prendre, lui enjoignirent d'abjurer sa religion, et aller à la messe; à son réfus le condamnèrent au feu, si dans trois jours qu'on lui octroyoit il n'obéïssoit à leur commandement. Durant ce terme, Jehanne femme du prisonnier, craignant quelque esbranlement en son mari, parmi telles tentations, alla prier les commissaires de lui permettre d'aller exhorter son mari à son bien: eux l'introduisirent, estimans qu'elle désirait l'exhorter à leur obéïr pour sauver sa vie; mais elle au contraire, en présence des commissaires exhorta son mari le plus vivement qu'il lui fut possible à persévérer constam-

ment en sa religion, pour ne préjudicier au salut de son âme, sans aucune crainte de la mort corporelle, qui est de peu de durée, et sans regret d'aucune chose de ce monde, ne d'elle-mesme sa femme, délibérée de l'accompagner, ou de le suivre en la mort si telle estoit la volonté de Dieu.

Les commissaires l'oyans ainsi parler contre leur attente, transportés d'extrême fureur, après plusieurs injures, lui commandèrent changer de langage envers son mari pour l'exhorter à leur obéïr, se disposant elle-mesme à abjurer sa religion, et aller à la messe incontinent, qu'autrement son mari seroit bruslé le lendemain, et elle dans trois jours. A quoi elle respondit, que si telle estoit leur résolution, le terme proposé n'y servoit de rien, pour ce qu'elle estoit résoluë de souffrir la mort plustost que de quitter sa religion, et requit ceste faveur, de tenir compagnie à son mari en la mort: ce qui fut fait, et furent tous deux bruslés le lendemain 2 de Mars 1560.

Quant aux autres de la religion habitans à Carignan, une partie d'iceux évada par la fuite, abandonnant maison, et biens. Thurin et Quiers, villes possédées par les françois, et non fort esloignées leur servirent de retraite, et les commissaires les ayans en vain adjournés à comparoir devant eux à la façon accoustumée, les condamnèrent comme contumaces, et confisquèrent leurs biens. Il y en eut plusieurs

de ceux qui pour n'encourir le danger d'estre bruslés, ou pour le moins de perdre tous leurs biens, promirent contre leurs consciences d'obéïr aux commandemens des commissaires, desquels quelques uns ont depuis reconnu et amendé leur faute, autres la confessoyent et regretoyent, mais sans y remédier.

Cependant les archers de justice, ne cessoyent de courir ça et là pour attraper és maisons, ou és champs, et par les chemins des gens de la religion, et les amener aux commissaires. Ils en attrapèrent entre les autres, le 2 de Mars, une dixaine qui alloyent du val Luserne au marché de Pinerol, entre lesquels estoit Jehan de Carignan, appelé communément Joanni delle Spinelle, pource que c'estoit son mestier. Il avoit autrefois esté prisonnier pour la religion, puis délivré, s'estoit retiré au val Luserne pour y vivre en liberté de conscience, et en l'exercice de sa religion, mais estant pris à ceste fois, il jugea que ce seroit pour la dernière fois, ce qui fut, car les commissaires le condamnèrent à estre bruslé: ce qu'il endura constamment le 14 dudit mois de Mars, en la ville de Carignan.

De là les commissaires vindrent à Vigon, gros et riche bourg non guères esloigné de Carignan, et duquel on dit: *Que si Piedmont estoit un mouton, Vigon en seroit le roignon.* Mais ceux de la religion qui y souloyent estre en bon nombre, s'estoyent

desia retirés ailleurs, cependant qu'on exploitoit à Carignan, comme a esté dit. Les biens des absens furent confisqués, ceux de Claude Cot notable bourgeois, furent donnés au capitaine Scaramuzza, capitaine des Gardes de S. A.; lui se retira avec sa famille au val Luserne, comme firent aussi les sieurs Louys, et Jérosme de la Rive nobles, et plusieurs autres. Ceux des autres bourgs, villes, et villages du Piedmont, subjets à S. A. firent de mesme, sauf ceux qui par infirmité, ou impiété, ployèrent aux commandemens des commissaires. Les voisins du marquisat de Saluces, possédé par le Roy, s'y retirèrent, et autres ailleurs où ils pouvoyent.

Du bas Piedmont les commissaires montèrent à la ville de Suse, d'où ils se jettèrent au despourveu dans les lieux de Méane, et Mattis, peuplés de réformés, saccagèrent les maisons, prindrent prisonniers tous ceux qui ne leur peurent eschapper par la fuite, les batirent, et en condamnèrent une partie aux galères, et les autres à autres peines. Le ministre, personnage qualifié, fut sollicité à la révolte par toutes sortes de tentations, à droite et à gauche; le trouvant invincible, le firent brusler lentement à petit feu, n'ayant jamais voulu permettre qu'il fist confession de sa foy, ni qu'il parlast publiquement devant le peuple. Mais il monstra tant de signes de profonde et perpétuelle piété, parmi les tourmens

du feu, que sa foy et cause de sa mort en furent assez manifestes à la grande édification de grand nombre de personnes, et confusion de ses juges, qui s'en allèrent tous honteux et troublés.

La persécution estoit aussi en mesme temps fort embrasée contre les fidèles de la valée de Barcelonne, et autres lieux des terres neufves de la domination du Duc, où les réformés estoyent en grand nombre; une partie des personnes eschappa par les montagnes, ayans abandonné tout, et furent quelque temps fugitifs en grande disette. Ceux qui furent attrapés souffrirent de rudes traitemens; les plus vigoureux furent condamnés aux galères, ceux qui par lascheté ou infirmité consentirent à la révolte, en furent exemptés, mais leur condition n'en fut pas meilleure, car outre les regrets de la conscience, desquels ils estoyent continuellement travaillés, ils estoyent aussi extérieurement esclaves de leurs adversaires, lesquels cognoissans la dissimulation, et ne se fians de leurs abjurations les mesprisoyent, et gardoyent de près, pour les surprendre. D'autre costé les persévérans en la religion, ne s'en fioyent point, tellement que leur condition estoit fort misérable, toutefois quelque partie de ceux-là retourna en après au bon chemin.

CHAPITRE XII.

Les réformés des Valées cerchent d'appaiser ou adoucir la persécution. Quels escrits, requestes, et remonstrances ils envoyèrent à S. A. et à madame la Duchesse, au Conseil ducal, et autres seigneurs.

Au bruit d'un tel embrasement qui s'augmentoit de jour en jour, les pasteurs et principaux des Eglises des Valées s'assemblèrent pour adviser aux moyens qu'on y pourroit employer; et après les deuës prières à Dieu, et le tout bien considéré, fut conclu, que puis qu'on n'avoit pas l'accèz libre où il eut fallu pour s'y présenter personnellement, on escriroit des requestes, des lettres, et des apologies, au Duc, à madame la Duchesse, et à messieurs du Conseil de S. A. pour justifier leur cause, et implorer la clémence de son Altesse. On pria le comte Charles seigneur d'Angrogne, et gouverneur du Mondovi, de faire présenter lesdits escrits où il falloit, et y joindre ses intercessions. Et en outre, pour estre mieux asseurés, on trouva bon d'envoyer en Cour autres copies des mesmes escrits par quelques uns de leurs voisins qui y eussent du credit envers les grands, et y furent envoyés par les réformés du bas Pied-

mont le sieur César seigneur de Castillon, et par ceux des Valées M. François Gilles de Briquéras, tous deux monstrans de l'amitié aux réformés. Les lettres adressées à S. A. et à son conseil estoyent en langue latine; celles de madame en françois, et le reste estoit en italien, et ainsi traduit:

Au sérénissime, et très-puissant Prince,
PHILIBERT EMANUEL, DUC DE SAVOYE,
PRINCE DE PIEDMONT,
nostre très-clément Seigneur.

« Festus gouverneur du peuple juif, estant requis par les principaux sacrificateurs, et anciens du peuple, de faire mourir l'Apostre S. Paul, ACT. 25, respondit non moins sagement, que justement, que les Romains n'avoyent pas accoustumé de livrer aucun à la mort devant que celui qui est accusé ait ses accusateurs présens, et qu'il ait lieu de se défendre de l'accusation. Nous n'ignorons pas (très-clément Prince) que plusieurs accusations sont maintenant aussi proposées contre nous, et plusieurs calomnies imposées, pour rendre nostre cause extrêmement odieuse envers tous les Princes et Monarques chrestiens. Mais si la nation romaine, combien que payenne pour lors, estoit tant équitable, qu'elle ne condamnoit aucun sans ouïr ses raisons, et si nostre loy

ne condamne aucun (comme testifie l'évangélique Nicodème, JEH. 7), sans l'avoir premièrement ouy et sçeu ce qu'il a faict, estant l'affaire duquel il s'agit maintenant, de si grande considération, comme concernant la gloire du Souverain Dieu, et le salut d'un si grand nombre d'âmes, nous implorons vostre clémence, (très-équitable Prince) afin qu'en chose tant pieuse, et juste, elle daigne nous ouyr bénignement.

» Premièrement, nous protestons devant Dieu tout juste, et tout-puissant, devant le Tribunal duquel il nous faudra tous comparoistre, que nous voulons vivre et mourir en la saincte foy, piété et religion de nostre Seigneur Jésus Christ, et que nous détestons toutes hérésies condamnées anciennement, et de nostre temps par la Parole de Dieu.

» Après, nous embrassons la très-sainte doctrine des prophètes, et des apostres, de Nicée, et d'Athanase, et autres, esquels tous les mystères de nostre foy sont amplement proposés; nous les croyons constamment, nous acceptons volontiers les quatre principaux conciles, et toutes autres choses concordantes avec la Parole de Dieu, et tous les anciens Pères, en tout ce en quoi ils ne s'esloignent point de l'analogie de la foy.

» Nous rendons de bon cœur la deuë obéyssance à nos supérieurs, nous avons toujours procuré de main-

tenir la paix avec nos voisins, nous n'avons endommagé aucun, combien que provoqués, et ne craignons point qu'aucun puisse avec raison faire plainte de nous.

» Finalement, nous ne fusmes jamais obstinés en nos opinions, ains dociles, et toujours prests à recevoir toutes sainctes, et pieuses admonitions, comme appert par nostre confession de foy, et aux responses que nous fismes il y a quatre ans, aux demandes qu'on nous proposa, et les présentasmes au Sénat de Thurin, et les présentons aussi maintenant très humblement à V. A. Sérénissime.

» Et tant s'en faut que nous refusions une dispute, ou plustost un concile libre, auquel tout soit establi par la Parole de Dieu, qu'au contraire, c'est ce que nous désirons de tout nostre cœur, et prions nostre Dieu tout-puissant avec vœux très-ardens, puis que toutes choses sont entre ses mains, qu'il lui plaise ployer à cela les cœurs des princes, et monarques, afin qu'en un légitime, et libre concile, toute controverse de religion soit décidée, et pourtant nous implorons tous d'un consentement vostre clémence, (très-bénin Prince) que ceste cause de foy, et des âmes soit décidée en légitime jugement, c'est assavoir par la Parole de Dieu. La foy est par la Parole de Dieu (dit S. Paul), parquoi nous promettons de recevoir volontiers tout ce qui nous sera proposé

par la Parole de Dieu. Que s'il s'agissoit des choses terriennes et transitoires, Dieu nous est tesmoin, que nous serions faciles à consentir, mais il s'agit de la gloire de Dieu, ou du salut, et damnation de nos âmes, en quoi il ne nous est loisible de nous despartir en aucune façon de la Parole de Dieu.

» Que V. A. considère s'il lui plait, que ceste religion, laquelle nous suivons, n'est pas seulement nostre, ou controuvée des hommes depuis peu de jours, comme on lui impute faussement, mais que c'est la religion de nos pères, de nos ayeuls, et des ayeuls de nos ayeuls, et autres plus anciens nos prédécesseurs, et des saincts martyrs, confesseurs, prophètes, et des apostres, et s'il y a qui nous puisse monstrer le contraire nous sommes prests d'y adjouster foy.

» Il y a peu d'années que nous avons supplié que nostre confession de foy fust proposée pour estre examinée par gens doctes, mesmes en toute Université du monde chrestien, avec promesses, que si par la Parole de Dieu nous y estoit démonstré quelque erreur, nous serions prompts à nous corriger, mais cela n'a pas esté fait.

» Jésus Christ nostre Siegneur pour sa défense contre les juifs, crioit disant: *Lequel de vous me reprendra de péché? Et si je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez vous?* Nous aussi au nom

de nostre Seigneur Jésus, requérons, que si en nous, ou nostre religion, se trouve quelque erreur, ou faute, qu'il nous soit démonstré; mais si nous avons la vérité pure, et irrépréhensible, qu'elle nous soit laissée pure, et entière. C'est chose certaine (Sérénissime Prince) que la Parole de Dieu ne périra point, mais durera éternellement. Parquoi, si nostre religion est la pure parole de Dieu, (comme nous sommes persuadés) et non invention d'hommes, il n'y aura aucune force humaine qui la puisse abolir. La sentence de Gamaliel pour la défense des Apostres, est receue de tous, c'est assavoir: *desparlez-vous de ces hommes, et les laissez, car si ce conseil est œuvre des hommes, il se dissoudra; mais s'il est de Dieu, vous ne le pourrez dissoudre, afin qu'il n'advienne que ne soyez trouvés faire la guerre à Dieu.*

Votre Altesse n'ignore pas qu'il y a desià fort long temps, qu'une grande persécution fut esmeuë par tout contre ceste religion, mais tant s'en faut qu'elle ait peu estre abolie, qu'au contraire elle s'est veue augmenter de jour en jour, ce qui est signe très certain, que cet œuvre et conseil n'est pas des hommes, mais de Dieu, et qu'elle ne pourra par aucune violence estre dissoute. En après ce n'est pas un péché léger, de combatre contre Dieu, comme ont expérimenté jusqu'à présent tous ceux qui ont per-

sécuté le peuple de Dieu, et sa Parole. Pourtant illustrissime Prince, que vostre Altesse Sérénissime considère s'il lui plaist, que c'est d'entreprendre contre nostre bon Dieu, pour ne se souiller du sang innocent.

» Jésus est notre Sauveur. Nous voulons obéïr religieusement à tous les édicts de V. A., entant que la conscience le permettra, mais où la conscience réplique, V. A. sçait *qu'il faut plustost obéïr à Dieu qu'aux hommes.* Nous confessons ingénuement, *qu'il faut rendre à César ce qui appartient à César,* pourveu aussi *qu'on rende à Dieu ce qui lui est deu.*

» Il n'y aura pas (peut estre) faute de personnes qui s'employèront à inciter le généreux courage de V. A. à persécuter nostre religion par force et armes; mais V. A. (magnanime Prince) peut assez cognoistre à quelle intention ils le font; c'est, non point pour zèle de la gloire de Dieu, mais pour conserver leurs propres dignitez, et richesses mondaines. Qu'il plaise à V. A. de ne s'arrester pas aux rapports de ceux-la.

» Les turcs, les juifs, les sarasins, et autres nations, pour barbares qu'elles soyent, vivent en leur propre religion, et aucun ne les contraint par force à laisser leur manière de vivre; et nous qui servons au vrai Dieu tout-puissant, et à nostre unique, et souverain Seigneur Jésus Christ avec pure foy, et

confessons un Evangile, et un Baptesme, ne serons pas soufferts?

» Nous supplions la piété de V. A. par nostre unique Seigneur Jésus Christ: que le très-sainct Evangile du Seigneur nostre Dieu soit permis à nous ses très-humbles subjets, pur, et sincère, et que ne soyons point forcés à choses contre nos consciences. Et de tout nostre cœur nous prierons nostre Dieu tout bon, et tout-puissant, qu'il lui plaise conserver V. A. en toute prospérité ».

De V. A. Sérénissime,

Très-humbles et trés-obéissans subjets, les habitants des valées de Luserne, Angrogne, Pérouse, S. Martin, et autres innombrables habitants par le pays de Piédmont.

A très-vertueuse, et excellente Dame,
Madame Marguerite de France,
Duchesse de Savoye, et de Berry.

« Madame, le piteux estat auquel sont les povres fidèles en vos terres et pays de Piédmont, et aussi les excellentes gràces qu'il a pleu à nostre bon Dieu de mettre en vous, nous contraignent à vous escrire ces présentes, supplians très-humblement vostre bé-

nigne grâce de les prendre en bonne part. Madame, nous pensons que V. Excellence ne soit point advertie de la grande persécution qui se faict contre le povre troupeau du Seigneur Jésus, qui est en vostre pays de Piédmont, qui est telle, que quiconque veut ersévérer en la pure confession du Seigneur Jésus, il est dans trois ou quatre jours mis au feu, ce qui a esté faict à trois bons personnages ces derniers jours en la ville de Carignan, à l'occasion dequoi, plusieurs sont fugitifs, ayans abandonné leurs maisons, femmes et enfans; les povres infirmes contraints de faire abjuration; griefs, édicts se font journellement: qu'aucun n'ait à ouyr les prédications du sainct Evangile, mais au contraire, qu'un chascun doive aller à la messe, et autres cérémonies de l'Eglise Romaine, avec menaces de peines terribles. Les bruits sont grands qu'on nous veut ruiner par force d'armes, comme en effect les ayans desià prises, ils fourragent nos maisons, desracinent nos vignes, et outragent misérablement nostre povre peuple, et tout cela, tant seulement à cause de la religion; et ne craignons point que aucun nous puisse accuser justement d'aucune autre chose, et avons ceste confiance que si la Hautesse de Monseigneur le Duc estoit bien informée de la religion, et manière de vivre que nous tenons, elle ne souffriroit pas que tels torts et injures nous fussent faicts.

» Or, (très-excellente dame), entre les beaux dons, et grâces qu'il a pleu à ce bon Dieu de vous faire, il vous a donné le grand thrésor de sa sainte vérité en garde, non pas pour la cacher, mais pour la maintenir et défendre; il a allumé la lampe de vie en vous, non pour estre mise sous le boisseau, mais sur le chandelier. Il lui a pleu aussi vous donner grande authorité et puissance, pour secourir son povre peuple, et mesme vous a amenée au lieu, et temps, et vous appelle à cela. Parquoy, madame, n'oubliez point le devoir que devez au Seigneur vostre Dieu, et à ses enfans. Vostre bénigne grâce n'ignore pas les beaux exemples de ces bonnes et excellentes dames, assavoir Debora, Esther, et Judith, lesquelles en tels cas pour servir à Dieu, et à son peuple, n'ont point espargné leurs vies, et le Seigneur fit alors par elles des choses grandes, pour la délivrance de son povre peuple, et les a mises en un souverain degré de gloire, et honneur, à jamais, tant au ciel, qu'en la terre.

» Or, madame, ce bon Dieu vous appelle pour estre mise au rôle, et au rang de ces bonnes dames, s'il ne tient à vous. Permetriez vous que le Seigneur Jésus soit misérabelment chassé, et banni de vos terres et pays? et que la terre, où vous vivez, et avez, tant de puissance soit souillée de son sang, et cela devant vos yeux? Vostre grâce sçait que tout le bien

et le mal qui est faict au moindre de ses petits, est faict à lui, et ce qui est faict à lui, est faict à Dieu son Père. Si donc, madame, vous avez ce bon désir, et affection, de faire un'œuvre tant excellente devant le Seigneur Jésus, le grand Roy des rois, et devant Dieu vostre Père, et faire un sacrifice à Dieu, duquel la bonne odeur monte jusques au ciel, employez-vous à défendre sa saincte vérité, et la cause de ses enfans, qui est la sienne.

» Le bon prince Abdias est fort loué és S. Escritures, pour avoir gardé cent prophètes du Seigneur, au temps de la persécution du roy Achab. Et vous, madame, pouvez garder beaucoup de milliers de ses enfans. Le Seigneur Jésus n'a point espargné pour vous son précieux corps, son sang, sa vie, et tous ses biens; madame, ne vous espargnez à faire la pareille pour lui, et les siens. Et nous tous vos povres, et humbles subjets, prierons sans cesse nostre bon Dieu, et Père, qu'il lui plaise vous maintenir en bonne prospérité, et vous avoir toujours en saincte sauvegarde, et protection ».

De V. Excellence,

Les pauvres et humbles subjects, les habitants des valées de Luserne, d'Angrogne, Pérouse, et S. Martin, et tous ceux de la plaine, qui invoquent purement le nom du Seigneur Jésus.

La lettre adressée aux seigneurs du Conseil de S. A. et autres sénateurs, contenoit une grande partie des raisons, protestations, déclarations, et prières contenuës en la lettre du Duc, mais il y avoit d'avantage plusieurs autres raisons, exemples, et obtestations, pour leur démonstrer: « Que leurs » offices de l'exercice desquels ils auroyent à rendre » compte à Dieu, les obligeoyent à considérer ce qu'ils » avoyent à faire, et à ne consentir point que le sang » innocent des fidèles fut espandu. Qu'ils devoyent con- » sidérer ce que Dieu avoit dit, et faict pour le sang » d'un seul Abel, et penser à ce qu'il feroit pour le » sang innocent d'un si grand nombre de fidèles, » qu'on persécutait à mort, mais si par l'importu- » nité des adversaires, et sans bien examiner leurs » raisons, ils consentoyent à les faire mourir, et leur » remonstroyent, combien il y avoit plus de raison » de les laisser vivre en leurs maisons (et sur tout » és lieux escartés) avec leur religion, que de per- » mettre (comme ils faisoyent) aux juifs, et sarra- » sins, d'habiter avec profession de leurs impiétez » au milieu des meilleures villes du Piédmont, etc.

En l'apologie, ils refutoyent amplement les calomnies desquelles ils estoyent accusés; et premièrement, « contre l'imputation du crime d'hérésie, ils met- » toyent en avant la confession de leur foy, jointe » à l'apologie, contenant un grand nombre d'articles,

» le sommaire de leur croyance, s'offrans de les sous-
» tenir tous par la Parole de Dieu, et faire voir par
» vives raisons et preuves, que qui adhère à icelle
» croyance, n'est point hérétique, mais vrai chrés-
» tien, et membre de l'Eglise Catholique ». Contre
l'accusation du schisme, disoyent: « que s'il s'estoyent
» séparés de l'Eglise Romaine, ils l'avoyent faict
» pour obéïr à la Parole de Dieu qui le leur com-
» mandoit expressément en tant de passages de l'Es-
» criture saincte *(lesquels ils produisoyent)*, où est
» enjoint à tous fidèles de se séparer de ceux qui
» suivoyent tels erreurs comme l'Eglise Romaine fait
» maintenant, et veut par amour ou par force les
» faire recevoir à chacun, ce qu'aussi ils s'offroyent
» de prouver par la Parole de Dieu, et par vives
» raisons ». Et quant à ce qu'on leur imputoit en
troisième lieu, « qu'ils faisoyent des conventicules
» à part, et secrétement avec apparence de mal, »
respondoyent: « qu'ils s'assembloyent le plus pru-
» demment qu'ils pouvoyent, pour ouyr la Parole
» de Dieu, comme ils estoyent obligés. Et que s'il y
» avoit de la faute à s'assembler de nuict, ou secré-
» tement, comme il a fallu faire par fois, en quelques
» lieux, on ne la pouvoit imputer justement, qu'à
» ceux qui les contraignoyent d'ainsi faire par leurs
» injustes persécutions, et non à eux, qui en cela
» imitent les saincts prophètes, les apostres, et les

» plus renommés fidèles de l'ancienne Eglise Chres-
» tienne, qui en ont faict de mesme en semblables
» occasions, nonobstant les blasmes qu'on leur im-
» posoit, ce qu'ils vérifient par plusieurs preuves ti-
» rées des livres de sainct Athanase, sainct Hilaire,
» et autres principaux docteurs de l'ancienne Eglise ».
Et quant à tout autre mal, qu'on leur veut imputer, disent : « qu'ils ont protesté en leur confession de
» foy, et protestent derechef, qu'ils ont en horreur
» toute sorte de meschancetez, et ont Dieu pour vrai
» et juste tesmoin de leur conversation, et d'entre
» les hommes ne craignent pas qu'aucuns les puissent
» convaincre des maux qu'on leur impute. Donques
» puis qu'ils ne sont entachés d'aucune hérésie, ni
» coulpables de schisme, ni d'aucune assemblée de
» jour ou de nuict, sinon pour vivre selon Dieu, et
» comme ont faict les plus saincts avant eux, ils
» prioyent, et obtestoyent tous ceux à qui il appar-
» tiendroit, de ne point permettre qu'ils fussent ainsi
» injustement et cruellement persécutés, etc.

Ils adjoignirent encores à ceste apologie une lettre aussi à leur Prince, le « suppliant de vouloir lire leur apologie, avoir compassion d'eux tant affligés, et ne les abandonner point aux passions des ecclésiastiques romains leurs mortels ennemis, qui ne les poursuivoyent pas en telle sorte pour le zèle de l'honneur de Dieu, mais pour se maintenir en leurs ri-

chesses, et dignitez terriennes. Qu'il appartient aussi aux princes de cognoistre et juger des affaires de la religion selon la Parole de Dieu, en laquelle ils doivent estre bien instruits, et selon icelle repurger l'Eglise des erreurs, et superstitions, qui s'y fourrent bien souvent, comme a fait David, et depuis lui autres rois fidèles en Judée, plusieurs empereurs chrestiens, et des Princes de nostre temps, spécialement l'électeur de Saxe, parent de S. A., lesquels ont voulu eux-mesmes avoir cognoissance des affaires de la religion, sans suivre seulement l'advis d'autrui. Ils finissoyent par des grandes protestations, que leur principal, et souverain désir estoit, de rendre premièrement à Dieu le vrai, et pur service qu'il leur commandoit, et puis à son Altesse toute l'obéissance, subjection, et fidélité, qu'ils lui devoyent selon Dieu, lequel ils prioyent ardemment pour leur conservation ».

De V. A. Sérénissime.

Ainsi signés :

Très-humbles et fidèles subjets vassaux, et serviteurs, les chréstiens de la vraye Eglise Catholique, Apostolique, Réformée de tout le pays du Piédmont, et autres Estats de V. A.

Le Duc, la Duchesse, et leur Cour, et Conseil, en ce temps-là estoyent à Nice, où les susnommés de Castillon, et Gilles portèrent au nom des réformés susdits une copie de toutes lesdites escritures pour la présenter où il falloit. Mais estans arrivés à Nice, et en ayant conféré avec quelqu'un des grands leurs amis, il leur conseilla de se retirer incontinent, sans descouvrir à aucun d'estre allés là pour un tel affaire, sur tout avec tels escrits afin de ne se mettre en grand danger, d'autant que le Duc ainsi persuadé, avoit expressément déclaré, qu'il ne vouloit rien voir, ni ouïr en faveur de ses subjets de la religion, et défendu à toutes personnes d'intercéder pour eux; tellement que le sieur de Castillon craignant quelque affront, se retira incontinent, laissant là son compagnon Gilles, fort familier au sieur de Raconis; lequel après un séjour d'environ trois mois retourné de Nice, fit entendre à ceux qui l'avoyent envoyé qu'il avoit rencontré de grandes difficultez en leur négoce, que toutefois il avoit tant fait, qu'à la fin leurs escrits estoyent parvenus entre les mains de madame la Duchesse, qui avoit promis de les présenter elle mesme à monseigneur le Duc son mari : mais qu'il ne sçavoit pas si elle l'avoit encores faict.

CHAPITRE XIII.

Les réformés prient le comte Charles de Luserne de s'employer pour eux. Autres gentils-hommes des Valées de Luserne, et S. Martin, leur procurent du mal le plus qu'ils peuvent: violentes poursuites des gentils-hommes Truchets contre quelques ministres, et contre leurs autres subjets au val de S. Martin. Succez peu honorables pour lesdits persécuteurs ésdites valées.

Nous avons remarqué au chapitre précédent, que les réformés des Valées avoyent envoyé au comte Charles de Luserne, seigneur d'Angrogne, qu'il lui pleut faire présenter leurs requestes, et autres escrits adressés à leurs Altesses, et autres seigneurs, et aussi d'y joindre ses intercessions pour eux. Car ils avoyent desià expérimenté en lui, et en ses prédécesseurs assez de modération envers eux, en comparaison de plusieurs autres, qui leur faisoyent du pis qu'ils pouvoyent, et spécialement en l'embrasement de ceste persécution. Car premièrement les autres gentils-hommes de la valée de Luserne présentèrent une requeste à S. A. signée les comtes et seigneurs de la valée de Luserne, en laquelle ils représentoyent qu'une grande partie de leurs subjets estoyent de

la secte luthérienne, qui s'augmentoit journellement; à quoi ils eussent bien voulu remédier, mais qu'ils n'en avoyent pas le moyen: pource requéroyent les assistances nécessaires pour ce faict.

Il y en avoit un entre les autres, qui estoit nommé seigneur ou comte Guillaume, qui s'y monstra le plus passionné, combien qu'il eust deu entre, et sur tous leur procurer tout le repos et bien qu'il eust peu, à cause des particuliers, et grands bénéfices qu'il avoit receu d'eux, spécialement au temps qu'il avoit des grandes querelles avec d'autres grands, et en particulier avec un sien frère, quasi désespéré contre lui, pource (disoit-il) qu'il lui détenoit son bien; et pource l'aguettoit pour le tuer. Ce que voyans les réformés, qui désiroyent garentir l'un et l'autre du précipice, donnoyent de leurs biens au complaignant pour l'appaiser, et l'entretenir, et les accompagnoyent tous deux pour les garantir de meurtre: s'employans toujours pour les accorder. Mais quand ledit seigneur comte Guillaume vid qu'il n'avoit plus tant de besoin d'eux, il se monstra le plus actif à leur faire du mal, en incitant contr'eux le Duc, le Nonce du Pape, les prélats du pays, et les commissaires establis pour persécuter, et fit pour telle cause plusieurs voyages de Luserne à Nice, où le Duc, et autres des susdits estoyent; et pour faire les frais des voyages, et pouvoir comparoist e de-

vant les grands, et entr'eux, bien monté, et bien orné, il vendit une partie de ses biens, et belles possessions, en espérant de grandes récompenses.

En effect il obtint une assignation d'un don de mille escus à prendre huit cens sur la petite communautez de Rora, et deux cens ailleurs. Puis d'autant que par l'édict du 15 de Février sus-mentionné, la peine de cens escus estoit imposée contre quiconque iroit escouter les ministres qu'on appeloit luthériens, de laquelle peine la moitié estoit promise à ceux qui les pourroyent emprisonner, ou au moins les recognoistre, et révéler, cestui-ci s'accompagna de quelques autres gentils-hommes, et tous ensemble avec leurs serviteurs aguettoyent sur les chemins és jours de presche ceux qui y alloyent, et les mettoyent tous en rôle avec les circonstances des lieux, temps, et confession de ceux qu'ils aguettoyent, et qui leur confessoyent librement qu'ils alloyent au presche en tel lieux. Or ils faisoyent celà principalement és communautez de Bubiane, Campillon, et Fenil, comme plus escartées, où les réformés estoyent moins puissans à se garantir d'eux, tellement que dans peu de temps les peines encourues montoyent à plusieurs milliers d'escus, et à beaucoup plus que ne valoyent tous les biens des enrôlés, combien qu'ils fussent de grande valeur. Car en ce temps là la plus grande partie des habitans esdites trois communautez,

et les principaux, et plus riches, estoyent de la religion, et diligens à aller aux prédications, sans se refroidir pour tout celà, combien qu'ils n'ignorassent pas que ces gentils-hommes s'estimassent estre desià maistres de leurs biens, les eussent desià despartis entr'eux, en papier, et paroles, et cerchassent par tout des rentiers pour y employer. Mais Dieu voulut qu'ils n'en eussent que la peine, la perte, et la honte. Car la guerre, estant survenuë peu après, puis l'accord, tout cela fut aboli, et les fidèles maintenus en leurs biens.

Or ceux qui cognoissoyent le comte Guillaume, ses actions, et ses affaires, affermoyent qu'il ne faisoit nullement telles poursuites pour aucun zèle de religion, pour, ou contre, mais en partie pour s'enrichir des biens des réformés, et pour s'acquérir la faveur du Nonce du Pape, et des prélats, et par leur moyen rentrer en la bonne grâce du Duc, de laquelle il estait décheu pour avoir porté les armes contre lui, en faveur des françois, estant capitaine de deux cens hommes, et lieutenant du colonel Vineu. Mais il n'obtint rien de ce qu'il espéroit avoir par ce moyen-là, car on ne recognut pas que le Duc eut chéri d'avantage ceux qui s'estoyent tant partialisés contre ses fidèles subjets de la religion.

Quant à la valée de S. Martin, laquelle a aussi ordinairement nombre de gentils-hommes, on ne

trouva pas que les autres se fussent déclarés tant passionnés contre leurs subjets de la religion. Mais Charles, et Boniface Truchets frères, seigneurs de la communauté de Rioclaret, y firent tout ce qu'ils peurent pour les ruiner. Ils y avoyent, durant la domination des françois, fait tout ce qu'ils avoyent peu pour y empescher l'establissement de l'exercice public de la religion. Ils avoyent empoigné, et mis entre les mains de l'Inquisition, et du Parlement le libraire et martyr Hector, duquel nous avons parlé. Ils aguettèrent un des ministres de ladite valée, qui alloit un matin, pour prescher en un quartier de son église, le prindrent, mais ne le pouvans emmener, à cause que le peuple estoit accouru à son secours, ils le blessèrent, et le laissèrent là pour mort. Ils entreprindrent de prendre le ministre de Rioclaret, et l'emmener. Charles, avec grosse troupe d'hommes armés, s'achemina vers le temple au temps de la prédication, envoya devant quelques traistres qui feignoyent d'y aller pour le presche, qui s'approchèrent tant qu'ils peurent de la chaire du ministre, pour l'empescher d'eschapper. Cependant Charles arrive avec sa troupe; lors un de ces traistres, homme puissant, se jette sur le ministre, appelé M. François . . . . . qui estoit aussi robuste, et se démenoit pour se desvelopper des bras du traistre. Tout le peuple, combien que désarmé, se jette impé-

tueusement sur l'ennemi; hommes, et femmes, petis et grands, employent tout ce qu'ils peuvent trouver de propre pour défense et offense, arrachent le ministre de leurs mains, mettent en fuite toute la troupe des Truchets, superbe et bien armée, et luimesme autheur de tout le mal, fut en danger d'y perdre la vie; car combien qu'il fût homme guerrier, grand, puissant, et bien armé, toutefois en la violence qu'il usoit, un homme de Rioclaret fort robuste se jetta sur lui, le serra contre un arbre, et l'eut peu estrangler, mais pour le respect de sa qualité comme gentil-homme du lieu, il ne fit que le garder de faire pis, et lui donner à cognoistre ce qu'on lui eust peu faire, et par courtoisie on le laissa aller. Mais lui ne se voulant resouvenir que de la honte qu'il y estoit allé cercher, il leur fit après du pis qu'il luy fut possible, par chicaneries et violences; tellement qu'ils furent contraints de lui payer mille six cens escus, pour pouvoir vivre en paix, mais lui (contre sa promesse) après les avoir réceus, ne cessa (pendant qu'il fut en vie) de les tourmenter pour les faire aller à la messe.

Après que le pays fut rendu à S. A. il voyagea à Nice, pour y solliciter la persécution contre la religion, et obtint de pouvoir lever cent hommes, et les employer contre ses subjets pour les faire aller à la messe; sous lequel prétexte il ramassa une

grosse bande d'ennemis désespérés de la religion, et les conduisit avant le jour, le second d'Avril 1560 au Rioclaret, communauté qui consiste en plusieurs bourgades esparses sur le penchant d'une montagne, et y estans arrivés se mirent à ravager, et tuer hommes, femmes, et enfants és premières bourgades; et les autres habitans oyans le bruit se sauvèrent dans les bois vers le plus haut de la montagne, encores couverte de neige, où plusieurs s'y trouvèrent en chemise, et la plupart sans aucune provision, ayans à grand peine peu sauver leurs personnes. Le ministre éschappa aussi, avec grande difficulté, de la main de ces sangliers enragés contre lui, et qui firent tout ce qu'ils peurent pour l'avoir.

Les ennemis poursuivirent ces gens jusques bien haut dans les bois, leur tirans force harquebusades, puis retournans dans les maisons abandonnées, s'y logèrent, faisans bonne chère des biens des fugitifs, qui cependant souffroyent de grandes rigueurs de faim et de froid, l'ennemi ne leur voulant permettre le retour en leurs maisons, sinon sous promesse d'aller à la messe.

Il y eut un des ministres de ladite valée, peu auparavant retourné de Calabre, qui pensa aller visiter ces bonnes gens dans les bois pour les consoler; mais il fut attrappé au point du jour par l'ennemi, qui le conduisit à l'Abbaye de Pinerol aux commis-

saires Jacomel, et Corbis, qui n'ayans peu l'esbranler de sa religion par toutes leurs tentations, le firent brusler cruellement, avec un autre homme aussi du val sainct Martin qu'ils avoyent surpris.

Cependant les fugitifs estoyent réduits à l'extrêmité de faim et de froid; ce qu'entendu par leurs frères voisins du val Cluson, meus de compassion, et des pressantes exhortations de leurs pasteurs partirent la troisième nuict environs quatre cens, ayans en leur compagnie le ministre Martin . . . . . qui de lieuë en lieuë se jettoit à genoux avec sa troupe, pour demander l'assistance du Seigneur. Puis arrivés au Rioclaret, ils trouvèrent l'ennemi adverti, et en défense: mais nonobstant tout ce qu'ils peurent faire, le secours le mit en fuite et dispersion; Charles Truchet eut grand peine à sauver sa vie, avec quelques uns des siens. Des vals Clusonois un seul fut blessé au pied. Les fugitifs furent remis en leurs maisons, avec grands remerciements à Dieu, et au secours qu'il leur avoit envoyé.

De ce succez les Truchets furent encor plus forcenés, et de là prindrent occasion de retourner à Nice vers le Duc, accusans leurs subjets d'avoir faict venir des troupes estrangères dans ses estats; d'y avoir basti des fortifications, avec autres calomnies à leur plaisir, dequoi le Duc estant irrité, leur ottroya de faire rebastir le chasteau du Périer situé

au milieu, et centre de la valée, démoli par les françois vingt ans auparavant, et d'y maintenir perpétuelle garnison. Item de contraindre les habitans de ladite valée, d'y faire les chemins tant larges, que les chevaux peussent aller par tout, et d'effectuer d'autres commandemens impossibles, sans leur totale désolation.

Alors ces povres gens réduits à telle condition, députèrent vers S. A. pour se justifier des calomnies qu'on leur avoit imposées, et lui représenter l'impossibilité d'effectuer tout ce qu'on leur commandoit, la supplians bien humblement d'envoyer des commissaires non passionnés sur les lieux pour s'informer de tout, et cependant les déscharger des fardeaux tant pésans.

Les Truchets advertis de ceste députation, marchèrent à Nice, pour disposer le Duc à ne les escouter, et à corroborer les commandemens faicts. Ce qu'ils pensoyent obtenir facilement, veu leur grand crédit, et la chétifve condition des supplians, et la haine qu'on leur portoit à cause de la religion, tellement que selon l'apparence les povres gens ne pouvoyent attendre sinon empirement de leur condition, mais Dieu y pourveut. Les Truchets séjournans à Nice pour leur sollicitation, voulurent pour passe-temps s'aller esbattre avec d'autres seigneurs en des vaisseaux sur la prochaine mer Méditerranée, où une

galère des turcs survint, qui les prindrent tous prisonniers, les batirent et torturèrent pour savoir leur condition, où ils nièrent leur noblesse, et en sortirent, moyennant quatre cents escus de rançon; ce qui donna un peu de realsche à ces bonnes gens, puis survint la maladie du Duc, et ainsi leur condition continua jusqu'à la guerre enflammée.

CHAPITRE XIV.

Brigandages contre les réformés de Sainct Germain, et lieux circonvoisins par les moines de l'Abbaye de Pinerol. Martyre du ministre de S. Germain; réformés du val Lucerne au secours de S. Germain; desfaite des troupes monachales. Grand Dublon assailli, bien défendu. Grandublonois en nouveau danger. Se retirent ailleurs.

La valée de Pérouse n'avoit pas des gentils-hommes dans son sein comme les autres deux, mais elle avoit à ses portes d'autres désespérés ennemis, assavoir les moines de l'Abbaye de Pinerol, laquelle Abbaye selon que porte l'instrument de sa fondation, fut fondée l'an 606 par Adeleide fille du dernier Marquis de Suse, et vefve d'un comte de Morienne, avec assignation de plusieurs grandes rentes en divers lieux, et aussi de quelque chose sur le val Pérouse, qui

lui est fort voisine. Parquoi ces moines estans fort opulens, et ensemble ennemis mortels des réformés, voyans en ce temps les commandemens faicts, et la liberté donnée à un chacun de les molester, ils soudoyerent une troupe d'environ trois cens désespérés ennemis de la religion réformée, qu'ils ne pouvoyent souffrir estre ouvertement professée si proche de leur nid, sur tout à S. Germain, qui n'en est esloigné que d'une lieuë ou environ. Parquoi ils y envoyoyent souvent, et aux autres lieux circonvoisins, leur susdite troupe, laquelle y exerçoit toutes sortes de brigandages et cruautez, par ravages des biens, emprisonnemens, et meurtres d'hommes, et femmes, trainans les prisonniers en l'Abbaye susdite, où ils estoyent attendus par les susdits commissaires, Corbis, Jacomel, et autres destinés pour exécuter la persécution, après qu'ils eurent exploité en plusieurs autres lieux, lesquels condamnoyent incontinent au feu, ou aux galères, tous les hommes qui refusoyent de renoncer à leur religion.

Ces gens ayans pratiqué un traistre, cognoissant, et cogneu du ministre de S. Germain, ils l'envoyèrent suivi de la troupe meurtrière, un peu devant le jour, droit au logis du dit ministre, qui ayant recognu la voix du traistre qui le demandoit, sans penser à la trahison, sortit, mais se cognoissant trahi, pensa éschapper de leurs mains par la fuite,

criant au secours; mais il fut poursuivi, atteint, blessé, et prins prisonnier; et plusieurs hommes de S. Germain, courans pour le secourir, arrivans escartés, et surprins furent les uns tués sur le champ, autres blessés, et emmenés prisonniers, avec quelques femmes, les maisons furent saccagées, et les biens portés à la moinerie, où ledit Ministre ayant surmonté toutes les tentations qui lui furent proposées pour le faire révolter, fut condamné à estre brulé à petit feu; et quelques femmes de Sainct Germain prisonnières furent contraintes à porter des fagots sur le feu, où leur pasteur enduroit patiemment le martyre.

La mesme troupe retourna plusieurs fois audit lieu de Sainct Germain, et au Villar, là proche, comme aussi à Prarustin, et S. Barthélemi, et mesme jusqu'à Fenil, Campillon, et autres lieux des plus bas, et à eux plus commodes du val Luserne, où ils cognoissoyent les habitans trop foibles, pour leur résister; en telle sorte que la condition des survivans en ces lieux-là, et sur tout à S. Germain estoit fort lamentable, tant à cause de leurs proches parens, qu'on avoit cruellement massacrés, ou traînés aux cruelles prisons, et galères, comme pour le saccagement de leurs biens, et continuelle frayeur, en laquelle ils vivoyent, n'osans mesmes s'atrouper pour la défense, de peur de leur totale ruine, de laquelle

on les menaçoit, ni sans grand danger faire la récolte des fruicts de leurs possessions, tellement que plusieurs qui auparavant vivoyent chez eux commodément, et exerçoyent charité envers les souffreteux, furent contraints eux-mesmes d'aller mendiant leur pain, ou souffrir de grandes nécessitez.

Alors les réformés du val Luserne meus de compassion de la calamité de leurs frères, ayans meurement considéré tout ce qui estoit à considérer en tel faict, et jugé leur estre licite la défense par armes contre tels brigandages, et estre obligés de secourir leurs frères oppressés, envoyèrent à S. Germain une bonne troupe de leurs hommes, bien pourveus de ce qui estoit nécessaire: tellement que les habitans eurent le moyen de faire leurs moissons, et donner ordre à leurs affaires, n'ayans osé les satellites de la moinerie entreprendre rien contr'eux, cependant que ceste escorte y fut. Mais après qu'elle s'en fut retournée, ces brigandeaux recommencèrent leur mestier; tellement qu'au mois de juillet quelques hommes d'Angrogne, estans pour leurs moissons au haut de la colline qui regarde vers S. Germain, ouïrent tirer là quelques harquebusades, et peu après virent venir devers Sainct Germain une grosse troupe d'hommes armés. Surquoi ayans donné l'alarme, y arriva bien tost une grosse troupe des hommes d'Angrogne, bien armés, qui despartis

en deux troupes, marchèrent par deux divers chemins contre leurs ennemis. Ceux qui marchoyent par le chemin plus bas estoyent cinquante hommes de conte fait, lesquels rencontrans la troupe ennemie, composée d'environ six vingts hommes bien armés, sur lesquels il se ruèrent, les mirent en fuite, et en tuèrent plusieurs; tellement qu'on en compta une vingtaine de morts par les chemins, les autres fuyans arrivèrent au fleuve Cluson, mais ils trouvèrent le pont par lequel ils pensoyent se sauver vers leur Abbaye, desjà saisi par une troupe des poursuivans qui les avoyent devancés, parquoi ceux d'entr'eux qui le peurent faire, se jettèrent dans la rivière, et la gayerent, pource qu'elle estoit alors fort basse, à cause de la sècheresse de l'esté ; car autrement on tient qu'il n'en seroit pas eschappé un seul. Plusieurs mesmes furent harquebusés en passant la rivière, tellement que l'eau d'icelle estoit rouge de sang, quelques-uns se noyèrent, quelques-uns eschappés allèrent donner l'alarme à l'Abbaye là voisine, et de là à Pinerol, qui en est fort proche.

Le butin que les soldats avoyent ravagé, et les despouilles des morts demeurèrent aux poursuivans, desquels le nombre se trouvant accreu jusqu'à environ quatre cens, ils proposèrent d'aller à l'Abbaye délivrer leurs prisonniers. Ce qu'ils eussent facilement exécuté, s'ils eussent sçeu que les moines et

tous leurs satellites, emportans quelques-unes de leurs idoles, s'estoyent sauvés à la fuite dans Pinerol, ayans laissé leur Abbaye ouverte. Mais les poursuivans qui n'en estoyent pas advertis, et n'avoyent pas en leur compagnie leurs principaux chefs, pour en avoir leur advis, et qui oyoyent aussi sonner le tocsin à Pinerol, et par tous les villages papistes circonvoisins, pour ne rien hasarder témérairement, ayans remercié Dieu de son assistance paternelle, se retirèrent.

Or cependant que tels ravages se faisoyent à S. Germain, et lieux circonvoisins, l'ennemi des réformés fit un grand dessein et effort, pour surprendre ceux des communautez de Pinasche, Villar, et autres qui avoyent retiré leurs familles et hardes au lieu du Grand Dublon, és montagnes septentrionales de Pinasche, vallon habité et assez fort de nature. Ceux qui y estoyent retirés furent advertis par quelques-uns de leurs amis, qu'un gros de leurs ennemis estoit arrivé à Javen, gros bourg, et valée toute peuplée de papistes, au levant et septentrion du Grand Dublon, seulement la montagne entre-deux; et qu'ils seroyent assaillis le lendemain matin par divers lieux de leur montagne. Parquoi chacun ayant procuré de retirer és cavernes, et rochers les personnes foibles, et quelques hardes, tous les hommes capables, s'aprestèrent à la défense, et le matin al-

lèrent rencontrer l'ennemi qui marchoit contre eux à grandes troupes, et par divers endroits, et Dieu leur donna partout la victoire, et l'ennemi fut repoussé avec grande perte de ses hommes, et harnois, et les victorieux s'assemblèrent incontinent pour en rendre louanges à Dieu.

Quelques jours après leurs amis les advertirent derechef que leurs ennemis beaucoup plus forts, et irrités qu'auparavant, faisoyent de grands préparatifs pour les assaillir. Sur quoi ceux ci ayans considéré le défaut des provisions nécessaires pour subsister en ce lieu-là, et le danger d'y estre enclos de tous costez, délibérèrent de retirer leurs familles, et hardes en lieux plus asseurés és autres valées, cependant qu'ils en avoyent la commodité. En suite dequoi quelques uns retirèrent leurs familles en la valée de Cluson, les autres en celle de Sainct Martin. Le ministre Gilles des Gilles qui avoit assisté à ces bonnes gens en ces occasions, s'en retourna avec sa famille en la valée de Luserne d'où les hommes deschargés d'empeschemens et capables, revenoyent à la possession de leurs maisons, et biens; et l'ennemi adverti de tout cela, se retira sans autre effort, voyant qu'il ne pouvoit venir à bout de ses desseins. Et aussi durant et après ceste grande persécution, ne se firent que peu, ou point d'actions considérables, en la valée de Perouse, pour la raison

susdite ; et ce fut en la valée de Luserne, la plus grande, et plus peuplée de toutes, où les adversaires de la Religion firent leurs plus grands efforts ainsi qu'on verra ci après.

CHAPITRE XV.

Le commissaire Corbis escrit aux Réformés du val Luserne. Leur response. Monsieur de Raconis vient en la valée de Luserne. Discours entre lui, et les Réformés. Seconde venue dudit Seigneur avec le sieur de la Trinité; propositions, commandemens, responses.

Quand les commissaires susnommés commencèrent à exécuter leur commission, le sieur comte Charles, seigneur d'Angrogne, prévoyant les malheurs généraux que le pays auroit à souffrir, si tel feu s'embrasoit d'avantage, procura que lesdits commissaires dilayassent pour le val Luserne l'exécution de leurs commissions, autant qu'ils pourroyent, sous l'espérance de quelque accomodement. Mais après quelque dilation le commissaire Corbis envoya un mandement à tous les réformés de ladite valée d'aller à la messe, et de se soumettre à toutes les constitutions de l'Eglise Romaine, obéyssans à tous les édits sur ce publiés, et sans aucun délai sous peine de

la vie, et de la confiscation de tous leurs biens; commandant qu'ils eussent à lui en envoyer incontinent leur résolution par escrit.

Les Réformés lui respondirent par une ample lettre, « Qu'ils suivoyent la Religion enseignée és livres » canoniques du Vieil et Nouveau Testament, et la » foy sommairement comprise és Symboles des Apos- » tres, de Nicée, et de sainct Athanase, et que si par » la mesme Parole de Dieu on les pouvoit convaincre » de quelque erreur, ils estoyent prompts à s'en re- » tirer. Et que si d'autre costé on leur pouvoit prouver » par la mesme Escriture saincte, que la messe, et » les autres semblables constitutions de l'Eglise Ro- » maine fussent choses bonnes, qu'ils ne les refuse- » royent pas. Mais que si on ne pouvoit rien prouver » de tout cela ils prioyent d'estre laissés en paix. » Qu'en outre ils avoyent envoyé leurs humbles sup- » plications à S. A. avec leur confession de foy, » dequoy ils attendoyent quelque bonne yssue. Que » cependant ils vivoyent chrestiennement, et paisi- » blement en la fidélité deuë à S. A. Parquoi le » prioyent de ne rien attenter cependant contr'eux, » et que outre que ceste demande est juste, s'ils » l'obtiennent de lui, ils la recognoistront de sa » faveur, et lui en auront de l'obligation, le priant » cependant aussi de leur estre favorable en leur » juste cause vers S. A. et son Conseil ».

Les Réformés lui ayans fait telle response, ils furent encore laissés en repos pour quelques jours. Puis au mois d'avril dudit an 1560 le seigneur de Raconis arriva à S. Jehan, et y assista au présche un jour de mercredi. Puis le presche estant achevé, il fit un beau discours de la bénignité et clémence de S. A. et de sa maladie, adjoustant « que la persécu-
» tion qu'on avoit allumée contre eux, n'estoit pas
» proprement procédée de la volonté de leur Prince,
» combien qu'il y eût consenti, mais non pas à inten-
» tion qu'on l'exerçast tant rigoureusement; qu'il faloit
» trouver le moyen de l'appaiser en appaisant S. A. »
Et demanda aux Ministres là présens, quel moyen ils auroyent pour le faire. Eux le supplièrent de leur donner conseil, mais il persista que les pasteurs proposassent leurs advis, alors ils lui dirent: « Que
» rejettans tout moyen qui peut redonder au dés-
» honneur de Dieu, ils n'en sçavoyent point de meil-
» leur que celui duquel avoit usé la vraye Eglise
» chrestienne de tout temps en semblables occasions:
» c'est assavoir, de présenter les justifications de
» leur Religion, et de leur conversation, par con-
» fessions de foy, apologies, et semblables escrits,
» bien prouvés, et que tels moyens ayans appaisé
» des empereurs payens, qu'à plus forte raison ils
» esperoyent que leur Prince, qui est chrestien, si
» prudent et débonnaire, en demeureroit satisfait,

» et que pour ce subjet ils lui avoyent desja adressé » semblables escrits, mais n'estoyent pas asseurés » s'il les avoyent receus ». Alors ledit Seigneur tesmoigna qu'il trouvoit bon tel conseil, et promit de présenter lui mesme à S. A. leurs requestes, et autres escrits qu'ils désireroyent lui estre présentés. Parquoi après les deus remerciemens on lui mit entre mains les escrits proposés, qu'il receut, et partit fort amiablement, et pour quelque temps la persécution se monstra en quelque sorte appaisée.

Vers la fin du mois de juin suivant, ledit Seigneur retourna au val de Luserne, accompagné du comte de la Trinité. A leur arrivée ils firent assembler les ministres, et syndiques, et leur proposèrent qu'ils estoyent venus pour appaiser la persécution. Et après avoir fort exalté la clémence et bonté du Duc, ils s'enquirent des pasteurs touchant leur croyance sur plusieurs poincts de la doctrine, et spécialement de la vocation des pasteurs, et de l'obéyssance deuë aux magistrats, à quoi les ministres en l'espace d'environ trois heures, respondirent suffisamment.

Après ces seigneurs leur dirent, « que leurs es» crits avoyent esté présentés au Duc, qui les avoit » envoyés à Rome, d'où l'on attendoit la response ». Puis s'adressans aux syndiques leur demandèrent, « s'ils escouteroyent les prescheurs que le Duc leur

» envoyeroit pour leur annoncer la Parole de Dieu,
» et s'ils feroyent cesser leurs ministres cependant
» qu'ils feroyent l'espreuve desdits prescheurs. Que
» moyennant l'accomplissement de ces deux poincts,
» la persécution cesseroit, et leurs prisonniers se-
» royent remis en liberté.

Les syndiques respondirent sur le champ au premier poinct, « que si ces prescheurs-là leur annon-
» çoyent la pure Parole de Dieu, ils l'escouteroyent,
» mais non autrement ». Et demandèrent permission jusqu'au lendemain pour faire la response à l'autre poinct : et cependant ayans considéré les inconvéniens esquels ils se trouveroyent, s'ils accordoyent telle demande, ils respondirent le lendemain, « qu'ils
» ne pouvoyent faire cesser leurs Pasteurs, jusqu'à
» ce que ceux qu'on leur voudroit envoyer, fussent
» suffisamment recognus estre vrais serviteurs de
» Dieu, et prescheurs de sa pure vérité.

Alors ces seigneurs irrités, commandèrent aux syndiques de deschasser les ministres estrangers. Les syndiques respondirent, « ne le pouvoir faire
» en bonne conscience, d'autant qu'ils estoyent per-
» sonnages de saine doctrine, et de vie sans reproche,
» et ambassadeurs de Dieu, à eux envoyés pour leur
» annoncer sa volonté: et que ce n'estoit pas à eux
» de leur imposer silence, ou de les deschasser, si
» on ne les convainquoit de n'estre tels qu'ils avoyent

» dit ». Et pource que ces seigneurs leur demandoyent la response par escrit, les syndiques firent tenir le conseil public des communautez le 30 de juin, où de l'advis de tout le peuple fut formée la response bien amplifiant les raisons pour lesquelles ils ne pouvoyent deschasser leurs pasteurs, ni se passer d'eux, en ayans besoin à toutes heures.

Ceste response, combien que composée en termes fort propres, et appuyée de raisons bien fondées, avec des humbles prières à ces seigneurs de prendre le tout en bonne part, et daigner leur estre favorables en leur cause tant juste, ne les contenta point. Parquoi ils leur en présentèrent encore une autre le 3 de juillet tant adoucie, et respectueuse qu'il fut possible. Mais pource qu'en substance on en revenoit tousjours à ne consentir de congédier les ministres avant qu'on les eust convaincus par la Parole de Dieu d'erreur en leur doctrine, ou d'estre de vie scandaleuse, et ne promettoyent non plus de recognoistre pour pasteurs, ni escouter ceux qu'on disoit de leur envoyer, sinon après suffisante preuve de leur doctrine, et de leur vie, lesdits seigneurs irrités firent incontinent renouveller et publier les edicts desja faits ; et ce fut alors que la persécution estant rallumée, se firent les ravages, meurtres, emprisonnemens, et autres excez à Sainct Germain, et lieux circonvoisins, remarqués ci de-

vant. Parquoi on escrivit derechef ausdits seigneurs le 14 de juillet confirmant leurs responses, et raisons précédentes, et y adjoustant, « qu'estant leur Religion très-ancienne, et du tout conforme à la Parole » de Dieu ils les supplioyent, et obtestoyent qu'elle » leur fût laissée libre, et entière, d'autant qu'ils » n'esperoyent avoir jamais plus de repos de conscience, s'ils l'abandonnoyent en tout, ou en partie, » n'estans convaincus d'aucun erreur; leur remonstrans ensemble l'injustice qu'on exerçoit contr'eux, » et qu'ils s'estoyent tousjours de tout leur pouvoir » rendus obéissans à Dieu, et à leur Prince, et légitimes supérieurs, et de telle affection qu'ils choisiroyent plustost la mort, que de faillir à leur » éscient à ce devoir. Et que toutefois on les traittoit comme s'ils estoyent les plus scélérats du » monde, par ravages, emprisonnemens, meurtres, » et toutes autres sortes de cruautez spécifiées en » partie au roole qu'on leur envoyoit, les supplians » d'y pourvoir, afin qu'eux qui ont âme humaine, » et sont baptisés au nom du Père, du Fils, et du » Sainct Esprit, ne soyent pas traittez pis que les » bestes brutes. Et d'autant qu'on leur imputoit » plusieurs calomnies estranges, et contre toute vérité, supplioyent que quelque personnage capable, » d'authorité et non passionné fût envoyé sur leurs » lieux, pour recognoistre le tout par deuës et lé-

» gitimes informations, et vérifications, estans as-
» seurez en leurs consciences qu'ainsi faisant on les
» trouveroit eslongnez entièrement de toutes des-
» honnestetez, félonies, rebellions et iniquitez. Que
» cependant ils prioyent leurs très illustres Sei-
» gneuries de faire cesser telles violences tant hor-
» ribles, afin que les coulpables d'icelles ne s'atti-
» rassent finalement le juste jugement de Dieu sur
» leurs testes ».

C'estoit alors le temps de la moisson, auquel plusieurs de la religion des valées estoyent descendus en la plaine du Piedmont pour moissonner selon la coustume annuelle; mais on fit saisir leurs moissons, et emprisonner les moissonneurs en vertu de l'edict publié, toutefois la plus grande partie des personnes eschappa des mains ennemies, par l'admirable faveur du Seigneur, et se retirèrent en leurs maisons.

CHAPITRE XVI.

Quel jugement on fit au Conseil du Duc sur les escrits des Réformés des Valées, et quel en celui du Pape. Antoine Poussevin envoyé aux Valées, et pourquoi. Actions entre lui, et les Réformés. Sollicitation à la Cour du Duc contr'eux.

Nous avons proposé ci devant au chapitre douziesme, que les Réformés du Piedmont, à l'occasion de la persécution embrasée avoyent escrit des lettres pleines d'humilité, et apologies à leur Prince, à Madame, et aux seigneurs du Conseil. Sur tels escrits, le Duc, et la meilleure partie de son Conseil jugèrent, n'estre pas raisonnable de tourmenter comme hérétiques obstinés, ceux qui promettoyent de se ranger avec toute docilité à tout ce qui leur seroit prouvé estre selon la Parole de Dieu, et pource qu'il faloit par personnes capables les convaincre par la Parole de Dieu des erreurs desquels on les prétendoit entachés pour les en retirer. Mais quelques autres proposèrent, qu'en tels affaires on ne devoit rien conclure sans le sçeu et consentement du Pape, auquel on devoit envoyer les escrits présentés pour en avoir son jugement.

On envoya donc les escrits au Pape, l'advisant aussi du dessein qu'on faisoit de ranger ces gens là à leur devoir, en les rendant convaincus de leurs erreurs par l'Escriture saincte, à laquelle ils se soumettoyent, et qu'on avoit expérimenté que les rigueurs et supplices n'y servoyent que peu ou rien.

Le Pape se monstra desplaisant de telle proposition, et rescrivit qu'il ne consentiroit jamais qu'on mît en dispute les poincts de la Religion, et qu'il vouloit qu'un chacun sans contredit se soumît entièrement, et sans exception aux constitutions de l'Eglise Romaine, et qu'on procédast avec toute rigueur contre ceux qui ne s'y voudroyent volontairement assubjettir. Aussi consentoit-il d'envoyer où seroit de besoin, un légat avec des théologiens, pour instruire ceux qui se soumettoyent à estre instruits sans dispute, avec pouvoir audit légat d'absoudre du crime d'hérésie, ceux qui abjureroyent volontairement leurs erreurs, combien qu'il n'espéroit pas grand fruict par un tel moyen, n'ayant telle modération jusqu'à présent servi en telles gens qu'à les rendre plus obstinés : que pource, il jugeoit estre le plus expédient de procédér contr'eux par rigoureuses exécutions, et mesme par la force des armes si le besoin le requeroit, auquel cas il offroit au Duc toute assistance au besoin.

Ceste response estant arrivée fut conclu au Conseil de S. A. de suivre le dernier advis du Pape: mais que pour suivre quelque formalité de droict, seroit encore envoyé aux Valées quelque personnage propre pour convaincre les accusés de leurs erreurs, et selon le succez d'icelui, procéder à ce qui seroit de besoin, et fut choisi pour ce faire Antoine Poussevin, commandeur de sainct Antoine de Fossan, homme de grande réputation entr'eux; mais qui se fit cognoistre par ses actions n'estre tel qu'on l'avoit estimé. S. A. l'accompagna de ses patentes du 7 de juillet, qui le déclaroyent envoyé pour establir des prescheurs de doctrine chrestienne en ses estats, et spécialement en ses valées de Piedmont, avec les provisions nécessaires pour leur entretènement. Ordonnans à ces fins à tous ayans office ecclésiastique, ou séculier, et aux syndiques, communautez, et généralement à tous ses subjets de lui présenter toute assistance nécessaire pour l'exécution de sadite commission.

Cet homme estant parti de Nice, où estoit S. A., vint droit à Cavour, ville et chasteau notable, située en la plaine, ès frontières plus basses du val Luserne, appartenant au sieur de Raconis, qui s'y trouva pour lors, et par son moyen fit advertir les réformés du val Luserne de lui aller parler à Cavour. Lesquels y envoyèrent trois de leurs princi-

paux, desquels l'un estoit maistre Jehan Reinier, natif et habitant à Bubiane, notaire des premiers, entre les plus capables de son estat, et qui par sa diligence et fidélité nous a fourni des mémoires bien vérifiées des affaires desquels nous traittons, où il estoit ordinairement employé.

Ces trois députez estans arrivés à Cavour, Pousevin, en présence du seigneur de Raconis, leur fit voir ses patentes, et leur dit, « qu'il vouloit selon » icelles aller en leur valée déchasser leurs minis- » tres, et y establir d'autres prescheurs, et que lui- » mesme y vouloit prescher, leur demandant s'ils le » voudroyent escouter ». Ils lui respondirent, « que » s'il leur preschoit la pure doctrine apostolique, » sans s'eslongner en rien de l'institution de nostre » Seigneur Jésus-Christ, qu'ils l'escouteroyent vo- » lontiers. Mais que s'il pensoit leur prescher des » inventions humaines, contraires à l'Evangile de » Christ, ils ne l'escouteroyent point ». Il respondit, « qu'il ne prescheroit que le pur Evangile ». Puis alors mesmes leur fit cognoistre quelle doctrine il leur vouloit prescher, c'est assavoir « commande- » ment d'aller tous à la messe, sous peine d'estre » tous exterminez ». Car alors mesmes arriva un homme de Sainct Germain, se plaignant à monsieur de Raconis, qu'on lui avoit ravi tout son bestail: puis promis de le rendre moyennant cent escus,

lesquels il avoit recueilli avec grande peine, et les ayans desboursés à ceux qui avoyent son bestail, ils ne lui vouloyent rendre ni le bestail ni l'argent, suppliant ledit seigneur d'y pourvoir, lequel recommanda le complaignant à Poussevin, qui le renvoya lui disant: « On vous traitte ainsi, pource que vous » ne voulez pas aller à la messe. Il vous faut ré- » soudre d'y aller tous, car le Duc est résolu d'ex- » terminer tous ceux qui n'y voudront aller: » et ce fut toute la consolation qu'il donna au complaignant, et aux trois députez de la valée là présens, lesquels furent fort exhortés par monsieur de Raconis de s'employer afin que le commandeur y fut receu honorablement, comme envoyé du Duc, puis les congédia.

Le lendemain Poussevin ayant faict assembler le peuple de Cavour au principal temple de la ville, il monta en chaire, leut pour son texte les lettres de sa commission, les expliqua par amplifications, et exagérations de ce qu'il prétendoit aller faire dans les valées voisines, convaincre et confondre les ministres, les déchasser, establir en leur place des prescheurs du Pape, prouver la messe estre bonne, y faire aller tous les habitans d'icelles, et annoncer l'extermination concluë contre tous ceux qui ne voudroyent obéïr à ses commandemens.

De Cavour il en vint faire de mesme à Bubiane, communauté proche, et la plus ample du val Luserne, où une grande partie des familles, et des principales estoyent de la Religion : puis de là il en vint faire autant à Luserne, capitale de la valée, où aussi habitoit grand nombre de bonnes familles des réformés. Et alors tous les papistes desdits lieux employèrent tout ce qu'ils peurent d'exhortations, prières et obtestations envers leurs voisins de la Religion, pour les induire à la soumission des commandemens de Poussevin, qui promettoit monts et merveilles à ceux qui prévoyans les malheurs imminens, se rangeroyent de leur bon gré à l'obéïssance du Pape, et au contraire annonçant des extrêmes désolations, et malheurs contre ceux qui feroyent autrement.

Ce que les papistes faisoyent non seulement pour leur compassion envers leurs parens, et voisins, mais aussi pour leur propre considération, prévoyans une partie de ce qu'ils auroyent à souffrir, si on procédoit par la force des armes contre leurs voisins réformés. Mais nonobstant tous les offices et artifices qu'on sçeut desployer en tel affaire, ils ne peurent faire ployer à leur désir que peu de personnes, et de peu de considération.

Cependant Poussevin par l'authorité des seigneurs, et magistrats de la valée, fit assigner les conduc-

teurs des réformés d'icelle, au 26 de juillet, et se fit l'assemblée au lieu où le peuple de S. Jehan faisoit alors les publics exercices de la Religion; où ce commandeur se rendit assisté de grand nombre de noblesse, de gens de justice, et d'autres principaux de sa religion, où il proposa les causes de sa venuë, fit lire les lettres de sa commission; puis fit aussi faire lecture des lettres, et requestes que les réformés avoyent escrit à S. A. et à son Conseil, lesquelles il avoit rapportées, et leur demanda, « s'ils » avoüoyent d'avoir envoyé telles escritures, et » s'ils vouloyent observer ce qu'ils avoyent promis ». On lui respondit, qu'ouy. « Or (dit-il), vous vous » estes obligez à vous corriger, si on vous fait co- » gnoistre qu'estes en erreur, et d'aller à la messe » si on la prouve estre en l'Escriture saincte. Or je » suis ici pour cela : et vous dis qu'en l'Escriture » saincte se trouve le mot *Massah*, qui signifie con- » sacrer, et cela est la messe. Item le nom messe » se trouve és livres des Docteurs de l'ancienne » Eglise : voilà donc les preuves que la messe se » trouve en l'Escriture saincte ».

Les ministres lui respondirent, « qu'outre ce qu'il » se mesprenoit quant au mot, qui ne se trouvoit » point tel au texte hebrieu, comme il disoit que » la question principale ne consistoit pas au nom » de messe, mais en la matière qu'on entendoit par

» tel nom. Et que pourtant s'il prétend prouver la
» messe par la saincte Escriture, il faut qu'il y fasse
» voir l'institution des messes privées, et ce qu'ils
» y afferment d'un sacrifice expiatoire, de la trans-
» substatiation, de l'adoration, de l'application pour
» les vivans, et pour les morts, l'invocation des
» morts, et semblables principales pièces de la messe,
» qu'il ne prouveroit jamais par l'Escriture saincte,
» ni par les docteurs orthodoxes de l'ancienne Eglise,
» estre choses recevables ni supportables en l'Eglise
» de Dieu ».

Le commandeur qui n'avoit pas pensé tant avant, et n'avoit aucune preuve à produire, se jetta aux crieries, et injures, avec une colère desmesurée, dequoi ceux qui l'avoyent accompagné se monstrèrent fort marris et honteux, voyans qu'un personnage de telle réputation entr'eux n'avoit sçeu produire aucune raison pour défense de leur religion, ni rien aussi pour convaincre l'autre partie d'erreur, et d'autre part s'estoit montré tant immodeste et injurieux. Lui d'autre part un peu revenu à soi-mesme, dit, « qu'il n'estoit pas venu pour disputer
» avec les ministres, mais pour les deschasser, et
» establir en leur lieu d'autres prescheurs, selon la
» charge qu'il en avoit », et sans vouloir escouter, ni respondre autre chose, il commanda à M. Antoine Malingre, notaire de Bagnol, de réduire en

acte public le commandement qu'il faisoit à Willelemin Girardin, syndic d'Angrogne, à François Mondon, syndic de Boby, à Constans Rambaud syndic de Villar, et à Jaques Buisson, syndique de Rora, et en leurs personnes à tous autres habitans esdits lieux chacun en son endroit, « de déchasser » tous les ministres luthériens qui y preschoyent, sans plus les escouter en public, ni en privé, et » d'autre part qu'ils eussent à recevoir, et escouter » les prescheurs qu'il leur establiroit, aussi tost que » les ministres seroyent partis, et à leur pourvoir » d'habitation, et entretien convenable, sous les » peines contenuës és edicts de S. A. leur ordonnant » de lui faire response de leur délibération dans » trois jours prochains ».

Les syndiques dans ledit terme lui respondirent, « qu'ils ne pouvoyent pas l'empescher d'envoyer des » prescheurs, mais qu'ils ne pouvoyent pas aussi » leur fournir habitation, ni entretien, que mesme » sa commission ne les y obligeait pas, ni aussi à » déchasser leurs ministres, qui n'avoyent onc esté » convaincus par lui, ni par autre d'aucun erreur, ni » de faute: que si à l'advenir il les peut convaincre » par la Parole de Dieu d'estre prescheurs de fausse » doctrine, et de vie scandaleuse ils les congédieront, » et recevront les prescheurs qu'il leur envoyera, » moyennant une préalable suffisante espreuve, et

» vérification d'estre vrais serviteurs de Dieu, exer-
» çans fidèlement le S. Ministère en toutes ses par-
» ties selon la Parole de Dieu, et pourveu aussi
» qu'ils ne soyent scandaleux, et qu'alors ils leur
» donneront l'habitation et l'entretien qu'ils donnent
» maintenant à leurs pasteurs, desquels cependant ils
» ne se peuvent point passer ».

Poussevin répliqua à ceste response le cinquiesme d'Aoust par une ample lettre, disant: « que sa com-
» mission comprenoit tacitement l'authorité de chas-
» ser les pasteurs, puis qu'il lui estoit commandé
» d'establir d'autres prescheurs, ce qu'il ne pourroit
» jamais effectuer, cependant que les ministres y se-
» royent, qui voudroyent toujours contredire à ce
» que ses prescheurs diroyent, et feroyent ». Sa lettre estoit après amplifiée par des grandes exhortations aux réformés de se ranger à l'Eglise Romaine, avec plusieurs promesses à qui le feroit volontairement, et sans attendre d'y estre contraints.

Il adjoignit à ceste lettre un autre escrit par lequel il taschoit de réparer partie de la bresche qu'il avoit faite à sa réputation, en l'assemblée du 26 juillet; car il avoit ramassé quelque peu de passages de l'Escriture saincte, et un peu plus des docteurs de l'ancienne Eglise, pour preuve de quelques parties de la messe, et aussi de l'usage du célibat du clérgé. Mais le sieur Scipion Lentule néapolitain,

pasteur de l'Eglise de S. Jehan, lui opposa une docte response laquelle fut imprimée peu après, où il fait voir combien Poussevin s'abusoit en l'intelligence de ses productions, et combien l'Eglise Romaine nouvelle s'est esloignée en telles choses du bon chemin. Le lecteur prudent, et non passionné, pourra par la conférence, et examen de ces deux imprimés opposites, facilement cognoistre quel des deux a escrit avec plus de raison, et de fondement.

Le révérendissime Poussevin, (les plus grands mesmes de son parti, l'ornoyent de ce tiltre) voyant qu'il ne pouvoit réparer les bresches de sa réputation, non plus par ses escrits, que par ses paroles, s'adressant à ceux qui lui sçavoyent respondre, il les quitta du tout, et s'en alla descharger son desdain sur les povres fidèles espars, et escartés parmi les papistes au plus bas des Valées, et sur tout à Campillon, et Fenil, où s'en trouvoit grand nombre; mais pour la raison susdite fort exposés aux injures de leurs ennemis et sur tout de ceste grosse troupe de ravageurs, entretenus en l'Abbaye de Pinerol, desquels a esté parlé ci devant au Chap. 14, n'estans Campillon et Fenil esloignés qu'environ une lieuë et demi de ladite Abbaye, en laquelle se retirèrent en ce temps les commissaires Corbis, Jacomel, Paris Provane prévost général de justice, Pamphile Carance, vicaire archiépiscopal, auxquels Poussevin

s'alla joindre, et de là envoyoyent leurs satellites emprisonner les personnes, et ravager les biens desdits réformés espars; et sur tout en la communauté de Campillon, où quelques gentils-hommes fort adversaires de la religion aidoyent à ces gens-là à faire du pis qu'ils pouvoyent à leurs sujets qui en faisoyent profession, qui s'enfuirent pour la plus grande partie: mais ceux qui se laissèrent attrapper furent mal-traités. Quelques uns par infirmité abjurèrent la religion dans le temple de Campillon le 5 d'Aoust en présence de tous les susdits qui en firent dresser des actes en grande solennité; puis les délivrèrent, et leur rendirent les biens ravis, desquels toutefois la meilleure partie retourna après au bon chemin.

On eût voulu attrapper les fugitifs. Pour ce faire le seigneur Jehan Pierre un de leurs gentils-hommes feignant en avoir compassion, envoya en leurs retraites les advertir qu'il procureroit envers Poussevin qu'ils peussent retourner et vivre en paix en leurs maisons, pourveu qu'ils lui donnassent quelque somme d'argent, et une honorable estreine au commandeur, et qu'ils se trouvassent tous de nuict en tel lieu, pour en faire la résolution. Mais de l'autre costé ils avoyent disposé secrettement leurs gens aux environs du dit lieu, pour les attrapper tous, lors qu'ils seroyent assemblés, et occupés en leur feint traitté: mais Dieu voulut qu'ils eurent des in-

dices de la tromperie assez à temps pour eschapper à la faveur de la nuict.

Le mois d'Aoust fut presque tout employé en telles extorsions. Puis Poussevin, par acte public le 28 d'Aoust, fit commandement aux syndiques de Bubiane de pourvoir des maisons, et rentes suffisantes pour des prescheurs qu'il vouloit establir entr'eux. A quoi les papistes mesmes s'opposèrent par autre acte public, affermans que leurs églises estoyent assez pourveuës de maisons et revenus, pour les gens d'église qui leur estoyent nécessaires: qu'il appartenoit aux curez d'y pourvoir, et non à la Communauté. Ce fait, Poussevin retourna à la cour du Duc au commencement de septembre, et fit tant par ses odieux et calomnieux rapports, que la conclusion y fut du tout confirmée de procéder contre les réformés des Valées par la force des armes.

CHAPITRE XVII.

Les réformés advertis des conclusions faites contr'eux ont derechef recours à S. A. par supplications, et prient quelques grands seigneurs d'intercéder pour eux. Et aussi madame la Duchesse de Ferrare.

Les réformés estans adverti des odieux, et calomnieux rapports de Poussevin, et des conclusions en suite faites contr'eux, escrivirent incontinent à monsieur de Raconis le vrai narré de ce qui s'estoit passé entre Poussevin et eux, et du procédé estrange, et injurieux duquel il avoit usé, sans les avoir convaincus d'aucun erreur, ni voulu escouter leurs raisons. Et le prioyent d'en vouloir advertir S. A. (afin qu'on n'adjoustast pas foy à ses odieux rapports) et leur estre intercesseur envers icelle, en lui presentant la requeste qu'ils lui adressoyent.

Ceste requeste à S. A. contenoit « leurs protesta-
» tions de sincère fidélité et obéissance à son service
» en tout ce qu'ils pourroyent selon la parole de
» Dieu, la supplians de n'adjouster foy à ceux qui
» voudroyent lui persuader le contraire, et l'irriter
» contr'eux à tort, afin qu'il n'en advint comme es-
» toit arrivé à quelques uns de ses sérénissimes pré-

» décesseurs, qui s'estoyent laissés persuader par
» calomnies à persécuter leurs subjets de la religion,
» alors appelés le peuple Vaudois, et après plusieurs
» maux arrivés à telle occasion, avoyent finalement
» toujours jugé estre le mieux de les laisser vivre
» en paix et en la liberté de leur religion, laquelle
» s'estoit toujours amplifiée, tant s'en faut qu'elle
» ait pu estre abolie par tant de persécutions en
» quelque centaine d'années, chose toute notoire
» en ce païs, ce qui tesmoigne que leur religion est
» vérité de Dieu, qui s'en est toujours déclaré pro-
» tecteur. Que S. A. n'ignoroit pas ce qui estoit
» advenu du temps du Sérénissime Duc Charles
» son père, d'heureuse mémoire, qui aussi avoit
» esté induit par persuasions calomnieuses à persé-
» cuter la mesme Religion. Mais après avoir mieux
» pensé à l'affaire, avoit par ordonnance publique
» fait cesser la persécution, et défendu à tous ses
» subjets de persécuter ceux du peuple vaudois, sous
» quelque prétexte que ce fût. Qu'ils la supplioyent
» de bien considérer, et imiter cest exemple de feu
» le Duc son père, et faire cesser ceste persécution
» tant cruelle, et empescher la suite de tant de
» meurtres, ravages, et énormes excez qu'on com-
» mettoit contre eux en haine de leur religion, qui
» cependant est la vraye religion ancienne, ensei-
» gnée par les prophètes, et apostres, et mesme par

» le Fils de Dieu Jésus Christ, notre Seigneur, à eux
» descendue de père en fils, et qu'aucun ne leur a
» encores peu, et s'asseurent qu'on ne pourra leur
» prouver le contraire. Que s'il plaisoit à S. A. de
» députer quelques personnages capables, prudens,
» modérés, et non passionnés, pour conférer amia-
» blement avec eux, et recercher sincèrement les
» vrayes informations tant de leur doctrine, que de
» leur vie, et conversations, ils seroyent trouvés
» tout autres, qu'ils ne sont qualifiés par leurs en-
» nemis. Que cependant il plaise à S. A. de faire
» cesser tous actes de persécution, au moins jusqu'à
» l'issuë du Concile convoqué ».

C'est le sommaire de la requeste, de laquelle ils envoyèrent une copie à monsieur de Raconis, une autre au sieur comte Charles de Luserne, et une autre encores au sieur comte de la Trinité : prians chacun d'eux de la faire tenir asseurément à S. A. et envers icelle estre leur intercesseur pour eux. Nous n'insèrerons ici des trois lettres, que celles qu'ils addressèrent au sieur de la Trinité, pour estre la plus briefve, ainsi traduite de l'italien :

« Illustrissime Seigneur. La présente est pour supplier de cœur V. S. Illustrissime, tant que nous pouvons, que pour l'amour de Dieu, elle daigne nous avoir pour recommandés envers S. A. nostre Sérénissime Prince, en ceste sienne venue en Piedmont:

et elle en aura loyer de Dieu et des hommes de Dieu, pour l'aide qu'elle aura donnée aux innocens, qui n'ont jamais eu autre désir, ni n'ont, que de vivre et mourir au service de Dieu, et en l'obéissance de leurs supérieurs. Des hommes, pource qu'en secret, tous hommes de bien, et vertueux ne trouvent pas bon, que tant de personnes, qui meurent invoquans Jésus Christ unique Fils de Dieu, soyent ainsi cruellement deschirées; et nous, et nos enfans pour toujours conserverons la mémoire d'un bénéfice tant singulier, et vous en demeurerons perpétuellement obligés. Nous vous envoyons la copie d'une requeste que nous faisons à S. A. conforme à celle que nous avons envoyée à l'illustre seigneur le comte Charles nostre seigneur, afin qu'il lui plaise la présenter à S. A. pour la fleschir à avoir compassion de nous ses povres subjets. Nous supplions pareillement V. S. Illustr. daigner aussi nous y favoriser selon son pouvoir, et nous savons qu'elle peut beaucoup. Nous ne nous retenons pas d'implorer ici l'assistance de tous, en un tel besoin, et pour cette nostre cause, de la bonté de laquelle nous sommes en bonne conscience bien asseurés. Ce que nous offrons de prouver, et si nous ne le faisons qu'on nous traitte comme on voudra. Parquoi V. S. Illustr. ne s'esmerveillera pas, si nous prenons hardiesse de la supplier qu'elle nous aye pour recom-

mandés, encore que nous n'ayons pas grande privauté avec elle, ne fait chose pour son service qui nous ait peu acquérir telle faveur : mais s'en offrant l'occasion, nous monstrerons par les effects de tout nostre pouvoir combien nous lui sommes affectionnés. Le Seigneur Dieu par sa bonté veuille conserver en toute félicité V. S. Illustrissime, à laquelle nous baisons humblement les mains, avec nos cordiales recommandations. De la valée de Luserne, ce 22 de septembre 1560 ».

» De V. S. Illustrissime,

Très affectionnés serviteurs,
les povres habitans du Val Luserne.

En ces jours le Duc, la Duchesse son espouse, avec leur cour se retiroyent de Nice en Piedmont, toute la noblesse piedmontoise leur vint au devant pour honorer leur venuë. C'est pourquoi les réformés estimèrent nécessaire de recommander leur cause à ces seigneurs, afin qu'en ceste occasion de la venuë de son Altesse, il fissent envers elle quelque bon office pour eux.

Peu de jours après on entendit que madame Renée de France, vefve de feu Hercules duc de Ferrare, s'en retournant en France passoit par le Piedmont; c'est pourquoi les réformés des Valées trouvèrent

bon d'implorer aussi son intercession pour eux, envers les Altesses du Duc, et Duchesse de Savoye, leurs princes, sachant qu'elle affectionnoit fort la religion réformée, de laquelle elle avoit vraye cognoissance, et a persévéré en la profession d'icelle jusqu'à la mort, et qu'aussi elle estoit tante maternelle de Madame Marguerite Duchesse de Savoye. Lesquelles considérations leur faisoyent espérer quelque soulagement par son moyen. Le sieur Lentule pasteur de l'église de Sainct Jehan avoit familière cognoissance de ladite dame, devant laquelle il avoit presché cependant qu'elle estoit encores à Ferrare. Pource il lui escrit le 30 de septembre, « lui ramentevant les faveurs qu'il avoit autre» fois receus d'elle, et lui signifiant sa vocation » au sainct Ministère, és églises réformées des va» lées de Piedmont, où il avoit trouvé un peuple » fort affectionné à la vraye religion, fidèle à Dieu, » et à ses supérieurs, et de vie exemplaire, mais » maintenant cruellement persécutés par l'impor» tunité du Pape, et autres prélats de l'Eglise Ro» maine. Parquoi il la supplioit au nom de Dieu » d'intercéder pour eux envers leurs Altesses pour » faire cesser ceste grande persécution ». On croid que ceste Dame s'y employa, mais les contrepoids estoyent trop puissans contre son intercession pour obtenir son désir.

CHAPITRE XVIII.

Grands bruits, et apprests de guerre contre les Réformés des Valées. Le comte Charles de Luserne cerche les moyens d'y remédier. Ses Conseils. Responses des Réformés, et comment ils se préparèrent attendans l'armée.

Dès le commencement du mois d'octobre suivans, les réformés des valées furent advertis de divers endroits, et le bruit couroit, et croissoit de jour en jour par tout le Piedmont, qu'on levoit par tout des troupes de gendarmerie pour exterminer entièrement les églises réformées des Valées; qu'on avoit publié la grâce à tous bannis et vexés pour crimes, qui viendroyent s'employer à telle exécution; que les horribles menaces jointes aux apprests de guerre estoyent telles par tout le Piedmont, et provinces circonvoisines, qu'il sembloit qu'en peu de jours tout y devoit estre exterminé, et réduit à un monde nouveau, tellement que les circonvoisins desdites Valées, qui y faisoyent allaiter des enfans, et tous autres qui y avoyent quelques droits, couroyent les en retirer comme d'un total, et inévitable embrasement, et ceux qui y avoyent des parens et amis y vindrent aussi pour les induire à s'accorder avec

l'Eglise Romaine, ou, à s'esloigner desdites Valées cependant qu'ils en avoyent le moyen.

Entre les autres le comte Charles ne cessoit de solliciter sur tout ses subjets d'Angrogne à s'accommoder au temps, et esviter le malheur prochain, en faisant ce qu'on leur commandoit. Ils lui envoyèrent de leurs principaux au Mondevi son gouvernement, pour lui remonstrer qu'ils ne pouvoyent en bonne conscience faire ce qu'on leur commandoit, lui portèrent les concessions et libertez pour la religion, que le feu Duc Charles, père de S. A. leur avoit ottroyées en décembre 1535, le prians d'intercéder pour eux, afin qu'ils fussent conservés ès mesmes libertez. Mais il respondit qu'il ne le pouvoit faire à cause des raisons qu'il leur proposa ; bien promettoit-il d'aller vers S. A. et la supplier pour eux, pourveu qu'ils lui promissent de congédier leurs ministres, et d'accepter les prescheurs qu'on leur envoyeroit.

Eux qui n'avoyent la volonté, ni la charge de promettre telles choses, lui promirent de rapporter ses propositition à leur peuple, et de lui en envoyer la response dans peu de jours par le sieur Pierre Boule leur Podesta, (qui estoit de la religion, natif et habitant à Bubiane) homme fort agréable audit seigneur, lequel ne voyant arriver ledit juge Boule aussi tost qu'il eut désiré, escrivit à madame sa

mère avec esmotion le 18 d'octobre « que puis que » ceux d'Angrogne, ne lui avoyent pas envoyé la res- » ponse comme ils avoyent promis, ils la prioit de leur » protester en bonne forme pour sa descharge devant » Dieu et les hommes, que s'ils n'exécutoyent promp- » tement ce qu'il avoit dit à leurs députez, leur totale » ruine estoit prochaine, et inévitable, qu'en tel cas » ils ne pensassent plus de recourir à lui, car non » seulement il ne les favorisoit plus, mais mesme » seroit contraint de leur estre adversaire ». Ladite dame s'y employa, mais les réformés lui respondirent, « que la Parole de Dieu, et leur conscience » ne leur permettoit de faire ce qu'on requéroit » d'eux, ni autrement que ce qu'ils avoyent déclaré » par escrit ».

Le comte cependant estoit allé au rencontre, et pour accompagner S. A. à sa venue de Nice en Piedmont, et à son retour au Mondevi, il trouva la response de madame sa mère, qui ne le contentoit point, pource il voulut lui-mesme venir au val Luserne, pour y faire son dernier effort, par ses conseils, et remonstrances. Estant arrivé en son hostel à Luserne, il y fit appeller les principaux d'Angrogne, et se plaignit asprement d'eux « de ce qu'ils n'a- » voyent suivi son conseil ; leur remonstra que » l'armée estoit toute preste, et en chemin pour les » venir exterminer, et que pour l'affection qu'il leur

» portoit, et la grande compassion qu'il avoit d'eux-
» il estoit venu expressément pour les exhorter en,
» core une fois à prévenir leur malheur par une
» prompte obéyssance, s'offrant moyennant cela de
» les favoriser encore de tout son pouvoir en ceste
» extrémité ».

Ces principaux l'ayans remercié humblement du soin qu'il avoit d'eux, lui dirent, que pour faire la response plus unie et authentique, ils feroyent tenir le conseil général des chefs de famille, puis lui respondroyent promptement. La conclusion du conseil, et response au Comte fut, « qu'ils n'estoyent as-
» treints aux personnes, mais à la Parole de Dieu,
» parquoi s'il plaisoit à S. A. leur ottroyer de se
» pourvoir d'autres pasteurs, qui leur annoncent
» purement icelle Parole, ils congédieront les pas-
» teurs estrangers, aussi s'il plait à S. A. de faire
» chanter messe en leurs paroisses, ils ne l'empes-
» cheront pas: mais qu'eux n'y peuvent aller en
» bonne conscience, ni y donner consentement ». Le comte eut voulu une response plus absoluë, et non conditionnée; mais les syndiques respondirent « qu'ils
» ne pouvoyent rien changer à ce que le Conseil
» avoit conclu, et fait mettre en acte public : » alors il monstra d'en estre content.

Le lendemain le bruit courut çà et là, que ceux d'Angrogne avoyent promis de faire ce qu'on leur

avoit commandé, et les lettres en voloyent de toutes parts.

Ce qu'entendu par le peuple d'Angrogne, il y eut une grande irritation contre ceux qu'on avoit envoyés présenter la response, le peuple estimant qu'ils eussent pour quelques respects mondains, promis plus qu'il ne faloit; mais eux protestèrent de n'avoir respondu sinon comme on avoit conclu au Conseil. Sur quoi on envoya promptement recognoistre les actes entre les mains du greffier, et furent trouvés falsifiés, y estans contenu que le peuple d'Angrogne promettoit d'obéïr aux commandemens qu'on lui avoit faict. Alors la clameur y fut grande et on envoya incontinent faire plainte au comte de la falsification desdits actes, avec protestation qu'ils vouloyent plustost mourir tous, que de consentir à faire ainsi généralement comme l'escrit falsifié portoit. Le comte commanda au podesta d'y remédier. On attribua la coulpe de ceste faute à un certain greffier, puis on raccomoda le tout en bonne forme selon la vraye conclusion du Conseil.

Ce coup ayant failli, le comte voyant le peuple totalement résolu de ne demeurer sans pasteurs de sa religion, proposa pour son dernier remède, qu'au moins on consentît de les tenir cachés pour avoir recours à eux secrettement au besoin, faisant cependant courir le bruit qu'ils s'en estoyent allés :

donnant ensemble quelque somme de deniers au Duc, telle que lui-mesme pourroit accorder. Que cependant il feroit chanter une messe à Angrogne, sans les obliger à s'en mesler en aucune façon, et qu'il espéroit que le Duc s'en contenteroit, et feroit retirer l'armée qui s'approchoit.

Sur ceci on considéra la faute qu'on feroit à dire ce qui ne seroit pas la vérité, ensemble la difficulté qu'on auroit à tenir les pasteurs cachés comme on conseilloit, et finalement la nécessité qu'ils auroyent en plusieurs occasions des assistances publiques de leurs pasteurs. Et quant à la proposition de la somme de deniers pour donner à S. A. ils ne sauroyent où la prendre, à cause des grandes pertes que ceste persécution leur avoit causées desjà par neuf mois, en plusieurs manières, et la grande cherté, et peu de vivres que le peuple avoit. On respondit donc, qu'on ne se pouvoit passer d'avoir publiquement des pasteurs selon leur religion. Or pource que le renvoy des pasteurs, ou au moins les tenir tellement cachés qu'ils ne parussent point en public, estoit le poinct principal qu'on leur demandoit, ne l'ayant peu accorder, le comte se retira malcontent, et cependant fort dolent du grand malheur prochain. On le remercia fort affectueusement du désir qu'il monstroit avoir de la conservation de ses bons sujets, quelques uns eussent désiré que

le peuple en ce temps-là se fut efforcé quant à l'argent demandé, et ont laissé en leurs mémoires, qu'on laissa eschapper des bonnes occasions de conservation pour tel défaut et qu'on s'en repentit puis après trop tard.

Or cependant que telles choses se faisoyent par les conducteurs des Eglises, les autres du peuple continuoyent avec diligence en ce qu'ils voyoyent estre nécessaire pour leur conservation, et de leurs famille. Car dès qu'on fut asseuré que la guerre estoit concluë contre eux, et qu'à cet effect on levoit par tout des troupes en grande diligence, les pasteurs et conducteurs des Eglises, s'assemblèrent par plusieurs fois, pour considérer ce qui seroit à faire, afin d'éviter la totale ruine de laquelle ils estoyent menacés; et premièrement ayans conclu de ne consentir à aucune chose préjudiciable à l'honneur de Dieu, et de sa Parole, ils arrestèrent d'exhorter extraordinairement tous, d'avoir sérieusement recours à Dieu, avec vraye foy, et repentance, par humbles et ardentes prières : qu'un chacun procureroit de se pourvoir des choses nécessaires, et de retirer en diligence ses provisions, hardes, et aussi les personnes foibles, vers les plus hautes habitations, et plus asseurées des montagnes voisines. Et finalement vers la fin d'octobre l'armée s'approchant on célébra le jeusne public, et le dimanche suivant

la sainte Cène. Cependant on voyoit le peuple s'apprester avec une résolution et allegresse incroyable, à prendre de la main de Dieu tout ce qu'il lui plairoit leur envoyer, et permettre qu'ils souffrissent pour la querelle de la sainte vérité. On les oyoit chanter avec zèle et piété psaumes au Seigneur, en leurs maisons, et voyages vers les montagnes, ils s'encourageoyent les uns les autres à bien faire avec grande édification.

Quant à la défense, quelques uns opinèrent à ne l'entreprendre par armes jusqu'à l'extrêmité, et après s'estre retirés jusqu'au plus haut des montagnes, pour le respect du Prince, et pour n'espandre le sang humain, cependant que l'on s'en pourroit passer. Mais les autres alléguans que c'estoit plustost le Pape, et ses satellites, que leur Prince, qui leur faisoit la guerre, puis que (comme on affermoit) il avoit promis pour la faire exécuter, cinquante mille escus par mois pendant qu'elle dureroit, outre le revenu d'un an de tous les biens ecclésiastiques des estats de S. A. et que quant au sang humain, s'il s'espandoit, n'en pouvoyent estre coupables ceux qui y estoyent contraints pour la défense de leur religion, de leurs vies, et de leurs familles, mais bien ceux qui les assailliroyent par violence et injustement; qu'on devoit considérer en quel estat on se trouveroit au plus haut des montagnes, parmi

les neiges, quasi sans vivres, après que l'ennemi auroit occupé, ravagé, et bruslé leur maisons abandonnées, emmené leur bestail, et autres biens, en outre les iroit assaillir au plus haut des montagnes pour les y massacrer, ou faire mourir de faim et de froid. Qu'il faloit donc, se confians en Dieu, tesmoin et protecteur de leur innocence, s'opposer à l'ennemi entrant en leurs lieux le plus tost, et le plus vigoureusement qu'on pourroit. Cest advis fut suivi, et chacun s'y prépara.

CHAPITRE XIX.

Arrivée de l'armée en la valée de Luserne. Combat à S. Jean, puis à Angrogne. Retraite et campement de l'armée à la Tour.

Cependant qu'on s'occupoit és Valées aux choses susdites, l'armée s'approchoit, et le jeudi dernier d'octobre Angrogne fut exposée à feu et à sang, par lettres affichées et cris publiés par tout, et le lendemain premier de novembre 1560, l'armée sous la conduite du comte de la Trinité arriva, et fit halte à Bubiane, d'où ses avantcoureurs ayans passé la rivière Pele, entrèrent dès ce jour-là parmi les bourgades de Sainct Jehan peuplées de réformés

et y commencèrent leurs actions d'hostilité par ravages, et emprisonnemens de ceux qui se laissèrent attrapper. Mais les hommes du lieu ayans pris les armes pour leur défense, après quelque combat, les ennemis furent mis en fuite, abandonnans quelques armes, et un de leurs morts, retirans les autres blessés en leur camp, qui fut presque tout mis en alarme et désordre par les cris de deux de leurs gens de cheval, qui devançans les autres qui fuyoyent de Sainct Jehan, alloyent crians, arme, arme, les voici: tellement que l'armée qui estoit en ordre pour marcher, se mit en tel désordre, nonobstant tout ce que peurent faire les officiers, mesme à coups d'halebardes, et autres armes, qu'il n'y eut moyen de la remettre en ordre, ni de les faire partir de Bubiane pour ce jour là, et toutefois nul ne les poursuivoit.

Le samedy 2 de Novembre toute l'armée passa la rivière et vint faire ses monstres és prairies de Sainct Jean, vers Angrogne, és frontières, et passages de laquelle le peuple avoit mis des gardes pour empescher l'armée de monter, s'il estoit possible; mais assez foibles du commencement, car nonobstant tout ce qui a esté remarqué ci dessus, plusieurs ne pouvoyent estre persuadés que l'armée deust arriver. Parquoi ne s'estoyent diligentés à retirer à temps leurs hardes, et familles, et y estoyent occupés lors

que l'armée se présenta pour entrer. Ces gardes toutefois nonobstant leur petit nombre délibérées de sacrifier leurs vies à Dieu pour la défense de leur religion, et de leurs familles, voyans l'armée disposée pour les assaillir, se jettèrent par tout à genoux à la veuë de l'armée ennemie, et ce par plusieurs fois, demandans avec prières ardentes l'assistance du Seigneur, et pardon de leurs péchez, convertissant les cœurs de leurs ennemis, afin qu'il n'y eût effusion de sang humain, et leur faisant la grâce de pouvoir subsister en la défense d'une tant bonne querelle, ou bien s'il lui plaisoit en disposer autrement, qu'il lui pleut les recevoir avec leurs familles, en son royaume céleste; et à ces prières estoyent jointes par tout les deuës exhortations selon telle nécessité.

Cependant le sieur de la Trinité ayant fait faire la reveuë à son armée, bien proche, et à la veuë des gardes susdites, et disposé ses troupes pour l'assaut, elles se jettèrent dans les vignes, qui sont entre S. Jean, et Angrogne, et montoyent en grande diligence pour gagner le haut, et entrer dans Angrogne, mais les gardes s'y opposèrent courageusement, combien qu'elles n'eussent en tout qu'environ une centaine d'hommes. Toutefois voyans que les troupes ennemies en si grand nombre estendoyent leurs aisles deçà et delà pour les environner, ces gardiens s'allèrent peu à peu retirans vers le haut,

en combattant toujours jusques au soir; lequel venu, les ennemis se reposèrent, et se disposoyent à souper, et loger au lieu, où ils estoyent parvenus. Ceux d'Angrogne se jettans à genoux remercioyent Dieu de son assistance, et le prioyent de leur continuer son secours, et ce en la présence de leurs ennemis qui se mocquoyent d'eux. Mais Dieu se monstrant toujours favorable aux siens, fit que le sieur de la Trinité commanda la retraite à son armée, laquelle abbandona incontinent tout ce qu'elle avoit gagné de terroir en ce jour-là, avec grand travail, et grande perte, car elle y laissa grande quantité des siens morts, et emmena grand nombre de blessés, qui moururent depuis presque tous. Mais l'armée en se retirant, brusla grand nombre de maisons, et autres édifices et biens de ceux de Sainct Jean, et d'Angrogne, et sur tout gasta les vins qui estoyent encores la pluspart dans les cuves.

Ceste retraite apporta un grand soulagement à ceux d'Angrogne, qui avoyent combatu presque tout le jour, et estoyent tant las, recreus, et tous trempés de sueur, et tant altérés qu'ils n'en pouvoyent presque plus, tellement que si l'ennemi ne se fût retiré, et qu'il leur eût falu demeurer toute la nuict sous les armes, et en défense, ils eussent eu beaucoup à souffrir. Mais Dieu y pourveut à leur consolation, les ayans aussi tellement favorisés toute ceste journée

là, qu'en un si long, et opiniastre combat, ils ne perdirent que trois de leurs hommes, et n'en eurent qu'un de blessé, qui fut bien tost guéri.

Or est à remarquer que le sieur de la Trinité avoit envoyé dès le matin le prieur de Sainct Jean avec Jacomel inquisiteur d'Angrogne, sous prétexte d'y moyenner quelque accord avec les principaux, mais en effect pour les endormir, afin qu'ils ne pourveussent pas à leurs défenses, estans occupés dans leur temple esloigné du danger, pour ce prétendu traité, et ne pensans pas qu'on les deust assaillir, cependant qu'on traittoit d'accord. Et plusieurs s'esmerveillèrent qu'on eût laissé aller en paix ces instrumens de tromperie, après qu'on l'eut recognuë, et sur tout l'inquisiteur susdit, qu'on savoit avoir esté un des principaux boutefeux de cette persécution. Mais on voulut pratiquer le commandement de nostre Seigneur, faisans bien à ceux qui nous font du mal, et prians pour ceux qui nous haïssent, et persécutent.

Ce soir-là l'armée ayant fait, et perdu, comme a esté dit, se vint loger à la Tour, beau, et gros village, situé en la plaine, au centre et comme au cœur de la valée de Luserne, environ une petite lieuë loin du lieu du combat. En ce lieu habitoyent d'ancienneté des familles de la religion, tellement que leurs pasteurs y preschoyent quelquefois (comme

a esté remarqué au chapitre sixième). Mais la plus grande partie des habitans estoit de contraire religion, et la pluspart passionnés contre la religion réformée, de laquelle ils désiroyent l'extirpation; mais ils furent ce soir là saoulés de leur désir par l'armée qui non seulement les rongea entièrement, y faisant long séjour, mais y fit en telle sorte que heureux s'estimèrent ceux qui avoyent peu faire évader à temps, et sans deshonneur leurs femmes, et leurs filles, qu'ils envoyèrent à leurs voisins de la religion, les prians de les avoir en recommandation, et les retirer avec eux és montagnes, loin de l'impudicité de leurs nouveaux hostes. Ceux de la religion dudit bourg s'estoyent retirés avec leurs familles avant que l'armée y arrivast, sachans bien qu'on leur en vouloit.

Or le sieur de la Trinité ayant fait loger ses troupes dans ce bourg, qu'il fit incontinent barriquer, fit réparer les bresches du chasteau, situé sur un costau proche, et au septentrion dudit village, duquel chasteau ceste tour tant apparente et renommée, qui lui servoit de donjon, avoit esté plusieurs années auparavant abbatue par les françois, ainsi qu'il a esté dit au chapitre septiesme. Mais les corps de logis, qui souloyent estre les maisons des gentilshommes du lieu, avoyent esté conservées avec les murailles qui les environnoyent en forme de forte-

resse, sauf les bresches que la tour y fit quand elle fut abbattue, lesquelles estans réparées, y fut establie une grosse garnison, sous la charge de Joseph Bauster, qui peu de mois après y exerça les cruautez que nous remarquerons ci après.

Ledit sieur de la Trinité envoya aussi une autre grosse garnison au Villar une lieuë au dessus de la Tour, et l'establit dans un palais fortifié par les gentils-hommes du lieu, qui y fit aussi beaucoup de mal. Il en envoya aussi une au chasteau de la Pérouse, et fortifia celle du chasteau de Périer au val de S. Martin, le gros de l'armée demeurant toujours campé à la Tour, acheva de ronger ceux qui y avoyent désiré la persécution, outre les déshonneur, et autres maux qu'ils en souffrirent.

Quand les réformés du val Luserne virent l'armée campée, et retranchée à la Tour, c'est assavoir en leur sein, d'où à toutes heures, et subitement elle les pouvoit assaillir tout à l'entour, lui estant tout joignant à S. Jean à l'orient, Angrogne au septentrion, Villar à l'occident, et Rora au midi, sans que pourtant l'armée peust estre enserrée à cause de la large plaine du costé d'orient, favorable à leur cavalerie; iceux réformés s'apperçevans du dessein des ennemis, envoyèrent remonstrer le tout, et demander secours à leurs frères des Valées circonvoisines, qui incontinent s'y disposèrent.

CHAPITRE XX.

Le Sieur de la Trinité propose d'accorder. Combats au Villar, au Taillaret, et à Rocheplate. Conférences entre ceux d'Angrogne, et ledit Seigneur, qui va à Angrogne, puis au Pré du Tour. Requeste pour présenter à son Altesse. Envoy des députez à Verceil.

Le sieur de la Trinité ayant veu son povre succez en la première journée, et sceu que les réformés estoyent résolus de se défendre à toute extrémité, et recognu qu'il n'auroit pas si bon marché de ceste entreprise comme bruyoyent auparavant ceux qui se vantoyent qu'ils n'auroyent que pour un désjeuner de la ruine des églises des valées, parquoi il se délibéra d'y procéder par finesses. Le dimanche 3 de novembre il escrivit des lettres à ceux d'Angrogne, esquelles il feignoit « d'estre fort desplai-
» sant de ce qui estoit advenu le jour précédent,
» tant touchant le combat qui s'estoit faict, comme
» pour les bruslemens et gastement des biens : qu'il
» ne s'estoit pas avancé avec ses troupes pour com-
» batre contr'eux : mais seulement s'il trouveroit
» en ces lieux un lieu propre pour y faire une for-
» teresse pour le service de S. A. Mais que ses gens

» ayans veu qu'on avoit mis des gardes aux pas-
» sages, s'estimans bravés, avoyent esté esmeus à
» donner l'assaut, mais que nonobstant ce qui estoit
» advenu, il y avoit espérance d'un bon accord, si
» eux y vouloyent entendre, et que lui s'y employe-
» roit volontiers ».

Il envoya ces lettres le dimanche au soir à Angrogne par un jeune garçon des réformés, nul autre ne l'ayant voulu entreprendre, et ceux d'Angrogne lui rescrivirent, « Qu'ils estoyent aussi fort
» desplaisans d'estre ainsi assaillis avec force d'armes
» par les gens de leur Prince naturel, auquel ils
» avoyent toujours esté obéyssans en tout ce qu'ils
» avoyent peu, et s'offroyent de continuer en ce de-
» voir. Et qu'on ne devoit trouver estrange, si quel-
» ques uns de leurs gens en l'extrême nécessité s'es-
» toyent mis en défense pour leur religion, qui est
» la pure Parole de Dieu, annoncée par les prophètes,
» et apostres, et suivie par leurs prédécesseurs, desjà
» par plusieurs centaines d'années. Et que n'estant
» pas question des biens de ce monde, mais de l'hon-
» neur de Dieu, et du salut ou ruine de leurs âmes;
» il leur estoit trop meilleur de mourir tous ensemble
» que de la quitter. Neantmoins que si sans pro-
» céder par la force des armes, on leur pouvoit
» monstrer par la Parole de Dieu quelque erreur
» en leur Religion, ils s'en corrigeroyent volontiers,

» et qu'ils le supplioyent humblement, et tous les » autres Seigneurs du pays de Piedmont, d'estre » leurs intercesseurs pour eux envers le Duc ».

Or le sieur de la Trinité amusant d'un costé ceux d'Angrogne par ses lettres, sans attendre leur response, il envoya son armée dès le lundy matin 4 de novembre, de l'autre costé vers le Taillaré, et le Villar. Les troupes qui allèrent au Villar, s'estans grossies de la garnison qui y avoit esté envoyée, firent effort pour monter à la Combe, grosse bourgade montagneuse, appartenante à la communauté du Villar, où le peuple avoit retiré ses familles, et ses hardes ; mais les gardes qu'on avoit mises és passages les voyans monter, après avoir prié Dieu, se ruèrent sur eux, en tuèrent quelques uns, en blessèrent d'autres, et mirent tout le reste en fuite. En après coururent au secours de ceux du Taillaré (grand quartier de la communauté de la Tour) assaillis par l'autre, et plus grande partie de l'armée, où le combat fut fort opiniastre avec grande perte du costé des ennemis, qui firent emporter leurs morts à grandes charretées en leur camp à la Tour. Mais par la grâce de Dieu ne fut tué aucun des défendans, et y en eut seulement trois légèrement blessés, et bien tost guéris.

Ce jour-là mesme une grosse compagnie de ravageurs partit de St. Second, et alla assaillir la maison

d'un riche homme de Rocheplatte leur voisine, où tous estoyent de la religion, et l'ayans prise s'y tenoyent forts et la saccageoyent ; mais dixsept hommes de Rocheplatte y coururent, mirent en fuite ces garnemens, et leur ostèrent leur tambour, et tout ce qu'ils avoyent butiné.

Cependant le sieur de la Trinité ayant receu la response d'Angrogne, y envoya Christophle Gastaut son secrétaire (lequel se disoit favoriser la religion) avec un des gentils hommes de la valée, pour les persuader de lui envoyer quelques hommes propres pour conférer avec lui, et entendre des choses qu'il avoit à leur dire, qu'ils seroyent bien aises de sçavoir. Sur quoi ceux d'Angrogne ayans eu le passe-port convenable, lui envoyèrent quatre de leurs principaux, qui à leur retour raportèrent que ledit Seigneur leur avoit fait un fort gracieux accueil, et leur avoit affermé, que quand il partit de la Cour, le Duc lui avoit dit, « qu'encore que le Pape, les » princes, et citez d'Italie, et son conseil mesme, » eussent conclu qu'il faloit entièrement destruire » ce peuple, que toutefois lui en avoit pris conseil » de Dieu, qui dictoit le contraire en son cœur, lui » persuadant de le traitter doucement. D'avantage, » que madame la Duchesse les favorisoit grandement, » et lui recommandoit leur cause, disant, qu'il faloit » avoir esgard à ce peuple qui suivoit son ancienne

» religion », et plusieurs autres choses semblables : « Qu'ils avoyent aussi d'autres grands amis à la Cour » du Duc, tellement que s'ils envoyoyent gens avec » supplication au Duc, ils obtiendroyent par le moyen » de madame la Duchesse plus qu'ils ne demande- » royent. Que lui, et plusieurs autres leurs amis s'y » employeroyent fort volontiers, et que par ce moyen » il se retireroit avec son armée ». Les messagers disoyent aussi qu'à leur advis il leur dit telles choses sincèrement, et non par feintise ; tellement que le peuple qui ne désiroit rien tant que de vivre paisiblement en sa religion, approuva volontiers ce conseil et en fit response audit seigneur, lui demandant s'il n'entendoit pas de faire aussi accord avec tous leurs autres frères, il respondit qu'ouy.

Cependant qu'on s'amusoit à telles choses, on descouvrit d'Angrogne, qu'une partie de l'armée estoit montée par la montagne qui est entre Angrogne et la Tour, et desjà arrivoyent bien près des confins d'Angrogne tendans vers le Pré du Tour, et mettoyent le feu où ils passoyent. Pource on envoya des gens qui les repoussèrent par un vaillant combat, auquel on affermoit que l'ennemi avoit perdu plusieurs des siens ; et de ceux d'Angrogne n'y eut un seul de tué, ni blessé. Or on craignit que le sieur de la Trinité prendroit occasion de cela de rompre l'acheminement du traitté d'accord ; mais il dissi-

mula tout cela, rejettant la faute de tout sur quelques uns du Taillaré, qu'il disoit avoir tué quelques uns des siens sur le grand chemin, et mesmes son barbier.

Le samedy suivant 9 de novembre, il renvoya demander ceux d'Angrogne, pour aviser avec eux touchant l'accord. Et après leur avoir confermé ce qu'il leur avoit dit auparavant. il leur dit, « qu'en » signe d'obéissance ils missent les armes és maisons » des deux syndiques, qu'il les asseuroit qu'ils n'a- » voyent rien à craindre, outre, qu'estans en leur » lieu propre ils les pourroyent reprendre quand bon » leur sembleroit. Que le lendemain matin il iroit » avec petite compagnie faire dire une messe au temple » de S. Laurens d'Angrogne. Puis en advertiroit le » Duc pour appaiser son courroux ». Les députez ayans rapporté le soir à leurs gens ceste sienne résolution, on s'assemble à Angrogne sur la nuict pour y adviser. Mais combien que telle allée leur fust fascheuse, ils ne sçeurent toutefois comment l'empescher honorablement.

Le dimanche matin 10 de novembre il s'achemina vers le temple susdit, esloigné une petite lieuë de la Tour, et son armée marchoit après lui. Quand il eut fait chanter sa messe, il dit « qu'il avoit aussi » envie de voir le lieu tant renommé du Pré du » Tour, pour en faire rapport au Duc », et s'y fit

mener (avec grand nombre de ses gens) par les syndiques, laissant le reste de sa troupe auprès du temple, qui cependant pilla quelques maisons, et se saisit des armes qui furent trouvées en la maison de l'un des syndiques, mais il ne s'y en trouva guères, car la pluspart les avoyent reprises.

Ledit sieur estans arrivé audit Pré du Tour (une grande lieuë esloigné du temple susdit) il s'en retourna incontinent, pour les nouvelles qu'il receut que le peuple se mutinoit; car de faict le peuple fut fort esmeu, voyant l'insolence des soldats et considérant l'importance du voyage du général de l'armée au Pré du Tour, tellement que si quelqu'un de part ou d'autre eut commencé à tirer une harquebusade, il est à présumer qu'il y eust eu beaucoup de sang espandu. Mais Dieu exauça les ardentes prières que lui présentèrent ce jour là ceux qui le craignoyent pour l'extrême danger qu'on considéroit, tellement que le mal ne passa pas plus avant, et le sieur de la Trinité se montra ce jour là fort benin et gracieux en paroles envers tous ceux qu'il rencontroit. Il battit un soldat accusé d'avoir desrobé une poule, et la fit rendre; mais le pillage des maisons, ni les armes ne furent point renduës, à cause que cela avoit esté faict en son absence.

Les jours suivans il renvoya son secrétaire Gastaut à Angrogne, pour faire tenir le Conseil, et

résoudre touchant l'accord, où fut résolu d'envoyer des députez au nom de tous à Verceil, où le Duc estoit, avec une requeste, laquelle fut mesme dictée par ledit secrétaire en ceste façon:

A Très-excellent, et vertueux Prince,
Monseigneur le Duc de Savoye, etc.
Nostre Souverain, et naturel Prince,
et Seigneur.

« Très-haut et excellent Prince. Nous envoyons certains de nos hommes vers vostre Altesse, pour rendre tesmoignage de nostre humble, prompte, et franche obéissance envers elle, et pour lui demander très humblement pardon touchant le port des armes faict par aucun des nostres, en extrême nécessité, et toutes autres offenses par lesquelles vostre benigne grâce pourroit avoir esté offensée de nous.

» En second lieu pour supplier très-humblement vostre dite Altesse, au nom de nostre Seigneur Jésus, qu'il lui plaise de nous permettre vivre librement en nostre Religion, qui est la religion de nos ancestres depuis plusieurs centaines d'années, et sommes persuadés d'avoir le pur et sainct Evangile de nostre Seigneur Jésus, la seule vérité, Parole de vie, et salut, et qu'il plaise à vostre bénigne grâce, ne point prendre en mauvaise part, si pour

crainte d'offenser Dieu nous ne pouvons accorder à quelques unes des traditions et ordonnances de l'Eglise Romaine, et en ce avoir pitié de nos povres âmes, et de celles de nos enfans, afin aussi que vostre Altesse n'en soit aucunement chargée devant le jugement de Dieu, auquel il faut que tous respondent.

De nostre costé, nous protestons que nous voulons estre vrais serviteurs de Dieu, le servans purement, selon sa saincte Parole, et aussi bons, et loyaux subjets envers vostre Altesse, et plus obéyssans que tous les autres, estans tousjours prests d'exposer nos biens, nos corps, nos propres vies, et celles de nos enfans, pour vostre Excellence et Altesse, comme aussi nostre Religion nous l'enseigne Tant seulement nous requérons que nos âmes soyent laissées libres pour servir à Dieu, selon sa saincte Parole. Et nous, vos povres humbles subjets, prierons de bon cœur nostre Dieu, et Père, pour la bonne et longue prospérité de vostre Altesse et Excellence, pour la Sérénissime Madame, et pour la noble et excellente maison de Savoye.

De V. A. Sérénissime,

Humbles, et obéissans subjets, Le Peuple d'Angrogne, etc.

Ceste requeste fut leuë dans le temple d'Angrogne, où estoyent de trois à quatre cens hommes d'Angrogne, S. Jean, Rocheplate, et S. Barthelemi, et du val Pérouse, qui l'approuvèrent tous ; et la copie en fut incontinent envoyée à Luserne à la mère du comte Charles, seigneur d'Angrogne, estant ledit seigneur en son gouvernement de Mondevi.

Le lendemain le secrétaire Gastaut s'en alla aux autres églises de la valée de Luserne, pour y traitter comme il avoit fait à Angrogne, et par tout les ministres et principaux assemblés, ayans veu et considéré la supplication susdite, l'approuvèrent tous ; et y furent nommés leurs députez, pour se joindre avec ceux d'Angrogne, et s'aller présenter avec la supplication à S. A. à Verceil, où pour lors elle faisoit la résidence, (d'autant qu'en ce temps-là Thurin estoit occupé par les françois), et y furent accompagnés et conduits par le secrétaire Gastaut, qui se comporta envers eux, comme on verra ci après.

CHAPITRE XXI.

Horribles tromperies, extorsions, et cruautez exercées par le sieur de la Trinité, et les siens, contre les réformés des Valées, pendant le voyage, et séjour de leurs Députez à Verceil.

Le sieur de la Trinité ayant par tels artifices tiré hors des Valées un nombre de leurs principaux, et faict aller en lieu d'où ils ne pouvoyent s'en retourner asseurément sans permission, s'asseurant que leurs peuples qui les avoyent envoyés, ne les voudroyent perdre, ni empescher le fruict de la paix qu'ils espéroyent de leur voyage, selon les belles promesses qui leur en avoyent esté faites, et pource se laisseroyent plus aisément manier à son plaisir, sans remuër; fit incontinent paroir ses pernicieux desseins, qu'il commença incontinent à exécuter. Et premièrement contre ceux du Taillaré, sous lequel nom on comprenoit alors tout ce qui est des dépendances de la communauté de la Tour, vers la montagne, tirant vers Angrogne, et vers le Villar, grande estenduë toute peuplée de réformés, ausquels il imputoit qu'ils n'avoyent pas faict leur devoir à s'assembler promptement pour traitter l'accord, et qu'en

outre ils avoyent usé de menaces envers ses gens. Puis sans vouloir escouter leurs justifications, il leur commanda rigoureusement qu'ils eussent à lui porter tous personnellement toutes leurs armes, et lui aller demander pardon à genoux de ladite prétendue faute. Plusieurs lui obéïrent, d'autant que l'armée estant toute campée en leur communauté, et comme sur leurs bras, ils n'y pouvoyent subsister sans lui obéïr. Mais plus on lui portoit d'armes, et qu'on s'humilioit, d'autant plus leur monstroit-il de rigueur, leur faisant cognoistre qu'il se vouloit comporter envers eux comme représente l'apologue du loup contre l'agneau. C'est qu'il les vouloit ruiner à quelque prix que ce fust, pour avoir par leur contrée le chemin libre pour assaillir Angrogne, et le Villar quand il voudroit, et cependant empescher la communication mutuelle des Eglises, qui ne la pouvoyent avoir qu'avec très-grande difficulté d'ailleurs, s'ils ne l'eussent peu continuer par ce lieu-là.

Derechef il leur commanda de s'assembler tous en un lieu, pour lui faire une response unie touchant ce qu'il demandoit. Pour ce faire, ils s'assemblèrent aux Bonnets, bourgade montagneuse vers le Villar; mais comme ils commençoyent à faire escrire, message leur arriva que l'ennemi estoit monté de l'autre costé jusqu'au plus haut du Taillaré, desnué d'hommes, ravageant tout. Alors ceux qui estoyent és

Bonnets, un mille du lieu assailli, coururent tous vers leurs maisons, pour sauver au moins leurs familles; mais devant qu'ils y peussent arriver, elles estoyent desjà pour la pluspart entre les mains des ennemis, qui avoyent bruslé les meubles, et hardes qu'ils n'avoyent peu porter, et emporté le reste. Quelques uns toutefois sauvèrent encore les personnes, mais les autres furent traînés au camp à la Tour chargés de leurs biens.

Ce jour là mesme sur le tard, ce général commanda aux reschappés de lui faire la response qu'il demandoit dans le lendemain matin, s'ils vouloyent délivrer leurs gens, et vivre en paix, parquoi ils s'assemblèrent derechef de nuict en la mesme bourgade des Bonnets, parce qu'elle estoit entre celles de la communauté de la Tour, la plus esloignée du camp, et de plus difficile accez; mais le matin venu, ils se trouvèrent assiégés de l'ennemi, qui s'estoit saisi de tous les passages, pensans y attrapper tous les hommes, et principalement le ministre, qui y faisoit sa demeure ordinaire. Toutefois tous eschappèrent combien qu'avec grande difficulté, sur tout quelques uns qui avoyent esté prins ou blessés. Entre les autres un vieillard fut atteint par un soldat l'espée nue à la main, voulant le tuer; le vieillard se jetta aux pieds du soldat, et lui empoignant les jambes le fit tmober, et le trainoit en bas; le soldat

demandoit secours à ses compagnons, mais le secours arriva au vieillard, qui par ce moyen se sauva.

Alors les réformés du territoire de la Tour, se voyans sans cesse tourmentés par tromperies, et violences, l'armée leur estant si proche, et n'osans prendre ouvertement les armes, ni demander secours à leurs voisins, pour la cause susdite du voyage des députez vers S. A. espérans leur retour de jour en jour, avec quelque ordre favorable pour leur delivrance, se résolurent d'abandonner cependant leurs maisons, pour sauver leurs vies. Parquoi les uns se retirèrent au haut de leur montagne dans des cavernes, parmi les rochers, combien que ce fust en hyver. Les autres se retirèrent avec leurs frères des communautez plus voisines, Angrogne, et Villar; et les soldats l'ayans sçeu, allèrent par quatre jours de suite grapiller tout ce qu'ils peurent trouver de reste és maisons abandonnées, et quand ils n'y trouvèrent plus rien, ils montèrent jusqu'au plus haut de la montagne, cerchans, et ravageans tout ce qu'ils y pouvoyent trouver.

Ils trouvèrent dans une caverne une femme, et sa fille, et les blessèrent toutes deux à mort. Dans un'autre caverne ils trouvèrent un homme vieux de cent et trois ans, avec une fille d'un sien fils qui le nourrissoit; ils tuèrent l'homme, et voulans forcer la fille, elle s'eslança bas des rochers, et mourut.

Après les soldats ne trouvans plus rien à ravager dans l'estenduë de la communauté de la Tour, ils entrèrent en celle du Villar, ravageans et prenans prisonniers hommes, et femmes, auxquels ils faisoyent porter le butin, et conduire le bestail qu'ils leur avoyent ravi, et ensemble les frappoyent et traittoyent cruellement. Un des soldats sorti de Mondevi, se jetta sur l'un des prisonniers, et avec les dents lui emporta la moitié d'une oreille, comme enragé, disant, qu'il vouloit emporter en son pays de la chair des hérétiques.

Ceux du Villar qui s'estoyent laissés surprendre sous la confiance des promesses du sieur de la Trinité, lui en allèrent faire des plaintes, et lui faisant semblant d'estre desplaisant de ce qu'avoyent faict ses soldats, leur alla au rencontre, se monstrant courroucé en battit quelques uns, fit renvoyer les femmes sans deshonneur, et aussi les autres prisonniers, et quelque peu du butin, mais non le meilleur.

Or entre quelques papistes qui se trouvoyent encore en ce temps là au Vilar, y avoit un meschant garnement appelé Matthieu Vernon, lequel avoit promis audit sieur de la Trinité de lui donner entre ses mains le jour du susdit ravage le sieur Claude Berge, ministre de l'église réformée de la Tour, qui estoit aussi fugitif par les montagnes, et en effect

il fit tant qu'il le trouva accompagné de Philippes Cabriol, un des principaux de son église. Alors Vernon se mit à crier, il est ici, il est ici le poulet; mais comme il pensoit se jetter sur le ministre, ceux qui accompagnoyent leur pasteur, et autres qui arrivèrent à temps assommèrent le meschant criard, à coups de pierres, puis le jettèrent dans un torrent.

Après tous ces maux, le sieur de la Trinité fit assembler quelque nombre des conducteurs, et principaux des réformés, et leur remonstrant que l'armée coustoit beaucoup au Duc, leur dit, qu'il faloit qu'ils en payassent une partie, et leur demanda pour ce faict vingt mille escus; puis en rabatit quatre mille à l'intercession du secrétaire Gastaut, qui pour ce faire s'estoit faict promettre une estreine de cent escus. Tellement que l'accord fut faict à seize mille, desquels le Duc quitta la moitié, et l'autre moitié le général pressoit de l'avoir promptement pour payer les soldats, et faire retirer l'armée (disoit-il), mais on ne pouvoit trouver argent, la cherté passée du bled les en avoit espuisés, et la persécution survenuë, avoit rompu le commerce, empesché le gain, et apporté d'autres grandes pertes, et désolations. On n'en pouvoit trouver à emprunter quelque intérest excessif qu'on peust promettre, car chacun craignoit quelque mauvaise yssuë de cest affaire, tellement que le peuple désireux de la paix, ne pouvant

trouver autre moyen pour avoir ladite somme, délibéra de vendre son bestail. Mais le sieur de la Trinité fit faire défense à tous d'en vendre, ou acheter sans son congé, lequel il donna seulement à peu de marchans, qui pource n'en vouloyent prendre qu'à très vil prix, et le bruit estoit que lui avoit part au gain. Toutefois on fit tant que les huit mille escus furent payés, mais l'armée ne s'en alloit pas pourtant.

Après cela il demanda toutes les armes des réformés, disant qu'il en vouloit garnir les forteresses du Duc, menaçant de les envoyer prendre par la gendarmerie, si on ne les donnoit autrement, et contraignit plusieurs de lui en porter. En après il demanda les huit mille escus que le Duc avoit quittés, et se fit faire promesse de les payer. Puis commanda que les ministres sortissent jusqu'à ce que le Duc en eust ordonné, menaçant de les faire desloger par l'armée, s'ils ne le faisoyent autrement. Parquoi par commun advis fut conclu qu'ils se retireroyent jusqu'à ce seulement que l'armée fût deslogée, et qu'on les conduiroit vers les valées de sainct Martin et de Pragela: ce qui fut faict, mais non sans des indicibles regrets, et des extrêmes difficultez, plusieurs églises demeurans sans pasteur, au milieu des loups, et les passages pour la retraite des pasteurs, estans très difficiles et dangereux de

tous costez, ceux de la plaine, et au long des valées, à cause de la gendarmerie ennemie qui les occupoit, et ceux des montagnes pour l'extraordinaire abondance de neiges qui y estoit tombée, tellement que l'ennemi se promettoit qu'ils ne lui pourroyent pas eschapper. Mais le peuple voyans leurs pasteurs en tel danger, et n'osant prendre les armes pour le respect susdit du voyage des députez à Verceil, firent tel devoir qu'ils fendirent les neiges, et conduisirent les ministres bien accompagnés par le col de Julian, et par le val de S. Martin en Pragela. Mais l'ennemi entendant que les ministres estoyent assemblés au Puy (grosse bourgade de la communauté de Boby) pour passer la montagne voisine, y accourut en grande troupe, et trouvant qu'ils estoyent partis environ deux heures auparavant, les poursuivirent jusques bien haut, mais ne les pouvans atteindre retournèrent aux bourgades d'embas, et sous prétexte d'y cercher les ministres cachés (disoyent-ils) se faisoyent ouvrir chambres, caves, coffres, et tout autre lieu clos, et y prenoyent le meilleur qu'ils y trouvoyent, ce qui fut continué par quelques jours, tantost d'un costé, tantost d'autre, sans qu'on osast leur resister avec armes, pour les raisons susdites, et afin de ne donner occasion à l'armée de ne desloger de la valée; tellement que l'ennemi par ce moyen cauteleux, alla où il ne se-

roit pas allé, et fit ce qu'il n'eust pas peu faire en temps de guerre ouverte.

Le sieur Estienne Noël, pasteur de l'église d'Angrogne, ne deslogea pas avec les autres pasteurs; car le sieur de la Trinité monstrant de lui porter un particulier respect, lui avoit souvent promis, qu'ores que tous les autres ministres eussent défense de demeurer, lui seroit toujours excepté. *Item*, que s'il désiroit quelque chose du Duc, ou de lui, il l'obtiendroit. Et sur cela le ministre lui demanda ceste faveur, que le peuple eût la paix en la liberté de sa religion. D'avantage, l'envoya souvent saluër, et se recommander à lui, et une fois le pria de communiquer avec lui secrettement de quelques poincts. Ce que le ministre lui accorda du consentement de son église. La conférence se fit environ huit jours avant que les autres ministres deslogeassent, en un lieu de S. Jean, entre Angrogne, et le camp. Ledit sieur de la Trinité s'y rendit avec grosse troupe des siens, outre autres qu'il avoit mis en embuscade près de là. Il proposa au ministre trois poincts. De la primauté du Pape, de la messe, de la transsubstantiation. Puis ayans ouï les résolutions du ministre le pria de les lui donner par escrit, et l'exhorta d'aller avec lui à la cour du Duc pour y défendre la cause du peuple, et fit grande instance, amenant plusieurs raisons, pour le persuader de ce faire, et

fit voir que c'estoit son principal dessein en ceste conférence. Le ministre lui respondit: *qu'il estoit à Dieu, et à l'Eglise, et non à soi mesme, pour en conclûre, et pourtant qu'il en feroit le rapport aux autres pasteurs ses collègues, et à l'Eglise, et puis qu'on lui feroit response*, dequoi il se monstra content, et après environ trois heures de conférence chacun se retira.

Peu de jours après ledit seigneur sans attendre la response promise, envoya secrettement, et de bon matin ses troupes à Angrogne, au temple de sainct Laurens sous prétexte d'y vouloir faire dire messe: mais on vid la maison du ministre un peu esloignée vers la montagne, incontinent environnée des ennemis, dequoi le ministre estant adverti, en sortit, et cerchoit de se retirer; mais les soldats taschoyent de l'amuser par belles paroles, n'osans encor user de force, pource qu'ils n'y estoyent pas encore grand nombre. Toutefois le ministre se retira, et les soldats l'ayans suivi environ une demi lieuë, n'osèrent passer plus avant pour la crainte du peuple. Mais bien tost après arriva l'armée, qui sous prétexte de cercher le ministre par les maisons, et bourgades, y firent des grandes insolences, et pilleries, emprisonnans les uns, et frappans les autres, pour leur faire dire où estoit le ministre, lequel cependant s'estoit retiré sur la montagne parmi les rochers, avec cinq ou

six hommes; où finalement estant apperceu par les soldats, et cognoissant qu'ils ne le pourroyent avoir, entrèrent en sa maison, et la saccagèrent, cerchèrent, et mirent dans des sacs tous les livres, et papiers qu'ils y peurent trouver, et les portèrent à leur général, qui les fit brusler en sa présence, pensant peut estre abolir en ceste sorte les lettres trompeuses qu'il avoit escrites à Angrogne, touchant ce prétendu accord, car il ne fit pas ainsi és maisons des autres ministres.

Ce mesme jour les soldats ravagèrent les biens d'environ quarante maisons d'Angrogne, rompirent les moulins, et emportèrent tous les ferremens, le blé, et la farine qu'ils y trouvèrent. Puis environ la minuict retournèrent avec torches et flambeaux en la maison du ministre, et cerchèrent par tout, et és environs. Et le lendemain fut fait commandement aux syndiques de livrer le ministre dans vingt-quatre heures, autrement qu'Angrogne seroit mise à feu et à sang. Les Syndiques respondirent: *qu'ils ne le pourroyent pas faire, d'autant que les soldats l'avoyent chassé outre la montagne*, *et qu'ils ne savoyent où il estoit.*

Les soldats rompirent aussi les moulins, et exercèrent les mesmes excez et ravages, ailleurs comme à Angrogne. Et après une infinité de maux qu'ils firent en ces lieux-là, le sieur de la Trinité conduisit

son armée és quartiers qui lui estoyent ordonnés en la plaine voisine, hors des Valées, dans lesquelles néantmoins il laissa des grosses garnisons és quatre forteresses ci devant nommées, et ce aux despens du povre peuple désolé, qui outre la despense, souffrit de ces garnisons des excez, et méschancetez horribles, comme on peut cognoistre par les exemples suivans.

Les syndiques d'Angrogne estans allés porter des vivres, et argent à la garnison du chasteau de la Tour, y furent retenus par les soldats, et maugré qu'ils en eussent, et pour leur faire opprobre, et à tout le peuple, firent chanter la messe en leur présence, et pource qu'ils ne se vouloyent pas agenouiller, ils les battirent tant qu'ils en pensèrent mourir, puis l'un fut renvoyé pour aller quérir d'autre argent, l'autre sauta bas des murailles au grand danger de sa vie, et fut poursuivi par les soldats jusques bien près des confins d'Angrogne.

Peu de jours après une grosse bande de la mesme garnison alla à Angrogne, et feignans de vouloir passer plus outre, demandèrent à manger et à boire; ces bonnes gens leur portèrent de ce qu'ils avoyent dans une cour fermée. Quand ils eurent beu et mangé, ils firent sortir les femmes; et prindrent quatorze des hommes qui leur avoyent apporté des vivres, les lièrent l'un à l'autre fort serrés, et les

emmenoyent en leur garnison; mais les femmes et enfans coururent après, crians et poursuivans les soldats à coups de pierres, tellement que chacun courant après, les ennemis contraints de sauver leur vie par la fuite, laissèrent eschapper dix des prisonniers. Les autres quatre furent menés en la forteresse, desquels deux furent rendus à rançon; les autres deux y furent pendus par les mains, et par les pieds, jusqu'à ce qu'ils les virent prochains de la mort, et alors ils les rendirent moyennant une grosse rançon: mais l'un d'eux mourut la nuict d'après qu'il fut rendu. L'autre fut long temps qu'on n'en attendoit que la mort, la chair lui tomba des mains et des pieds, en fin les doigts lui tombèrent, et demeura impotent des mains. Les autres garnisons susdites ne faisoyent pas mieux.

Les soldats de celle du Villar prindrent une jeune fille qui travailloit à sa besogne, et la gardèrent trois jours en leur forteresse avant que la vouloir rendre. Ils se faisoyent traiter par les maisons voisines de leur forteresse avec insupportable excez, ne se contentans pas du meilleur pain, ils le vouloyent pastrir avec du beurre, et ne tenoyent plus conte de la chair de mouton, ni des veaux gras du pays, qui est une viande singulière, ils vouloyent des volailles à leur appetit.

Après le deslogement de l'armée, les fugitifs de la communauté de la Tour retournèrent en leurs maisons, et les deux garnisons des forteresses de la Tour et du Villar complottèrent de surprendre les habitans de la bourgade des Bonnets, de laquelle a esté parlé ci devant, et qui avoit la forteresse du Villar à son occident, esloignée d'elle moins d'une lieuë, et celle de la Tour à son orient, non guères plus esloignée. Ces deux garnisons donques s'estans données l'assignation arrivèrent l'une d'embas, l'autre d'enhaut, un peu devant le jour, l'environnèrent de tous costez, puis se mirent à rompre portes, et fenêtres et à descouvrir les toicts des maisons, sur lesquels ils estoyent montés, et entrés dedans, ravagèrent ce qu'ils trouvèrent, et prindrent quatorze hommes prisonniers, qu'ils garrottèrent, les attachans deux à deux par les bras, et les menoyent au chasteau de la Tour, par le sentier droit qui est estroit, et à la pente de la montagne. Ils n'estoyent encores guères loin de la bourgade quand deux des habitans qui s'estoyent sauvés lors qu'on prenoit les autres, courans par dessus ce sentier, crians et jettans force pierres contre ces soldats, douze des prisonniers (l'un desquels par mesgarde avoit aussi esté blessé d'un grand coup de pierre) s'estans jettés bas de ce sentier, parmi les rochers, ainsi liés qu'ils estoyent, les mains derrière le dos, furent délivrés;

les soldats n'ayans eu le loisir de les reprendre, tant à cause des gros cailloux que les deux susdits leur jettoyent incessamment d'enhaut, que pour la crainte de ceux des autres bourgades voisines, qui oyans les cris couroyent au secours. Ils emmenèrent les autres deux à la forteresse, et les traittèrent fort cruellement en haine de la religion, et finalement le capitaine de la garnison qui y commandoit, en estrangla un de ses propres mains. C'estoit un bon jeune garçon nommé Jean Geimet, et l'autre s'appelloit Odoul Geimet, proches parens, et fut cestui-ci martyrisé d'une estrange façon; car l'ayans lié sur une table ils lui mirent sur le nombril de ces bestes qui fouillent la fiente des chevaux, et en vivent, lians une escuelle dessus, tellement que ces bestioles lui entrèrent dans le ventre, et ainsi mourut en l'âge de soixante ans. On a depuis sceu ces cruautez par les soldats mesmes de ladite garnison. Nous laissons pour briesveté les autres excez qui furent commis, cependant qu'on avoit comme les mains liées à cause des députez allés à Verceil.

CHAPITRE XXII.

Députez des Valées retournent de Verceil avec lamentables nouvelles. Autres nouvelles fascheuses de devers la France. Prières et souspirs des réformés des Valées. Leurs courageuses résolutions et exécutions.

Environ le commencement de Janvier 1561 les députez allés à Verceil, tant attendus et désirés, arrivèrent en la valée de Luserne, mais non avec les consolations qu'on avoit tant promises, et fait espérer au peuple, et pour le respect desquelles ils avoyent souffert tant d'indignitez, car au contraire ils n'apportèrent que les plus fascheuses nouvelles qu'on eust peu craindre, c'est assavoir: « qu'estans arrivés » à Verceil, le secrétaire Gastaut qui les avoit con- » duits, leur osta des mains la requeste qu'ils avoyent » apporté des valées, et leur en avoit donné, et fait » présenter une autre à sa fantasie, et qu'après qu'ils » eurent demandé pardon au Duc, on les avoit con- » traints d'en faire de mesme envers le légat du » Pape. Et que durant le six semaines qu'on les » avoit fait sejourner à Verceil, ils avoyent esté » continuellement assaillis par les moines, et autres » leurs partisans, par disputes, injures, et menaces,

» qu'on les avoit mesme contraints de promettre
» d'aller à la messe; et qu'on les vouloit contraindre
» à faire de mesme pour le peuple, ce qu'ils n'avoyent
» pas voulu faire; qu'au lieu de leur accorder la paix
» avec liberté de leur religion, ou au moins un *in-*
» *terim*, comme ils demandoyent, on avoit renou-
» vellé les édits contre eux plus rigoureux qu'aupa-
» ravant, pour leur faire quitter la religion, ou les
» exterminer. Qu'on avoit ordonné des moines, et
» prestres pour venir aux Valées, et qu'ils avoyent
» eu commandement de faire qu'on les allast rece-
» voir, qu'à ce qu'ils avoyent veu, et ouy, on n'au-
» roit pas le moyen de subsister; qu'il leur sembloit
» que les seules moines qu'on leur avoit fait voir en
» leur voyage, estoyent suffisans pour leur faire la
» guerre, et que la fureur, et la force qu'ils avoyent
» recognuës jointes ensemble leur sembloyent in-
» vincibles ».

Ces piteuses et inespérées nouvelles furent voirement entenduës avec beaucoup de desplaisir, et d'estonnement. Toutefois on en recueillit ce profit, que ne craignans plus la perte de leurs députez, ni d'empescher la paix qu'on leur avoit promise, et tant fait soffrir sous ceste attente, le peuple délibéra d'exécuter promptement ce qu'il avoit desjà résolu auparavant, c'est assavoir, de rappeler les ministres, redresser l'exercice public de la religion, et se mettre

en défense contre quiconque leur voudroit faire tort, remettant du tout l'événement à la providence du Seigneur, sans plus se fier aux trompeuses promesses, ni craindre les menaces des hommes, et n'attendoit on que l'arrivée des députez pour l'exécuter soit qu'ils apportassent bonnes ou mauvaises nouvelles, combien que l'armée estant encores sur pied és quartiers voisins on prévoyoit assez qu'on ne les laisseroit pas en paix.

Les pasteurs des valées receurent aussi en mesme temps des lettres, d'autres principaux pasteurs esloignés, qui en les consolans et exhortans à bien faire, les advertissoyent d'avoir du tout recours à Dieu en la nécessité extraordinaire, sans attendre secours des hommes, veu que les églises de France estoyent toutes en extrême danger, pour la résolution qu'avoit fait le roy François II de les exterminer entièrement, à ce induit et poussé par le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, oncles de la Roine sa femme, et que spécialement on avoit résolu de destruire le val Cluson, d'autant que du Piedmont on avoit escrit au Roy, que les valclusonois par leur secours empeschoyent qu'on ne pouvoit pas exécuter és valées de Piedmont, ce qu'on désiroit. Cela joint à la haine générale contre la religion, ceux de ladite valée estoyent en grand danger d'estre bien tost rudement assaillis.

Ces nouvelles accreurent fort les perplexitez des réformés des valées, qui n'avoyent pas encores entendu que Dieu avoit pourveu à la délivrance des églises de France, et en particulier du val Cluson, par le changement d'affaires survenu par la mort soudaine dudit roy François advenuë le 5 de décembre, et toutefois nonobstant tout cela ils ne laissèrent pas de poursuivre leur dessein susdit, de redresser leurs affaires, et pour faire le tout mieux à propos envoyèrent deux de leurs pasteurs avec autres de leurs principaux (par les montagnes nonobstant les grandes neiges) à leurs frères du val Cluson, auxquels ayans remonstré le piteux estat de leurs affaires, de commun advis fut renouvellée et derechef jurée la très-ancienne union, qui avoit toujours continué de père en fils entre les valées Vaudoises du Dauphiné et du Piedmont, promettant *de se secourir les uns les autres mutuellement de tout leur pouvoir en toute occasion de persécution pour la religion, afin de la maintenir pure, et entière entr'eux avec toutes ses dépendances, selon l'Escriture Saincte, et l'usage de la vraye église ancienne Apostolique, sans préjudice de la fidélité que chacun devoit respectivement à ses légitimes supérieurs*. Ce qu'estant faict ceux du val Cluson députèrent de leurs pasteurs et principaux, pour venir en la compagnie des susdits députez du val

Luserne, pour faire de mesme en icelle pour l'union, comme on avoit faict au val Cluson.

Tous ces députez ayans passé ensemble le col de Julian le 21 de janvier, descendirent, et logèrent ce soir-là au Puy de Boby, où grand nombre de peuple ayant sçeu leur arrivée, les alla trouver, leur racontant comme tous les chefs de maison avoyent assignation au conseil général le lendemain, pour savoir ceux qui voudroyent aller à la messe, ou non. *Que ceux qui accepteroyent la messe demeureroyent paisibles en leurs maisons, au contraire ceux qui ne le voudroyent faire, seroyent mis entre les mains de la justice, pour estre condamnés au feu, ou aux galères, selon les ordres nouvellement publiés, et qu'ils n'avoyent que jusqu'au lendemain de terme pour déclarer leur résolution.*

Sur ceci, après les prières ardentes présentées à Dieu pour avoir son conseil et assistance, on considera, que le peuple estoit réduit à ces extrémitez, et nécessité de se résoudre, ne voulant aller à la messe, à souffrir de grandes cruautez, ou à prendre la fuite, ce qui ne se pouvoit faire, à cause de la grande multitude de familles, et personnes impotentes, et de l'aspreté de la saison (outre qu'on n'eût sceu où conduire tant de peuple), ou bien de se résoudre à une vigoureuse défense jusqu'à la mort. Ce qui fut approuvé de tous, et après avoir avec grande con-

solation d'un commun advis confirmé l'union susdite, tous jurèrent la main levée au ciel: *qu'ils ne consentiroyent jamais à la religion du Pape, ains persévèreroyent tous jusques à la fin en leur vraye et ancienne religion selon la Parole de Dieu, et que pour la défense d'icelle un chacun employeroit ce qui seroit en son pouvoir, et seroit toujours prest à secourir par ce moyen-là ses frères qui pour telle cause en auroyent besoin.*

Cela faict, ils s'exhortèrent les uns les autres à aller tous ensemble le lendemain matin au temple, pour ouïr la Parole de Dieu, et après au lieu de promettre d'aller à la messe, selon l'assignation qu'ils en avoyent euë, ils protestèrent tous à l'heure mesme de ladite assignation: *qu'ils vouloyent tous vivre et mourir en leur ancienne religion, vraye et saincte.*

Suivant ceste résolution, le lendemain matin le peuple accourut de tous costez au temple de Boby, tous les hommes armés de leurs armes domestiques, et ayans jetté hors du temple quelques images qu'on y avoit mises, ils ouïrent le sermon, et après le magistrat n'y estant pas encore arrivé, ils s'acheminèrent vers le Villar un mille plus bas, mais sur le chemin ils rencontrèrent une bande de soldats de la garnison du Villar qui alloit pour saccager et prendre des prisonniers au val Guichard, vallon de la com-

munauté de Boby, et tout peuplé de réformés; et lors ces soldats voyans ce peuple en tel équippage commencèrent à leur courir sus avec mocqueries, et force injures, et harquebusades, pensans de les mettre aussi tost en fuite; mais au contraire les soldats furent si rudement repoussés, mesmes à grands coups de pierres de fonde, qu'ils ne cessèrent de fuir, jusqu'à ce qu'ils fussent arrivés dans leur forteresse, où le peuple les assiégea, redemandans leurs prisonniers, qui y estoyent détenus. Les gentils-hommes de la valée qui estoyent allés au Villar, et à Boby, pour y procurer la révolte de leurs subjets (qui devoyent ce jour là se déclarer, comme a esté dit) voyans ce qui se passoit, se jettèrent aussi dans la forteresse, et y souffrirent comme la garnison, les incommoditez du siège. Le podesta, ou juge, qui y estoit venu pour enrôler judiciellement ceux qui se voudroyent révolter de la religion, fit mieux que les autres, car voyans ce qui se passoit, il pria le peuple de le laisser retourner en paix à Luserne, ce qu'il obtint, et évita lesdites incommoditez.

Le second jour du siège, le gouverneur du chasteau de la Tour fit un effort pour secourir la garnison assiégée, mais les gardes qu'on avoit mis sur les avenuës desfirent une partie de ses gens, et donnèrent la chasse aux autres. Il en advint autant le lendemain, mais le quatriesme jour du siège il retourna accompagné

de sa garnison, et de trois autres troupes, et opiniastra fort le combat pour secourir les assiégés, mais après avoir perdu plusieurs de ses gens, et grand nombre de blessés, il fut contraint de se retirer comme les jours précédens. Du peuple n'y eut aucun de blessé ni de tué ce jour-là.

Cependant ceux qui tenoyent la forteresse assiégée faisoyent tout ce qu'ils pouvoyent pour s'en rendre maistres, mais n'ayans point de canon, sans lequel elle sembloit imprenable, ils y employèrent plusieurs sortes d'artifices, et engins, des arbalestrières, pour jetter de grosses pierres dedans la forteresse, des casemattes de diverses sortes, et entre icelles aucunes faites de gros bois qu'on rouloit, s'en couvrant jusqu'au près de la muraille, puis on y fit des mines. On perça les maisons hautes plus proches de la forteresse, qu'on garnit de bons harquebusiers, qui tiroyent incessamment aux assiégés par les fenestres, canonières, et autres trous de leur fort, et y blessèrent par tel moyen plusieurs soldats, y estans d'autre costé en grande disette des choses nécessaires, n'ayans point pensé à ce siège, et ne s'estans pourveus pour le soutenir, s'estans contentés de se faire bien traiter par les maisons voisines, avec toute sorte d'excez, ainsi qu'il a esté remarqué au chapitre précédent; ils n'avoyent pas provision d'eau,

tellement qu'il leur falut paistrir le pain avec du vin. On n'y avoit pas de quoi traiter comme il faloit les blessés, et malades; les gentils-hommes y languissoyent: c'est pourquoi ils demandèrent de capituler alors qu'on avoit desjà quasi perdu l'espérance de les voir rendre: car l'armée estoit desjà bien proche pour les secourir quand ils se rendirent, n'ayans pu estre advertis de telle approche, et les assiégeans n'ayans voulu leur ottroyer un jour de terme qu'ils demandoyent, bien leur ottroyèrent, et observèrent la promesse, qu'ils pourroyent tous sortir vies et bagues sauves, et que quelques uns des ministres les accompagneroyent jusqu'au lieu accordé, n'ayans jamais voulu promettre de sortir sans ceste condition: monstrans qu'ils se fioyent plus aux ministres qu'ils avoyent auparavant tant hays, et persécutés, qu'à aucun autre: aussi bien les ministres eurent tel soin de leur promesse, qu'ils ne receurent aucune sorte de desplaisir: dequoi les chefs, et soldats les remercièrent grandement, se recognoissans d'estre obligés à eux, et leur offrans toute courtoisie possible s'en présentant l'occasion.

Ce siège ne dura que dix jours, et toutefois durant icelui, plusieurs soldats moururent dans la forteresse de leurs blesseures, et la pluspart des autres y souffrit des grandes incommoditez pour les raisons

susdites. Et aussi tost que la garnison fut sortie, on travailla avec toute diligence à la démolition de ladite forteresse, estant desjà le sieur de la Trinité arrivé en la valée de Luserne avec toute son armée.

CHAPITRE XXIII.

L'armée retourne au val Luserne. Reiglemens des Réformés se disposans à la défense. Angrogne assaillie. Grandes victoires des réformés.

Nous avons remarqué au chapitre 21 que le sieur de la Trinité retirant son armée hors du val Luserne sans la congédier, l'avoit logée és quartiers voisins, attendant à quelle des extrémitez les reformés se résoudroyent: car puis que leur recours aux hommes ne leur servoit qu'à empirer leur condition, ils estoyent contraints ou d'accepter la messe (mais ils avoyent desjà assez fait paroistre qu'elle leur estoit plus amère que la mort) ou la fuite, (mais elle leur estoit impossible) ou d'estre cruellement mis à mort, (la nature mesme enseigne à tous d'éviter cela tant qu'on peut), ou de se résoudre à se remettre en défense, ce qu'on croyoit bien qu'ils feroyent, puisque la nature l'enseigne, et les loix le permettent, en cas d'injuste violence, lors qu'on n'a

autre remède. Parquoy ils vouloyent avoir l'armée prochaine, et preste à tout évènement, et en intimider cependant les réformés. D'où advint, qu'eux s'estans mis en défense le jour mesme que l'on les avoit assignés pour les faire ployer à la révolte; et ayans mis le siège à la forteresse du Villar, pour en délivrer leurs prisonniers, et se délivrer tous des maux qu'elle leur faisoit. Ledit Seigneur ayant ouï telles nouvelles, réunit incontinent son armée, pour la conduire en la valée de Luserne, au secours de ladite forteresse : mais estant arrivé trop tard d'un jour, il voulut procurer de désunir les réformés devant que les assaillir : et pource estant arrivé, et campé à Luserne le 2 jour de febvrier 1561 il envoya incontinent une grosse garnison dans le prieuré de Sainct Jean bien proche, et à la veuë des confins d'Angrogne. Puis envoya dire aux Angrognois, *qu'ils seroyent bien traittés pourveu qu'ils ne se meslassent point des affaires des autres.* On leur avoit fait la mesme proposition és jours précédens, durant le siège susdit. Mais à tout cela, ils n'avoyent respondu, ni ne respondirent rien, sachans, que ce n'estoit que pour les ruiner tous tant plus facilement les uns après les autres.

Ce jour-là mesme, les conducteurs et principaux des églises des Valées s'assemblèrent, et considérans l'estat de leurs affaires, après le deu recours à Dieu,

confirmèrent derechef leur union, promettans tous de défendre leur religion, et de s'entr'aider les uns les autres, de tout leur pouvoir jusqu'à l'extrémité: et que nul ne feroit aucun accord en tels affaires sans l'advis des autres intéressés, et principaux membres de l'union. Puis on establit les reiglemens nécessaires à une juste défense, quand on seroit assailli: ne provoquans point l'ennemi sans nécessité, usans modestement des victoires qu'il plairoit à Dieu leur donner, espargnans le sang humain entant que la nécessaire défense le pourroit permettre, s'abstenans de tous excez et scandales, faisans cognoistre en tout la justice de la cause qu'on défendoit.

Et ayant establi l'ordre nécessaire en chasque quartier: et les signes par lesquels les quartiers s'advertiroyent les uns les autres és nécessitez afin qu'en peu de temps toute la valée peut estre advertie des desmarches de l'ennemi, et de la nécessité présente, on dressa aussi incontinent une compagnie de cent harquebusiers choisis, des plus libres, et délibérés, pour estre tousjours prests à courir au secours de ceux qui en auroyent plus de besoin, et pource on l'appella la compagnie volante. On ordonna aussi deux pasteurs, propres à cela, l'un desquels deust tousjours avoir la sur intendance sur ceste compagnie, pour avoir l'œil de faire observer exactement lesdits reiglemens, et s'opposer à tous excez,

et principalement pour l'exercice des prières, actions de grâces, et exhortations nécessaires. Ceste compagnie fit du mieux és bonnes occasions, ainsi qu'on verra ci après.

Cependant que les principaux des réformés s'occupoyent à ceci, le sieur de la Trinité ayant disposé ses troupes, alla par Sainct Jean donner l'assaut aux gardes qu'on avoit posées au lieu appellé la Sonneillette, entre S. Jean, et les confins d'Angrogne où trois mois auparavant s'estoit donné l'autre combat. Le peuple y avoit dressé quelques remparts de pierres, et de terre, où il se défendit vaillamment contre toutes les compagnies souvent rafraischies, et changées, qu'on y envoya à l'assaut, jusqu'à la nuict qui mit fin au combat.

L'armée ennemie n'entra point pour ce jour-là és confins d'Angrogne: et cependant y laissa plusieurs des siens morts et emmena grand nombre de blessés. Il y mourut un des défendans, et un autre ayant tué deux ou trois soldats, voulut aller prendre leurs armes, et dépouille, ce qu'il fit, et les apporta aux siens, mais il en remporta aussi deux coups d'harquebuse, dont il mourut deux jours après.

Après cela, l'armée s'estant reposée, et renforcée jusqu'au vendredi suivant 7 de febvrier, elle marcha vers Angrogne, par divers lieux assez esloignés les uns des autres, et les défendans ayans résisté quelque

temps, voyans que l'ennemi pour sa grande multitude les eust peu enclorre és lieux plus bas, et libres, se retirèrent jusqu'au lieu appellé la Casse: d'autant qu'en ce lieu-là la pente de la montagne est couverte de gros rocs, roulés de plus haut: et pource le lieu estant favorable à leur défense, laquelle y fut si vigoureuse, que le sieur de la Trinité voyant la perte de ses gens, un des principaux de la Cour du Duc blessé à mort, et toute son armée fort harassée, il se retira, et descendant par les bourgades d'Angrogne, abbandonnées d'habitans, les soldats y ravagèrent tous les biens qu'ils y peurent trouver, et gastèrent tant les vins, qu'autres choses qu'ils ne peurent emporter, et bruslèrent plusieurs centaines de maisons et grangeages, mais ils ne peurent jamais faire brusler les deux temples des réformés, ni la maison et demeure du ministre: combien qu'ils y eussent mis le feu par plusieurs fois. Il ne mourut en ce jour-là aucun des défenseurs au combat, un seul y fut blessé à la cuisse: vray est que l'ennemi rencontra ce jour-là deux hommes d'Angrogne, et les tua, mais ce ne fut pas au combat.

Tout le menu peuple s'estoit alors retiré au Pré du Tour, partie haute de la valée d'Angrogne, séparée de la basse, par des grands rochers qui la fortifient, et ceignent quasi de tous costez, embrassans là dedans plusieurs bourgades, et grand nombre

d'autres édifices escartez, bonnes possessions, et arbres fruitiers de plusieurs sortes. Le chemin pour y aller est fort estroit parmi les grands rochers au long de la rivière qui en sort, il y avoit desjà un moulin: on y en fit un autre tout neuf, combien qu'on n'y avoit pas peu porter beaucoup de vivres, pour la briefveté du temps, et difficulté des chemins. Cest enclos est fort peuplé en esté, mais non tant en hyver: car presque tous les habitans d'Angrogne, ont leurs principales maisons en la partie plus basse, et plus ample, bien peuplée toute l'année en temps de paix, où sont les deux temples, et l'habitation ordinaire du pasteur, et lieu de la justice séculière.

L'ennemi désiroit fort de s'emparer dudit lieu du Pré du Tour, et pour ce faire ayant formé son dessein, et envoyé ça et là les troupes nécessaires pour l'exécuter, il le fit assaillir le samedy 14 de febvrier par trois endroits fort esloignés l'un de l'autre, c'est assavoir vers le septentrion és hautes montagnes qui séparent le Pré du Tour du val sainct Martin, vers l'orient par celles qui le séparent de Pramol et val Pérouse: et vers le midi oriental, par la partie basse et déshabitée d'Angrogne. Ceux qui assaillirent de ce costé se firent cognoistre dès le matin par leurs bruslements au milieu d'Angrogne: et c'estoit pour y faire descendre les hommes de

défense, et en desnuer le Pré du Tour, et en laisser l'entrée plus facile aux autres assaillans, dequoi se doutans ceux du Pré du Tour, n'envoyèrent contre ces boute-feux que six harquebusiers, qui faisans leur devoir, l'ennemi print la fuite, pensant qu'on les poursuivroit, et que cependant les autres entreroyent. Mais bien tost après on vid paroistre au haut de la montagne les troupes qui avoyent passé par Pramol, et y avoyent logé secrettement chez quelques papistes qui les favorisoyent, et guidoyent en haine de la religion. Ceux d'Angrogne coururent contre ces gens et les mirent en desroute, et fuite: mais ainsi qu'on les poursuivoit, on vid paroistre devers la Bise, sur les hautes montagnes, ceux qui estoyent passés par le val sainct Martin, conduits par les seigneurs Charles Truchet l'un des principaux autheurs et promoteurs de ceste persécution: et Louys de Monteil, l'un des principaux chefs de l'armée, dequoi on envoya incontinent advertir ceux qui poursuivoyent l'autre troupe, qui incontinent quittèrent les reschappés fuyards, pour courir au rencontre de ceux qui descendoyent des montagnes septentrionales contre lesquels ceux du Pré du Tour avoyent desjà envoyé vingt et cinq hommes qui y firent bien leur devoir. Il y avoit du costé de l'ennemi sept hommes qui descendoyent les premiers, recognoissans les lieux moins difficiles à descendre,

et pour servir de guide aux autres, ceux-ci estans desjà descendus bien bas sans rencontre, crioyent à leurs chefs: descendez seigneurs, aujourd'huy toute Angrogne est nostre. Mais les premiers qui les allèrent rencontrer leur crioyent: remontez, remontez, autrement vous serez tous tués.

Les vingtcinq angrognois montoyent courageusement contre ceste grande multitude qui descendoit comme un torrent, et y firent un merveilleux devoir. Cependant ceux qui avoyent repoussé les autres ennemis, arrivèrent aussi, fort joyeux de leur victoire, et sonnans un tambour qu'ils avoyent pris sur l'ennemi. Puis aussi tost y arriva la compagnie volante, et tous ensemble ayans prié Dieu, coururent au secours des premiers, avec telle hardiesse que l'ennemi s'espouvanta, et tourna le dos, voulant se sauver par la fuite, mais trouvant la montée trop plus difficile que la descente, ils se remirent par deux fois en devoir de faire teste: mais finalement ceux qui peurent prindrent la fuite, après avoir perdu un grand nombre de leurs compagnons.

Charles Truchet susdit fut atteint en sa fuite par un grand coup de pierre jettée par un simple homme, duquel coup estant tombé, un autre homme arrivant print l'espée mesme dudit Truchet, large de quatre doigts, et lui en trancha la teste, et fut despouillé tout nud, et laissé sur les hautes montagnes; c'es-

toit un homme grand, gros, et puissant, et un des plus estimés capitaines de l'armée. L'autre chef, Louïs de Monteil, ayant pris l'avantage, pendant la défaite des autres, avoit desjà passé la montagne vers le val Sainct Martin : mais un jeune homme de l'âge de dixhuit à vingt ans l'atteignit parmi les neiges, et le tua ; nul des siens ne s'estant mis en devoir de le défendre, tant ils estoyent espouvantés. Ces deux chefs offrirent de grosses rançons à ceux qui les tuèrent, pour avoir la vie sauve: mais la chaude colère des poursuivans avoit tant de pouvoir contre ceux qui faisoyent tout ce qu'ils pouvoyent pour les massacrer tous injustement, qu'en telles occasions les rançons ne trouvoyent point de lieu.

La tuerie fut grande, mais elle l'eut esté beaucoup plus, si le ministre de la compagnie volante ne se fust employé à retenir les poursuivans ; car lui voyant que les ennemis ne se défendoyent plus, et ne pensoyent qu'à sauver leurs vies par la fuite, commanda qu'un chascun se mît à genoux pour remercier Dieu d'une telle victoire, et après exhorta à espargner le sang humain, et fut obéï par ceux qui estoyent près de lui : mais plusieurs estoyent desjà passés si avant à la poursuite, qu'il n'y eust plus moyen de les retenir, jusqu'à ce que la nuict favorable aux vaincus, en couvrit plusieurs avec ses noires aisles, qui se sauvèrent comme ils peurent:

et on tient que si tous ensemble eussent continué la poursuite, à grand peine en seroit-il eschappé aucun.

Or cependant que ces choses se faisoyent au haut par les montagnes, les ministres, et tout le menu peuple qui estoyent demeurés au Pré du Tour, ne cessèrent depuis le matin jusques au soir de crier au Seigneur, avec larmes et profonds soupirs, voyant dessus leurs testes un si cruel et proche danger. Mais le soir tout y retentissoit de louanges au Seigneur pour une telle délivrance. On y apporta alors grande quantité d'armes de toutes sortes, harquebuses, morions, tambours, picques, halebardes, espées, et autres despouilles des ennemis, lesquelles armes remplacèrent assez celles que les ennemis avoyent ravies auparavant à ce peuple, entre lesquelles on y apporta celles de Charles Truchet, l'un des plus grands ennemis de la vraye religion, et lequel (selon qu'on disoit) avoit promis au sieur de la Trinité de le rendre maistre ce jour là du Pré du Tour.

CHAPITRE XXIV.

Rora assailli par l'armée, est finalement prins, et bruslé. Fuite de ses habitans. Villar assailli, et après longue résistance, pris et bruslé. Ses hauts lieux assaillis, bien défendus. Fuite des assaillans, lesquels aussi sont repoussés au Taillaré.

Après cela le sieur de la Trinité voulut avoir Rora, petite valée, et communauté proche, et au dessus de Luserne, où tous les habitans estoyent de la religion, mais n'y estoyent qu'environ huitante familles. C'est pourquoi il n'y envoya deux jours durant qu'une partie de l'armée, laquelle y fut vigoureusement repoussée, ses lieux plus bas estans assez favorables aux défenseurs. C'est pourquoi le troisiesme jour il y employa toute l'armée, faisant donner l'assaut par une partie d'icelle aux lieux ordinaires, où aussi se trouva l'ordinaire résistance, mais il fit passer les autres troupes par des lieux escartés, lesquelles gagnans le haut, environnoyent ceux qui résistoyent au bas, dequoi estans advertis ils quittèrent leur défense pour fuïr leur propre danger, et courir au secours de leurs familles, qui estoyent pour la pluspart en leur plus haute et plus

grosse bourgade, de laquelle l'ennemi s'approchoit pour l'environner de tous costez, au grand estonnement des habitans qui ne voyoyent pas le moyen d'en eschapper. Mais Dieu y fit arriver à temps la compagnie volante, laquelle s'opposa avec telle hardiesse à l'ennemi, qu'elle l'empescha d'entrer jusqu'à ce qu'on eut arraché les familles, et quelque peu de biens de cet extrême danger : et combien qu'ils fussent peu de gens contre une si grande multitude, toutefois ils conservèrent toujours le chemin libre vers la montagne à ces povres familles, faisans la retraite en telle sorte que l'ennemi ne s'en peut jamais approcher pour leur faire plus de mal, dequoi il se vengea sur les maisons et biens, entrans dans le village, et mettans à feu et à sang tout ce qu'ils y trouvèrent.

Cependant les povres fugitifs ayans passé la montagne qui est entre Rora, et la Tour, prindrent le chemin vers le Villar parmi les bois, où estans surpris par la nuict, entre les neiges, en chemin peu ou point fréquenté en hyver, ils n'estoyent pas sans grande peine, et toutefois un chacun loüoit Dieu, et se monstroit joyeux pour telle délivrance. Ce qu'entendu par leurs frères du Villar et circonvoisins, ils les allèrent rencontrer et assister de tout ce qu'ils pouvoyent, tant par le chemin, qu'en leurs maisons, estans extrèmement joyeux de leur

délivrance : car on avoit appréhendé que tout y eust esté mis à mort.

L'ennemi perdit ce jour là plusieurs des siens, et ne gagna guères : car la compagnie du secours ayant conduit les povres fugitifs hors du danger, retourna à Rora, et en fit débusquer vistement ceux qui y continuoyent le ravage.

Peu de jours après le sieur de la Trinité voulut assaillir Villar et Boby, et divisa son armée en trois, faisans passer la cavalerie, et quelque infanterie avec les pionniers au long de la rivière par la plaine. Une autre partie de l'infanterie suivoit le grand chemin qui va de la Tour au Villar, et l'autre print le chemin de Rora, vuide d'habitans, pour aller par les montagnes descendre entre Villar et Boby. Les pionniers qui accompagnoyent la cavalerie, devoyent abattre quelques remparts (faicts à la haste de bois, pierres, et neige gelée en quelques lieux plus estroits de la plaine) pour faciliter le passage à la cavalerie, cependant que ceux qui seroyent passés par Rora, et descendus entre Villar, et Boby, viendroyent par derrière assaillir ceux qui résisteroyent au Villar.

Les défenseurs, voyans ceci, se mirent une partie à la garde de leurs barricades, et les autres descendirent courageusement rencontrer les gros de l'infanterie qui montoit par le grand chemin, puis à

mesure que la cavalerie plus bas alloit montant par les prairies au long du fleuve : ceux-ci aussi combattans toujours alloyent reculant en haut jusqu'aux barricades, où tous ensemble firent une grande résistance et tuèrent beaucoup des ennemis, qui marchoyent en gros, et au descouvert: mais ainsi qu'ils y estoyent attentifs, les ennemis avoyent envoyé une grande troupe de leur infanterie par un autre sentier plus haut, qui ayant passé le Rouspart se jetta dans les vignes au dessus du Villar: et en mesme temps arrivèrent aussi entre Villar et Boby ceux qui avoyent passé par Rora descendans les uns d'un costé, les autres d'un autre, pour assaillir par derrière ceux qui défendoyent la barricade, qui s'en appercevans la quittèrent pour se retirer en lieu plus seur. Mais si tard que celui qui conduisoit la compagnie volante (la dernière à faire retraite) dit aux siens : *Mes amis, je ne voy plus qu'un passage pour nous sauver : c'est par la grande charrière jusqu'au temple, et de là aux vignes : je ne voi que morts par tout ailleurs, suivez-moi.* Ceux qui l'accompagnèrent n'eurent point de mal : mais quelques uns qui pensèrent arriver plustost aux vignes, traversans les jardins, y rencontrèrent l'ennemi, et ceux qui n'y furent tués, se sauvèrent à grande difficulté: car la cavalerie entrée couroit desjà par tout : mais incontinent que sortans du

village, ils furent arrivés aux vignes plus haut que n'estoit l'ennemi, ils se mirent derechef en défense, tellement qu'il ne fut possible à l'ennemi de percer plus haut vers la Combe, quelque effort qu'il y eust faict. Parquoi après avoir ravagé ce qu'ils peurent en ce beau gros village vuide d'habitans ils y mirent le feu : et s'en retournèrent en leur quartier, après une grande perte de leurs gens, laissans les assaillis loüans de ce qu'ils souffroyent pour son nom : estans aussi joyeux de voir que l'ennemi avoit mis le feu au village, pour la crainte qu'ils avoyent que l'ennemi s'y voulut fortifier ce jour.

Il y avoit encores en ce jour-là bon nombre de ceux du val Cluson qui estoyent venus au secours de leurs frères : ceux-ci après avoir bien combattu avec les autres dès le matin, se voyans puis après en la défense des barricades assaillis devant et derrière, et de tous costez estimans que tout fut perdu, se retirèrent de bonne heure dans les vignes, et de là, la pluspart d'eux montans jusqu'au plus haut des montagnes, les traversèrent, et se retirèrent en leurs maisons, et en montant disoyent avec grands soupirs et regrets aux femmes qu'ils trouvoyent avec leurs petits enfans en la montagne : *Hélas ! que ferez-vous povres femmes, vos maris sont morts.* Le reste de ces valclusonnois continua à faire bien son devoir, cependant qu'on en eut le plus de besoin.

Le sieur de la Trinité non content de cest effort, en voulut faire un autre semblable le 18 de febvrier, et envoya son armée divisée, et par les mesmes chemins comme l'autrefois pour assaillir Villar et Boby, mais il envoya aussi au mesme temps d'autres troupes contre ceux du Taillaré pour empescher le mutuel secours. Mais les défenseurs ne trouvèrent pas à ceste fois bon de s'opiniastrer en la plaine contre la cavalerie, et si puissante infanterie, et sans profit, veu que le bourg estoit vuide et bruslé en partie, se contentans de conserver les bourgades hautes, où l'on avoit retiré les familles, et les hardes qu'on y avoit peu transporter. Parquoi l'ennemi n'ayant point d'opposition au bas, entra dans le bourg, en brusla encore une partie, comme il fit aussi en quelques autres bourgades basses, et bastimens escartés, et ses troupes arrivées par divers chemins, se joignirent en la plaine entre Villar et Boby, et les y ayant disposées, commencèrent les troupes à ce destinées à ramper par les vignes au dessous de la bourgade des Huchoires, duquel lieu on ne craignoit point pour sa roideur, et quantité de petites murailles qui y sont pour soustenir la terre, et pource n'y avoit aucunes gardes: mais une trentaine d'hommes des gardes voisines y accoururent, qui y firent une grande résistance, et repoussèrent l'ennemi par deux fois, se couvrans de

certains bastimens, qu'ils y trouvèrent bien à propos pour s'en remparer. L'ennemi en ces deux assauts y laissa plusieurs des siens morts, mais il n'y eust aucun mort ni blessé des défendans auxquels arriva pour secours la compagnie volante de cent lestes harquebusiers, et l'ennemi envoya un renfort aux siens, d'environ mille et cinq cents hommes, et firent tous ensemble un tel effort, que les défendans furent contraints de quitter le lieu où ils estoyent, et se retirer un peu plus haut, avec perte de deux de leurs hommes, dequoi l'ennemi cuidant avoir tout gagné, fit grande resjouyssance par sons de leurs trompettes, et tambours, et grandes exclamations en haut, et bas en la plaine, où la cavalerie de l'ennemi faisoit alte. Mais les défendans s'estans retiré environ l'espace d'un ject de pierre, crièrent tous au Seigneur, et se remirent en défense, ceux qui n'avoyent des harquebuses, avec grands coups de pierre de fronde, desquelles ils faisoyent tomber une gresle sur les ennemis, qui trois fois se reposèrent, et trois fois donnèrent l'assaut. Quand l'ennemi prenoit haleine, le peuple prioit Dieu à haute voix, dequoi l'ennemi fut estonné, et quand l'assaut recommençoit, tous en criant à Dieu, faisoyent un merveilleux devoir. Les femmes et enfans fournissoyent des pierres à ceux qui estoyent capables de les jetter, et les autres impuissans retirés plus haut,

voyans tout cela ne cessoyent de crier au Seigneur avec pleurs et gémissemens, lui demandant son assistance, laquelle ils obtindrent incontinent: car après les trois assauts donnés, arriva un messager, criant: *Courage, courage, Dieu a envoyé ceux d'Angrogne à nostre secours*, et le peuple avec joye se print aussi à crier: *Bénit soit Dieu qui a envoyé ceux d'Angrogne à nostre secours.* Car il est vrai qu'ils estoyent partis d'Angrogne pour tel secours, mais ils le donnoyent en combattant au Taillaré, avec ceux du lieu contre la troisième partie de l'armée qui les assailloit. Tant y a que l'ennemi se trouvans fort las, et ne gagnant que des coups, sonna incontinent la retraite, et les défendans ayans prins un peu de réfection, le poursuivirent jusqu'à la nuict close, et trop. Car le général ayant envoyé demander du secours à la Tour, pour favoriser sa retraitte, une compagnie fraische qui lui arriva se mit en embuscade, et tua quelques uns des poursuivans, qui ne pensoyent point à telle embuscade, et qui eschauffés à la poursuite, n'avoyent pas ouï le commandement de leurs chefs de se retirer, estans desjà fort bas és confins de la Tour, et sur le commencement de la nuict; ce fut l'autre plus grosse perte qu'on fit ce jour là, outre les susdits tués au combat: mais la perte du costé de l'ennemi y fut fort grande.

L'autre partie de l'armée qui estoit allée ce jour-là assaillir ceux du Taillaré n'y fit pas mieux, car elle y fut vaillamment repoussée, ceux d'Angrogne y estans courus au secours : tellement que le soir le sieur de la Trinité qui estoit à la Tour, voyant arriver les siens battus de tous costez, et oyant l'alarme qu'on donnoit du costé de sainct Jean, craignant d'estre assailli ceste nuict là à la Tour, monta à cheval, et se retira à Luserne, et depuis ne retourna plus au Villar : et mesme l'un de ses capitaines confessa depuis, que si on eust continué de les poursuivre alors, ils s'en fussent fuïs toute la nuict, tant ils estoyent effrayés.

CHAPITRE XXV.

Le sieur de la Trinité ayant renforcé son armée, assaut furieusement Angrogne, où il est repoussé avec grande perte, et estonnement des siens.

Le sieur de la Trinité voyant son armée fort affoiblie, employa un mois entier à la renforcer, envoyant de tous costez faire de nouvelles levées de gendarmerie, et de pionniers, tellement que son armée, laquelle auparavant ne souloit estre que d'environ quatre mille combattans, se trouva en

avoir le 17 de mars de six à sept mille, s'y estant aussi jointe la noblesse du païs, et avec tout cela il fit ledit jour tout son effort, pour se rendre maistre du Pré du Tour, et s'y porta en ceste sorte. Il s'en alla loger secrettement de nuict au milieu de la partie basse d'Angrogne vuide d'habitans, avec une partie de son armée, et l'autre partie partit de bon matin de Luserne, et ayans divisé ses troupes elles s'acheminèrent toutes vers le Pré du Tour par trois divers sentiers, l'un des gros de l'armée marchant au long du plus haut, et sur le sommet de la montagne, qui est vers le val Pérouse. Un autre suivoit le chemin qui meine tout au long d'Angrogne vers le Pré du Tour, lequel chemin est environ un trait d'harquebuse plus bas vers les bourgades, que n'est ledit sommet de montagne : et la troisiesme partie de l'armée suivoit un autre sentier encore plus bas que cestui-là par où on alloit aussi entre les rochers vers le Pré du Tour.

Le lundi donc 17 de mars après le sermon, et les prières faites au Pré du Tour, les gardes commencèrent à voir la grande troupe qui montoit au long et sur le sommet de la montagne, et en mesme temps virent des fumées au milieu d'Angrogne, pource cognurent que l'ennemi y estoit aussi, et bien tost après virent que tout marchoit vers eux, avec si grande apparence, qu'ils en furent au commencement

espouvantés. Car les chemins n'y estant guères larges, les ennemis ne pouvoyent monter qu'à la file, qui pource estoit de tous costez très-longue, et la lueur des armes à la clarté du soleil y augmentoit la terreur, toutefois après les ardentes et réitérées prières à Dieu chacun se disposa à son devoir.

On avoit auparavant préveu le danger, et pourveu de quelques bastions et remparts au travers du chemin ordinaire, et au haut de la montagne, mais non au sentier plus bas, qui ne sembloit pas estre dangereux à cause de sa roideur, et difficulté parmi les rochers en quelques lieux : tellement qu'on n'y avoit pas mesmes mis aucune garde, y ayant assez à faire pour tous à conserver les autres lieux plus faciles à l'ennemi.

Or les troupes ennemies qui se pouvoyent quasi tousjours voir les unes les autres, s'avançoyent esgalement pour arriver et donner toutes l'assaut en mesme temps, comme elles firent, car les deux plus hautes estans arrivées non guères loin des remparts, se reposèrent environ un quart d'heure. Puis allèrent furieusement à l'assaut, auquel les défendeurs s'opposèrent vaillamment, mais ils s'apperceurent bientôt de l'autre troupe passée au plus bas par lesdits lieux difficiles, et non gardés, lesquels elle avoit desjà passé et pouvoit bien tost entrer dans le Pré du Tour, ou assaillir par derrière ceux qui défen-

doyent le rempart du milieu: c'est pourquoi la plus-part de ceux ci quittèrent incontinent leur défense, pour courir contre la troupe entrée, tellement que peu à peu ne se trouvèrent plus que cinq à défendre le bastion, auquel se présentèrent deux alfières avec leurs enseignes, pour le surmonter, desquels l'un fut blessé à mort, et recula et plusieurs avec lui, l'autre planta courageusement son enseigne sur le bastion, mais on n'eut aucun long bois propre à la tirer dedans, il y avoit une seule picque, de laquelle l'un des cinq frappoit incessamment sur ceux qui se monstroyent sur le bastion pour entrer et les renversoit de l'autre costé. Les autres quatre se défendoyent courageusement : mais une troupe d'ennemis descendue plus bas, entra dedans, et tua un des cinq. L'un des quatres restans en vie, se tourna contre ceux-là à grands coups de pierre, et les chassa, les trois autres ayans laissé leurs harquebuses, en firent de mesme pour défendre le bastion sur le chemin : mais ils n'attendoyent plus que la mort, quand ils apperceurent la troupe ennemie entrée plus bas par les rochers, laquelle avoit prins la fuite et alors reprenans courage, ils soustindrent l'assaut d'une vaillance merveilleuse, jusqu'à ce que la compagnie volante arrivée à cest extrême besoin, leur donna le nécessaire secours, après avoir aidé à mettre en route les ennemis susdits, desquels ils fi-

rent une grosse tuerie; les ayans rencontrés en des lieux droits et difficiles, auxquels on ne pouvoit monter ni descendre qu'avec grande difficulté. Leur chef principal se nommoit Sebastian de Virgile, homme de réputation au faict de la guerre. Cestui-ci au partir de son logis à Luserne, menaçoit et se se vantoit de faire ce jour-là des choses horribles : mais son hostesse lui dit : *Monsieur, si nostre religion est meilleure que celle de ces gens-là, vous aurez la victoire, mais si la leur est meilleure, vous ne l'aurez pas.* Il eut au combat les deux cuisses percées d'harquebusades et fut emporté par les siens; la nécessité extrême ayant obligé ceux qui autrement les eussent peut-estre tous tués à les laisser fuïr, et emporter leurs blessés, pour aller au secours de ceux qui n'en pouvoyent plus à la défense du bastion. Et vers le soir ce chef demi mort, estant remporté au mesme logis, son hostesse lui dit, *Je vous avois bien dit, monsieur, que si leur religion estoit la meilleure, vous n'auriez pas la victoire.*

Or après que le secours fut arrivé à la défense du bastion, tant de la compagnie volante, que de tous les autres qui l'avoyent quitté auparavant, l'ennemi n'eut plus le pouvoir de l'approcher sans trouver la mort incontinent. On afferme mesme que le sieur de la Trinité s'en estant trop approché, une balle lui

emporta une verge qu'il avoit en la main, ce qui le fit reculer assez loin, et qu'on le vid larmoyer pour le grand nombre des siens qu'on voyoit estendus morts auprès du rempart.

Quant au bastion du sommet de la montagne, il fut aussi longuement et furieusement assailli, mais tousjours vaillamment et furieusement défendu. Au commencement les défendans laissèrent approcher l'ennemi bien près avant que de tirer un seul coup d'harquebuse, ni faire aucun signe de défense : dequoi il s'esbahissoit fort : mais quand il fut assez près, ils se ruerent tous sur les assaillans à coups d'harquebuses, et d'autres armes, pierres, et autres instrumens de défense, qu'ils avoyent apprestés, roulans des grandes pierres apprestées sur les ennemis qui vouloyent surprendre le bastion par le bas : tellement que le nombre des morts et des blessés du costé de l'ennemi y fut grand, tout ce que les pionniers pouvoyent faire pour les couvrir, ne les ayant peu garentir là ni ailleurs, non plus que les mantelets de bois en bon nombre, que les soldats se plaçoyent devant pour couverture de cinq pieds de hauteur, et de quatre doigts d'espeisseur : et finalement les défendans leur tirans en flanc, leur firent quitter le tout.

Le sieur de la Trinité avoit fait apporter force vivres là haut pour continuer l'assaut le lendemain,

s'il n'y pouvoit entrer le premier jour. Mais quand il eut veu la grande perte des siens, et que ni la force ni la ruse ne lui avoit peu acquérir ni honneur, ni profit, sur le soir il fit retirer son armée fort affoiblie, et harassée. La noblesse de Piedmont, qui estoit venue à ce spectacle, n'y vid pas ce qu'elle avoit pensé.

En la plaine la pluspart des personnes estoyent tout le jour attendans les nouvelles de la piteuse desconfiture de ce povre peuple : mais ils furent fort estonnés quand ils virent que depuis le midi jusques au soir, on n'avoit cessé d'emporter embas d'hommes morts, et emmener, ou porter des blessés, combien qu'on ne les emporta pas tous, car il en demeura grand nombre de morts, que le peuple ensevelit le lendemain.

Plusieurs eussent désiré de poursuivre l'armée fuyarde, et plusieurs autres (et des ennemis mesmes) s'esmerveilloyent qu'on ne l'eust fait, veu le povre estat auquel elle se trouvoit alors, et qui n'avoit autre désir que de se pouvoir sauver, tous les siens ayans grande appréhension d'estre poursuivis, comme ils ont confessé eux-mesmes. Mais les principaux chefs, principalement les ministres, ne voulurent pas consentir à ceste poursuite, car ils avoyent conclu dès le commencement de la guerre au mois d'octobre précédent, et puis confirmé au commencement

de février dernier, *que si l'extrême nécessité les contraignoit de se défendre par armes, que pour des grands respects et principalement pour espargner le sang humain, on se contiendroit en la seule défense: et Dieu donnant quelque victoire, qu'on en useroit le plus modestement qu'il seroit possible.* Et les ministres par tout où ils peurent, comme aussi en ceste occasion, firent observer lesdits règlemens qui firent sauver la vie à très-grand nombre d'ennemis en plusieurs occasions : et outre cela plusieurs du peuple estoyent aussi fort las, et quasi tous avoyent employé toutes leurs munitions: parainsi on laissoit aller tous les reschappés sans autre poursuite, pour employer le temps à louër Dieu d'une si notable délivrance, et fut chose admirable, et digne de perpétuelle mémoire, qu'en toute ceste journée ne furent tués que deux des défendans, et deux autres blessés qui furent bien tost guéris.

Le succez de ceste journée donna grand courage aux réformés des valées, et resjouyssance à leurs amis ; mais au contraire leurs adversaires en demeùrèrent merveilleusement confus, et estonnés. Ceux de l'armée se retirans, crioyent tout haut, *Dieu bataille pour eux, et nous leur faisons tort.* On disoit cela mesme par tout le Piedmont. Le lendemain l'un des principaux capitaines rendit les reliques de sa troupe au sieur de la Trinité, disant, qu'il ne re-

tourneroit jamais plus à telles actions, et là dessus s'en alla. Un autre capitaine disoit, *qu'il s'estoit trouvé en plusieurs guerres, assauts, batailles, et combats, mais qu'il n'avoit jamais veu soldats tant esperdus, comme quand il faloit combattre contre ces gens ici.* Plusieurs soldats aussi confessans qu'ils ne s'estoyent jamais trouvés ailleurs tant esperdus és actions militaires, attribuoyent cela aux prières des ministres, qui (à leur dire) les conjuroyent. Quelques autres disoyent, que c'estoit pource qu'eux estoyent accoutumés de combattre en campagne au large, et pource estoyent esperdus és lieux de montagne, et destroits : mais ils ont eu en ceci la bouche close. Quand és occasions ils ont expérimenté, qu'autant peu d'honneur et de profit remportoyent-ils des attaques qu'ils faisoyent contre les réformés, en la plaine, et lieux larges, et libres, qu'és lieux estroits, et montagneux, comme on vid entr'autres exemples, en ce qui arriva au mesme mois de mars, car deux ou trois compagnies de soldats, estans allées à Angrogne, pour cercher si elles trouveroyent és maisons abandonnées quelque reste de caché, environ vingtcinq du peuple les vindrent assaillir, en beau pays plat, et large, et combattirent là long temps : quelques uns mesmes corps à corps, entr'autres un de ceux d'Angrogne se jetta contre un des capitaines ennemis, et l'embrassant le

jetta finalement à terre, et lui osta son chapeau. Plusieurs des soldats y furent blessés et d'autres tués. Un seul d'Angrogne y mourut, un autre y fut un peu blessé, mais il ne laissa pas de combattre avec ses autres compagnons, jusqu'à ce qu'ils eurent déchassé les survivans de ces ravageurs, faisant cognoistre que la victoire ne dépend pas du grand, ou petit nombre, ni du combattre au large, ou à l'estroit, ou en la plaine, ou en la montagne, mais de la miséricordieuse assistance de Dieu, qu'il donne quand il lui plaît à ceux qui maintiennent une juste cause, et sur tout celle de la saincte vérité, comme il a monstré pour ses fidèles en ceste persécution, durant laquelle, en toutes les actions militaires faites à Angrogne, autant les remarquées en ceste histoire, comme tant d'autres, que pour briefveté nous n'y avons pas couchées. Les ennemis y ayans perdu si grand nombre d'hommes: des réformés, n'y en est mort en tout que quatorze: assavoir neuf d'Angrogne, deux de Sainct Jean, un du Taillaré, un du Villar, ou Boby, et un de Fenestrelles en val Cluson.

CHAPITRE XXVI.

Propositions d'accord. François Gilles moyenneur tué. Meurtriers punis. Le sieur de la Trinité au val Sainct Martin. Disette au val Luserne.

Après cela le sieur de la Trinité voyant que pour toutes ses ruses, et efforts il ne pouvoit acquérir aucun honneur ni profit pour soi, ni pour autrui, il envoya aux réformés deux gentils-hommes du val Luserne, pour les exhorter à vouloir entendre à quelque accommodement, auxquels ils respondirent: *qu'ils ne désiroyent qu'une bonne paix, qui fût selon Dieu, et sans préjudice de leurs consciences, comme ils avoyent tousjours amplement tesmoigné par leurs escrits, auxquels encores de présent ils se rapportoyent du tout.* Il leur renvoya depuis plusieurs autres entremetteurs, mais on ne s'osoit fier à lui, car on avoit expérimenté, que quand il parloit de paix c'estoit alors qu'il s'y faloit moins fier.

On adjousta plus de foy aux propositions qu'en fit faire le seigneur de Raconis, car on ne l'avoit point expérimenté trompeur, et pource fut concerté qu'on se trouveroit au jour, et lieu nommé, en la valée de Luserne, pour entrer en traité. Les saufconduits

nécessaires furent accordés, et nommés les pasteurs et députez qui s'y devoyent trouver de la part des réformés, mais ils furent advertis que la nuict une bande d'ennemis s'estoit mise en embusche sur leur chemin, pour les surprendre, et pource ils n'y allèrent point.

Peu de jours après ledit seigneur de Raconis (qui sembloit estre desplaisant de ceste guerre) envoya au Pré du Tour pour le mesme sujet, François des Gilles de Briquéras (homme de bien, duquel a desjà esté parlé ci devant, qui estoit familier dudit Seigneur, et ami des principaux de la religion) pour conférer de ce mesme affaire avec les ministres et syndiques, ce qu'ayant faict, il voulut s'en retourner ce soir-là mesme, quoi que fort tard, contre l'advis desdits syndiques, et ministres qui le prièrent fort de loger là: disant, qu'il avoit promis au sieur de Raconis de lui faire response le soir mesme. Parquoi on lui donna un homme pour l'accompagner: mais estant arrivé au bas d'Angrogne, et ayant renvoyé celui qui l'accompagnoit, il y fut tué par deux hommes d'Angrogne, qui autrement sembloyent estre gens de bien, et bien aprentés. Le lendemain matin on entendit quelque chose de ce meurtre au Pré du Tour. On envoya incontinent gens pour recognoistre la vérité, qui trouvèrent ce corps mort, et l'enterrèrent au temple d'Angrogne. Environ midi l'un des

meurtriers entra au Pré du Tour, où on lui donna la chasse, non moins qu'on auroit fait à un loup enragé; estant pris prisonnier il confessa le faict, et incontinent on envoya cercher, et prendre l'autre meurtrier. Les pasteurs et principaux d'Angrogne, et des églises réformées circonvoisines s'assemblèrent pour prendre advis sur un tel faict, l'un des plus fascheux qui leur fût arrivé en ce temps. On fit des prières extraordinaires à Dieu, afin que le sang respandu de cest homme-là ne fût pas imputé au peuple innocent de tel meurtre. Puis on escrivit à monsieur de Raconis le desplaisir qu'on avoit de ce qui estoit arrivé, le priant d'envoyer gens pour prendre les informations des meurtriers prisonniers, l'asseurant qu'ils en feroyent telle justice, qu'un chacun en pourroit cognoistre leur innocence. Ils lui envoyèrent ensemble les habits du mort. Mais ledit seigneur demanda qu'on lui remît les prisonniers entre ses mains, pour en faire lui mesme la justice. A quoi ceux d'Angrogne consentirent sous trois conditions: 1° *qu'on ne parleroit aux prisonniers que de la Parole de Dieu, et qu'on ne leur feroit chose aucune contre leur conscience;* 2° *qu'on en feroit bonne et briefve justice, et que cest ottroy ne porteroit aucun préjudice aux priviléges de leur communauté;* 3° *que selon lesdits priviléges, l'exécution s'en feroit sur les terres d'Angrogne.* Ledit

seigneur ayant promis toutes ces conditions, on lui envoya les prisonniers accompagnés d'environ cinquante harquebusiers jusqu'aux confins d'Angrogne, où ils furent remis à ceux que ledit seigneur avoit envoyé pour les recevoir. Ce devoir tourna à grand honneur au peuple d'Angrogne, et disoit-on que le Duc et son conseil en avoyent esté grandement esmeus et satisfaits.

Or en ce temps le sieur de la Trinité estoit allé avec son armée en la valée de Sainct Martin, au secours de la garnison du chasteau du Périer, estroitement assiégée par les réformés de ladite valée, assistés par leurs frères voisins du val Cluson, à cause des continuelles vexations que ceste garnison leur faisoit souffrir, et les assiégeans à l'arrivée de l'armée levèrent le siège pour défendre leurs maisons et communautez, qui autrement eussent esté assaillies par l'armée, laquelle ne peut faire aucun progrez en aucune des communautez qui sont au dessus dudit chasteau vers les montagnes, quelque effort que elle y eut sceu faire en un mois, ou environ qu'elle y demeura: et quant à quelques communautez plus basses, les habitans de la religion s'estans retirés avec leurs frères esdits lieux plus asseurés ils y furent aussi garentis de leurs mains, comme aussi ceux du val Pérouse, jusqu'à ce que l'armée retourna au val Luserne, et les laissa en paix.

Durant ledit mois la valée de Luserne eut quelque peu de relasche, combien que le sieur de la Trinité y eust laissé des troupes en garnison pour les retenir afin qu'ils n'allassent au secours de ceux du val de S. Martin, et pour empescher qu'aucun ne peut pourvoir des vivres à ces povres gens qui en avoyent disette, sur tout de bled, procurant de les faire tomber à sa discrétion par la famine, s'il ne les pouvoit vaincre autrement; mais Dieu y pourveut, leur faisant recouvrer du bled, et du pain, mieux qu'auparavant, et tant qu'avec les laictages, herbes, et de la chair, de laquelle ils avoyent médiocrement, ils s'alimentèrent durant la guerre, et jusqu'à la prochaine moisson.

CHAPITRE XXVII.

Le sieur de la Trinité retourné du val S. Martin, flatte et trompe les principaux du Taillaré. Bons conseils non suivis. Taillaré ravagé et cruellement traité par l'ennemi. L'ennemi repoussé avec grande perte de ses gens, par qui, et comment.

Après le retour du sieur de la Trinité en la valée de Luserne, il recommença ses propositions d'appointement, fortifiant cependant son armée tant qu'il

pouvoit pour faire un grand effort contre le Taillaré, et le Pré du Tour, et pour parvenir plus facilement à son dessein, il voulut commencer par une grande tromperie contre ceux du Taillaré, par la contrée desquels il pensoit aller surprendre le Pré du Tour, vers l'occident méridional, l'ayant desjà assailli en vain par tous les autres endroits, et l'entreprit en ceste sorte.

Le dimanche 16 d'avril il envoya à Michel Reymondet du Coing, à Jean Rousset, et à deux autres des principaux du dit Taillaré, qu'ils lui allassent parler à la Tour, où à sa venuë du val S. Martin il avoit derechef campé son armée, et leur envoya ensemble le saufconduit, leur faisant entendre qu'il avoit à leur dire des choses de par S. A. qui leur seroyent fort agréables. Ceux-ci suivant les règlements establis, en demandèrent conseil à quelques uns qui en avoyent la charge, et spécialement au pasteur sur-intendant de la compagnie volante, lequel les conseilla d'y aller: mais de se garder bien d'entrer en aucun traitté avec lui, ni de lui promettre chose quelconque, sinon de rapporter fidèlement à leurs gens tout ce qu'il leur proposeroit, et de lui en faire response le plus tost qu'ils pourroyent, n'ayans aucune autre charge, et qu'à leur retour on feroit considération sur ce qu'il leur auroit dit, pour lui faire la response telle qu'on trouveroit à propos.

Ces quatre arrivés à la Tour furent receus avec caresses par ledit seigneur, qui leur proposa, que le Duc lui avoit tout fraischement escrit: *qu'il avoit eu de fort bonnes informations des comportemens de ses subjets du Taillaré, sauf de quelques gardes qu'ils faisoyent, et que moyennant qu'ils posassent du tout les armes, et quittassent du tout telles gardes, marques de desfiance et de souslèvement, qu'il eust à les préserver en repos, et tranquillité, et ne permettre à aucun de ses soldats de leur faire aucun desplaisir; mais que s'ils continuoyent à faire telles gardes, il eût à leur courir sus, et les chastier rigoureusement,* leur demandant sur ceci prompte résolution et response.

Ces quatre (selon leur rapport) lui respondirent: « que leur peuple ne sachant ce qu'il leur vouloit » proposer, ne leur avoit donné charge sinon d'aller » apprendre ce qu'il lui plairoit leur proposer, pour » en faire le rapport, et pource le prioyent de leur » ottroyer le terme nécessaire pour ce faire, lui pro- » mettans response au plustost qu'ils pourroyent ». Mais lui leur dit en colère: « qu'il vouloit la res- » ponse d'eux sur le champ, pour l'envoyer prom- » ptement à S. A. qu'autrement il y pourvoiroit: » tellement que ces gens lui promirent de faire tout ce qu'il commandoit: sur quoi il leur fit tant de belles promesses, qu'ils s'en retournèrent tous joyeux,

et contens; et à leur retour dirent à ceux qui les attendoyent pour les conseiller: « qu'ils apportoyent » de bonnes nouvelles, que le Duc ayant eu de » bonnes informations d'eux, leur portoit bonne af- » fection, les avoit recommandés au sieur de la Tri- » nité, qui leur promettoit toute faveur, et protec- » tion, pourveu qu'ils se fiassent du Duc et de lui, » sans faire gardes, qui monstroyent signe de des- » fiance, ce qui mescontentoit fort S. A. et pourtant » qu'il leur avoit faict promettre qu'ils ne le feroyent » plus, n'ayans peu obtenir de lui le terme qu'ils lui » avoyent instamment demandé pour en faire le rap- » port, et en aviser avant que promettre: mais qu'à » ce qu'ils avoyent entendu ils n'avoyent rien à » craindre, ni besoin de faire gardes ».

Alors le personnage susnommé, qui en telles affaires avoit la principale charge où il se trouvoit, les tança asprement de s'estre émancipés à promettre sans advis commun, chose tant importante contre les règlemens généraux, et ensemble tant périlleuse, sur la croyance des paroles d'un personnage qui n'avoit jamais faict plus de mal, que quand il avoit usé de tel langage, lors qu'on s'y estoit fié. Et pourtant cognoissant par l'expérience qu'ils estoyent en un grand et éminent danger, il les exhortoit à recognoistre la faute qu'ils avoyent faite, et à pourvoir promptement à leur conservation, par une gé-

nérale vigilance, et gardes extraordinaires avec toute prudence, avec le deu recours au Seigneur.

Ce discours fini, le premier susnommé des quatre susdits se monstrant du tout enyvré des belles paroles et promesses qu'il avoit receuës, respondit: *je sçay ce que m'a dit monseigneur de la Trinité, qui a peur face garde, je la feray la teste sur mon coussin, car je n'ay point de peur,* et cestui-là estoit alors le capitaine de toute ceste contrée du Taillaré. Alors le susdit personnage lui ayant remonstré l'impertinence de telles paroles lui dit: *puis que vous ne voulez pas faire ce que vous devez, selon vostre charge, Dieu vous fera rendre conte de tout le mal qui adviendra par vostre coulpe*, et sur ce les laissa, et dit à ceux qui l'accompagnoyent: *ces gens-là sont enchantés, et cependant en extrême danger, allons donner ordre à nostre compagnie, car je tiens pour asseuré que nous aurons demain de grands affaires.* Ils se retirèrent donc à la Combe, leur principale retraite, d'où ils envoyèrent des sentinelles és lieux nécessaires, et firent que toute la compagnie volante se trouva ensemble, et disposée à marcher, lors qu'à la première aube du jour ils ouïrent l'advis que leur donnoit l'une de leurs sentinelles par le son de l'oreillette, et par les autres signes ordonnés que l'armée ennemie montoit au Taillaré. Alors s'estans tous derechef recommandés

à Dieu, prindrent un chemin fort haut, difficile, et fort dangereux au travers des roides pentes des hautes montagnes, et grands rochers, pour arriver au plus haut du Taillaré, et au dessus de l'ennemi, pour le repousser en bas s'il estoit possible: mais le chemin qu'ils avoyent à faire estant de plus de deux lieuës de longueur, ils ne peurent arriver à temps pour secourir le Taillaré surprins en ceste sorte.

Le sieur de la Trinité ayans par ses trompeuses paroles endormi le 16 d'avril les quatre qui lui estoyent allé parler, et par leur moyen tout leur quartier, il envoya la nuict suivante une partie de son armée à la partie basse d'Angrogne, où nul n'habitoit pour lors. Puis le lundi matin 17 d'avril il les fit acheminer vers le Pré du Tour, en deux grosses troupes, par deux divers sentiers peu esloignés l'un de l'autre; et envoya l'autre partie de l'armée la mesme nuict au Taillaré, et ce en plusieurs troupes, pour surprendre toutes les bourgades de ce grand quartier tout en mesme temps, tellement qu'au poinct du jour l'ennemi s'y trouva par compagnies quasi par tout, entrans par force dans les maisons, ravageans, emprisonnans, tuans et commettans les autres excez accoustumés en telles occasions par gens sans crainte de Dieu. Plusieurs se sauvèrent en chemise, autres pensans se sauver par la fuite, furent blessés ou tués, tellement qu'il s'en trouva treize

morts, petis, ou grands. Un régiment d'espagnols naturels qui faisoit la pointe, fit aussi le plus d'excez. Jehan Rousset l'un des quatre susnommés, combien qu'il habitast à la bourgade dite la grande Ruë, qui y est des plus hautes, y fut attrappé à son lever, et faict prisonnier. Le capitaine Reymondet qui ne vouloit faire garde que la teste sur son coussin, habitoit en une bourgade fort haute et escartée, et eut l'advis du malheur courant, par les grands cris et fracas des soldats et habitans és bourgades inférieures, et le loisir de s'enfuïr avec sa femme, encores foible de son accouchement avec son petit fils, et conduisit le tout tant haut qu'il peut vers les grands rochers, où il mit sa femme et son dit fils dans une caverne, avec une autre femme voisine, et lui monta plus haut sur un rocher, regardant l'armée, laquelle ne trouvant plus par les bourgades sur quoi exercer ses cruautez et rapines, s'estendit encore plus haut vers les rochers pour y faire de mesme sur ce qu'elle trouveroit; d'où advint qu'il vid arriver et entrer deux soldats en la caverne où estoit sa femme, et leur cria: *messieurs, je vous supplie d'avoir merci de ma femme, et de mon petit fils, je suis celui qui allay hier parler à monseigneur vostre général, qui me fit tant de caresses, et de belles promesses;* les soldats lui crioyent qu'il descendît, mais il ne le voulut faire, ils entrèrent dans la caverne, où

l'un disoit de tuer tout; mais l'autre le retint disant, que c'estoit la femme d'un qu'il cognoissoit, car ils estoyent piedmontois, ils prindrent seulement quelques hardes, puis s'en allèrent après l'armée laquelle ayant surmonté la colline du Taillaré, s'avançoit à grands pas vers le Pré du Tour, esloigné de là moins d'une lieuë vers le septentrion.

Au mesme temps ceux du Pré du Tour ayans fini de grand matin leurs prières publiques à l'accoustumée, furent advertis par leurs sentinelles de l'approche des ennemis de devers le Taillaré au midi, et devers l'orient en deux endroits par Angrogne; on despescha des combattans pour s'y aller opposer. Ceux qui allèrent contre les méridionaux n'estoyent au commencement que douze, lesquels rencontrèrent la file des ennemis marchans par un chemin estroit et rabotteux, par lequel ils pensoyent surprendre le Pré du Tour par le haut, six d'entr'eux firent teste à l'ennemi dans le sentier, et empeschèrent les ennemis de passer plus avant; les premiers arrestés, arrestent tous les autres, et la qualité du lieu ne leur permettoit de s'eslargir, les autres six estans courus plus haut, rouloyent en bas des gros rocs par le roide pendant de la montagne, qui donnans dans ceste file ne pouvoyent faillir d'emporter toujours quelqu'un en bas les précipices. Les douze furent secourus par d'autres, qui leur arrivèrent du Pré du

Tour, tellement que les ennemis furent contraints de tourner le dos aux défendans, et retourner au lieu dit Coste Rossine, où estoit encore une partie de leurs troupes, y estans tous rassemblés, et consultans de ce qu'ils avoyent à faire. La compagnie volante arriva par le dessus, et se couvrans tous des gros arbres de fau, des rocs, et petites murailles qui y sont, tiroyent sans cesse dans ceste grosse masse d'ennemis, qu'ils ne pouvoyent faillir d'un seul coup. Ceux d'Angrogne en faisoyent de mesme de l'autre costé: tellement que l'ennemi y perdit un grand nombre des siens, et entre les autres un grand Rodomont couvert de toutes pièces, lequel bravant et se mocquant des harquebusades qu'on tiroit, fut percé tout outre d'une bale de bronze qu'on lui tira, et tomba mort, et près de lui un autre qui pensoit le soustenir. Il est vray que l'ennemi faisoit gresler ses mousquetades et harquebusades de tous costez: mais pource que les défendans estoyent espars et couverts comme a esté dit, ils n'en recevoyent que peu ou point de dommage; sauf que de trois qui estoyent derrière une muraille, l'un ayant haussé la teste par dessus, y fut tué par une harquebusade au front: tellement que l'ennemi ayant fait toutes les espreuves qu'il peut pour passer outre vers le Pré du Tour, et n'y pouvant rien faire, fut contraint de se retirer. L'on tient pour asseuré que si dès le com-

mencement ceux d'Angrogne eussent esté asseurés d'avoir le secours tant opportun, et eussent laissé embarquer toutes les troupes (comme elles avoyent commencé) entre ces rochers et précipices, leur donnant dessus deça et delà à bon escient, à grand peine en seroit-il eschappé un seul.

Or l'armée après avoir beaucoup perdu, estant contrainte de se retirer, le fit au long, et sur le sommet de la montagne qui est entre la Tour et Angrogne, et de là se vient peu à peu abbaissant jusques bien près du bourg de la Tour. Le lieu estroit ne permettoit aux poursuivans de leur donner dessus, comme ils eussent faict s'ils fussent descendus par les bourgades du Taillaré. Ladite retraite se fit avec bon ordre par quelque temps, il y avoit toujours des compagnies qui succédoyent les unes aux autres, et qui s'opposoyent aux poursuivans, cependant l'armée descendoit sans désordre, et lors qu'elle trouvoit quelque lieu favorable, elle s'y arrestoit et combattoit tant qu'elle y pouvoit subsister. Le sieur de la Trinité qui ce jour là avoit gardé les trenchées à la Tour avec des troupes, les envoyoit par fréquens messages encourager et promettre secours: mais estans arrivés en un lieu un peu large, et propre à se mettre en rang de bataille, qui s'appelle le champ de la Ramée, les chefs commencèrent à disposer leurs bataillons, pour y attendre les poursuivans, et les

combattre, ce que toutefois ils ne firent pas: car iceux arrivans se jettèrent avec telle impétuosité sur ceste armée, que quelques uns de ses principaux chefs mis par terre, elle se mit toute en désordre et en fuite, sans faire plus aucune résistance, les soldats se précipitans d'eux mesmes en des lieux précipiteux, qu'ils n'avoyent loisir de recognoistre; autres se laissans tuer dans les vignes, desquelles ils ne savoyent se desvelopper. Ceux qui peurent arriver en santé à la plaine de la Tour, se retirèrent dans le bourg là voisin, où leur général les attendit, extrêmement fasché de telle infortune, mais principalement de la mort du capitaine Cornelio, audit Champ de la Ramée, qu'il pleura à chaudes larmes, disant: *qu'il ne regretteroit pas tant la perte d'une compagnie toute entière, comme de ce seul personnage.* Aussi ceux qui le visitèrent mort, tesmoignoyent n'avoir jamais veu un plus brave corps d'homme. On affermoit que le sieur de la Trinité désirant de l'avoir auprès de soy, le pria tant. et avec tant de promesses, qu'il l'arracha d'auprès de sa nouvelle espouse laquelle fondant toute en larmes, ledit seigneur lui promit en parole de cavalier, et avec serment, qu'il auroit tel soin de sa conservation, que dans peu de temps il le lui ramèneroit en bonne santé.

Les poursuivans estans arrivés à la plaine de la Tour, y firent alte, et après avoir rendu gràces à Dieu, ils firent un peu de reveuë, et trouvèrent n'avoir perdu que deux hommes au combat, et leur nombre depuis le matin s'estre fort augmenté: car les reschappés du Taillaré s'estoyent joints avec eux, et un autre renfort leur estoit arrivé de Villar et Boby, si qu'estans bon nombre, et tous bien délibérés, fut proposé d'aller assaillir, et déchasser le camp de la Tour, esloigné seulement d'un trait de mousquet, mais on proposa au contraire, qu'outre les raisons autrefois produites, plusieurs n'avoyent encores rien mangé ne beu ce jour là, et avoyent besoin de réfection, et de repos, et aussi qu'on se mettroit en hazard de perdre plusieurs hommes, en assaillant tant d'hommes de guerre dans leurs retranchemens, tellement que le tout estant bien considéré, on jugea estre mieux de ne l'entreprendre pas.

Quant aux deux troupes qui estoyent allées par Angrogne vers le Pré du Tour, elles s'en retournèrent sans grand effect ayans veu depuis la montagne d'Angrogne le povre succez de leur autre et principale armée sur la montagne de la Tour, qui dès le matin n'avoit rien peu avancer, et après avoit esté contrainte de prendre la fuite avec sa grande perte et honte, pour récompense en partie des maux qu'elle avoit faicts le matin au Taillaré.

Cestui-ci fut le dernier des efforts actuels que le sieur de la Trinité fit contre les réformés des Valées, car soit que sa conscience l'accusant de ses trahisons, il en craignît quelque grande vengeance, et d'estre assailli dans son camp, ou pour autres raisons, il descampa dès ce jour-là mesme, et sans s'arrester en aucun lieu de la valée, il se retira à Cavour avec partie de ses gens, lesquels maudissans pour la plupart. ceux qui les avoyent fait aller à telles entreprises, faisoyent des grands sermens de n'y retourner jamais, et se desbandoyent pour cercher mieux ailleurs, et tient-on pour asseuré que si on eust continué de les poursuivre le jour susdit, il n'en seroit point demeuré de reste des survivans en la valée de Luserne.

Cependant le sieur de la Trinité après sa retraite, faisoit encores du mauvais, et comme s'il ne se fût retiré que pour mieux faire, menaçoit de retourner assaillir les bastions du Pré du Tour, mais avec le canon. Parquoi ceux d'Angrogne firent un bastion de terre d'environ cinq cents pas de longueur, lequel on pouvoit aisément voir de Luserne. et dirent à ceux qui les menaçoyent: *que si on leur menoit le canon, on ne le ramèneroit pas si tost.* Ledit seigneur escrivit au sieur Noël ministre d'Angrogne, que le Duc lui avoit commandé de bastir une forteresse ou deux à Angrogne, ou au Villar, où il trou-

veroit mieux, dequoi il l'avoit voulu advertir, afin que par son moyen le peuple fût adverti, que s'il vouloit s'employer aussi à tel bastiment, qu'il seroit bien traité, qu'autrement on procèderoit contre lui à toute rigueur. On eut aussi advis qu'on avoit ramassé par le Piedmont grand nombre de pionniers, pour avec la gendarmerie, venir pour cest effect, et pour couper les bleds, vignes, et arbres, par tout où l'on pourroit, et qu'on devoit commencer le lundi alors prochain. Parquoi le dimanche furent faites en Angrogne, et és églises circonvoisines les prières extraordinaires pour tel subjet, et chacun se disposoit à la défense, et desjà la cavalerie ennemie logée à Briquéras, s'approchoit vers Sainct Jean pour l'exécution; mais le dimanche au soir le sieur de la Trinité receut des lettres (à ce qu'on disoit) qui le firent désister.

Pour toutes ces menaces, et appareils les réformés ne perdoyent point courage, s'asseurans que le Tout puissant qui les avoit tant favorisés jusques alors, ne les abandonneroit pas à l'advenir, et furent ensemble encouragés par une troupe de vaillans hommes qui leur arriva de Provence au secours, et qui firent pas expérience cognoistre leur courage, et valeur, et en outre apportèrent la lettre suivante escrite par le sieur de Mercure, un des principaux pasteurs des églises de Provence adressée:

A Messieurs, et frères,
Ministres, Syndiques, Conseillers,
et Peuples des Vaux d'Angrogne,
la part où est besoin.

« Le Dieu des armées vous veuille fortifier par nostre
» Seigneur Jésus-Christ, en la force de son Sainct
» Esprit. Amen ».

« Chers Seigneurs et frères. Les présens porteurs vous feront apparoir, quel est le bon vouloir des Eglises de Provence, lesquels après avoir faict toute diligence, se sont mis en chemin avec les premiers qui de jour en jour sont suivis à la file. Christophle Tour est encore deça pour diligenter de chasser tout devant soy, et y aller lui-mesme, comme il a esté esleu par le Synode provincial à ce faire. Cependant au nom de Dieu, ayez courage, car vostre ennemi se peut asseurer à sa grande confusion de sa ruine prochaine, et vous de délivrance merveilleuse: comme jusqu'à présent avez senti son paternel secours. Et cela soit pour recommandé que quoy que l'on face, on ne s'appuye point sur les forces de la chair, et que justement vous protestiez de faire vos efforts contre vostre volonté, et à vostre grand regret, et pour ne renoncer à l'Evangile de Christ. Cependant

que ce soit dit fraternellement, estans fort bien asseurés de vostre bon conseil. En tel endroit faisant fin, vous présentons les très affectionnées recommandations de tous les frères de nos Eglises: prians derechef le Seigneur vous vouloir assister par la force de son S. Esprit, et vous estre seure forteresse. De L'ormarin ce 5 de may, par

« *Votre très humble et serviteur*, De Mercure, *au nom des Eglises de Provence* ».

Les soldats susdits arrivés de Provence, ne portoyent pas tel respect aux soldats qui tomboyent entre leurs mains: ni mesme aux habitans papistes, comme avoyent accoustumé de faire ceux des Valées: tellement que si l'acheminement à la paix n'eût fait faire alte à ceux qui s'acheminoyent pour suivre, il y en eût eu de fort mal traittés: mais lors qu'il sembloit que tout se disposast d'un costé et d'autre à continuer avec plus d'ardeur, la persécution cruelle d'un costé, et de l'autre la vigoureuse défense, Dieu y pourveut par la paix qui se fit, comme s'ensuit.

CHAPITRE XXVIII.

Maladie du sieur de la Trinité. Acheminement à l'accord. Requeste à madame la Duchesse. Paix concluë. Concessions aux réformés des Valées, et effectuation, nonobstant quelques difficultez.

Le sieur de la Trinité au plus fort de ses menaces tomba en une grosse maladie : tellement qu'on désespéroit de sa vie, nonobstant l'assistance continuelle de plusieurs médecins, et alors sur les exhortations à la paix, proposées par monseigneur de Raconis, de laquelle il se montroit désireux, comme faisoit aussi le général des papistes voisins, non moins que les réformés, on commença à en traitter à bon escient avec ledit seigneur, lequel fut supplié de présenter en leur nom une humble requeste à madame la Duchesse, par laquelle ils la supplioyent d'intercéder pour eux, envers S. A. pour leur délivrance de tant de calamitez, y joignant aussi les siennes qui y pouvoyent beaucoup.

Dans peu de jours ledit seigneur leur fit entendre que madame avoit obtenu pour eux, *qu'ils seroyent laissés en paix, délivrés de l'armée avec total pardon de tout ce qu'ils auroyent faict durant la*

guerre, et sans estre recerchés en leurs consciences sous condition qu'ils congédieroyent leurs ministres, ne feroyent plus de presches publics, accepteroyent la messe en leurs lieux. Et quant aux prisonniers, ils seroyent délivrés moyennant rançon.

Les réformés qui n'eussent enduré tant de cruelles calamitez s'ils eussent peu en bonne conscience se soumettre devant la guerre à ces mesmes conditions, n'avoyent garde de les accepter, après avoir tant souffert d'un costé, et de l'autre avoir expérimenté tant de tesmoignages de la faveur du Seigneur au soustien d'une tant juste cause. Parquoi ils envoyèrent derechef audit seigneur de Raconis, avec une requeste à Madame, en laquelle ils lui remonstroyent bien humblement, et de poinct en poinct les raisons pour lesquelles ils ne pouvoyent promettre d'accorder à telles conditions, la supplians d'intercéder derechef pour leur faire obtenir une paix non préjudiciable à leurs consciences, et sans conditions impossibles, ce qu'elle fit, et monsieur de Raconis ayans eu commission de faire l'accord au nom de S. A. il escrivit aux réformés des Valées comme s'ensuit :

« Très-chers amis. L'affaire duquel on traitte, me semble tant important, qu'il mériteroit que quelqu'un de vous, et des plus prudens vînt jusqu'à moi en ce lieu, pour débattre les difficultez qui pourront

estre dans vostre escrit, et estans débatues, les résoudre pour un bon coup, s'il se peut, et résolues, les mettre en exécution: qu'il ne vous soit donc point fascheux de m'envoyer incontinent de vos gens, et s'il est possible, un des ministres, puisque vous vous conduisez par leur conseil, et n'ayez peur de rien, car il sera bien accompagné en sa venue et retour. Et derechef vous exhorte à n'y manquer, et pour fin me recommandant à vous de cœur, je supplie le Seigneur, qu'il vous conserve en sa grâce.

» Donné à Cavour le 5 de may 1561.

» *Vostre bon ami* PHILIPPO DI SAVOIA ».

Suivant le contenu en ladite lettre, on envoya audit seigneur les députez qu'il demandoit, qui concertèrent de l'affaire duquel s'agissoit, et fut employé presque un mois en allées et venuës, où fut besoin: et finalement en fut faite la conclusion le 5 de juin audit an, et l'accord amplement escrit, et signé par monseigneur sūsdit de Raconis, proche parent de S. A. et des ministres, et autres députez des Valées, par lequel accord « estoit ottroyé au nom
» S. A. à ceux de la religion desdites Valées, et de
» Rocheplatte, S. Barthélemi, et à tous ceux qui leur
» pourroyent avoir donné aide, pardon et rémission
» des fautes qu'ils pourroyent avoir commises par leur

» prinse des armes, tant contre S. A. que contre les » seigneurs et gentils-hommes particuliers, déclarant » sadite Altesse qu'elle les prend, et tiendra tous en sa » protection.

» Plus estoit permis aux susdits, de faire congré- » gations et avoir presches publics et autres minis- » tères de leur religion, és lieux accoustumés des- » dites Valées de Lucerne, Pérouse, S. Martin, et » quelques autres lieux comme est spécifié audit » escrit. Et és autres lieux estoit permises à iceux la » libre habitation et jouyssance de leurs biens, avec » liberté de conscience, et d'aller aux publiques pré- » dications, et conduire en leurs maisons des minis- » tres habitans dans les limites de la prédication » pour les assister de leur ministère en leurs néces- » sitez.

» Qu'il seroit permis à tous ceux des villes, et » villages desdites Valées, qui estoyent lors fugitifs, » et persistant en leur religion, nonobstant quel- » conque promesse, ou abjuration faite avant ceste » guerre contre leur dite religion de se repatrier, » et retourner en leur maison, avec leurs familles, » et vivre selon icelle, allans et venans és presches, » et assemblées, qui par leurs ministres, se feront » és lieux dessusdits, observans tout le contenu de » cest accord.

» Qu'à tous les susdits desdites Valées, et à tous » les susdits fugitifs et persistans en leur religion, » tant des lieux desdites Valées, que de Rocheplatte, » S. Barthélemi, et Méane seroyent restitués les » biens confisquez, moyennant que ce ne soit pour » autre cause que pour la religion, et pour la guerre » présente et passée. Et qu'il leur seroit permis de » recouvrer par voye de justice, de leurs voisins, » leurs meubles et bestail, mais que ce ne soyent » soldats, et pareillement de recouvrer par voye de » justice ce qui aura esté vendu, moyennant qu'on » restitue le prix de la vente.

» Que toutes leurs franchises, immunitez, et pri- » viléges, tant généraux que particuliers, obtenus » de S. A. et de ses Sérénissimes Prédécesseurs, et » seigneurs particuliers, en faisant foy d'iceux par » documens publics, leur seroyent conservés. Qu'ils » seroyent pourveus de si bonne justice, qu'ils se » cognoistroyent tenus en la sauvegarde de S. A. » comme ses autres sujets. Et qu'ils feroyent un » roole des noms et surnoms de tous ceux desdites » Valées, qui estoyent fugitifs pour la religion, tant » abjurez qu'autres, à celle fin qu'ils fussent remis, » et maintenus en leurs biens et familles, et peus- » sent jouïr des gràces, et bénéfices que leur prince » et seigneur leur faisoit.

» Qu'és paroisses desdites Valées, où l'on célèbrera » des messes et autres offices à l'usage de Rome, les » susdits ne seront contraints d'y aller, ni assister, » ni prester aide ou faveur à ceux qui célèbreront » tels offices. Et que S. A. donnoit, et remettoit aux » susdits irrévocablement toutes despenses faites par » lui en ceste guerre: et aussi les huict milles escus » qu'ils restoyent à payer des seize mille, qu'ils » avoyent promis en la guerre passée, dont les con- » tracts seroyent anéantis.

» Que seroyent rendus tous les prisonniers qui se » trouveroyent entre les mains des soldats, en payant » rançon raisonnable selon leurs biens au jugement » de messeigneurs de Raconis, et de la Trinité. Et » sans rançon seroyent délivrés tous ceux qui par » lesdits seigneurs seront jugés mal pris: et que » ceux desdites Valées qui seroyent détenus és ga- » lères (à cause de la religion seulement) seroyent » délivrez sans payer rançon.

» Et finalement qu'à tous les susdits des Valées, » Rocheplatte, S. Barthélemi, et Méane, non minis- » tres, de quelque condition, estat, ou qualité qu'ils » soyent, sera permis de converser et habiter en » commune conversation avec les autres subjets de » S. A. et pourront demeurer, aller et revenir par » tous lieux et pays de S. A., vendre, acheter, » et trafiquer en toute sorte de marchandise. Et

» qu'és Valées S. A. mettroit tel ordre qu'il seroit
» pourveu à tous inconvéniens, et mauvaises cons-
» pirations des meschans: de sorte que les susdits
» demeureront paisibles en leur religion. Promet-
» tant ledit illustrissime seigneur de Raconis que
» le Duc approuveroit toutes les choses susdites en
» général et en particulier, à l'intercession de
» madame la Princesse, et de sa grâce spéciale:
» en foy de quoi il s'est soubsigné. Et pour les
» Valées se sont soubsignés les sieurs François
» Val, pasteur de l'église du Villar, Claude Berge,
» pasteur des réformés de la Tour, George Monas-
» tier d'Angrogne, Michel Reimondet du Taillaré,
» pour tous les leurs présens et absens. A Cavour le
» cinquiesme de juin, mille cinq cens soixante, et
» un ».

En ceste sorte fut par la grâce de Dieu par le moyen de leurs Altesses assoupie la guerre ouverte, après sept mois de durée, et huict mois de cruelle persécution qui l'avoit précédée: durant lesquels quinze mois les réformés des Valées, et d'autres lieux du Piedmont souffrirent une infinité de maux, une partie desquels ont esté mentionnés ci devant: et à la fin les survivans d'iceux eurent toute occasion de louër Dieu de la bonne yssuë: et en furent en plus grande estime entre les hommes, et au contraire ceux qui par leurs calomnieuses importunitez

s'estoyent employés à enflammer ceste persécution, soit pour la haine de la religion, ou pour s'enrichir des biens des réformés, ou pour autres leurs passions n'en eurent finalement que le dommage et la honte, principalement ceux d'entr'eux qui demeuroyent dans les Valées, où l'entour, qui furent foulés de la gendarmerie, comme les autres, leurs biens furent dissipés, et leurs maisons n'y acquirent point d'honneur. Leurs voisins et de mesme religion, les maudissoyent, pource qu'ils avoyent esté cause de tant de maux qu'ils avoyent souffert, et on ne croyoit pas que S. A. leur en sçeut aucun gré. La gendarmerie n'avoit aussi non plus de quoi se glorifier : car nonobstant la grande inesgalité en nombre de combattans, et toutes autres aides, et appuis terriens, en quoi les assaillans surmontoyent sans comparaison les défendans on tenoit pour tout asseuré mesme entre les adversaires, que pour la mort d'un réformé tué en bataille y en avoit esté tué plus de cent de leurs ennemis nonobstant qu'on les eust espargnés en tant d'occasions, et pour les raisons susdites, sans quoi la tuerie en eust esté beaucoup plus grande, au jugement mesme des ennemis.

Tous donc et d'un costé et d'autre eurent occasion d'estre joyeux de ceste paix, et le furent, sauf ceux du clergé romain, qui demeuroyent esloignés des pertes, et des coups, lesquels estoyent extrême-

ment despités que la persécution qu'ils avoyent enflammée, et sollicitée avec tant de passion eust eu une telle issue. C'est pourquoi ils incitèrent le Pape à se formaliser contre ceste paix, et le Pape (ainsi que tesmoignèrent ses propres partisans) en deschargea sa colère au consistoire des cardinaux, reprochant avec beaucoup de passion les assistances qu'il avoit données pour ceste guerre: et se plaignant asprement de ceste paix faite sans son adveu: lui semblant que le Duc devoit traitter les réformés ses subjects, comme avoit faict le roy d'Espagne en mesme temps les vaudois de Calabre. Mais S. A. de Savoye advertie de ces plaintes envoya remonstrer au Pape la différence qui estoit entre les vaudois de Calabre et ses subjets réformés des Valées: et combien la paix qu'il avoit faite avec eux estoit nécessaire au bien de ses estats. Alors ces passionnés adversaires voyans qu'ils ne pouvoyent empescher l'effect principal de cest accord, s'employèrent à le traverser en ses particularitez, faisans dilayer la délivrance des prisonniers, la restitution des biens confisqués, et la réintegrande des povres fugitifs en leurs maisons, et au commerce faisoyent recevoir des affronts aux réformés. Dequoi eux s'estans plaints au seigneur de Raconis, il promit d'aller en cour, et y faire mettre tel ordre qu'on s'en contenteroit. Et peu après escrivit au sieur Noël pasteur de

l'église d'Angrogne, que madame désiroit de lui parler, et que s'il se disposoit à y aller, on lui envoyeroit le saufconduit, et la compagnie convenable pour faire son voyage en asseurance. Sur quoi le sieur Noël, avec l'advis et approbation de ceux qu'il faloit, et d'autre costé bien accompagné, et avec saufconduit, alla à Rivoles, où estoit alors la cour, revenuë de Verceil, et fut le succez de ce voyage tel que la suivante lettre le spécifie.

A mes chers frères,
les Ministres du val Luserne.

« Chers frères. Hier au soir je revins de la cour, grâces à Dieu, j'ai parlé à madame la Princesse; premièrement, je l'ay remerciée au nom de toutes les Valées, des peines et labeurs, qu'il lui avoit pleu prendre pour nous, et des grâces et bénéfices que le bon Dieu nous avoit faict par le moyen de sa Hautesse. En second lieu, je lui fis requeste de sept poincts. Le premier est, que la paix soit publiée le plustost qu'il sera possible, pour éviter beaucoup de mauvais bruits et de fascheries qu'on faisoit à nostre povre peuple, entre autres choses je lui remonstrai la mort de nos deux hommes de S. Jean. Item, la mort de nostre bon frère monsieur Martin, dequoi elle fut fort desplaisante, et aussi plusieurs de ces

dames qui estoyent là, desquelles aucunes dirent qu'elles le cognoissoyent, et qu'à Thurin elles avoyent ouï ses presdications, et blasmèrent fort les gentilshommes. Le second poinct fut de ceux qui estoyent encores és galères. Le troisiesme, du bon seigneur M. Vincent, et Claude Cot, là où s'employa fort bien le seigneur de Raconis qui estoit là présent. Le quatriesme fut de ceux de Rioclaret, et du Fayé, à la requeste desquels je présentai aussi leur supplication. Le cinquième fut de ceux de l'Arche, et de Meirone, et lui baillai leurs supplications, avec le dénombrement des povres fugitifs. Le 6 fut de ceux qui pour la grande terreur avoyent fait quelque promesse d'aller à la messe. Le 7, que la persécution cessast par tous les païs de monseigneur le Prince, aussi qu'en France. Long propos se firent de ces choses, mais finalement elle me demanda ces sept poincts par escrit; et pource que je m'en estoy douté, je l'avoy' préparé, et les lui baillay; et elle me fit response qu'elle y employeroit toute sa puissance, et qu'au plaisir de Dieu, petit à petit nous aurions tout. Item, qu'elle regarderoit soigneusement nostre escrit, et que le lendemain elle me donneroit plus ample response. Il fust aussi arresté que je ne reviendroye si tost, mais que quelques jours s'employeroyent là au service du Seigneur.

» Ce mesme jour la bonne dame princesse me dit telles paroles : « Vous povres gens des montagnes avez beaucoup d'ennemis, et seriez esbahis des mauvais rapports qu'on fait ordinairement de vous. Dites aux ministres, et au peuple, que je me recommande à eux, qu'ils ne craignent point, ce qu'on leur a promis leur sera tenu entièrement, et ne leur sera fait aucun desplaisir par monseigneur, ni par ses gens, et qu'ils ne s'esmeuvent en rien pour quelques choses qu'ils oyent : qu'ils soyent gens de bien envers Dieu, obéissans à leur Prince en droit, et raison, paisibles envers leurs voisins, et qu'en bien faisant ils ferment la bouche à leurs ennemis : et que je prie les ministres qu'ils s'employent soigneusement à cela, et moi de mon costé je m'employerai pour l'honneur de Dieu, et pour vous tous ». Bref, je ne vous saurois escrire le bon désir, et affection de ceste vertueuse dame.

» Ce mesme jour le légat du Pape fit tous ses efforts que je fusse mis en prison, et tout incontinent que je fus arrivé, il envoya le comte Stropiane vers madame, lui remonstrant : « Que j'estoy là venu, le grand scandale que c'estoit, les reproches qu'elle en auroit, les maux qui en adviendroyent ; concluant qu'il faloit que je fusse mis en prison ». La bonne dame respondit tout doucement : « Qu'elle savoit bien que j'estoy venu, et qu'elle mesme

m'avoit fait venir sur sa parole, et que c'estoit pour les affaires de S. A. pour la paix, et tranquillité du païs, et par l'ordonnance de son mari ». Et après qu'ils virent que j'avoye esté quelque temps au chasteau, la rage y fut, et crioyent. « Il a presché devant madame, quel scandale est ceci! quelle odeur sera-ce envers sa Sainctetéet devant tous les princes! » Ces misérables esmeurent tels troubles, que peu s'en falut qu'on ne mît la main aux armes. Le sieur de Raconis avec grande colère remonstra franchement au légat du pape, « que c'estoit de son cas, et la piteuse guerre de laquelle lui et les siens estoyent cause, si on ne cognoissoit pas bien quels arbres ils estoyent, et quels beaux fruits ils portoyent ». Pour fin il lui voulut rompre la teste. Le légat quant et quant escrivit à Rome en toute diligence. Le tout fut en tel trouble que la bonne dame fut d'advis que le lendemain matin je partiroye: promettant « d'avoir nos affaires pour recommandés, comme pour sa propre personne, et requérant qu'on face prières pour elle soigneusement ». Le sieur de Raconis aussi prie qu'on face le mesme pour lui et pour sa famille, et me disoit cela de grand cœur. Je pense qu'il prévoit bien que ses adversaires lui vont susciter une merveilleuse guerre. J'ai laissé par escrit plusieurs autres poincts audit seigneur pour les affaires de nostre peuple. Madame

est enceinte, la bonne Princesse a ceste bonne espérance que tout ce que nous désirons viendra en avant. Je vous escris en brief. La grâce de nostre Seigneur soit avec vous. Fait en haste,

» *Vostre humble frère* E. NOEL ».

Or pour l'intelligence de quelques particularitez contenuës en ceste lettre, nous dirons, que ce monsieur Martin de la mort duquel y est fait mention, estoit le pasteur de l'église des Prals du val Sainct Martin, françois de nation, auquel après la paix faite s'adressèrent deux hommes de son païs (qui durant la guerre avoyent esté au service des gentils-hommes du val S. Martin, ennemis mortels des réformés) et alors disoyent se vouloir retirer en l'Eglise Réformée, et chez ce bon pasteur leur compatriote, lequel les receut et logeoit chez soi, contre la volonté des principaux de son église, qui n'avoyent point bonne opinion de ces deux là, tant pource qu'ils avoyent porté jusqu'alors les armes pour leurs ennemis, comme pour leur meschante mine, et autres indices. Ils advertissoyent donc leur pasteur de ne s'en fier point; mais lui les qualifians toujours gens de bien, ses anciens amis, et de sa cognoissance, voulut continuer de les retenir auprès de soy; il estoit autrement tout seul. Un matin les voisins

estans allés au temple pour les prières accoustumées, le pasteur ne comparoissant point, ils montèrent en sa maison dessus le temple, et trouvèrent leur bon pasteur auquel ils avoyent coupé la gorge. Ils coururent incontinent après les meurtriers, mais ils ne les peurent atteindre. On trouva après qu'ils avoyent emporté l'or et l'argent du meurtri, et autres choses, puis s'estoyent retirés vers les mesmes gentils-hommes. Ce qui fit cognoistre que c'estoit par leur complot que tel assassinat avoit esté commis.

Le seigneur Vincent nommé en la lettre estoit seigneur de Rigras, de l'illustre maison des Adamis, auquel on avoit confisqué tous les biens, en haine de la religion, pour la profession de laquelle il s'estoit retiré en la valée de Luserne; comme aussi Claude Cot, riche, et des principaux bourgeois de Vigon, auquel on avoit aussi confisqué les biens. Ceux qui estoyent és prisons furent peu à peu relaschés, mais quant à ceux qui estoyent és galères monsieur de Raconis escrivit qu'on ne les pouvoit délivrer que les galères ne fussent revenuës d'un voyage sur mer où elles estoyent allées.

Après, suivant l'accord, monsieur de Raconis demanda le roolle des fugitifs pour la religion du bourg de Luserne, de Bubiane, Campillon, et Fenil, pour les remettre et maintenir en leurs maisons, car il n'y avoit aucun autre en la valée de Luserne, qui

eussent besoin d'estre réintégrés que ceux-là, qui estoyent en tous lesdits lieux en grand nombre, et des familles principales, et entre autres à Luserne estoyent les sieurs Baptiste Florius, et Daniel Marie, tous deux renommés médecins, plusieurs marchands, artisans, et autres. A Bubiane, se trouvoit le sieur Antoine Falc, homme docte, qui a puis après exercé le saint ministère, le sieur Barthélemi Claretan médecin : les sieurs Pierre Boule, podesta d'Angrogne, le sieur Jean Reinier, aussi homme docte, et honorable, duquel a aussi esté parlé ci devant ; outre ceux-là y avoit des bons maistres d'eschole, et autres principales familles en bon nombre. A Campillon se trouvoyent trois notaires de la religion, et la plus grande partie du peuple, comme aussi à Fenil. Tous lesquels ledit seigneur de Raconis fit remettre en la paisible jouyssance de leurs maisons, et biens, avec promesse de les y maintenir. Car il sçavoit fort bien qu'ils estoyent comprins sous les termes généraux de l'accord, et aussi c'estoit proprement pour ceux-là (quant au val Luserne) qu'on avoit concerté et accordé qu'ils pourroyent aller aux presches publics, où ils se feroyent, et conduire des pasteurs en leurs maisons ayans besoin de leur ministère, comme est contenu en l'accord.

Quant à ceux de Rioclaret, et Faé aussi nommés en la lettre, leur gentils-hommes faisoyent ce qu'ils

pouvoyent contr'eux. Mais madame, et monsieur de Raconis s'y employans, S. A. voulut qu'ils jouïssent à pur et à plein de tout le contenu en la paix faite. Ceux du val Pérouse fugitifs ça et là, n'avoyent pas des gentils-hommes contrarians en leur valée, comme autres, et pource retournèrent facilement en leurs maisons.

Par ainsi les gentils-hommes qui és valées de Luserne, et Sainct Martin, avoyent espéré et s'estoyent faict promettre avant la guerre, la confiscation des biens des réformés qu'ils avoyent fait fuir pour tel regard, après avoir en vain essayé d'empescher telle réintégrande, se trouvèrent du tout frustrés de leurs prétensions, et les persécutés après longue espreuve, remis par authorité souveraine, en l'ancienne tranquillité et jouyssance paisible de leurs maisons et biens.

CHAPITRE XXIX.

Grande et horrible persécution contre les Eglises Réformées de Calabre. Par qui, et comment exécutée. Martyre des deux ministres Jean Louys Pascal, et Estienne Negrin.

Durant la persécution et guerre susdite contre les fidèles des valées, on persécuta très-cruellement leurs frères des églises réformées de Calabre. Leurs adversaires en ayans prins l'occasion sur l'arrivée là, et exercice du sieur Louys Pascal, ministre piedmontois, recerché et conduit par leur député Marc Uscegli, ainsi qu'a esté remarqué ci-devant au chapitre troisiesme. Car le bruit s'estant espandu par le païs qu'un ministre y estoit arrivé de Genève, qui presschoit librement la doctrine de Calvin (comme ils disoyent) le marquis Salvator Spinelli (seigneur des lieux où estoyent les principales églises réformées en ce païs-là, et qui autrefois avoit favorisé ses subjets de la religion) envoya demander un nombre des principaux d'iceux, lesquels considérans que c'estoit à l'occasion de la venuë de ce ministre, duquel on faisoit tant de bruit, prièrent ledit sieur Pascal ministre de les y accompagner, car ils le cognoissoyent homme docte, bien disant, civil, et courageux, se

persuadans qu'il justifieroit si bien par bonnes raisons leur cause, et sa venuë, que le marquis en demeureroit satisfait (ne s'estans advisés de quelque mescontentement qu'il avoit contr'eux pour autre occasion, et l'estimans encores leur protecteur à l'accoustumée). Parquoi ce pasteur les y accompagna, et combien qu'estant proche du logis du marquis, il eust esté adverti, qu'il ne faisoit pas bien de se présenter, toutefois espérant d'appaiser le marquis par bonnes raisons, il se présenta à lui, avec lesdits principaux de son troupeau. Mais il y fut incontinent mis en prison, sans avoir eu aucune liberté de défendre sa cause, ni celle de l'église, et fut aussi avec lui emprisonné le susdit Marc Uscegli son conducteur, qu'on appeloit communément Marquet, et furent retenus là en prison en la ville de Foscalda par plusieurs mois; les autres qui l'avoyent accompagné furent pour lors congédiés pour retourner en leurs maisons, n'ayans peu en aucune sorte obtenir la délivrance de leur pasteur; et ne passa le marquis plus avant pour lors. Mais quand il eut entendu que le clergé papal s'alarmoit contre ses subjets de la religion à cause du susdit bruit espandu, il voulut prévenir les reproches qu'il en craignoit, et accusa ses subjets d'hérésie, criant qu'il faloit les convertir, ou les exterminer, combien qu'on cognoissoit qu'en secret il eust desiré leur conservation.

Sur ce l'évesque de Cosence y mit la main, et le marquis monstrant de lui aider, y apportoit toujours du tempérament jusqu'à ce que le Pape y eut mis la main, après avoir descouvert par le moyen de quelques prisonniers ce qu'ils desiroyent entendre des églises vaudoises de Calabre. Alors le ministre Pascal après longue détention, examinations et tentations à Foscalda, fut mené à Cosence le 20 de janvier 1560, puis à Naples, et de là à Rome, où il fut par tout tenté en toutes sortes; mais aussi par tout il respondit avec telle prudence, qu'il ne blessa point sa conscience, ni ne porta par ses confessions préjudice à aucun, et défendit toujours par tout la cause de la vérité avec une merveilleuse sagesse, et constance, jusqu'à son martyre glorieux couronné à Rome le 9 de septembre audit an 1560, comme est amplement contenu és histoires des martyrs de nostre temps.

Or le pape et les siens informés de cest affaire, conclurent en leur conseil d'employer pour la subversion des églises fidèles de Calabre le cardinal Alézandrin surintendant de l'inquisition, homme cruel, et cauteleux, avec la surintendance, et principale authorité pour ceste persécution, auquel ils adjoignirent d'autres inquisiteurs, et autres instrumens convenables à leur dessein, lesquels allèrent premièrement à S. Sixte, où estoit l'une des principales

églises réformées, et commencèrent à procéder par flatteries; mais ces bonnes gens pour ne se laisser enlacer, s'enfuïrent dans les bois. Les persécuteurs de là allèrent à Guardia, ville close, où estoit une autre des principales églises, y adjognans aux flatteries les menteries, disans que ceux de Sainct Sixte s'estoyent rangés à ce qu'on leur avoit proposé, les exhortans à imiter l'exemple de leurs frères et voisins; leur marquis susnommé se joignit à ces exhortations, leur promettant, (s'ils se laissoyent conduire et ranger), de leur faire avoir pardon de tout le passé, et des grands biens à l'advenir, sous sa protection, qu'au moins ils cédassent à l'orage présent, et ruine inévitable, s'ils ne se laissoyent conduire; il leur en dit en somme tant que plusieurs fleschirent par infirmité. Mais après qu'ils eurent entendu que leurs frères de S. Sixte n'avoyent point fleschi, ils eurent honte de leur lascheté, et ceux qui peurent, s'enfuïrent dans les bois avec ceux de Sainct Sixte; mais la plus grande partie fut retenuë dans Guardia, par les persuasions, et authorité de leur marquis.

Cependant on envoya quelques compagnies de soldats contre ceux de S. Sixte, pour les massacrer, ou prendre parmi les bois: mais eux se retirèrent si avant qu'il leur fut possible, et ayans demandé audience, taschèrent d'adoucir leurs ennemis par

prières, et par remonstrances de leur innocence, mais n'y gagnans rien, ils les prièrent d'avoir au moins liberté de se retirer ailleurs, ne demandans de tous leurs biens, sinon ce qui leur estoit nécessaire pour leurs despens en leur retraite; dequoi se voyans aussi esconduits, ils protestèrent de la nécessité de se défendre, et le firent à bon escient. Le colonel ennemi fut tué des premiers, et un grand nombre d'autres après, le reste print la fuite, et alors les bonnes gens eurent un peu de repos, et de loisir de se pourvoir. Mais le viceroy de Naples ayant esté auparavant sollicité par les inquisiteurs de leur tendre la main à ceste exécution, avoit faict un grand armement à ceste occasion, rappelé tous les bannis avec promesse de grâce, pourveu qu'ils allassent au massacre de ceux de S. Sixte. Le viceroy y alla en personne avec si grande multitude d'hommes que les bonnes gens furent environnés de tous costez, et assaillis parmi les bois; plusieurs furent tués, les autres prins prisonniers, plusieurs estoyent montés sur les arbres, ou cachés dans des buissons espais; mais on avoit amené grand nombre de chiens de chasse, qui adressés par ceux qui en avoyent la conduite alloyent chassant et décelant ces povres gens, comme ils feroyent des bestes sauvages, tellement que par tous ces moyens, ou par la faim ils

furent quasi tous attrappés. Le viceroy présent incitoit les siens à toute cruauté.

Les inquisiteurs d'autre costé pour retenir ceux de Guardia dans le filet et y attirer ceux qui n'y estoyent encores, faisoyent les compassionneux, et mine de détester la cruauté du viceroy et des siens, et d'autre costé d'avoir soin de la conservation des reschappés. Puis le viceroy s'estant retiré à Foscalda, toujours rugissant comme un lion, et les inquisiteurs partie à Monthaut, partie à Cosence, et ailleurs, y faisoyent appeler ceux qu'ils avoyent flattés, lesquels pour éviter la furie du lion, qui demeuroit là, toujours prest pour se jetter sur ceux qui refuseroyent d'obéïr, se jettoyent en la gueule des serpens, c'est-à-dire des inquisiteurs, et de leurs satellites, entre lesquels ils ne trouvèrent plus nul effect, ni mesme aucune apparence de compassion, ni d'humanité; ce ne furent plus que géhennes, tourmens, desmembremens, et cruautez des plus horribles. On en tourmenta extrêmement un grand nombre pour leur faire confesser qu'ils s'assembloyent de nuict pour paillarder, afin d'avoir quelque couleur pour leurs cruautez infernales, mais nul de ces povres martyrisés ne peust estre induit à affermer une menterie tant fausse et diabolique.

Le catalogue seroit fort long (si on prenoit la peine de le faire et proposer), des personnes par-

ticulières cruellement tourmentées, selon le tesmoignage bien vérifié que nous en ont rendu des personnes honorables, que Dieu conservoit sur les lieux en ce temps là pour tesmoins oculaires, et auxquelles Dieu à fait la grâce après de se retirer és églises des valées de Piedmont, et ailleurs, et rendre fidèle tesmoignage de ce qu'ils avoyent veu et ouï. Nous en proposerons une partie, afin que par icelle on puisse comprendre le reste.

Nous avons desjà remarqué ci dessus ce que l'histoire ecclésiastique des martyrs de nostre temps, tesmoigne des grands combats, et admirable constance, et victoire spirituelle, du ministre Jehan Louys Pascal, des promesses qu'on lui faisoit s'il vouloit renoncer à sa religion, et des véritez qu'il dit en face au Pape, au lieu public où on le fit brusler dans Rome, en présence d'une infinité de personnes, et mourut avec tous les tesmoignages de vraye piété, jusqu'à sa fin temporelle.

Son collègue le ministre Negrin, au tesmoignage des susdits, fut conduit prisonnier à Cosence, ville épiscopale, où ayant surmonté toutes les tentations qui lui furent présentées, il y mourut selon aucuns par des griefs tourmens; autres afferment qu'on le laissa mourir de faim, et peut estre qu'on lui avança sa mort, par l'un et l'autre moyen, le tourmentant

incessamment sans lui donner à manger ni à boire, pour lui faire renoncer la vérité, s'ils eussent peu.

Estienne Charlin fut torturé si cruellement, que ses entrailles lui sortirent du corps, et mourut. Un nommé Marcon fut fustigé avec des chainettes de fer, puis assommé a coups de tisons. De ses deux fils l'un fut escorché comme un mouton; l'autre fut précipité d'une haute tour en bas. Bernardin Comte fut bruslé oingt de resine, pour lui faire sentir plus long tourment. Pierre Giaccio, Jean Morglie, Jaques Fournier et Antoine Colomb, tous des principaux de Guardia furent pendus au lieu de Moran. Un nommé Samson, jeune homme vigoureux, fut prins après quelque défense qu'il fit, puis ayant refusé de se confesser au prestre, disant: qu'il s'estoit confessé à Dieu, fut aussi précipité d'une haute tour en bas sur le pavé, où tout froissé il demeura encore 24 heures vivant et languissant implorant toujours la miséricorde de Dieu, en presence mesme du viceroy, lequel sans compassion lui donna un coup de pied à la teste, disant: *faites le manger aux pourceaux.* Soixante femmes de S. Sixte, prisonnières, furent tellement torturées, que les cordes estans entrées en leur chair, sans qu'on en eut aucune pitié, ni leur appliquer aucun remède, tellement que dans les playes s'engendra quantité de vers, qui les tourmentoyent estrangement, jusqu'à ce qu'avec de la chaux

vive que quelqu'un leur fit avoir secrettement elles firent tomber lesdits vers; et d'icelles quelques unes moururent és prisons parmi les tourmens; autres furent bruslées, autres venduës à beaux deniers contans. Quelque nombre des plus belles fut esgaré, tellement qu'on n'a peu savoir ce qu'elles sont devenuës. La lettre suivante escrite par un des principaux ministres et domestiques du grand inquisiteur Alexandrin, en proposera d'autres particularitez; elle est tirée, et traduite de l'original italien imprimé, et traduit ainsi:

« Après estre arrivé avec monseigneur mon maistre, et toute la famille à sauveté à Monthaut, j'ay voulu par ceste mienne premièrement faire révérence à V. S. R. Et après, comme est mon devoir, lui donner advis de ce qui s'est ensuivi jusqu'au jourd'hui touchant le faict des hérétiques, qu'on nomme deça outremontains, desquels devant que monseigneur fùt ici, furent livrés par les révérends commissaires, et vicaire de Cosence, huitante six, tous de la cité de Guardia, lieu du seigneur Salvator Spinelli, à la puissance de la justice séculière, et tous pour hérétiques relaps, desquels après qu'on a longuement essayé de les réduire à la foy, selon la pieuse diligence usée en tel cas par l'Eglise Catholique, ne voyant à la fin autre qu'une obstinée perfidie, et un désir de se rendre maistres de quelque terroir, il en

a fait une sincère justice, et furent les huitante six escorchés tous vifs, et depuis fendus en deux parts, furent attachés en ceste manière à des tronçons plantés à cest effect au long du chemin, par l'espace de trente six mille, et void-on tel spectacle espouvantable aux hérétiques, et de grande confirmation aux catholiques. Du demeurant des hérétiques, tant de la cité de Guardia, que de S. Sixte, qu'hommes, femmes, et enfans, il y en a en prison quatorze cents. Quelques uns fuyent encor par les montagnes avec dix escus de prix pour chaque teste qui sera prise, et sont suivis par des soldats catholiques, qui sont députés pour cest effect. Parquoi on conduit tous les jours des hérétiques prisonniers. De ceux qui sont en prison, et relaps estans en notable quantité, monseigneur avec le commissaire et ensemble le révérend vicaire de Cosence, ont délibéré d'imposer une pénitence salutaire aux moins coulpables, et de donner la partie la plus obstinée à la justice, pour en envoyer plusieurs aux galères, et les autres comme les ministres, et faux prescheurs, et principaux chefs de ceste sorte au feu, pour chastiment digne de telles gens, et pour donner exemple aux autres, desquels on en a envoyé cinq à Cosence, pour les brusler vifs, oincts de resine, afin qu'estans consumés peu à peu, ils endurent d'avantage pour correction de leur impiété. Quant à ceux de Sainct

Sixte, qui ne sont pas relaps, mais simples hérétiques, venans librement à l'abjuration, avec promesse d'observer la pénitence qui leur est imposée des supérieurs, ils seront enseignés, et laissés libres conforme à l'usage de S. Eglise. Et depuis que Monseigneur est ici, en sont venus de leur bon gré plus de cent cinquante, qui estoyent à la montagne, pour abjurer entre ses mains, promettans d'estre à l'advenir fidèles chrestiens. On en a delivré ici à Monthaut environs deux cens, desquels on en a confiné une partie en certains lieux près de la Guardia, comme au Cetraio, au Fiscaldo, et autres laissés libres, avec l'habit de pénitence. Plusieurs femmes sont demeurées prisonnières, pour leur grande perfidie, lesquelles toutes comme instrumens du diable, seront jettées au feu. Après demain on ira à Cosence, d'où je donnerai advis à V. S. lui disant cependant qu'aujourd'hui on a livré entre les mains du temporel, cinq des femmes principales très hérétiques, et fort curieuses en leur *crescite et multiplicamini*, lesquelles ont esté adjugées au feu. Ce qu'on exécutera demain à Cosence, avec ce je me recommande à vos grâces, vous baisant humblement les mains.

» *De Monthaut, le vingtseptiesme de juin mil cinq cents soixante et un.*

» D. V. S. R.

Très-affectionné serviteur
LOUYS D'APPIANO ».

On void par ceste lettre qu'il y en avoit encore plusieurs cachés ou errans parmi les bois, et montagnes, desquels quelque partie s'eschappa, et retira en lieu d'asseurance en la vraye église, mais non sans de très-grandes difficultez et dangers, tant pour la grande distance de toute retraite (celle des valées de Piedmont, estans d'environ vingt et cinq journées libres de chemin) qu'à cause des ordres, et mandemens, envoyés et publiés par tout, que nulle garde de ville, ou autre lieu quelconque, n'eust à laisser passer, ni nul portonier, ou marinier transporter, ni nul hoste loger, sous grosses peines, aucun estranger se présentant sans tesmoignage de son curé, confirmé par tous les autres de lieu en lieu, depuis le despart jusqu'à l'arrivée, et de devoir arrester prisonniers tous ceux qui seroyent trouvés faisans chemin hors de leurs lieux, sans les marques susdites, et autres ordonnées, tellement que ceux qui se vouloyent retirer, estoyent contraints de cheminer la pluspart du temps de nuict, et de jour demeurer cachés parmi les bleds, ou les bois, gayer les rivières, ou cercher leur source, vivre povrement de pur grain, ou d'autres fruicts, ou de ce qu'ils pouvoyent acheter en quelque lieu escarté. Toutefois Dieu fit la grâce à plusieurs hommes, et femmes (habillées pluspart en hommes) d'arriver à sauveté en la valée de Luserne, partie au temps mesme de la persécution, et

autres après, de temps en temps, selon que Dieu leur faisoit la gràcc de pouvoir eschapper des galères, des prisons, et de leur captivité, et s'estans habitués en ladite valée, y ont continué en la vraye piété, avec des grandes bénédictions du Seigneur, y estans accreus en familles, et en biens.

Or les premiers d'iceux ayans à leur arrivée raconté à leurs frères les piteuses nouvelles de la désolation de leurs églises calabroises, et des grandes cruautez générales, et particulières qu'on y avoit exercées, remplirent de larmes, et de regrets les cœurs, et les yeux des fidèles qui l'entendirent, et principalement des pasteurs qui en estoyent revenus peu auparavant, et avoyent cognoissance particulière de ceux desquels on parloit, et tous les prudens és valées recognurent le support de Dieu envers eux, veu qu'après le chastiment de persécution, Dieu leur avoit donné tant bonne issuë, et avoit si doucement visité leurs églises, en comparaison de celles de Calabre.

Quant aux églises vaudoises de l'Apouille, et de quelques autres provinces du royaume de Naples, elles ne s'estoyent pas tant mises au descouvert comme les susdites de Calabre, et ne furent pas si tost recerchées, d'où advint qu'entendans la désolation de leurs frères calabrois, ceux d'entr'eux auxquels Dieu fit la grâce de se résoudre à la retraite,

pour lui servir purement et librement, se retirèrent promptement ailleurs, et les autres par infirmité ployèrent devant l'orage; et ne fut besoin procéder comme contre les calabrois.

CHAPITRE XXX.

Disette és Valées. Reçoivent des subventions. Pasteurs des Valées agacés par les moines. Response des pasteurs. Ordres publiés. Remèdes.

Ès Valées de Piedmont, après l'accord faict, et les suites marquées ci devant, les pasteurs et autres conducteurs des églises, continuans leur soin pour la guérison des playes que le fléau de la guerre y avoit laissées, recognurent que les meurtres, blesseures, emprisonnemens, bruslemens, saccagemens, rançonnemens, et autres actes d'hostilité, avoyent réduit un si grand nombre de personnes à extrême povreté, qu'il seroit impossible de les soulager comme il s'appartient par la seule charité que pouvoyent exercer les autres membres desdites églises, joint aussi qu'arrivant, de jour en jour de leurs frères et sœurs, eschappés des massacres de Calabre, et la pluspart desnués de tous biens terriens, on devoit nécessairement les consoler à leur arrivée d'assis-

tances nécessaires ; et n'en ayans les moyens suffisans, lesdits pasteurs et conducteurs en estoyent en grande sollicitude. Ce que messieurs les pasteurs de l'église de Genève ayans entendu selon leur grande et ordinaire charité, non seulemens procurèrent que leur Eglise envoyast une subvention considérable, mais aussi conseillèrent d'envoyer vers les autres églises réformées en Suisse, Allemagne, et ailleurs, pour implorer leurs charitez en si nécessaire et légitime occasion, promettans d'accompagner ceux qui seroyent envoyés pour tel effect des Valées de lettres favorables envers ceux qu'il seroit de besoin (comme aussi ils firent), et s'y employa spécialement ce grand serviteur de Dieu monseigneur Jean Calvin avec grand zèle et charité, en telle sorte que les députez envoyés receurent et apportèrent aux églises des Valées des notables sommes de deniers, desquelles la plus grande fut donnée, par le Prince Electeur Palatin, le Duc de Wirtemberg, le marquis de Bade, les Cantons évangéliques de Suisse, l'église françoise de Strasbourg, et plusieurs autres y contribuèrent fort charitablement, et entr'autres aussi de celles de Provence ; tellement qu'on eut le moyen de bien subvenir aux plus grandes nécessitez sus-mentionnées. Et en outre par les lettres du sieur Hierosme Salvaï ministre italien de l'église de Thurin, les pasteurs des Valées estoyent advertis qu'autres grandes

collectes se faisoyent en divers lieux pour leur envoyer bien tost, dequoi on espéroit une grande subvention : mais les troubles qui survindrent peu après par toute la France, en empeschèrent les effects en plusieurs lieux.

Or il ne faut s'esmerveiller qu'on face ici mention d'un ministre italien de l'église de Thurin, car alors és villes de Thurin, Quiers, et Pinerol, lesquelles avec Chivas et Villeneufve d'Ast estoyent sous la domination du roy de France, se trouvoyent des églises réformées bien dressées avec tout leur ordre convenable, et en celle de Thurin estoit pasteur pour les françois, le sieur Alexandre Guiotin, natif du comté d'Avignon, homme rare en dons, et pour les italiens qui en requirent un de leur langue, fut ordonné le sieur Salvaï natif de Pinerol, et alors l'exercice de la religion estoit tellement libre à Thurin, que quelques serviteurs de boutique ayans un jour voulu faire quelque bruit contre ceux de la religion revenans du presche, le mareschal de Bourdillon lieutenant général pour le roy en Piedmont, fit incontinent publier une ordonnance, qui défendoit à toutes sortes de personnes sous grandes peines de troubler ceux de la religion, allans et venans, et en leurs exercices. Pour lesquels ils avoyent demandé d'avoir un temple, ne se trouvant plus aucun autre lieu capable d'y recevoir commodément leurs assem-

blées. Autant en estoit-il à Quiers, grande ville, où une grande partie des familles, et mesme des principales estoyent de la religion.

Es Valées cependant les Pasteurs n'y estoyent pas sans exercice; car outre ce que requéroit leur charge ordinaire, et l'extraordinaire soin de consoler, et soulager leurs povres affligés, les moines qui n'avoyent peu voir leur désir accompli par la persécution corporelle qu'ils avoyent aidé à allumer, voulurent essayer s'ils pourroyent gagner quelque chose par leurs plumes, langues, et autres leurs façons ordinaires. Philippe Castellas prieur des Servites de Luserne commença le 10 de juillet 1561 par une lettre de deffi à la dispute au sieur Estienne Noël, ministre à Angrogne, lui envoyant ses propositions, ou conclusions touchant la vraye église, ses marques, sa visibilité, son chef visible. A quoi le ministre (qui ne le pouvoit commodément faire en italien) ayant amplement respondu en latin, le prieur lui envoya d'autres propositions, touchant sa prétenduë authorité de l'Eglise sur l'Escriture, et touchant les traditions, et y eut sur ces matières une longue continuation de responses, et respliques d'un costé et d'autres, où ces matières furent amplement criblées, premièrement par escrit et puis de vive voix, comme appert par les amples escrits qui en furent faits, ce que nous n'insérons pas ici, puis que les

mesmes matières ont esté par autres suffisamment débatuës, et se voyent en des livres desjà publiés : tant y a que par lesdits escrits, appert que le prieur se retira du combat, sans y avoir gagné par ses plume, et langue, aucun honneur ni profit ; non plus que ses partisans un peu auparavant par leurs armes corporelles.

Cestui-là s'estant retiré, il s'en présenta un autre. C'estoit Pierre Quintian, inquisiteur de Pavie, et alors preschant à Villefranche de Piedmont, qui par une sienne très-immodeste lettre escrite audit sieur Noël le 4 de mars 1562, le desfioit à dispute verbale ou à Ville-franche, promettant asseurance au ministre, où en Angrogne, moyennant asseurance pour lui, ou à Luserne moyennant asseurance mutuelle ; et accompagna sa lettre de soixantesept propositions, ou conclusions de toutes sortes de matières, quelques-unes théologiques, scholastiques, sophistiques, de métaphysique, physique, grammaire et logique, plusieurs desquelles estoyent du tout vaines, et ridicules. Les plus sérieuses affermoyent, *qu'Adam en péchant n'avoit pas perdu le franc arbitre. Que les anges et les saincts doivent estre adorés d'adoration de doulie, et la croix de Christ de latrie. Qu'on ne doit corriger l'homme hérétique plus de deux fois. Que l'Eglise gouvernée par l'évesque de Rome est la seule vraye église, que l'evesque de*

Rome est le seul Vicaire de Christ, et successeur de sainct Pierre. Qu'on mérite en adorant les images des saints, etc.

Le ministre lui respondit, lui remonstrant l'injure qu'il faisoit à Dieu, et à son Eglise, et à soi-mesme, par ses injures blasphématoires. Et quant à la dispute, qu'il l'acceptoit à condition qu'elle se fît paisiblement et sans crieries, et des poincts de religion sérieux et nécessaires, et non de choses foles, ou impies. Que quant à ses conclusions de logique, et de grammaire, on lui présenteroit quelque escholier qui lui en respondroit à son saoul. Que touchant le lieu, puis qu'il lui présentoit le choix de trois lieux, il prenoit Angrogne, où il ne lui faloit qu'une lettre de bon plaisir de S. A. qu'au reste on lui pourvoiroit toute asseurance, cependant qu'il seroit entr'eux. Que Villefranche ne pouvoit estre lieu asseuré pour lui ministre, entre ceux qui tiennent pour article de foy, de ne point observer la foy à ceux qu'ils présupposent estre hérétiques, quelque saufconduit qu'on leur aye baillé. Qu'il demeure donc là, attendant la venuë de l'inquisiteur, et s'il veut venir, ayant nouvelles du jour, afin qu'on pourvoye des hommes pour lui faire asseurée compagnie. L'inquisiteur ayant receu ceste lettre, n'y respondit chose aucune, ni ne parla plus de disputer; mais lui, ou ses compagnons, firent publier un mandement à tous

ceux de l'Eglise Romaine, *de ne point converser avec les hérétiques, ni se servir d'eux en aucune chose petite, ou grande, sous peine d'estre eux-mesmes chastiés comme s'ils estoyent hérétiques;* et fut ceste défense publiée le 6 de may 1563. De laquelle les papistes habitans és Valées, et lieux circonvoisins se trouvèrent incommodés, qu'eux tous gentils hommes et autres envoyèrent remonstrer à S. A. la grande confusion et préjudice, qu'un tel mandement leur avoit apporté, *qu'il leur estoit impossible de se passer du commerce avec ceux de la religion, y ayant plusieurs communautez meslées où tous leurs affaires publiques se manioyent en commun: et outre cela, qu'ils ne se pouvoyent passer de s'en servir en plusieurs choses, ni de marchander avec eux, supplians S. A. d'y pourvoir.* Sur quoi le Duc envoya une déclaration, laquelle fut publiée à Luserne le 9 de juillet, jour de marché, par laquelle estoit déclaré, *que S. A. n'entendoit point qu'il y eût altération de commerce ès choses politiques, entre ceux des deux religions, mais que seulement on s'abstînt de traitter ensemble des poincts de religion.*

Puis en l'an 1564 vint un certain Jean Baptiste Garrossia dominicain, qui pensa faire observer la susdite défense du commerce, et vouloir recercher és maisons des réformés à Bubiane, Campillon, et

Fenil, les livres concernant la religion, pensant estendre jusqu'à ces lieux-là, un certain ordre fait par ceux qui habitoyent au bas Piedmont. Mais on lui opposa que les habitans de la religion és lieux susdits de Bubiane, Campillon, et Fenil, estoyent compris és concessions obtenuës avec liberté de leur religion, de conduire en leurs maisons des ministres en leurs nécessitez, et d'aller aux presches publics sans contradiction; et qu'il n'avoit rien à voir sur le commerce, et fut renvoyé le moine comme il estoit venu.

CHAPITRE XXXI.

Prétextes pour innover és Valées. Castrocaro en est establi Gouverneur. Articles proposés, négociations. Procédures violentes de Castrocaro. Recours au Duc, et à Madame. Madame favorise les Valées. Castrocaro persécute plusieurs, spécialement quelques ministres. Fait emprisonner le ministre Gille des Gilles. Prétextes, procédures, succez.

Les adversaires de la religion n'ayans peu par les susdits moyens empescher l'effect du principal accordé aux réformés, procurèrent de le faire en leur attribuant que quelques uns d'entr'eux n'avoyent pas observé toutes les conditions comprises en l'ac-

cord concluans que S. A. n'estoit plus obligée à leur observer ce que mons. de Raconis avoit accordé en son nom, et ne cessèrent d'importuner odieusement sur cela, jusqu'à ce qu'ils eurent induit S. A. à s'en formaliser.

Le Duc avoit alors à son service un qui estoit toscan de naissance, nommé Sébastian Gratiol, de Castrocaro, colonel des milices de S. A. homme cauteleux, et mal affectionné envers les réformés des Valées, pour la honte d'avoir esté par eux pris prisonnier au temps de la guerre passée, où il estoit entre les chefs, combien que pour le respect de Madame, de laquelle il se disoit gentil-homme, on l'eût traitté honorablement, et relasché sans dommage. Cestui ci fit tant en ceste occasion, qu'il obtint d'estre envoyé aux Valées, pour y faire quelque innovation, et altération touchant les concessions, sous le susdit prétexte. Il obtint aussi le gouvernement des Valées susdites, ayant usé pour y parvenir de ceste cauteleuse finesse. Sachant que madame désiroit le repos des églises des Valées, il lui persuada qu'elles avoyent besoin d'un protecteur qui résidast sur les lieux, afin de les maintenir contre les adversaires et au contraire il promit à l'archevesque de Thurin et autres prélats de l'Eglise Romaine, *que s'ils lui procuroyent ledit gouvernement, il y restabiroit peu à peu leur authorité, et leur reli-*

gion ; tellement que pour du tout diverses intentions, Madame, et les prélats lui firent avoir ce gouvernement. L'archevesque manifesta après cette trompeuse finesse, quand Castrocaro fut devenu son ennemi environ l'an 1576.

Donc, Castrocaro (ainsi l'appelloit-on ordinairerement) muni d'authorité, vint au val Luserne l'an 1565, fait appeller les conducteurs et principaux chefs des églises réformées, leur reproche avec émotion les susdites prétendues transgressions: leur disant « que pour telle cause le Duc ne vouloit plus » qu'ils jouïssent du bénéfice des concessions qu'il » leur avoit accordées par le moyen de monsieur de » Raconis ». Eux lui respondirent: « Qu'encores qu'on » peust vérifier que ceux qu'il nommoit eussent » outrepassé en quelque chose, on ne pouvoit pas » justement chastier le peuple en général, qui en » estoit du tout innocent ; outre que la transgres- » sion présupposée n'estoit pas de telle qualité qu'on » s'en deust tant esmouvoir ». Et sur ce les conducteurs des églises en envoyèrent le 17 avril audit an présenter leurs humbles remonstrances, et requeste à S. A.

Castrocaro retourna aussi incontinent vers le Duc, et peu de jours après arriva derechef à la valée de Luserne, où ayant faict assembler les principaux des églises, leur dit, que le Duc estoit content de

leur pardonner tout leur passé, et leur observer ce que son cousin monsieur de Raconis leur avoit promis en son nom, pourveu qu'en escriture authentique et jurée, ils promissent d'observer le contenu és deux escrits qu'il leur présentoit, et incontinent les présenta, mais non soubsignés d'aucun. Le premier contenoit en substance : « 1. Qu'ils n'accepte-
» royent aucun ministre estranger, en aucun lieu des
» Valées sans le sceu de S. A. et n'employeroyent
» ministres qui ne fussent de ses subjets. 2. Que
» lesdits ministres n'envoyeroyent lettres hors des
» Valées sans les avoir communiquées aux syndiques
» de leurs lieux. 3. Qu'iceux syndiques, et autres of-
» ficiers des Valées seroyent tenus à ne laisser passer
» par leurs lieux aucunes lettres, ni livres concer-
» nans le particulier de la religion, pour estre trans-
» portez aux autres lieux des Estats de S. A. 4. Que
» pour la tranquillité des Valées, et pour monstrer
» le bon désir qu'ils ont de vivre en paix, ils de-
» manderoyent un gouverneur à S. A. 5. Qu'ils n'au-
» royent alliance, ou confédération avec aucun prince,
» ou estat estranger. 6. Qu'advenant quelque tumulte
» en quelque lieu que ce fût, ils ne sortiroyent avec
» les armes pour y aller sans la permission de S. A.
» 7. Qu'ils recevroyent les prescheurs que S. A. leur
» voudroit envoyer és Valées, pour y prescher la
» vraye doctrine, et les réduire au bon chemin ».

L'autre escrit contenoit « que Son Altesse l'avoit » constitué gouverneur des Valées, et spécialement » de ceux de la religion ». Et sur ce demandoit prompte response, et obligation de faire et observer tout ce qui leur estoit proposé, autrement que la cavalerie de S. A. apprestée és environs, entreroit dans les Valées, pour y commencer une guerre beaucoup plus forte que la précédente.

Plusieurs allées, venuës, et concertations se firent à ceste occasion, et finalement ceux qui en eurent la charge pour les églises susdites, distinguèrent et spécifièrent ce qu'ils pouvoyent, ou ne pouvoyent recevoir, et promettre desdits articles, disans, « qu'ils » ne pouvoyent (sur le premier article) promettre » de n'user la deuë charité envers les fidèles qui » viendroyent à eux: puis que nostre Seigneur Jésus-» Christ, Matth. 25 dit des fidèles estrangers et né-» cessiteux, à ceux qui les ont receus, ou non receus » *Ce que vous avez fait à ceux là vous l'avez fait* » *à moy*, etc. Et que pour la mesme raison, ils ne » pouvoyent refuser d'admettre aux prédications, et » saints Sacremens ceux qui s'y présenteroyent, et » s'en monstreroyent dignes. Et pareillement qu'ils » ne pouvoyent renvoyer les pasteurs que Dieu leur » avoit envoyez pour leur annoncer sa volonté, et » pure vérité, après les avoir reconnus tels, Christ » disant de telles personnes, *qui vous rejette, me*

» *rejette.* Sur le 3. Ne peuvent promettre d'empes-
» cher que livres, et lettres concernans le seul
» faict de la religion, soyent envoyez aux fidèles,
» pour ne les priver d'instruction, et consolation
» contre la volonté de Dieu. Sur le 4, ils eussent
» désiré que S. A. se fust contentée de la forme de
» gouvernement accoustumé: mais s'il lui plait es-
» tablir autre forme de gouvernement, la supplient
» que ce soit sans préjudice de leurs consciences, et
» de leurs priviléges. Sur le 5 promettent de n'avoir
» confédération politique avec aucun, au préjudice
» et contre la volonté de S. A. Mais ne peuvent pro-
» mettre de n'estre unis avec les autres fidèles mem-
» bres de l'église d'union écclésiastique, et spirituelle,
» puis qu'ils sont tous membres d'une mesme église,
» et de la communion des saints. Sur le 6. Ne peu-
» vent promettre de ne donner secours à leurs frères
» voisins, en cas qu'on les voulût oppresser pour la
» religion. Ne peuvent promettre le contenu au 7
» article: de recevoir d'autres pasteurs sous prétexte
» de les réduire au bon chemin, estans asseurés qu'ils
» y sont, car ils se condamneroyent eux-mesmes
» faussement d'erreur, et recevroyent pour pasteurs
» ceux qui les voudroyent destourner du chemin de
» salut. Par ainsi promettent tout ce qu'ils peuvent
» en bonne conscience, et sans préjudice de l'hon-

» neur de Dieu. Supplians S. A. de prendre le tout
» en bonne part ».

Sur ceci Castrocaro pressant tousjours de passer l'obligation en bonne forme, furent nommés les députés de chacune église, authorisés par procuration suffisante, pour aller où seroit besoin, et passer ladite obligation conformément à la conclusion faite: mais quand ce vint au poinct de ce faire, on leur voulut aussi faire promettre l'observation de quelques autres articles qu'on joignit aux premiers, et non moins préjudiciables qu'iceux; et en outre Castrocaro et autres sçeurent tant dire, et faire, en partie par menaces, mais plus par flatteries trompeuses, qu'ils gagnèrent ces députez à s'obliger d'observer lesdits articles, quasi à pur et à plein, les ayans persuadés que la recerche de ceste obligation, n'estoit que pour appaiser le pape, et quelques autres princes mal-contens de la paix faite, mais non pour les presser à observer ce qu'ils promettoyent; et en outre que s'ils faisoyent maintenant ce plaisir à S. A. ils auroyent devant que six mois fussent passés, plus de libertez qu'ils n'en avoyent à présent: et cela d'avantage que donneroit occasion à S. A. de tolérer ceux de leur religion qui estoyent au bas Piedmont, qui autrement seroyent persécutés. Ils leur proposèrent plusieurs autres choses semblables, pour faire consentir ces députez à leur volonté,

sans leur ottroyer terme de rapporter telles choses à leurs gens.

Quand les autres conducteurs et principaux des églises, eurent entendu ce que leurs députez avoyent faict, eux et les églises en général désavouërent tout ce qui avoit esté promis outre la commission qui leur avoit esté expressément donnée, et fut exercée la discipline ecclésiastique contre lesdits députez, qui ne voulurent librement recognoistre leur faute remonstrée, et sur tout contre ceux qui avoyent charge en l'église, qui furent suspendus d'icelle, jusques à ce qu'ils fussent revenus à la deuë recognoissance; et les églises firent protestation de leur désadveu en ceste forme :

« Nous déclarons, qu'ainsi comme nous avons esté » jusqu'à présent bons et fidèles subjets de S. A. » qu'aussi à l'advenir nous lui voulons estre très- » obéïssans, et très fidèles en toutes choses apparte- » nantes à la conservation de sa personne, de son » authorité, et de ses estats, et seigneuries, et y em- » ployer au besoin nos vies, nos biens, nos femmes, » et nos enfans, selon la Parole de Dieu, y estans » par icelle tenus et obligez. Mais si aucunes choses » ont esté promises par quelques uns à S. A. en » quelque capitulation contre l'honneur de Dieu, et » la liberté de leurs consciences, ils ne les peuvent » approuver, n'ayans ceux-là eu aucune authorité

» ni puissance de ce faire du général du peuple:
» ains en ceci, et cas semblables, nous entendons
» d'obéïr à Dieu plustost qu'aux hommes, comme est
» le devoir, et y sommes tenus ». Faict le quinziesme
d'aoust 1565.

Cependant S. A. par ses patentes authorisa son commissaire général des guerres, le sieur Marc Antoine Hongrois, pour establir actuellement le gouverneur Castrocaro en son gouvernement des valées de Luserne, Angrogne, Sainct Martin, et Rocheplatte (car la valée de Pérouse estoit pour lors possédée par le roy de France), et le loger dans le chasteau de la Tour avec garnison, ordonnant au capitaine Jean Baptiste Provane d'en sortir, et remettre ledit chasteau, et tous ses meubles, et appartenances audit Castrocaro. Ce qui fut faict au commencement d'aoust audit an 1565.

Ce gouverneur estant establi, il vouloit incontinent faire observer la promesse qu'il avoit extorquée par flatteries et menaces des députez (comme a esté dit). Mais le susdit commissaire Hongrois en estant requis, ottroya aux églises vingt jours de terme sans innovation, pour avoir recours à S. A. durant lesquels ils présentèrent à icelle leur supplications et des lettres à madame la Duchesse, la priant d'intercéder afin que ce qui estoit és articles contre leur conscience, fust modéré, et eux non contraints d'obéïr,

nonobstant ce qu'on avoit extorqué de quelques uns de leur gens, ce qu'elle fit, et obtint en plusieurs choses ce qu'on désiroit, et en asseura les églises par ses lettres du vingtseptièsme de septembre, an susdit, en ces paroles:

« Chers et bien-aimés. Nous avons faict bonne con-
» sidération, entant qu'il nous a esté possible, sur
» la lettre que nous avez envoyée du dernier jour
» d'aoust. Et combien que ce ne soit point chose
» du tout nouvelle, comme nous savons d'ailleurs,
» que la liberté de la religion est permise des princes,
» et acceptée des peuples avec certaines conditions,
» toutefois, celles qui vous ont esté proposées, es-
» tans aucunement plus dures, que vous ne voudriez
» et qu'il n'est aussi à souhaiter de tous ceux qui
» aiment la religion, et mesme voyant que vous
» protestez de la conscience, laquelle aussi il ne faut
» aucunement blesser, Nous avons bien voulu nous
» employer jusques-là pour vous envers nostre très-
» honoré seigneur et mari, afin que tout ce que par
» vostre lettre est spécifié de difficile, et grief à ad-
» mettre, et accorder, fût relasché et remis, Nous
» vous avons promis ci devant que nous nous em-
» ployerions tousjours vers nostredit Seigneur pour
» vous aider en toutes choses bonnes, mais aussi
» nous vous avons demandé que vous vous com-
» portassiez en telle manière, en tous affaires, que

» nous eussions bonne occasion de le faire, ce que
» vous devez observer à cest heure, estans (comme
» vous estes) laissez en la liberté de vos consciences,
» et que ce que vous demandez estre modéré de la
» capitulation desja transigée vous est aussi accordé ».

Le reste de la lettre de Madame consistoit principalement en exhortations pour faire agréer aux réformés le gouverneur Castrocaro, qu'elle savoit ne leur estre agréable, comme aussi il ne leur en donnoit point d'occasion ; car aussi tost que S. A. lui eust envoyé le gouvernement des Valées, avant qu'y estre actuellement establi, il fit par trop cognoistre que c'est qu'on avoit à espérer ou craindre de lui par plusieurs de ses actions, et spécialement en ce qu'ayant entendu que madame la comtesse de Carde, madame de Termes, et autres de la noblesse du bas Piedmont avec plusieurs autres personnes principales estoyent venuës à Sainct Jean pour faire la S. Cène à la Pentecoste à l'accoustumée, il y courut accompagné de ses gens, pour empescher lesdites dames et tous les autres venus de dehors des Valées, d'estre receus à la S. Cène, en vertu des nouveaux articles qu'il avoit apportés. On avoit aussi eu des advertissemens de bon lieu, que ledit Castrocaro estoit très mal affectionné contre les églises des Valées, et qu'ils en auroyent des fascheries grandes, s'il y estoit establi. C'est pourquoi on ne cessoit de

prier madame la Duchesse de faire tant qu'il n'eût point ce gouvernement. Mais elle ne pouvant estre persuadée, qu'il leur fust tant contraire, exhortoit les églises à l'agréer, les voulant asseurer qu'ils l'expérimenteroyent autre qu'ils n'estimoyent alors.

Les conducteurs des églises de leur costé, pour le grand amour qu'ils portoyent à leur sage dame, et princesse qui les favorisoit tant, avoyent un extrême désir de lui complaire, et d'acquiescer à ses promesses, et exhortations, mais cognoissans que Castrocaro desguisoit entièrement à madame par ses rusés discours, ses intentions, et actions, et les actions des autres, s'employant à les rendre odieuses à leur Prince le plus accortement qu'il pouvoit, et cependant ne cessoit de les molester. Il n'y avoit auçun moyen qu'ils se peussent contenter de lui, et pour faire voir la cause de ceci, nous proposerons quelques unes des actions odieuses qu'il continua d'y faire au commencement de son gouvernement.

Le commissaire général de S. A. (comme a esté dit ci devant) establissant Castrocaro en son gouvernement, sur les plaintes qui lui furent présentées par les principaux des églises, leur avoit ottroyé le terme de vingt jours pour recourir à S. A. et lui représenter leurs plaintes et raisons, promettant que cependant ne se feroit aucune innovation ; et toutefois durant ledit terme Castrocaro accom-

pagné du magistrat, alla faire défense au pasteur de l'église de Sainct Jean de recevoir à la S. Cène ceux qui à son dire n'estoyent compris és capitulations, et à eux de s'y présenter, mais il ne fut point obéï ni des uns ni des autres nonobstant les horribles menaces, sachans *qu'il faut obéïr à Dieu, plustost qu'aux hommes.*

Il avoit aussi peu auparavant et durant ledit terme, par un sien ordre donné au chasteau de la Tour le 21 d'aoust 1565 commandé au peuple de Bobi de congédier le sieur Humbert leur pasteur, sous prétexte qu'il estoit estranger, tellement que dans dix jours il eust entièrement quitté leur lieu, sous peine d'estre déclarés rebelles, et chastiés comme tels; mais le peuple protesta assez vivement contre ledit mandement, et ne voulut pour cela deschasser le pasteur que Dieu lui avoit envoyé, dont Castrocaro fut irrité, et publia un bannissement général contre tous les réformés de Bobi. Puis escrivit contr'eux au Duc et à la Duchesse le plus odieusement pour les irriter contre ce peuple-là, et ensemble défendit tout commerce entre les autres de son gouvernement, et ceux de Bobi, mais on ne tint conte de tel injuste commandement, attendu le terme susdit ottroyé par le commissaire général du Duc, et qu'il n'y avoit nul juste subjet de tel bannissement, ni d'exposer (comme il avoit fait faire par cri public

le 10 de septembre) ceux de Bobi à emprisonnemens, bruslemens, ruines, et destructions, desquelles peines il exceptoit ceux qui viendroyent dans tel jour jurer entre ses mains d'observer la nouvelle capitulation. Ayant aussi faict adjourner par ordre faict le 5 de septembre tous les députez des églises qui par ses flatteries et menaces s'estoyent signés à sa nouvelle capitulation, de se présenter personnellement à Thurin dans sept jours sous grosses peines; mais eux estans advertis de bon lieu, du danger auquel ils se mettroyent, n'y comparurent point.

Cependant arrivèrent aux conducteurs des églises au commencement d'octobre deux lettres, l'une du Duc, et l'autre de la Duchesse du vigtseptiesme de septembre (desjà proposée). La première extorquée par les odieuses accusations de Castrocaro contenoit des reproches, commandemens, et menaces, si on n'obéïssoit à Castrocaro. L'autre lettre contenoit ce qui a esté remarqué ci devant. Castrocaro porteur de ces lettres, les présenta à une assemblée de pasteurs, anciens, et syndiques au Villar le neufviesme d'octobre, et en pressoit alors mesme la response: mais on lui respondit que l'assemblée n'estans pas complette, on ne pouvoit respondre que par advis de tous. Et bien tost après ils escrivirent un humble lettre au Duc, par laquelle on se plaignoit des procédures de Castrocaro, et respondoit-on à tous les

chefs d'accusation qu'il avoit proposés contr'eux. Ils en firent de mesme envers madame: mais pource qu'ils désiroyent lui proposer des choses qui ne se pouvoyent confier à l'escrit, elle expédia un saufconduit pour ceux qui avoyent esté nommés pour aller vers elle, assavoir le sieur Dominique Vignaux pasteur au Villar, et Gille des Gilles ministre de l'église de la Tour avec Jean Armand dudit lieu, Guillelmet Ferrand du Villar, et Pierre Aghit de Bobi, authorisés par acte authentique, et public de traitter et conclurre avec S. A. comme ils verroyent expédient au nom des communautez. Le saufconduit fut tel :

De par Madame
la Duchesse de Savoye, et de Berry.

« A tout gouverneurs, lieutenant généraux, capitaines, podestats, prefects, syndics, et autres justiciers, officiers, et subjets de nostre très-honoré seigneur et mari, le Duc de Savoye, à qui ces présentes verront, salut. Nous vous certifions, et asseurons que M. Dominique Vignaux, et M. Gille des Gilles, ministres des Valées d'Angrogne, présens porteurs sont venus par nostre commandement en ce lieu de Thurin avec quelques uns des leurs, jusques au nombre de huit ou neuf, pour conférer de quel-

ques affaires particulières qu'ils ont avec nous. A ceste cause nous vous prions, et néantmoins commandons que vous les laissiez passer eux et leurs compagnies paisiblement, et librement, sans leur donner, ni souffrir leurs estre donné destourbier, trouble, ou empeschement quelconque, mais pour l'amour de nous, et pour le respect qu'ils sont venus sous l'asseurance de nostre parole, leur faire et donner toute la faveur qu'ils auront de besoin, auxquels pour tesmoignage qu'il nous plait ainsi, avons ottroyé ce présent passe port, signé de nostre main, et y fait apposer le seel de nostre secrétaire. Faict à Thurin le sixiesme jour de descembre 1561 ».

» Marguerite de France.

» *Jullani* ».

Lesdits pasteurs et députés furent gratieusement accueillis de Madame, laquelle leur tesmoigna par paroles et par effects combien elle les affectionnoit, et ceux au nom desquels ils estoyent venus, non seulement par les honorables présens qu'elle donna ausdits pasteurs, mais principalement par le soin qu'elle démonstra avoir de leurs affaires, les faisant descharger de plusieurs griefs desquels ils se plaignoyent, sur tout à l'occasion des articles que Castrocaro avoit fait signer à quelques uns, et

d'autres fascheries qu'il leur avoit suscitées. Mais elle ne peut estre persuadée qu'il fust bien pour les Valées de leur donner (comme elles demandoyent) un autre gouverneur au lieu de Castrocaro tant il s'estoit sceu desguiser envers elle, et trouver des prétextes pour excuser ses actions desquelles on se plaignoit, et en tesmoigna son sentiment par ses discours, et par la lettre qu'elle envoya aux Valées par iceux députés, escrivant :

De par Madame
la Duchesse de Savoye, et de Berry.

« Chers et bien-aimez. Encores que vos ministres, et messagers vous rapportent les propos tenus entr'eux, et nous, touchant les affaires qui vous concernent, si les avons-nous voulu accompagner de ceste lettre pour vous asseurer d'autant plus de nostre bon vouloir, et advis. En premier lieu, nous louërons tousjours le bon désir que monstrez avoir au service de Dieu, et des protestations que par lettres, et maintenant de vive voix par vos messagers nous faites faire de l'obéïssance envers vostre Prince, et ne voulons penser que vous parliez en feintise. Et au reste, pource qu'il est maintenant question de donner lieu à un nouveau gouvernement, que nostre très-honoré seigneur et mari, a desjà,

comme vous sçavez, ordonné, et que vous mesmes avez accepté. Nous demandons deux choses de vous, la première qu'en tout ceci, vous ne vous réserviez autre chose que çelle qui bien à poinct peut toucher vos consciences, lesquelles aussi on ne prétend blesser. Et qu'en ce faict vous procédiez à aussi bonne sagesse, comme de bon zèle, car l'un sans l'autre vaut bien peu. L'autre est, que vous veuillez soumettre vos délibérations à ceux, lesquels estans sur le lieu, et exercés en tels affaires, savent juger seurement, et justement, ce qui est expédient pour l'une partie et pour l'autre. Et vous asseurons que si vous vous laissez conduire par ceux qui entendent les affaires, et aiment vostre repos vous ne vous en trouverez jamais trompés, ni mal contens, et nous aurons toujours soin à vous conserver et défendre contre le moindre tort qu'on vous sauroit faire, et maintenant nous ne répèterons chose aucune qui face pour vous rendre agréable le capitaine Castrocaro. Nous laisserons faire ceste recommandation au temps, et à l'expérience, esquelles si nous sommes trompée, nous vous donnerons gagné ; jusqu'à présent nous ne pouvons en conscience et bonne foy procurer qu'il soit osté de là. Quant au reste qui particulièrement vous touche, nous vous prions, et pour vostre bien de vous soumettre au vouloir de vostre Prince, et au nostre, que celui de vostre Prince vous

soit cher et agréable. Si vous faites ainsi, Dieu vous assistera, et bénira tousjours, convertissant les craintes et appréhension qu'avez en asseurance, et ce que jugez mal, en bien, et en attendant vostre response sur ce, nous prions Dieu, chers et bien aimés, vous avoir en sa saincte et digne garde. De Thurin 6 jour de décembre 1565 ».

» Marguerite de France.

» *Jullani* ».

Or Madame ayant demandé response finale sur certains poincts importans qui n'estoyent pas encore bien résolus, on renvoya à Thurin le sieur Vignaux susnommé avec quelques députés, qui partirent le dixseptiesme de décembre, nonobstant la rigueur de la saison, dangers és chemins, et autres incommoditez; les rigoureuses et estranges procédures de Castrocaro, entre autres choses les y pressans, et qui ne permettoyent d'acquiescer en ce poinct là, comme on eust désiré, aux inclinations de madame; combien que c'estoit avec un extrême regret, car on avoit désir de lui complaire en toutes sortes: car cest homme au lieu de modérer ses cruautez pour les plaintes qu'on faisoit de lui, et pour les exhortations que madame lui faisoit souvent de traitter ces peuples le plus favorablement qu'il pourroit, il

se monstroit chasque jour plus porté à les travailler tous, sauf ceux qui s'accomodoyent à tous ses désirs au préjudice du public, il emprisonnoit, rançonnoit, et traittoit fort mal presque tous. Les uns sous prétexte qu'ils s'estoyent opposés à sa réception au gouvernement, ou n'avoyent pas honoré son arrivée. Les autres pource qu'ils refusoyent d'acquiescer à ce qu'il leur vouloit faire approuver contre leur conscience. Les autres pource qu'ils s'estoyent plaints de lui à Madame, les autres sous autres prétextes: mais spécialement il deschargea son mal talent contre les sieurs Lentule, Gilles, et Humbert ministres. Nous avons remarqué ci devant, ce qu'il fit contre le sieur Humbert pasteur à Boby, et au peuple de Boby à son occasion; il ne cessa aussi de machiner contre le sieur Lentule (qui avoit tant doctement, et vigoureusement rembarré Poussevin quelques années auparavant, ainsi qu'a esté dit en son lieu) jusqu'à ce qu'il l'eut contraint d'absenter des Valées, et se retirer à Chiavenne au païs des Grisons, où il continua l'exercice de son ministère jusqu'à sa mort.

Restoit le ministre Gille des Gilles, contre lequel principalement il voulut exercer les effects de sa furieuse malice; il ne le pouvoit pas persécuter sous prétexte qu'il fust estranger comme il faisoit contre les autres deux susnommés, et ne trouvant autre

juste prétexte contre lui, il le voulut faire perdre par une des plus malicieuses calomnies qu'on peut imaginer, comme nous dirons ci après.

Or la haine mortelle qu'il portoit à ce ministre, procédoit principalement de ce que ledit pasteur estoit un des principaux opposans aux nouveaux articles qu'il avoit apportés, et aussi à sa réception au gouvernement ; et en outre de ce qu'il s'estoit vivement plaint de lui à Madame, à cause de ses violences ; et encor d'avantage que lui ayant esté un des officiers de l'armée sous le comte de la Trinité, ne pouvoit oublier la honte générale qu'il avoit reçuë avec les autres en plusieurs occasions, et particulièrement quand il se laissa prendre prisonnier, et mener par quelques jours d'un lieu à l'autre, toutefois sans dommage : et pource qu'il savoit que ce ministre en ce temps-là estoit un des principaux directeurs des affaires, et spécialement en la conduite de la compagnie volante, qui avoit fait merveilles au temps de ladite guerre, comme il a esté remarqué ci dessus. Castrocaro donc estant arrivé au gouvernement, délibéra d'en faire la vengeance sur lui, combien qu'à la vérité, et lui, et tous les autres avoyent plustost occasion d'en aimer ce ministre, qui s'estoit tousjours vivement employé à empescher tous excez et désordres, et retenant tant de fois ses gens victorieux, ne leur avoit permis

d'exercer tous les actes d'hostilité, qu'autrement ils eussent faict lors qu'ils avoyent l'avantage sur eux, comme il a esté dit ci dessus, et comme eux-mesmes l'avoyent fort bien reconu. Il avoit aussi de tout son pouvoir procuré que ses gens ne commissent des excez contre les papistes voisins ; ce qui faisoit que plusieurs d'entr'eux des principaux des Valées l'ont depuis prisé et estimé tout le temps de leur vie. Et Castrocaro lui-mesme avoit esté par le soin spécial de ce ministre respectueusement traitté durant sa prison és Valées et délivré de mesme. Mais ce gouverneur sans avoir égard à aucun bien faict du passé, pour se venger des oppositions susdites, et faire en sorte qu'elles ne continuassent à l'advenir, délibéra d'opprimer ledit pasteur, et pour ce faire il persuada à S. A. qu'icelui estoit depuis peu de temps, allé à Grenoble, Genève, et ailleurs, pour traitter une confédération entr'autres estats et les Valées, où il avoit faict une levée de gendarmerie pour y conduire contre le service de S. A. et obtint d'icelle ordre de constituer le ministre prisonnier, et l'envoyer à Thurin; ce qu'il fit, lui estant fort aisé à cause du voisinage, car l'église de ce pasteur estoit toute joignante, et à l'entour du chasteau, siège de Castrocaro, tellement qu'au commencement de febvrier 1566 il le fit aguetter par une grosse troupe de ses soldats, comme il alloit

peu accompagné de son logis à l'un des temples de son Eglise, un peu esloigné pour y prescher, et devant que le peuple en fut adverti il fût serré dans les prisons du chasteau et non moins estroittement et rudement traitté que si ç'eust esté quelque insigne brigand, sans le vouloir relascher, combien que les conducteurs de toutes les églises des Valées l'en eussent instamment requis, se rendans pleiges pour lui, jusqu'à ce qu'on eust recours à S. A.

L'ayant retenu dix jours en ceste sorte, dans le chasteau de la Tour, les principaux officiers, et grand nombre d'archers de justice, avec grosse escorte de cavalerie, conduisirent le prisonnier à Thurin à cheval, et ce avec les fers comme un brigand, et là serré estroitement. Mais les églises ayant adverti Madame de ceste injuste capture, et cruel traittement, elle y pourveut incontinent qu'il fut arrivé à Thurin, selon ce qui estoit nécessaire en tel cas, faisant deslier le prisonnier, et l'accommoder dans une chambre honnestement, le fit tousjours nourrir par ses gens, des viandes qu'elle lui faisoit porter matin et soir de son hostel, l'envoyoit visiter et consoler par ses principaux domestiques, fit faire défense aux gens de justice de n'entreprendre sur sa personne, sinon qu'on le peut légitimement convaincre des crimes qu'on lui imposoit, auquel cas elle permettroit que justice en fût faite. Mais elle

qui le conoissoit familièrement, savoit bien qu'on ne le convaincroit légitimement.

Cependant ceux qui avoyent la charge d'instruire son procez, poussés par les ennemis passionnés de la religion, employoyent le verd et le sec pour le convaincre, sollicitans sans intermission, et ne cessans de l'importuner à confessions selon leur désir, adjoustans aux autres calomnies, qu'il y avoit des informations qu'il estoit allé nouvellement en Alemagne, soumettre les Valées à la protection de certain prince protestant, qu'il lui faloit confesser le faict, et déclarer quel estoit ce prince, avec quelles conditions il avoit traitté avec lui, quelles levées de gens de guerre il avoit faites, etc.

N'avançans chose aucune à leur goust par ce moyen, Joseph Barberi fiscal général, ennemi juré de la religion, et violent au possible, l'alla voir en sa chambre, lui dit que ses affaires alloyent mal, qu'il s'en alloit estre condamné à la mort, qu'il n'y avoit plus qu'un remède, assavoir, qu'il changeast de religion, et qu'embrassant la romaine, non seulement qu'on lui feroit grâce de la vie, mais aussi qu'on lui feroit des grands biens, pourveu qu'il le fît promptement d'autant que le service de S. A. requéroit (disoit-il) qu'on procédast sans délay à l'exécution, et qu'en tesmoignage de sa conversion, il escrivît de sa main dans le livre qu'il lui présen-

toit, qu'il approuvoit tout le contenu audit livre, et promettoit de l'embrasser. Le prisonnier lui respondit qu'il ne le pouvoit faire sans en savoir le contenu, mais que s'il lui permettoit de le lire, il lui respondroit. Sur ce Barberi lui remit le livre, lui donnant terme trois jours pour le lire, et se résoudre. Au bout de trois jours il revint, demande une absoluë response. Le ministre respondit : *qu'il avoit trouvé ce livre-là farci d'erreurs, et mesmes avec des blasphèmes, et qu'il aimoit beaucoup mieux mourir, que de jamais approuver ces erreurs-là, et de changer de religion.* Alors Barberi escumant de fureur, et ne se pouvant commander, se mit à crier à haute voix en grande furie : *Comment! Erreurs? blasphèmes! portez du bois, jettez-le dessus, bruslez-le sans autre procez, etc.* Le ministre lui respondit : *Je suis entre les mains de Dieu, et de la justice, et espère qu'on ne me voudra pas faire tort. Mais quand on me voudroit faire mourir à tort je me soumets à la volonté de Dieu.* Sur ce Barberi revenu un peu à soy, et ne pouvant faire ce qu'il eût voulu, le laissa, disant, qu'il y pensast encore ; cependant arriva un ambassadeur d'Alemagne, qui joignant ses emplois aux faveurs de Madame, le ministre fut délivré, comme nous dirons ci après.

CHAPITRE XXXII.

Edicts publiés contre la religion és pays de S. A. de Savoye. Persécution contre les réformés de Cuni, et de Caraill. Seigneurs et dames persécutés pour la religion en Piedmont. Persécution aussi en Terre Neufve, Savoye, et ailleurs pour la religion.

Nous avons remarqué ci devant au chapitre onzième, comme en l'année 1560, une grande persécution fut allumée, et exercée contre tous ceux qui faisoyent profession de la religion réformée és pays possédés alors par le Duc de Savoye, et spécialement en Piedmont. Or combien que par ladite persécution plusieurs personnes fidèles eussent esté fort mal traittées en diverses façons, la plus grande partie ayant esté contrainte ou d'aller à la messe, ou de quitter leurs maisons et biens, ou de souffrir des grands tourmens, toutefois Dieu en avoit conservé un grand nombre en plusieurs lieux en la persévérance de la vraye religion, qui furent en quelque sorte supportés jusques en l'année 1565, en laquelle par l'importunité des grands adversaires de la religion fut publié un édict du 10 juin audit an, par lequel « estoit enjoint à tous les habitans és estats

» du duc de Savoye qui ne voudroyent vivre selon
» la religion de l'église romaine de faire déclara-
» tion de leur volonté dans dix jours depuis la pu-
» blication de l'édict, és mains des magistrats de
» leur habitation, et dans deux mois sortir de tous
» lesdits estats, avec permission de pouvoir cepen-
» dant disposer de leurs biens, meubles, et immeu-
» bles, et ce dans un an, durant lequel ils pouvoyent
» jouyr du revenu d'iceux; ordonnant aux magis-
» trats de veiller soigneusement sur les contreve-
» nans, et ayant prins les deuës informations, les
» envoyer à S. A. pour en estre ordonné selon sa
» volonté ».

Or pour l'exécution de cest édict, outre ce que firent en chacun lieu les magistrats particuliers, Joseph Barberi fiscal général, ennemi capital des réformés, accompagné de ses archers, ne cessoit de courir de tous costez, exécutant avec toute rigueur les commissions particulières qu'il obtenoit contre les personnes et biens des réformés, dequoi nous ne coucherons ici quelque particularitez, desquelles nous avons plus particulière et assurée cognoissance, par lesquelles on pourra comprendre comme on faisoit ailleurs, et commencerons par la persécution contre les réformés de la cité de Cuni.

Cuni est une ville de Piedmont, belle, forte, et riche, et qui a eu d'ancienneté grand nombre de fa-

milles de la religion, et des principales, lesquelles durant tout le temps des longues guerres entre les rois de France, et ducs de Savoye, y furent laissées en paix, car on avoit besoin pour la défense de la ville (qui endura de longs sièges durant ce temps) de la vaillance de tant de braves hommes de la religion, qui s'y firent signaler pour le service de leur prince, et de leur partie. Mais la paix estant faite en l'an 1559, quand on estima de n'avoir plus tant de besoin d'eux, on ne tarda guères à les persécuter, car dès l'année 1561, fut publié contr'eux un édict particulier le 28 de décembre, par lequel estoit commandé à tous, sous grosses peines, d'aller à la messe, et qu'un chacun eust aussi sous les mesmes peines à déclarer tous les livres qu'il auroit en sa puissance, contrarians à la doctrine de l'Eglise Romaine: et pour allumer d'avantage ceste persécution fut employé en ladite ville pour prescher un moine des plus séditieux, qui ne cessoit de crier au fer, et au feu, contre ceux de la religion, preschant que Dieu avoit envoyé ceste année là un hyver fort doux, afin qu'on espargnast le bois nécessaire pour brusler les hérétiques. Toutefois ceste persécution fut encores adoucie, et tant de personnes honorables de la religion respectées, docteurs, capitaines, riches citoyens, et tant d'autres, la fidélité et valeur desquels tant expérimentée, estoit encor devant les yeux d'un cha-

cun, et par ainsi eurent encores quelque relasche, jusqu'à la publication du susdit édict du 10 de juin 1565; mais alors sans avoir plus aucun esgard à ce que dessus, on passa outre à l'exécution des peines contenuës en l'édict, nonobstant tout ce qu'on sçeust faire pour y remédier. Or quand il fut question (pour obéyr à l'édict) que chacun fit escrire devant le magistrat sa délibération, plusieurs ployèrent par infirmité, estans continuellement tentés à droite, et à gauche, tellement que le nombre des familles résoluës de persévérer fut réduit à cinquante et cinq, les chefs desquelles firent escrire leur délibération.

Il y eut quelque nombre des plus apparens d'entr'eux qui par grande sollicitation obtindrent de pouvoir continuer l'habitation en leurs maisons, avec liberté de conscience, mais avec condition de n'y faire aucun exercice de religion, ni en aller faire ailleurs, sous peine de la confiscation de tous leurs biens, dequoi il leur faloit donner quelque papiste solvable pour caution, et tout cela seulement pour tant de temps qu'il plairoit à S. A.; mais la plus grande partie ne tenant conte de si maigre concession, donnèrent ordre à leurs affaires, et se retirèrent ailleurs. Quelques uns s'y soumettans se retirèrent de la cité en leurs maisons champestres, pour estre un peu moins en servitude; on les laissa endormir pour quelque temps, puis on les surprins au

despourveu, sous des prétextes controuvés, emprisonnans les personnes, et confisquans leurs biens.

Entre les emprisonnés furent les sieurs François Miglia, docteur en droict, François Brix, homme d'armes, et François Morro, riche citoyen; cestui-ci fut finalement vaincu par les tentations, fit naufrage, et ne retourna plus à l'église. Brix qui avoit des grands amis à la cour du Duc, obtint d'estre délivré, moyennant un peu de dissimulation, et se remit en l'église, ayant continué en la vraye religion en la valée de Luserne, où il s'estoit retiré. Le docteur Miglia fit le mieux, car toutes les grandes tentations qu'on lui présenta ne le peurent faire consentir à aucune chose contre sa conscience, tellement qu'après une longue détention, les inquisiteurs ayans perdu toute espérance de le faire ployer, le firent estrangler en la prison. Après que sur le poinct de l'exécution ils eurent encore par grandes promesses tasché de l'esbranler; mais tout en vain, car finalement il dit aux tentateurs qu'ils y perdoyent leur peine, et au bourreau qu'il fît ce qu'il avoit à faire, ne pouvant plus escouter les tentateurs; et en ceste sorte finit sa vie, en priant Dieu, et confessant son sainct nom.

En l'an susdit 1565, fut aussi assaillie l'église de Caraill, qui est un gros et riche village bien proche de Cuni, où la plus grande partie des habitans es-

toyent de la religion réformée, tellement qu'au commencement de la persécution, ceux qui eurent charge de dresser le rôle de ceux qui estoyent déclarés de la religion, en trouvèrent le nombre de neuf cens personnes, sans conter ceux qui s'estoyent absentés. Ils avoyent esté auparavant moins recerchés, d'autant que les seigneurs de Villeneufve Solare gentilshommes du lieu, estoyent aussi de la mesme religion, et de grand respect, duquel support lesdits seigneurs eurent des grandes reproches de S. A. par ses lettres du 27 février 1565. Et depuis le 28 d'avril suivant fut envoyé audit lieu le moine prescheur Cassian de Mosso, avec commandement à tous de l'escouter, au refus de quoi un huissier du conseil d'estat arriva à Caraill le 8 de may avec lettres enjoignantes aux syndiques dudit lieu d'envoyer audit conseil dans six jours le rôle de tous ceux qui ne voudroyent escouter ledit prescheur, et avec le rôle, les personnes de Gianet Cottin, Bernardin Bressan, François Daufin, et Bernardin Luchin Chabou, sous peine de confiscation de corps et de biens.

Ce commandement fit prendre la fuite non seulement aux six susnommés, mais aussi à une grande partie des autres, qui toutefois furent rappelés en vertu d'une lettre du chancelier Stropiane au nom S. A. datée du 20 de may défendant à Donat Calastre podesta de Caraill, toute poursuite contre ceux de

la religion jusqu'à nouveau advis. Ceste tresve dura jusqu'au dernier de novembre, et alors ledit podesta eut commandement de les deschasser. Mais madame la Duchesse obtint de S. A. et envoya qu'on ne travaillast point pour la religion ceux dudit lieu, jusqu'à l'arrivée du Duc qui y vouloit aller en personne, comme il fit au mois d'aoust 1566, et alors la pluspart des Caraillois absenta, et S. A. partant de là, laissa une troupe de sa suite, tout au despens des déclarés de la religion, en deschargeant ceux qui d'entr'eux voudroyent se renger à la messe. Les autres furent adjournés par devant le podesta de Cuni qui estoit advocat fiscal, mais n'y osans comparoistre furent publiés bannis.

Le 20 de septembre l'archevesque de Thurin arriva à Caraill avec grande suite, et belles paroles. Il envoya des sauf-conduits à ceux qui estoyent absens pour lui venir parler, et en persuada quelques uns par ses discours, flatteries, et promesses; mais on confisqua les biens de ceux qui ne comparurent devant l'archevesque, ni devant le podesta de Cuni. Puis au mois de janvier 1567, ledit Podesta de Carail eut commandement de remettre tous les fugitifs de Carail dans leurs maisons et biens, mais à condition qu'ils ne feroyent aucun exercice de leur religion à peine de la vie, et confiscation de tous leurs biens, et qu'ils en seroyent pleiges les uns pour les autres,

ce qui en fit retourner bon nombre, mais à leur dommage: car les ayans laissé asseurer en leurs maisons, on les surprint au despourveu, et après leur avoir imputé ce qu'on voulut, on se saisit de leurs personnes, et tous ceux qui ne voulurent promettre d'aller à la messe, furent condamnés aux galères, quelques uns eschappèrent, plusieurs fléschirent ou avant que partir, ou en chemin, où à l'arrivée aux galères, estans continuellement tentés. Bernardin Bressan demeura toujours ferme en la religion en galère jusqu'à sa mort. De ceux qui avoyent fléschi plusieurs se retirèrent après en la vraye église.

Au mesme temps qu'on procédoit ainsi contre ceux de Caraill pour la religion, on en faisoit de mesme, et pour la mesme cause contre leurs gentils-hommes, les seigneurs de Villeneufve Solari, qui estoyent six frères, Charles, Nicolo, Jean Battiste, François, Louïs, et César. Car le grand chancelier, comte de Stropiane, leur parent, les envoya demander de la part de S. A. le 17 de may 1575. Estans arrivés, ledit chancelier, sans les faire parler au Duc, fit ce qui lui fut possible par paroles, pour les induire à quitter leur religion; mais n'y pouvant rien gagner il les congédia, sous promesse, qu'au premier advis ils retourneroyent où ils seroyent demandés. Ils le prièrent d'intercéder pour eux vers S. A. afin qu'ils fussent laissés en paix en la jouïssance de leur religion,

et de leurs biens, ou au moins qu'il leur fût permis de vendre leurs seigneuries, et biens féodaux pour se retirer ailleurs; et quelques jours après ils envoyèrent un homme audit sieur chancelier pour entendre la volonté du duc, auquel messager il dit seulement: *le Duc ne veut plus deux religions en son pays.* Alors ces seigneurs donnèrent ordre à leurs affaires, puis la poursuite s'eschauffant, se retirèrent tantost çà, tantost là, en diverses maisons et seigneuries qu'ils avoyent, partie és terres de S. A. et partie és terres possédées par le roy de France tout proches, et passèrent en ceste sorte jusques à l'année 1570 que le capitaine général de justice Joseph Barberi, les fit adjourner avec autres seigneurs et dames de la religion à comparoir dans cinq jours au palais du Sénat à Thurin, sous peine d'estre déclarés hérétiques, publiés bannis pour toujours des estats de S. A. et tous leurs biens confisqués. Mais à l'intercession de madame la duchesse, du mareschal, et mareschale de Bellegarde, par lettres patentes de S. A. du 21 juillet 1571, fut défendu à Barberi de poursuivre plus avant: ce qui leur donna un peu de tresve, mais finalement leurs biens furent confisqués, et eux ayans assez tournoyé d'un costé et d'autre, finalement le sieur Jean Baptiste survivant se retira en la valée de Luserne, avec sa

famille, persévérant en la vraye religion, jusqu'à sa mort, et sa famille après lui.

En ceste persécution on leur adjoignit le sieur Louys Bersour aussi gentil-homme honorable, et fort affectionné à la religion, laquelle feu Pantaléon Bersour son père avoit si furieusement persécutée, comme a esté touché ci devant au chapitre sixiesme. Il se retira aussi finalement en la valée de Luserne avec sa famille honorable, laquelle après lui a tousjours persévéré en la vraye religion.

Dame Anne comtesse de Morette, mariée aussi au sieur Nicolo Solari, estoit aussi de la religion, et résidoit en son chasteau de Morette, duquel on la fit sortir l'an 1567 sous prétexte qu'elle y estoit en scandale, d'autant qu'elle n'alloit pas à la messe; parquoi elle se retira d'un lieu à l'autre, puis à la valée de Luserne, et de là en Dauphiné, et derechef retourna au val Luserne, vers ses derniers jours.

Dame Magdeleine Farine de fort honorable et noble maison, fut du nombre des exilés de Cuni pour la religion, en la persécution ci devant mentionnée, elle en sortit avec ses trois filles, DD. Béatrix, Blanche, et Christine, ayans perdu une grande partie de leurs biens, elles se retirèrent vers les susdits seigneurs de Villeneufve Solari, leurs parens; mais eux estans persécutés, comme a esté dit, elles furent aussi contraintes à cercher lieu de retraite, tantost

en un endroit tantost en l'autre, sans diminution de leur zèle à la vraye religion. Et depuis ledit sieur Jean Baptiste Solari, ayant espousé D. Béatrix, son frère sieur Louys, D. Blanche, et le sieur Louys Bersour, D. Christine, ils se retirèrent en la valée de Luserne, comme a esté dit, avec ladite dame Magdeleine, tous persévérans en la religion réformée.

On persécutoit aussi en mesme temps les fidèles en la valée de Barcelone, de l'Espel, et autres des terres neufves subjets de S. A. et pareillement en Savoye, tellement que plusieurs pour la religion furent bannis de la Tarantaise et autres lieux et despouillés de leurs biens. Neuf hommes honorables surprins prians Dieu dans une chambre à Bourg en Bresse, furent constitués prisonniers, et menés à Chambéry, et condamnés aux galères, sous prétexte qu'ils estoyent là pour faire quelque machination, encores qu'il n'y eut apparence aucune de vérité, et par tout ailleurs ceux qui se monstroyent constans en la religion, estoyent fort mal traités, tant par actions publiques, comme par injures, et affronts particuliers, desquels les exemples se pourroyent proposer en très-grand nombre, s'il en estoit de besoin.

Quant au marquisat de Saluces, qui estoit alors sous la domination du roy de France, et quasi comme

enclavé et joint avec le Piedmont, les fidèles réformés qui y estoyent en grand nombre, n'estoyent pas en ces temps, sans sentir leur part de la haine contre la religion: mais nous en ferons, Dieu aidant, ci après un chapitre à part.

CHAPITRE XXXIII.

Princes protestans d'Alemagne envoyent une ambassade à S. A. de Savoye, pour intercéder pour ceux de la religion persécutés. Response de S. A. Réplique de l'Ambassadeur. Le ministre Gilles delivré de prison, avec autres particularitez.

Pour remédier à un si grand embrasement de persécution, les persécutés après le recours à Dieu, recerchèrent aussi tous les moyens légitimes entre les hommes qu'ils estimèrent y pouvoir servir, entre lesquels le plus recerché (et le plus fructueux aussi) fut l'intercession de madame la Duchesse, laquelle en effect ne cessoit de s'employer à ce sainct et charitable devoir. Mais les promoteurs principaux de la persécution estoyent si puissans, et les persécutés en si grand nombre qu'elle ne pouvoit pas remédier à tout selon son désir. C'est pourquoi quelques uns par le moyen de leurs amis implorèrent l'interces-

sion envers leur prince de quelques princes protestans d'Alemagne, et spécialement des princes électeurs Palatin et de Saxe, lesquels envoyèrent à cest effect en ambassade à S. A. de Savoye le sieur Jean Junius ancien conseiller d'estat dudit prince Palatin, et bien digne de telle charge, comme il le monstra par les effects. Il arriva à Thurin au mois de febvrier 1566 où il eut les informations particulières des personnes, et des affaires pour lesquelles il devoit intercéder.

Cet ambassadeur ne séjourna guères à Thurin sans conoistre par expérience de quelle fureur plusieurs y procédoyent contre ceux de la religion. Car Barberi ayant entendu que celui qui portoit le tiltre de secrétaire de l'ambassade, estoit ministre (c'estoit le sieur David Chaillet) il l'alla constituer prisonnier dans le logis mesme de l'ambassadeur, sans lui porter aucun respect, ni donner aucun lieu aux protestations du droict des gens violé, et des ressentimens qu'il en feroit vers les princes qui l'avoyent envoyé. C'est pourquoi l'ambassadeur alla incontinent faire plainte, et demander réparation de l'injure à S. A. laquelle fit subitement délivrer le secrétaire, et mettre Barberi en prison. Mais de cest acte l'ambassadeur print occasion de remonstrer à S. A. bien vivement la passion de laquelle on procédoit contre les gens de bien, et continua avec grand zèle

à exécuter ce qu'il avoit en charge à la consolation des povres fidèles persécutés en général, et en particulier, et en la façon qu'on peut en partie comprendre par les lettres que le susdit secrétaire Chaillet escrivit comme s'ensuit.

A Messieurs les fidèles de Piedmont,
et pour leur communiquer à N. N.

« Monsieur, et frère en l'œuvre du Seigneur. Je suis bien marri que n'avons eu meilleure response, et que n'avons peu obtenir, sinon tout, au moins en partie, ce que nous demandions pour le soulagement de nos frères, qui sont si inhumainement traittés, pour vouloir purement, et sainctement servir à Dieu. Mais une chose me console, c'est qu'à tout le moins nous avons fait tout ce que nous avons peu, et s'il n'a pleu au Seigneur donner tel succez à nostre labeur, comme nous eussions souhaité, il sçait les causes pourquoi, lesquelles en son temps il nous fera conoistre. Et de faict je ne doute point que ceci ne donne à penser à S. A. et à ceux qui sont autour de lui, tellement que par ci après il ne se monstrera pas si rigoureux envers nos povres frères, et qu'il les traittera un peu plus humainement qu'il n'a fait jusqu'à présent. Que si au lieu de s'adoucir, et de tempérer ceste rigueur de laquelle

il a usé jusqu'à présent, s'enaigrissant contre les povres fidèles, croyez moi, que ce sera un signe certain que Dieu y veut mettre la main, et faire son œuvre: mais j'espère que Dieu aura pitié de lui, et exaucera les prières, les cris, et larmes de ceux qui gémissent sous le fardeau de ceste horrible persécution, et tyrannie de l'Antechrist romain, et qu'à la parfin il les mettra au large, et leur donnera liberté de le pouvoir servir et honorer selon qu'il le commande par sa Parole, et fleschira le cœur de S. A. pour avoir compassion de son povre peuple ».

» Or la response qu'on a faite à nos très-illustres princes, est sortie de la boutique du chancelier Stropiane, homme estimé, fin et cauteleux, mais toutefois par la response qu'il à faite, il se monstre peu sensé, et quant et quant ennemi juré de ceux qui servent purement à Dieu, elle contient en somme 5 poincts.

» Le premier est: « après avoir remercié les princes
» de la bonne affection qu'ils ont envers lui, et du
» soin qu'ils ont du repos et tranquillité de ses sub-
» jets, qu'on les a mal informés, et que ce sont gens
» perturbateurs du repos public, et chargés de mesme
» crime de sédition et rebellion, que les autres qui
» l'ont calomnié envers les très-illustres princes d'Ale-
» magne; qu'il y a trois ans qu'il a commencé
» d'entendre, que quelques uns de ses subjets conspi-

» royent contre les estats, et qu'ayant défendu toutes
» assemblées, néantmoins à Bourg en Bresse se seroyent
» trouvés neuf, qui se seroyent assemblés de nuict en
» une ville de frontière, laquelle a garnison, et qu'il ne
» peut autrement penser sinon que ce fust pour cons-
» pirer contre lui, et pourtant qu'il les a fait mener
» prisonniers à Chambéry, où ils sont encore de pré-
» sent; et qu'il y a quelques indices que ce qu'il
» soupçonnoit est véritable; que pour mesme cause
» il en a fait emprisonner d'autres, et que cepen-
» dant telles gens ne savent couvrir leur rebellion,
» et maléfices que du manteau de religion ». Voilà
comme les povres fidèles sont tousjours accusés d'estre
rebelles et séditieux contre leurs princes, pource
qu'ils ne veulent pas estre rebelles, et traistres à
Dieu.

» Le second poinct: « qu'il désiroit bien que tous
» les peuples chréstiens fussent d'accord quant au
» faict de la religion, comme ils estoyent le temps
» passé, *(c'est-à-dire, quand les ténèbres espaisses
» de la papauté avoyent couvert toute la terre),* et
» que l'église ne fust point deschirée de sectes, hé-
» résies, et opinions; mais qu'un seul roy, ou prince
» ne peut pas establir, ni constituer la paix de l'é-
» glise, et pourtant qu'il faut qu'un chacun face en
» son endroit, en ses terres et provinces tout ce
» qu'il pourra pour pourvoir au salut du peuple à

» lui commis, ce qu'il fait en ses pays. Qu'une mesme » façon de gouverner les peuples, n'est pas conve- » nable en tous lieux, et qu'il faut accomoder les » conseils au naturel du peuple qu'on a à conduire. » Qu'il loué ce qui a esté decrété aux estats de » l'empire, pour la paix des provinces d'Alemagne, » et confesse que cela se doit inviolablement observer, » mais qu'il faut qu'en ses provinces et pays il suive » un autre chemin, pour establir la paix et tran- » quillité de ses subjets, qu'il a plus d'esgard aux » bons *(c'est-à-dire aux papistes)* desquels *(dit-il)* » il y a plus grand nombre, et gens de qualité, » qu'aux perturbateurs et séditieux *(c'est-à-dire* » *aux fidèles)* lesquels avec authorité et puissance » il faut reprimer ».

» Le troisiesme poinct est: « que ceux qui sont en » ses pays qui se disent de la religion, sont différens » les uns d'avec les autres, et qu'ils ont beaucoup » d'opinions diverses, et contraires, et ont tellement » en détestation la saine doctrine, *(c'est-à-dire la* » *messe)* qu'avec toute douceur les ayans supportés » long temps, ils abusent de sa patience et facilité, » et font tous les jours quelque meschanceté, ou bien » en semant leurs erreurs et opinions, et tirant en » erreur tous ceux qu'ils peuvent, ou bien en com- » muniquant, et complottant contre lui, avec ses » adversaires, qui fait qu'à bon droit il est indigné

» contr'eux. Et que quant à la religion il avoit fait » un édict qui pouvoit sembler assez aspre, lequel » il avoit modéré par un autre plus doux, à la pour- » suite et sollicitation de ceux de la religion, lequel » ils ont accepté; » (mais cela n'est pas, tesmoin ceux de Cuni, et de l'Espel, et Terre neufve, qui pour ceste cause ayans déclaré qu'en bonne conscience ils ne le pouvoyent accepter, sont hors de leurs maisons).

» Le quatriesme poinct: « que combien que ces » choses soyent ainsi, toutefois pour l'amour desdits » princes intercédans pour ses sujets de la religion, » il commandera à ses magistrats qu'ils relaschent » quelque chose de la sévérité requise, afin que ses » subjets entendent que l'intercession des susdits » très-illustres princes a esté de grande efficace en- » vers lui ».

» Pour le dernier poinct: « après la conclusion de » la lettre il met pour se descharger envers monsei- » gneur l'électeur Palatin ce qui concerne l'injure » faite ausdits princes en ma personne, ayant esté » pris prisonnier en nostre logis contre tout droict » divin et humain, nonobstant la proteste que fit » monsieur l'ambassadeur que j'estoy son secrétaire, » et envoyé desdits seigneurs princes; mais en toute » ceste clausule-là, il n'y a pas un mot de vérité,

» comme monsieur l'ambassadeur l'a remonstré à S. A.
» qui mesme l'a ainsi confessé ».

» Voilà le sommaire assez au long, et poinct par poinct de la response que nous avons euë, on nous pouvoit bien despescher dès le premier jour, sans nous tenir quinze jours, veu que on ne nous vouloit ottroyer autre chose.

» Monsieur l'ambassadeur a repliqué à tous ces poincts, le premier jour de mars. Son Altesse l'ouyt volontiers, et le pria de mettre en escrit sa réplique, et la lui bailler, lui donnant bonne espérance de pouvoir obtenir quelque chose; la lui ayant baillée, et pensant avoir quelque bonne response, le lendemain de grand matin S. A. s'en va à Rivoles, où il y fut tout le jour, et y coucha, qui n'estoit pas signe qu'il eust envie de nous rien ottroyer d'avantage. Voyans que c'estoit chose faite à la main, nous partons ce jour mesme de Thurin, et le venons cercher à Rivoles; monsieur l'ambassadeur est allé le matin au chasteau, pour parler à S. A. laquelle lui a respondu: « qu'il avoit leu, et considéré à sa ré-
» plique, et que pour l'amour des princes d'Alemagne,
» et de lui, qu'il lascheroit les neuf prisonniers de
» Chambéry; mais que quant à ceux de Tarantaise,
» qui sont fugitifs, et condamnés, il ne les pouvoit
» restablir en leurs honneurs et biens, et touchant
» ceux de Piedmont qui demandent exercice de reli-

» gion, et notamment ceux de Cuni et de l'Espel, et
» Terre neuve, d'autant qu'ils ne veulent retourner
» en leurs maisons, sinon que quelque exercice de
» religion leur soit donné, et liberté de conscience
» ottroyée, pour cause que c'est un faict qui touche
» son estat, devant que leur rien ottroyer, il veut
» avoir l'advis de l'empereur, et du roy Philippe, et
» puis il verra ce qu'il pourra faire; que cependant
» il ne tourmentera personne pour le faict de la re-
» ligion, et se monstrera si bénin, et doux envers
» ceux qui en font profession, qu'eux, et les très-
» illustres princes auront occasion de se contenter.
» Et que de tout ceci il escrira lettres à monsieur
» le comte Palatin le premier électeur, afin qu'il
» asseure de cela les autres princes, nonobstant les
» lettres à eux escrites, et quant à vous des Valées,
» a dit qu'il vous laisse en la liberté qu'il vous a
» donnée, et jouxte les premières capitulations, et
» n'entend que soyez tourmentés en façon que ce soit
» pour le faict de la religion. On lui a aussi re-
» monstré que ceux de Suse, et de la valée de Méane
» estoyent tourmentez par le chastelain de Suse,
» parce qu'ils alloyent au presche en Pragela, et
» qu'ils faisoyent là autres exercices de leur religion,
» alléguant ledit chastelain que les premières capi-
» tulations estoyent rompuës. Il a respondu qu'il ne

» l'entendoit, et qu'il vouloit qu'ils ne fussent point » molestés pour cest effect.

» Or quant au frère monsieur Gilles, on ne lui » peut oster de la teste qu'il n'ait esté à Genève » pour demander aide pour se rebeller contre lui, » mais que toutefois il s'informera de la vérité, et » que s'il est trouvé innocent, il ne lui sera fait » aucun mal; que cependant à la faveur de monsieur » l'ambassadeur il le fera mettre en une chambre, » et le fera bien traiter. Voilà tout ce que nous » avons peu obtenir avec toute importunité.

» Au reste, il n'y a mal duquel Dieu n'en sache » tirer du bien, car à cause de l'injure à moi faite, » qui s'adresse quant et quant aux princes d'Ale- » magne, ils auront occasion d'escrire derechef à » S. A. pour ce mesme subjet, et envoyeront homme » exprès. Monsieur l'ambassadeur les advertira bien » au long de tout l'estat des povres fidèles de par » deçà, et quant et quant par le moyen des princes » sollicitera l'empereur d'escrire à S. A. et de lui » bailler tel advis qu'il laisse vivre en liberté de » conscience ses sujets, en sorte que j'espère que » nostre voyage n'aura pas esté inutile, et qu'enfin » le Seigneur exaucera les gémissemens et prières » de ses povres enfans. Il ne reste sinon d'exhorter » le peuple à patience, et à attendre qu'il plaise au » Seigneur d'y pourvoir, comme j'espère qu'il fera,

» et qu'ils se gouvernent en telle sorte qu'à bon droit » ils ne puissent estre accusés de sédition et rebel- » lion, car c'est une ruse que Satan a inventé pour » dénigrer la doctrine de l'Evangile, et ceux qui en » font profession ».

» Les lettres ainsi escrites, il a falu que monsieur l'ambassadeur soit retourné à Thurin, s'il a voulu avoir sa despesche, là où il a demeuré encore huit jours. Ils ont changé toutes les premières lettres escrites aux princes. La substance de ces secondes est: « qu'encores que ceux de Bourg prisonniers, » pour lesquels les princes intercèdent, eussent bien » mérité d'estre punis comme séditieux, que toute- » fois pour l'amour des princes il leur pardonne, et » les remet en leur estat et biens. Et quant à la li- » berté de conscience à ses subjets, qu'il n'en peut » rien conclure, jusques à ce qu'il ait eu l'advis de » l'empereur, et du roy catholique, ce qu'il fera le » plus tost qu'il lui sera possible. Au reste, que ce- » pendant il veut que ses sujets vivent selon ses » constitutions et ordonnances, et selon sa religion ». Voilà la substance des secondes lettres. Toutefois il a promis de bouche à monsieur l'ambassadeur: « qu'il » ne tourmentera personne pour le faict de la reli- » gion, et qu'il les laissera aller où ils voudront » porter baptiser leurs enfans, faire la Cène, et au- » tres exercices de leur religion, moyennant qu'ils

» le facent le plus modestement qu'il sera possible, » et a promis en foy de prince de délivrer des galères ceux que m'avez mandé ; et Madame lui a promis de faire aujourd'huy lascher le frère monsieur Gille des Gilles. Et à cause que tout le conseil de S. A. lui fait instance pour l'amour de Barberi, il a esté contraint de le leur lascher, afin que par son moyen les prisonniers soyent laschés. Voilà ce qu'il a pleu à Dieu nous ottroyer. J'espère avec l'aide de Dieu, que les princes lui escriront telles lettres, qu'il permettra exercice de religion aux povres fidèles. Cependant: *prenez bon courage, et priez le Seigneur pour nous, lequel je prie qu'il vous ait en sa saincte et digne garde, et bénisse vos labeurs.*

» De Rivoles, ce 9 de mars 1566.

» *Vostre frère, et serviteur*
DAVID CHAILLET ».

» Je vous envoye un double de la réplique de monsieur l'ambassadeur à S. A. sur les lettres escrites aux princes d'Alemagne, *comme s'ensuit.*

» Premièrement j'ay remonstré à V. A. que suivant l'instruction que mes très-illustres princes m'ont donnée, et comme aussi démonstre la lettre de créance à V. A., j'ay authorité d'ouvrir la lettre close qu'il a pleu à V. A. escrire à mon très-illustre

prince, mon maistre, pour respondre et répliquer à V. A. au nom desdits mes très-illustres princes.

» La response donques que j'ay faite a esté: que mes très-illustres princes ont bien esté asseurés, que quant à ceux qui sont encores détenus prisonniers, la response de V. A. ne seroit autre sinon que ce sont gens meschants, perturbateurs du repos public, séditieux: et que mesmes ils auront conspiré contre V. A. Toutefois que j'estoy bien asseuré que toutes ces allégations et circonstances, ne pourront esmouvoir mes très-illustres princes pour leur oster l'impression qu'ils ont d'eux de n'estre pas tels comme on leur voudroit persuader qu'ils sont, et que mesmes mes très-illustres princes ne seront confirmés en ceste opinion par aucuns fondemens des lettres de V. A.

» Car premièrement, à ceci répugne la présomption et sur tout la prise de corps des neuf de Bourg, desquels les lettres font mention, lesquels ont esté trouvés assemblés de nuict (pource qu'ils ne l'osoyent faire de jour) prians et invoquans Dieu, et ce qui est allégué contr'eux, fait singulièrement pour eux. *(C'est qu'ils ont esté trouvés en un lieu fort, et de grande importance, muni de bonne compagnie de soldats, et de grande quantité d'artillerie)* n'estant vrai semblable qu'un si petit nombre de gens, aussi peu exercés à la guerre que des petis enfans, con-

clussent quelque conspiration, et la chose eut eu plus d'apparence, si ceste ville de Bourg eut esté mal-fournie de gens d'armes, et d'artillerie, mais les lettres portent le contraire.

» *Item*, c'est un faict péremptoire pour justifier ces povres gens, les lettres de pardon données à quatre d'iceux, soubsignées de la main de V. A. par lesquelles est notoire à chacun, *qu'ils n'ont esté constituez prisonniers que pour le faict de la religion*, c'est assavoir: *qu'ils se sont assemblés, fait prières, et autres actes contrevenans à l'édict de V. A.* De conspiration ou acte séditieux, il n'y est pas touché la moindre syllabe. Que s'ils eussent esté en quelque sorte suspects, ou coulpables de conspiration, pour certain il en auroit esté fait mention esdites lettres, et n'eut-on point obmis ce qui estoit le principal. En outre les conditions du pardon ne portent pas de ne conspirer contre V. A. mais seulement de ce qui concerne le faict de la religion, assavoir: *qu'ils s'abstiendront des assemblées, qu'ils se rangeront sous l'obéissance de l'Eglise Romaine. Item,* s'il estoit ainsi, que telles gens fussent vrayement rebelles, perturbateurs, et séditieux, il ne faloit pas confesser comme sont les lettres, que l'édict précédent estoit assez rigoureux, et que pourtant par un autre il avoit esté modéré avec certaines conditions: car mes très-illustres princes (qui ont en horreur

et abomination tous séditieux et perturbateurs, et pour lesquels tant s'en faut qu'ils voulussent intercéder, que mesme ils voudroyent vous aider à les punir) vous respondront, que s'ils estoyent tels, vostre premier édict ne seroit assez rigoureux, ni les punitions desquelles on les a punis jusqu'à présent ne seroyent correspondantes à leurs démérites, n'ayans esté que détenus prisonniers, dont il est évident, et notoire (par les conditions qu'on leur a présenté) que mesme les plus grands et conjurés ennemis que ces povres gens innocens ayent, donnent à cognoistre à tout le monde aussi clairement que le soleil luit en plein midi, qu'ils ne sont aucunement séditieux, car à telles gens on ne sçauroit proposer meilleures conditions, et quand ils seroyent autheurs à leur prince de traiter plus doucement et gracieusement les séditieux et rebelles qu'il n'appartiendroit de faire, eux mesmes devroyent estre estimés serviteurs désloyaux, voire traistres à Vostre Altesse.

» V. A. m'objecta sur ce poinct: *un advocat, l'un des neuf pris à Bourg, lequel elle dit avoir confessé sans aucune torture, d'avoir conspiré contre V. A. et estre allé à Genève pour les solliciter de se venir saisir de quelque lieu fort*, duquel bonnement je n'ay retenu le nom; *et que pourtant avez occasion d'estimer que ces gens soyent séditieux*

et rebelles. A quoy j'ay respondu, que touchant ce mesme faict de confession, le chancelier de France, qui est le plus sçavant et expérimenté (singulièrement en faict de justice) qui soit de nostre temps, a respondu: « que telle confession ainsi faite, est » de nulle conséquence, comme n'estant esmerveillé » qu'un homme craignant de pourrir en prison, ou » estant fasché de la prison, ou de crainte de tour- » ment insupportable qu'on lui doit donner en la » torture et géhenne, aime mieux souffrir une bri- » esve mort pour rigoureuse qu'elle puisse estre, que » de languir, et mourir quasi mille fois, et pourtant » s'il dit chose, ou après, ou devant, ou en la tor- » ture, à laquelle il n'a jamais pensé, il ne s'en faut » esbahir, » par ainsi en ce faict on devroit avoir plus d'esgard à autres choses, qui de tout en tout dictent le contraire, comme en effect sont celles desquelles j'ay faict mention, lesquelles le susdit chancelier ayans considérées, a osé dire qu'il pourroit prononcer en saine conscience, que ces povres gens estoyent innocens du crime de sédition, ou trahison qu'on leur veut imputer. A cause de quoi j'ay prié pour l'honneur de Dieu V. A. qu'elle veuille bien peser ceci, et ne prester pas si facilement l'oreille à ceux qui ne savent faire autre chose que d'attribuer à des povres gens le nom de rebelles et séditieux, et que c'est pour iceux en particulier

comme estans à tort accusés devant V. A. que mes très-illustres princes intercèdent, et vous prient bien affectueusement que pour l'amitié et faveur que leur portez, il vous plaise les faire lascher de prison.

» J'ay déclaré à V. A. à ce propos ce que mes très-illustres princes m'ont enjoint expressément de faire. C'est que ce n'est pas assez de persuader aux hommes une chose, ce qui se peut faire par couleurs, éloquence et authorité, et mille autres inductions, mais qu'il faut regarder de ne soustenir chose, laquelle le Dieu vivant ne sache estre véritable, lequel ne peut estre déceu, car estant la vérité mesme, il sçait toutes choses, et rien ne lui peut estre caché. Et pourtant je vous ay prié (très-illustre prince) pour l'honneur de Dieu, qu'on se donne garde que se prenant contre un povre innocent, on ne se prenne contre Dieu: car ce qu'on fait aux siens, il le répute fait à soi-mesme.

» Je vous ay aussi allégué (prince très-illustre) que par horribles exemples de tant de temps, Dieu a affligé misérablement avec toute adversité, et finalement debouté de leurs throsnes ou gouvernemens tous roy et princes, qui se sont voulus bander contre lui, et qui n'ont tenu conte de sa parole. Ce que mes très-illustres princes ont voulu que je vous proposasse, pource qu'ils savent que naturellement vous

estes prince débonnaire et clément, et que désirez gouverner vos subjets en la crainte de Dieu.

» En outre, après avoir assez déclaré que mesme ceux qui sont prisonniers, ne peuvent aucunement estre tenus pour séditieux, et que mes très-illustres princes ne se laisseront jamais autrement persuader, j'ay demandé à V. A. si vos autres subjets qui sont deschassés de leurs maisons, ou par crainte se sont retirés çà et là pour le faict de la religion, comme aussi le demeurant qui est en nombre infini estans encore en leurs maisons, vivans et très-grande angoisse de leurs consciences, estans privés de la liberté d'icelle, qui peuvent estre estimés en nombre d'un million, doivent aussi estre tenus pour rebelles et séditieux. Or espérant que V. A. ne les tient point pour tels, j'ay dit que d'iceux on n'en fait és lettres quasi point de response, et qu'on ne les veut faire jouïr de l'intercession de mes très-illustres princes.

» Au reste, quant à vos subjets, V. A. ne doit estimer qu'ils soyent infectés de nouvelles opinions et erreurs, ne discordans en doctrine, comme toutefois les dénote la response faite à mes très-illustres princes, à cause dequoi j'ay exhibé à V. A. leur confession de foy, conforme en tout et par tout à celle des églises réformées de France, et la mesme, qui est une response péremptoire et confutatoire de ce

dont les lettres les accusent. Lesquelles lettres puis qu'assez notoirement elles accusent *d'erreur et impiété tous ceux qui consentent avec ceux qui ne tiennent la religion qu'on a tenu le temps passé*, c'est-à-dire *celle de l'Eglise Romaine*, car autant importe ce mot *(superioribus temporibus)* je ne doute point que mes très-illustres princes ne se sentent en ceci comprins, et notés à bon escient de vos conseillers, or de quelle part ils le prendront j'en laisse à eux le jugement.

» Ici V. A. m'a demandé *si les princes de Saxe sont avec les autres princes d'une mesme confession*, et notamment m'a parlé de celle de Fribourg. A quoy j'ay respondu qu'en tous poincts ils consentent, excepté celui qui concerne la cène de nostre Seigneur. Toutefois, que touchant icelui, quant à la substance, c'est-à-dire, quant à ce qu'on croid en la cène, il n'y a, Dieu merci, à présent nulle contradiction; mais que tant seulement le différent est touchant la manière, et forme de communiquer au vray corps et sang de nostre Seigneur Jésus Christ; car les uns veulent que pour communiquer au corps de Jésus Christ, il faut qu'il descende du ciel en terre, et qu'il soit receu par nostre bouche, et masché de nos dents; les autres disent, et soustiennent, que quant à son corps il demeure tousjours au ciel, où il est monté estant assis à la dextre de Dieu son

Père, et que cependant il ne laisse point de se communiquer à nous, et de nous faire chair de sa chair, et os de ses os, sans qu'il descende du ciel et passe par nostre bouche, et ce par la vertu du S. Esprit, qui a ceste vertu de conjoindre les choses fort distantes de lieux, dequoi j'ay fait à V. A. plus grand discours, lequel j'estime n'estre expédient de répéter ici, ne faisant directement au propos pour lequel je fay instance pour mes très-illustres princes.

» Or quant aux susdites deux sortes de vos subjets, assavoir ceux qui sont prisonniers, et ceux qui sont fugitifs, et chassés de leurs maisons, j'ay déclaré de la part de mes très-illustres princes, que tant s'en faut qu'ils doivent estre estimés séditieux, que mesme ils sont les plus fidèles et obéïssans que V. A. ait en ses pays, et ne désirent rien que de vivre et mourir sous vostre obéïssance.

» Mais quant aux conditions desquelles il est fait mention au dernier édict, qui sont, *qu'ils n'auront aucuns ministres, ni congrégations, ni qu'en aucune sorte ils n'attirent personne à leur religion*, lesdits subjets tous ensemble, et principalement ceux de Cuni, et de l'Espel, protestent devant Dieu de ne les pouvoir accepter, et supplient V. A. en toute humilité, qu'il lui plaise ne les contraindre à telles choses, lesquelles ils ne peuvent accepter en bonne conscience, et de faict, cela ne seroit pas liberté,

mais servitude de conscience, tellement que les vouloir astraindre à ces conditions est autant comme si on leur permettoit de vivre, mais sans manger, ni boire, et sans parler.

» Et la rigueur extrême seroit de les mettre à mort, mais, outre que cela est inhumain, il est impossible; ou les deschasser du pays, mais ce seroit priver V. A. de bons et fidèles subjets, et enrichir d'iceux autres princes et seigneurs. J'ay allégué l'apophthegme de Scipion, qui disoit: *qu'il aimoit mieux conserver un de ses subjets ou soldats*, *que de tuer mille des ennemis;* et la première fois que j'en parlay à V. A. je lui di, que les vrais thrésors des princes, et rois, et leurs forces, sont leurs subjets.

» A raison de quoi j'ay prié très-affectueusement V. S. que pour l'honneur de Dieu, conservation de vostre grandeur, et pour la sauveur et amitié que portez à nos très-illustres princes, vous veuilliez monstrer à vos subjets une clémence convenable à un vray prince chrestien, qui est de leur estre comme père, et par ainsi de leur permettre de pouvoir vivre tous en meilleure liberté de leur conscience, et ne les forcer par les susdites conditions, j'ay déclaré à V. A. qu'il n'y a en cela nul danger quant à vostre estat, repos et tranquillité extérieure, alléguant l'estat du royaume de France, des Suisses, et sur tout de ceux de Berne, et de Fribourg, qui ont des

subjets d'une et d'autre religion, en une mesme ville, et toutefois vivent ensemble en bonne paix, pareillement aussi l'estat d'Alemagne.

» A l'objection que m'a fait V. A. du danger et difficultez, j'espère avoir donné telle response que V. A. se peut contenter en deux manières, et par les exemples passés, et qui sont encores de fraische mémoire, et s'asseurer de la bonne affection que nos très-illustres princes portent à la gloire de Dieu.

» En outre, ayant cognu sans feintise ou dissimulation, que V. A. me porte bénigne, et clémente affection, j'ay dit que sans faute non seulement mes très-illustres princes qui m'ont envoyé, mais aussi tout l'estat de l'empire trouveront fort estrange que vous estant prince de l'empire, comme aussi porte vostre tiltre, par lequel vous escrivez, Vicaire Perpétuel du S. Empire, toutefois sans feintise vous déclarez ouvertement vouloir cercher la paix et tranquillité de vos subjets, par autre forme, et manière que les recez impériaux ne portent, et n'ont proposé aux estats de l'empire, par cela vous séparant manifestement des princes de l'empire, et d'autre part donnant assez à cognoistre que vous jugez que mesme pour lors ils n'ont point tenu le chemin qu'il faloit pour establir la paix, et repos commun, comme ainsi soit que jusqu'à présent, Dieu merci, l'expérience ait monstré le contraire. L'exemple que j'ay

allégué est notable, et imprimé en la mémoire des princes de l'empire.

» Et quant à ceux qui ont sollicité ceste intercession des princes d'Alemagne vers V. A. desquels aussi est fait mention esdites lettres, je me déporterai pour le présent de répéter les raisons pourquoi mes très illustres princes font diligence instante qu'on ne les moleste pour ce faict, ou aucune conséquence d'icelui, ni au corps, biens, ni honneurs, soit directement, ou indirectement, me contentant de ce que V. A. m'a donné la parole en promesse de prince, que pour l'honneur que portez à mes très-illustres princes, et la faveur, et bonne affection qu'avez envers moy, comme humble, et ancien serviteur d'icelle V. A., ne les ferez jamais molester en manière que ce soit, laquelle parole et promesse, comme ce matin de bouche, ainsi à présent j'accepte par cest escrit, et feray le rapport asseuré à mes très-illustres princes.

» Finalement aussi quant au grand deshonneur, scandale, injure, et violence qui a esté faite à mes très-illustres princes, par vos officiers, dont le principal a esté Barberi procureur fiscal, et le prévost, puis que V. A. m'a tellement aujourd'hui entendu, qu'elle confesse qu'il n'y a mot aux lettres faisant mention de ce faict, qui soit consonant à la vérité, mesme que V. A. ne l'avoit sçeu, et que j'ay protesté encor

de me faire partie sur cela devant tout l'estat du S. Empire, en cas que ceux qui ont couché cela és lettres, le veuillent soustenir pour véritable, je me déporterai aussi du discours que j'ay faict sur ce poinct à V. A. J'accepte la confirmation que V. A. m'a faite aujourd'hui de l'arrest par elle prononcé à mon instance le 26 du mois passé au matin en vostre jardin, c'est de mettre en prison les coulpables, et nommément ledit Barberi procureur fiscal, autheur de ceste injure, contre lequel principalement j'ay faict ma complainte, et comme V. A. m'a promis qu'il sera tenu en prison enserré, jusqu'à ce que mes très-illustres princes auront adverti V. A. comment ils entendent estre grevés et offensés en leurs qualitez et dignitez par un tel homme, car j'en feray le fidèle rapport comme j'ay protesté, et en telle forme que j'ay dit de bouche à V. A. et pourtant je la supplie pour éviter autres grandes inconvéniens qui s'en pourroyent ensuivre, que l'on ne monstre pas de n'avoir tenu conte de la dignité, et honneur de mes très-illustres princes. Faict en vostre cité de Thurin ce premier de mars 1566 ».

Après cest escrit presenté, le dit sieur ambassadeur s'employa encores pour quelques jours auprès de S. A. pour avoir sa despesche, et intercéder encores pour quelques uns molestés particulièrement qui l'en avoyent requis, et cependant à son instance jointe

aux faveurs de Madame, fut absous et délivré le susnommé ministre prisonnier. On requéroit que ceux qui l'avoyent calomnié en telle façon, fussent chastiés; toutefois pour certains respects on ordonna seulement que le gouverneur Castrocaro qui l'avoit faict prendre et mal traiter entre ses mains, et procuré de l'opprimer, le viendroit lui-mesme sortir de la prison, et le feroit reconduire à cheval honorablement accompagné jusqu'à son église. Pource le 9 de mars 1566, ledit Castrocaro alla à la sale où l'on souloit examiner le prisonnier vis à vis de la chambre où il estoit détenu, puis le fit demander, et lui venant en la sale cuidant qu'on l'appellast pour l'examiner à l'ordinaire, fut estonné d'y voir son ennemi, et non ses examinateurs, ne sachant pourquoi c'estoit; alors Castrocaro lui dit: *et bien, monsieur Gilles, auriez vous désir de retourner à vos gens. Ouy,* (dit-il) *si telle estoit la volonté de Dieu, à laquelle je me remets.* Alors Castrocaro monstrant d'estre joyeux qu'il eût esté trouvé innocent et délivré de prison, lui déclara la charge qu'il avoit de le ramener honorablement, et seurement, l'asseurant de son amitié; et ainsi le reconduisit à la grande consolation de tous les fidèles qui le cognoissoyent. Il porta voir à ses amis des reliques de ce que madame la Duchesse lui envoyoit journellement, pour tesmoignage du continuel soin qu'elle en avoit. Et

depuis ledit Castrocaro lui tesmoigna toujours une singulière affection, cependant qu'il fut en son gouvernement.

Or le sieur ambassadeur après tant d'autres intercessions avec le zèle, piété et prudence qu'on peut comprendre par ce qui a esté récité ci devant, en prenant congé de S. A. il lui demanda par faveur la maison de Claude Cot, riche bourgeois de Vigon, confisquée par cause de la religion. S. A. la lui ottroya, et lui en fit expédier des patentes authentiques, pour en pouvoir ledit seigneur ambassadeur disposer à son plaisir, et lui incontinent en fit don à la femme dudit Cot et à ses enfans: puis s'en retourna ledit sieur ambassadeur en Alemagne, et sur son rapport le prince électeur Palatin escrivit à S. A. la lettre qui se peut lire au chapitre suivant.

CHAPITRE XXXIV.

Ample lettre du Prince Palatin Electeur au Duc de Savoye en faveur de ceux de la religion réformée subjets du Duc.

Monsieur l'ambassadeur susdit ayant à son arrivée en Alemagne rapporté le succez de son ambassade, aux princes qui l'avoyent envoyé, et présenté les lettres que S. A. leur envoyoit, ils recognurent que

ceux pour lesquels il avoyent intercédé, n'avoyent pas le repos qu'on leur souhaittoit, parquoi ayans procuré de sçavoir comme on avoit procédé envers eux depuis le despart de leur ambassadeur, et apprins qu'on les persécutoit comme auparavant, nonobstant ce qui avoit esté dit de favorable à l'ambassadeur, le Prince Electeur Palatin en fit grande plainte à S. A. par une sienne lettre escrite en latin, traduite de mot à mot comme s'ensuit :

« J'ay entendu avec grand contentement (mon trèscher cousin) ce que mon Iunius m'a rapporté tant de vostre bonne affection envers moi, comme de vostre humanité envers lui ; ce que l'expérience a aussi démonstré, puis qu'à mon regard, et des autres Princes; elle a promis de délivrer des galères et des prisons, ceux qui y estoyent détenus pour la religion. Mais ce mien contentement a esté un peu troublé par l'acte du sénat de Savoye, qui a bien osé diminuer le bénéfice que vous m'aviez eslargi, et aux autres princes, en la personne des neuf qui estoyent détenus prisonniers à Chambéri, condamnant ces povres innocens à perpétuel exil, comme coulpables de sédition, et de crime de lèse Majesté, car je ne suis pas tel, que si j'eusse ottroyé quelque bénéfice à V. D. j'eusse permis à aucun des miens de diminuer chose aucune de ma libéralité, ains plustost l'eusse voulu estre augmentée (comme on

fait, et se doit faire és rescripts des princes). Or non seulement j'estime que ceux-là sont innocens des crimes desquels ils sont grevés, mais j'en suis du tout persuadé. Car par les lettres signées de la propre main de V. D. et du chancelier, et secrétaire mesme, seelées de l'un et de l'autre seau, j'ay appris qu'il en est vrayement ainsi. Car tant s'en faut qu'ils en soyent accusés par lesdites lettres, que plustost ils en sont excusés, et dits n'avoir en rien conspiré contre V. D. Que s'ils eussent voulu recevoir lesdites ils eussent dés pieçà eu leur liberté; mais ils ne l'ont pas peu faire en bonne conscience, comme ainsi soit que V. D. les délivroit à condition qu'ils suivissent à l'advenir les usages et superstitions de l'Eglise Romaine; ce qui à eux, et à tout autre fidèle est aussi grief que si on les contraignoit de renier Jésus-Christ, et de ceci je puis facilement juger que c'est des autres que V. D. à la persuasion des papes et de ses conseillers accuse de sédition, et je voy qu'il m'en faut ainsi juger qu'ils sont tellement transportés de haine et de passion forcenée contre nostre religion, qu'ils controuvent tout ce qu'ils peuvent, à droit et à tort contre les povres affligés; lesquels néantmoins ne désirent que rendre toute obéïssance, et fidélité à V. D. pourveu qu'on ne les contraignent en faict de religion, à faire chose contre leur conscience. Et qu'ainsi ne soit, je l'ay reconu par les dernières

lettres de V. D. lesquelles certainement je n'ay peu lire sans douleur, et je dis franchement, et sincèrement à V. D. que ceste façon de procéder envers ces povres affligés me desplaît grandement. Car (je vous prie) à qui est-ce qu'ils auroyent livré ces forteresses que V. D. escrit qu'ils vouloyent trahir? Eust-ce esté au roy de France? Mais il est vostre parent et allié, qui n'eust jamais entreprins cela contre V. D. ains eût sévèrement chastié ceux qui l'eussent entrepris. J'en dis de mesme du roy d'Espagne; à qui donc les auroyent-ils livrées? Aux genevois? Mais je suis persuadé qu'ils n'y ont jamais pensé, ni songé. Donc les vouloyent-ils garder pour eux-mesmes? Mais chacun void que cela estoit impossible. Parquoi si V. D. considère bien l'affaire, elle verra que ce sont impudentes calomnies forgées par leurs adversaires, et je voy aisément à quoi tendent tous les conseils des conseillers et magistrats de V. D. Ils traînent ces povres gens aux prisons, et cerchent de les contraindre par tourmens à confesser quelque trahison, afin qu'ils ayent quelque couleur, et prétextes pour destruire comme séditieuses toutes les églises des Valées, et pour condamner toutes les autres comme perturbatrices du repos public. Mais que V. D. sache qu'il y a un Dieu au ciel, qui non seulement contemple les faicts, mais qui aussi examine les cœurs et les reins des hommes, et auquel

n'y a rien de caché, que V. D. advise de ne faire volontairement la guerre à Dieu, et de ne persécuter Christ en ses membres, car s'il supporte ceci pour quelque temps, pour exercer la patience des siens, il chastiera néantmoins finalement les persécuteurs d'horribles peines. Que V. D. ne se laisse point abuser aux persuasions des papistes, qui peut estre lui promettent le royaume des cieux, et la vie éternelle, pourveu que par quel moyen ou prétexte que ce soit, elle chasse en exil, ou commande de traîner aux prisons, et exterminer finalement ces huguenots (ainsi appellent-ils maintenant les bons chrestiens) car certainement on ne va pas au royaume des cieux par cruautez, inhumanitez et calomnies, il y faut aller par autre chemin. V. D. peut voir que c'est qu'ont effectué les persécutions dès quarante ans en çà, dequoi les feux, les espées, les gibets, les prisons, les tortures, les bannissemens ont servi à ceux qui s'appellent catholiques, tant en Alemagne, comme en Angleterre, France, et Escosse. Ici n'est besoin de la puissance, authorité, ni sévérité des hommes, comme témoignent les histoires tant judaïques que de la primitive église, car tant s'en faut que ceux qui ont affligé les chrestiens, qui les ont tourmentés, chassés à l'exil, livrés à la mort, aux supplices, ayent profité quelque chose, que au contraire ils en ont accreu le nombre, tel-

lement que ce proverbe est né entre les chrestiens, *Que les cendres des martyrs sont le séminaire de l'Eglise chrestienne:* car l'église est semblable à la palme, laquelle s'eslève tant plus qu'elle est pressée, lesquelles choses V. D. peut voir aujourd'hui s'il lui plaît d'ouvrir les yeux, et je la prie, qu'elle entende et médite que la religion chrestienne veut estre persuadée, et non violentée: et à la vérité comme ainsi soit que la religion ne soit autre qu'une ferme et asseurée persuasion de Dieu, et de sa volonté, révélée en sa Parole, imprimée és esprits des hommes par le S. Esprit, il ne se peut faire qu'estant une fois enracinée, elle en puisse estre arrachée par tourmens, car les hommes endureront plustost quelque chose que ce soit, que de recevoir chose aucune qu'ils estiment contraire à la piété. Parquoi, il seroit plus à propos, que chacun selon son pouvoir, cerchast de délivrer la religion, qu'ils appellent ancienne (combien qu'elle soit nouvelle en comparaison de celle de Christ et des apostres) de tant d'idolatries, abus, et superstitions introduites en l'Eglise, par l'ambition, avarice, et négligence des évesques, et clergé romain, et qu'on s'employast à la remettre en son premier estat, et originaire splendeur, que de persécuter par feux, glaives, tourmens et bannissemens, ceux qui ne se veulent point contaminer en telles idolatries, et superstitions, et d'ottroyer la

liberté de servir purement à Dieu selon sa Parole, et de l'invoquer sincèrement que de contraindre les hommes à observer les décrets et inventions humaines, qu'on fourre en la teste des hommes au lieu de la Parole de Dieu. Car par la grâce de Dieu, la vérité évangélique est aujourd'hui en telle splendeur, que les erreurs et tromperies de l'évesque de Rome, et de tout son clergé sont cognuës quasi de tous, et ne faut point que le pape pense d'abuser doresnavant les hommes, comme il a fait auparavant. Parquoi je prie V. D. que j'entend estre de naturel bénin et clément, qu'elle considère ces choses, et ne veuille plus molester ces povres gens pour la religion, et ne leur refuser le libre exercice d'icelle, ains qu'elle leur ottroye de s'assembler publiquement pour servir à Dieu, car en ce faisant elle verra la fausseté des accusations de leurs adversaires, et expérimentera leur grande fidélité et obéyssance, et ce sera la vraye voye, et moyen d'establir la paix et tranquillité és estats de V. D. Mais peut-estre que V. D. craint de s'attirer quelque dommage et incommodité, mais il lui faut avoir esgard à un autre beaucoup plus grand et plus considérable danger, qui lui est imminent, et plustost appliquer la médecine au mal présent, que vouloir apprester des remèdes aux maux à venir car ceux là sont incertains, et entre les mains de Dieu, et ceux ci sont certains,

et à la porte. V. D. a veu et cogneu quels maux ont apporté à la France les violences, les bannissemens, et cruelles persécutions, quel embrasement, qui a consumé quasi tout le royaume, et quelles ruines y sont pour ceste cause advenuës, lequel mal a tout esté appaisé par un seul édict concédant la liberté de conscience, tellement que maintenant on y vit en paix et tranquillité entre ceux qui suivent diverses religions. Et pour le singulier amour que nous portons à V. D. nous craignons que tels maux arrivent en vos estats, et en effect si V. D. pour complaire à l'évesque de Rome, aux cardinaux, évesques, et autres, qui ont intérest en la religion romaine, veut continuer de persécuter ces povres gens, il n'y a point de doute qu'elle expérimentera les maux que les autres nations ont expérimentés à leur grand dommage; car nulle violence n'est pas de durée, et ne faut pas tousjours poursuivre le loup jusques au bois, et est à craindre que la patience tant de fois outragée et irritée ne se change en fureur, et que le mal ne redonde au dommage du public: « C'est un grand tourment que la povreté » et la faim: c'est une chose bien dure de passer si » long temps sa misérable vie en exil, et estre des- » pouillé de tous ses biens. C'est une chose fascheuse » et inique d'estre contraint de se soumettre au joug » de la tyrannie de l'évesque romain, et ne pouvoir

» servir à Dieu selon sa Parole, c'est une chose in-
» supportable, que des bons et fidèles subjets soyent
» accusés d'estre rebelles et séditieux ». V. D. devroit plustost considérer ces choses que prester l'oreille à ceux qui ne sont meus que de leurs passions, et qui sont ennemis jurés de la vérité, et doctrine évangélique, et qui font leurs affaires, sous prétexte de la religion romaine, et que consentir aux passions et fureurs qui ne se peuvent modérer contre la doctrine de l'Evangile.

Or afin qu'on applique un prompt remède à tous ces maux, il ne faut pas que V. D. pense d'en pouvoir appliquer un plus à propos (sauf qu'elle veuille faire violence à sa naturelle clémence, et mansuétude) que de permettre à ses povres subjets (qui ne demandent que cela) l'exercice libre de leur religion, car cestui-ci est le seul vrai chemin, tenu pour appaiser les dangers qui sont nais pour ceste cause, en la France, et ailleurs, et qui pourroyent naistre en vos estats, si on continuë, comme on a commencé; et c'est le vrai moyen pour retenir vos sujets en leur devoir, et les avoir très prompts à ses commandemens. Mais peut-estre que V. D. me dira, qu'on ne peut endurer deux religions, sous un mesme prince, et un mesme païs, et m'objectera le proverbe commun, *Une loy, une foy, un roy.* Ce qui seroit bien à désirer, mais comme ainsi soit, que la vraye

religion, et la foy, soit un don de Dieu, infus, et engravé és cœurs des hommes, esquels (comme j'ay dit) *Nul ne peut dominer sinon Dieu.* Ceux-là sont inconsidérés qui pensent devoir estre, que tous ceux d'un païs, tant s'en faut que de tout le monde chrestien puissent estre forcés à une mesme religion par force, par armes, et persécutions. Cela peut-estre se pourroit faire, si la religion estoit fondée sur l'authorité et bon plaisir des hommes, mais ceste-ci ne seroit pas religion, ains hypocrisie, et dissimulation: car la vraye religion ayant Dieu pour autheur, il ne se peut faire avec aucune force, ne raison, que ceux qui on receu ceste persuasion de Dieu, se laissent tant soit peu distraire d'icelle. Et depuis le commencement du monde, on n'a jamais veu que tous eussent une mesme religion, en tout accordante, en usages, et cérémonies, comme appert en la propre famille du premier père. Et le mesme devant la venuë du Christ, és royaumes des égyptiens, assyriens, chaldéens, mèdes, et perses, en l'administration desquels ces rois, et seigneurs là ont esté contraints de supporter les juifs en leurs royaumes avec l'exercice de leur religion ; combien qu'ils l'estimassent abominable. Après la venuë de Christ, les empereurs romains, après avoir en plusieurs manières persécuté les chrestiens, et les avoir chargés de toutes sortes de calomnies, néantmoins voyant que leur

nombre s'augmentoit toujours, et que les bourreaux ne suffisoyent pas à les tourmenter, les endurèrent en leur empire, comme tesmoignent les histoires, et leur ottroyèrent le libre exercice de leur religion, et mesme leur donnèrent des temples, comme on afferme d'Alexandre Sévère qui le permit à Rome, et le mesme firent plusieurs autres, qui défendirent d'injurier et calomnier les chrestiens, encore qu'ils n'approuvassent pas leur religion, ains détestassent de tout leur cœur le nom de Christ. Et entre les payens mesmes, combien grande estoit la diversité de religion, puis que les uns ne cognoissoyent pas mesme le nom des dieux des autres! L'empire romain fut-il pour cela troublé, et divisé? Sous le turc, n'y a-t-il pas des juifs, perses, mahométans et chrestiens, qui sont tous de religion diverse, et fort contraire? Et néantmoins nous voyons comment il est accreu, et croit. Que si la diversité de religion est cause des séditions et tumultes, certes l'empire des turcs ne seroit pas tant accreu au grand mal, et détriment du monde chrestien. V. D. void l'estat d'Alemagne, France, Pologne, Escosse, Suisse, et autres pays, où l'une et l'autre religion se trouve, et néantmoins ils vivent en bonne paix et tranquillité. Pourtant ne faut-il pas que V. D. craigne que s'esmeuvent des séditions et tumultes si elle donne lieu en ses pays à la religion réformée, ce qu'il faut

plustost craindre en faisant le contraire. Ce que je dis comme désireux que V. D. suive bon conseil, et seroy' bien marri, si quelque mal lui arrivoit pour ce faict. Je prie donc V. D. qu'elle ne répugne point à Dieu, qui a délibéré de planter son évangile en vos pays, et qu'elle se mette devant les yeux les exemples de ceux qui ont voulu empescher le cours de l'Evangile renaissant, et des maux qui leur en sont arrivés, et suive le conseil de Gamaliel Jérosolymitain. Que V. D. voye et considère ce qui a esté fait envers les hommes fidèles et craignans Dieu. « Car si ce conseil et œuvre estoyent des hommes » certes il se dissoudroit de soi mesme, et mesme » seroit esvanouï dès long temps, mais Dieu en est » l'autheur, et ne pourra par aucuns tourmens, ou » persécutions estre aboli, ou dissout. Que V. D. » n'esprouve pas de répugner, et faire la guerre à » Dieu ; car il sera vainqueur, comment que ce soit, » que les affaires aillent ». Or je demande ceci à V. D. (d'autant « que les magistrats ne peuvent dis- » simuler la haine qu'ils portent aux fidèles à cause » de la religion, en oppressant ces povres gens par » tous les moyens qu'ils peuvent, leur imputant les » crimes de rebellion, et sédition, s'ils s'assemblent » pour prier Dieu purement, ou pour ouyr ou lire » sa parole, ou s'ils oyent des presches hors de vos » estats, et incitent V. D. contr'eux) » qu'elle leur

défende de prendre cognoissance des affaires de religion, et les réserve seulement pour soy. Car en ceste manière elle cognoistra facilement que ceux là ne sont pas tels qu'on les représente à V. D. Or ceste est la perpétuelle source de tous les tumultes (si on considère bien les histoires sacrées et profanes), quand les gouverneurs des provinces, et les magistrats, s'attribuent la liberté, mesme contre les décrets des princes, de traitter les povres gens à leur plaisir, pour satisfaire à leurs passions particulières, au détriment de la paix et tranquillité publique. Ce qui est arrivé nouvellement en France, comme V. D. sçait. Donques qu'il plaise à V. D. de réprimer les passions de telles gens, et leur zèle pervers. Au reste, j'entend, et non pas sans douleur, qu'il n'a esté observé quasi rien de ce que V. D. avoit promis de sa propre bouche à mon Iunius, et que ces povres détenus és galères pour la religion, desquels il avoit donné le nom à V. D. sont encores détenus, ce qui me fait aisément voir que ce sont actions des conseillers de V. D. qui sont transportés d'extrême haine contre nostre religion, ce que non seulement j'entend, mais l'expérimente en l'exemple de ceux qui ont esté chassés en exil; « mais ceste sévérité (afin » que je ne die d'avantage) ne plaît à Dieu; ni aux » hommes, et ce n'est pas le chemin pour conduire » les hommes à la vraye cognoissance de Dieu, il le

» faut faire par persuasions et preuves de la S. Es-
» criture, et non par persécutions. Mais V. D. peut-
» estre dira que nostre religion a esté dès long temps
» condamnée, mais par qui? Et comment? Par celui
» qui a violé et corrompus tous droits divins, et hu-
» mains, qui se fait partie et juge, et qui n'aguères
» a confirmé au Concile de Trente, toutes ses idola-
» tries, et superstitions, et abus introduits en l'Eglise.
» Mais que V. D. lise, et examine les Sainctes Es-
» critures, recerche la vérité, et elle la trouvera;
» qu'elle ne se laisse point séduire à ces trompeurs,
» qui ne maintiennent leurs idolatries, et supersti-
» tion, que pour servir à leur ventre, et mener une
» vie épicurienne. Que V. D. considère qu'il faudra
» une fois comparoir devant le tribunal de Christ,
» pour rendre compte du salut de ses subjets; où
» le *j'estimoy' ainsi, je le pensoy' ainsi*, n'aura
» point de lieu; car Dieu a révélé sa volonté en sa
» Parole, et veut que nous la suivions sans nous
» desvoyer à droite, ou à gauche. Or la Parole de
» Dieu est assez claire et ouverte, que V. D. l'oye
» et l'embrasse, elle y trouvera tout. Je dis tout
» ceci comme désireux du salut de V. D. à laquelle
» je désire, et veux autant de bien, comme à moi-
» mesme, et prie incessamment le Seigneur qu'il lui
» plaise l'esclairer de sa cognoissance, et l'appeller
» à sa vraye lumière, afin qu'elle puisse discerner

» le vray du faux, et cognoistre les horribles abus » de l'Eglise Romaine, et servir à Dieu en vérité et » sincérité ». Je prie donc V. D. qu'elle face cognoistre combien elle nous estime, et aime, en délivrant ces povrets qui sont és galères, et rappellant les neuf chassés en exil par le sénat de Savoye, comme elle a promis à mon Iunius, et à moi par lettres: qu'elle aye compassion de tant de povrets voyageans en exil, despouillés de tous leurs biens, qu'elle les appelle et restitue, et leur ottroye à eux, et autres habitans és pays de V. D. le public exercice de leur religion, duquel ils ne se peuvent non plus passer que du manger et boire, absolve ces povres gens des Valées faussément accusés. Qus toutes les Valées puissent vivre en paix, et tranquillité sous le sceptre de V. D. les articles de la paix faite leur estans conservés sans changement, qu'elle les conserve en repos, et tranquillité en la religion qu'elle leur a permise, et les défende, bridant la haine passionnée que Castrocaro leur gouverneur exerce contr'eux, l'advertissant qu'il ne les moleste plus, comme il a fait jusqu'à présent, et lui enjoignant de s'abstenir de leur imposer de faux crimes, par lesquels il prétend colorer sa tyrannie; car telles choses ne conviennent pas à un magistrat, et gouverneur qui doit estre comme père à ceux qui lui sont commis. « Que » si V. D. nous ottroye ces choses que je lui de-

» mande avec tant d'affection, il n'y a point de
» doute qu'elle expérimentera la faveur, et bénédic-
» tion de Dieu, et nous aura tousjours promts en
» toutes choses, mais si non, elle irritera contre soy
» la main de Dieu, et esloignera de son affection
» les courages de tous ceux qui désirent de lui faire
» plaisir, et service. Doncques, que V. D. face plus
» d'estime de la grâce de Dieu, et de la bienvueil-
» lance des princes, que des promesses du pape, et
» de ses créatures, qu'elle ne se rende point ins-
» trument de leur insatiable avidité d'espandre le
» sang chrestien, et ne s'accompagne point à leur
» cruauté, et inhumanité, contre des personnes non
» perverses, mais chrestiennes, et qui ne désirent rien
» plus que de pouvoir servir à Dieu purement et sin-
» cèrement, sous la domination de V. D. et lui rendre
» toute obéyssance et fidélité, et d'employer pour
» elle leurs biens, leurs corps, et leurs vies, en es-
» tant de besoin. Qu'il lui plaise doncques en avoir
» compassion, et elle les trouvera tousjours plus fi-
» dèles, et obéyssans, et fera chose très agréable à
» Dieu, et s'obligera ces povres gens à perpétuité,
» et nous trouvera tousjours prompts, et tout ce
» que nous aurons, en toute occasion que nous lui
» pourrons faire plaisir. Parquoi je prie V. D.
» qu'il lui plaise donner lieu à ces miennes re-
» questes, et elle cognoistra finalement avec grand

» fruict, que nous n'avons recerché que sa propre » utilité et tranquillité de ses estats. Le grand Dieu » Tout-puissant veuille conduire, et gouverner par » son Sainct Esprit V. D. et la défende, et garde » long temps saine et sauve. Ainsi datté et soubsigné en l'original.

» *Augusta Vindelicorum, 1566. V. D. Consanguineus.*

» FRIDERICUS PALATINUS ELECTOR ».

Au mesme temps plusieurs princes protestans d'Alemagne supplièrent l'empereur de s'employer envers le Duc de Savoye, et autres estats de l'empire, spécialement la cité de Lucques en Italie, qui molestoyent leurs sujets à cause de la religion, afin qu'ils les laissassent vivre selon icelle en paix, comme on lit en la lettre qu'ils lui en escrivirent, signée de leur propre main ; mais nous n'avons peu sçavoir que c'est que l'empereur y fit, ni quelle response donna S. A. de Savoye à l'Electeur Palatin; mais quant à la modération, ou continuation de la persécution du Piedmont, on en peut juger par les actions qui suivirent en ce faict après la lettre envoyée, dequoi nous en proposerons quelques unes au chapitre suivant pour en donner cognoissance.

CHAPITRE XXXV.

Après le despart de l'ambassadeur, Castrocaro continue ses molestes contre quelques uns des Valées. Les réformés du comté de Barcellonnette et Terre neufve, persecutés fuyent. Jeusne public és Valées. Lesquelles puis après ont quelque repos. Gaspar Orsel délivré de l'inquisition par commandement du Duc. Castrocaro ayant fait bastir le fort de Mirebouc, travaille ceux de Boby. Forme de l'union jurée és Valées. Lettres du roy de France à S. A. de Savoye en faveur de quelques uns de la Religion.

Pour plus grande cognoissance de l'occasion pour laquelle l'Electeur Palatin se plaignoit en sa lettre, qu'on n'avoit quasi rien observé de ce qui avoit esté promis à son ambassadeur, faut sçavoir qu'és Valées Castrocaro marri que ledit ambassadeur eût procuré contre ses desseins, incontinent après son despart, pour faire cognoistre son mal talent, fit publier par la valée de Luserne deux ordonnances, l'une du 21 d'avril 1566 par laquelle il enjoignoit à tous les habitans de son gouvernement, qui n'estoyent natifs en icelui, d'en desloger le premier jour après la publication de son ordonnance, à peine de la vie, et de la confiscation de tous leurs biens. Et par l'autre

il défendoit aux réformés habitans à Luserne, Bubiane, Campillon, et Fenil de venir aux presches à S. Jean sous les mesmes peines. Et pource que ceux-ci appuyés de la permission publique qu'ils en avoyent de S. A. par la capitulation de l'an 1561 ne discontinuèrent point d'y venir, Castrocaro les fit attendre sur les chemins, par ses soldats, et en mener un nombre en prison, hommes et femmes dans le chasteau de la Tour. Puis fit condamner par le podesta, juge dudit lieu, les hommes prisonniers aux peines publiées en son ordonnance. Dequoi lesdits prisonniers appellèrent à S. A. à laquelle les Eglises envoyèrent incontinent des députez avec une supplication pour faire révoquer l'une et l'autre ordonnance et ensemble escrivirent à madame, et à monsieur de Raconis, se plaignans du tort que Castrocaro leur faisoit contre les libertez que S. A. leur avoit ottroyées à l'intercession de ladite dame duchesse, et par le moyen de lui seigneur de Raconis, les prians humblement de moyenner envers S. A. que leursdites libertez leur fussent observées, et le cours des procédures de Castrocaro contrariantes à icelles, réprimé, afin que tant d'honnestes familles craignans Dieu, réfugiées és Valées, ne fussent point contraintes d'en sortir, ni autres molestés pour venir aux prédications, conformément ausdites libertez, estant tout notoire, que ceux de Luserne, Bubiane, Campillon,

Fenil, et autres estoyent compris és termes généraux d'icelle, combien qu'ils n'eussent pas esté spécialement nommés, comme a esté remarqué ci devant. Or les deux députez envoyés pour ceste sollicitation, revindrent avec une lettre de madame la Duchesse à Castrocaro, l'advertissant *qu'elle avoit obtenu de S. A. la permission aux estrangers paisibles et gens de bien, habitans és Valées, d'y continuer leur habitation, ensemble la délivrance à pur et à plein des prisonniers susdits, avec annullation de toutes procédures faites contr'eux.* Ce qui brida en ces choses ce gouverneur, quoi qu'autrement pour se monstrer observateur de ce qu'il avoit promis aux prélats qui lui avoyent procuré ce gouvernement, il espiast toutes les occasions d'innover quelque chose contre les anciens usages, et concessions des réformés en son gouvernement.

Pource il taschoit de restreindre l'usage de temps immémorial continué entre tous ceux qu'on appeloit peuple vaudois, tant des valées de Piedmont, comme des Dauphinoises, et d'autres lieux, de s'assembler en congrégations synodales, pour leurs affaires ecclésiastiques, ministres, et députez des églises, où, et quand on trouvoit le plus à propos, en quoi comme il n'y avoit jamais eu aucun abus, aussi n'en avoyent-ils jamais eu aucun reproche, ni empeschement; mais cestui-ci en ce temps s'efforça d'empe-

scher les pasteurs, et anciens des autres lieux, de s'assembler en Synode avec ceux de son gouvernement ; mais Madame y peurveut, comme elle avoit promis aux ministres Vignaux, et Gilles, lors qu'ils allèrent vers elle à Thurin.

Ne pouvant donc empescher ceste liberté, il tascha d'en altérer un autre touchant ce faict, c'est de vouloir lui-mesme assister ausdites congrégations synodales, ce qui n'avoit jamais esté jusques alors ni ordonné, ni practiqué. Parquoi on protesta contre ceste nouveauté, pour la conséquence, et non pour crainte qu'il sçeust ce qu'on y traittoit, qui ne concernoit que la conservation de la pure doctrine, du ministère, et de vraye discipline en l'Eglise, et avec tel ordre et piété, qu'on en pouvoit espérer louange, et justification plus qu'autrement.

C'estoit aussi au mesme temps que les persécutions proposées ci devant au chapitre trentedeuxiesme contre ceux de Cuni, de Caraill, et autres, continuoyent, nonobstant ce qui avoit esté promis audit ambassadeur, et spécialement contre ceux de l'Espel, valée de Barcellonne, et autres lieux de Terreneufve, ausquels fut enjoint d'aller à la messe, ou quitter le païs dans un mois, à peine de la vie. Ce qui réduisit les povres gens à très grande perplexité ; car n'estans assez puissants pour défendre leurs con-

sciences, et leurs vies sur le lieu, leur faloit fuïr la messe et la mort par la retraite ailleurs; mais la persécution estant embrasée contre la religion quasi par tout à l'entour, elle leur estoit fort difficile. Toutefois Dieu leur fit trouver moyen d'eschapper qui çà, qui là; mais la plus grande partie passa la montagne vers Vars, et Guillestre, et se retira en Fraissinière petite valée, et forte, toute peuplée d'habitans de la religion; ayant beaucoup souffert au haut de la montagne chargée de neiges, où la nuict les surprit, tellement que quelques uns y moururent, les autres se logèrent en Fraissinière jusqu'à ce que la fureur de la persécution estant un peu calmée, ils retournèrent peu à peu en leurs maisons abandonnées, et en ceste sorte passa l'an 1566.

En l'année 1567 le duc d'Albe avec son armée espagnole s'approchant pour aller en Flandres, les ennemis de la religion faisoyent courir le bruit qu'elle seroit employée ou çà, ou là contre la religion, et d'ailleurs on eut de tous costez des advis des desseins, et mauvais traittemens que faisoyent les papistes en France contre ceux de la religion, et du danger d'un grand remuement général de troubles, tellement que les pasteurs des Valées en un de leur Synode tenu au Villaret de Valcluson sur

la fin de may 1567 ordonnèrent un jeusne général pour estre célébré en toutes les églises de la classe, pour s'adresser à Dieu par prières extraordinaires, afin qu'il lui pleust détourner de dessus son Eglise l'embrasement de son ire. L'armée espagnole fit son chemin vers la Flandre, et nonobstant les grands troubles qui suivirent par la France, les Eglises des Valées ne furent pas troublées extraordinairement par quelques années de suite, le duc y maintenant ses subjets en la jouïssance de ses concessions: tellement qu'en l'an 1570 les inquisiteurs ayans fait serrer en leurs prisons à Thurin un Gaspard Orsel de Sainct Jean, sous prétexte qu'il estoit relaps, d'autant qu'au temps de la guerre passée, il avoit par infirmité promis d'aller à la messe, puis s'estoit remis au bon chemin, le Duc commanda aux inquisiteurs de le relascher; ce qu'ils refusoyent de faire (présupposans que leur prétendu S. Office n'est subjet aux puissances séculières:) mais S. A. leur fit dire, *Que s'ils ne délivroyent promptement le prisonnier, il le délivreroit lui-mesme de faict*, *et s'il estoit besoin*, *y employeroit le canon.* Parquoi la prisonnier fut délivré. En après le Duc pour l'asseurance dudit Orsel, et de tous autres des Valées, qui estoit en mesme danger, escrivit au gouverneur Castrocaro comme s'ensuit :

LE DUC DE SAVOYE, *etc.*

« Très cher, bien-aimé, et féal. Nous avons esté advertis que les particuliers de nos valées de Luserne et Angrogne qui firent abjuration de leur religion avant les capitulations faites et accordées par nostre cousin le sieur de Raconis à nos subjets d'icelles Valées, doutent d'estre inquiétés et recerchés pour ladite abjuration, à cause de ce que Gaspard Orsel de Sainct Jean, qui l'avoit faite avec eux, a esté emprisonné et remis à l'inquisition. Ce qu'ayant esté faict sans nostre sçeu, l'avons faict eslargir, pource que, à lui et aux autres qui avoyent faict telle abjuration, voulons estre inviolablement observée la promesse que leur avons faite. A ceste cause, mandons et commandons à vous, et à tous nos autres officiers desdites Valées, qu'en observation et entretenement d'icelle promesse, vous n'ayez à molester aucunement, ou recercher, ni permettre d'estre molestez, troublez, et recerchez les particuliers susdits, pour le regard de ladite abjuration par eux faite, comme dit est, ce que voulans faire, pour le regard dudit Orsel, lequel on voudroit douter qu'il seroit ci après recerché à cause de la soubmission par lui faite de se représenter, lors que le fismes eslargir, vous déclarerez, et promettrez de nostre part, qu'il

ne lui sera fait aucun trouble pour ladite soubmission, comme si elle n'avoit esté faite, estant tel nostre vouloir, lequel vous et tous autres ensuivrez, entant que craignez nous desplaire. De Thurin ce 20 de novembre 1570 ».

EMANUEL PHILIBERT.

L'Alev.

Ainsi passa ceste année 1570 sans autre trouble, mais en l'année suivante 1571 à la sollicitation du curé de la Tour, Castrocaro tascha de le mettre en possession du temple de Boby, et de quelques biens qu'il y prétendoit, comme vacquans, n'y ayant plus aucun prestre dès la Tour en haut, ni qui les voulût employer ; mais Castrocaro et le curé trouvèrent à Boby des opposans, dequoi irrité ce gouverneur (qui desjà n'aimoit guères ceux de Boby, et n'estoit aussi guères aimé d'eux, tant pour autres raisons, que pour avoir peu avant fait bastir au haut de leur communauté le chasteau de Mirebouc, sur le grand chemin qui va en Dauphiné) condamna lesdits opposans à lui payer promptement à cause de ladite opposition, entre six cent escus d'or, à faute dequoi il leur enjoignoit d'aller tenir les arrests au chasteau de la Tour, à peine de vingt et cinq escus d'or chacun, outre un escu d'or par chacun jour, et pour

chacun cent, jusqu'à l'entier payement, comme portoit sa sentence donnée au chasteau de la Tour le 26 d'octobre 1571.

Outre cela il escrivit à S. A. contre ceux de Boby le plus odieusement qu'il lui fut possible, les accusans, entre autres choses, spécialement qu'ils le hayssoyent, pource qu'il avoit faict bastir Mirebouc, tant proche d'eux. Mais ceux de Boby, ausquels en ce faict se joignirent les autres églises du val Luserne, envoyèrent des supplications à S. A. et des lettres à Madame, laquelle s'employa pour eux, tellement que le tout fut appaisé, et Castrocaro ni le curé n'eurent pas tout ce qu'ils avoyent espéré.

Or, en vertu de l'union tant de fois confirmée entre les Eglises des Valées, fut establi en ceste occasion de recours, que advenant quelque fascherie pour le faict de la religion, ou pour cause d'icelle, chacun s'employeroit et contribueroit pour l'assistance des molestés, selon la commune conclusion escrite et signée contenant en substance les articles suivans :

« Promettent tous avec serment de continuer in-
» violablement en l'ancienne union continuée de père
» en fils entre tous les fidèles de la religion réformée
» des Valées, jusques à eux, et ne s'en despartir
» aucunement, sous les spéciales conditions et pro-
» messes suivantes.

» De continuer tous en la profession de la vraye » religion chrestienne réformée qu'ils ont suivie » jusques à présent, qui consiste en la confiance, et » adoration d'un seul vrai Dieu, et d'un seul chef » de l'Eglise, et médiateur entre Dieu et les hommes, » Jésus Christ. En la seule règle de bien croire, et » de bien vivre contenuë és livres canoniques du » Vieil, et Nouveau Testament, à icelle joints les » deux sacremens instituez par nostre Seigneur Jésus » Christ, le S. Baptesme, et la S. Cène, et selon » icelle promettent aussi d'obéïr tous au bon ordre » extérieur, et discipline ecclésiastique desjà establie » et observée auparavant entre nous: et détestent » toutes hérésies, et faussès doctrines contrariantes « à la susdite Parole de Dieu, contenue és livres du » Vieil et Nouveau Testament.

» *Item*, promettent d'estre fidèles et obéyssans à S. A. » Sérénissime, et aux msgistrats qui par elle seront » constituez pour les gouverner, en tout ce en quoi » ils leur seront tenus par raison divine et hu- » maine selon la Parole de Dieu.

» *Item*, pource qu'il y a tousjours quelqu'un, » qui contre les capitulations et concessions obtenues » de la clémence de S. A. par l'intercession de ma- » dame la Duchesse, cerche de troubler le repos des » Eglises, et membres d'icelle, et d'enfreindre lesdites » concessions, promettent d'employer chacun selon

» son pouvoir, tout ce qu'on jugera nécessaire pour
» maintenir toutes lesdites églises en général, et un
» chacun membre d'icelle en particulier, en la jouys-
» sance desdites concessions, par recours continuez
» vers S. A. pour autant de temps qu'il sera besoin
» et par tous autres moyens légitimes et permis en
» telles occasions par la Parole de Dieu, et que
» toutes les églises en général prendront toute lé-
» gitime protection et défense, entant qu'à elle peut
» appartenir, de toute église, ou personne particu-
» lière membre d'icelles, qui sera molestée pour le
» faict de la religion pour l'aider de conseil, des
» biens, et des personnes estant de besoin.

» *Item*, qu'ainsi comme és demandes qui pour
» faict de religion et dépendances pourroyent estre
» faites à toutes les églises en général, toutes les
» églises unanimément respondront, et comme d'une
» bouche, ainsi aussi si quelque église en particu-
» lier, est recerchée pour quelque telle chose de re-
» ligion, et dépendance, ou touchant les concessions,
» qu'aucun ne fera aucune response, sans avoir prins
» un suffisant terme pour en pouvoir communiquer
» avec les autres églises, et membres de ceste union,
» prendre conseil comme de chose commune, et res-
» pondre, et agir par commun advis, avec toute la
» modestie, candeur, sincérité convenable à bons
» chrestiens, en bonne conscience, et édification.

» *Finalement* se soumettent tous, et un chacun
» volontairement, en cas que quelqu'un d'eux vienne
» à faillir en quelque chose (ce que Dieu ne vueille)
» contre ceste déclaration d'union, de vouloir estre
» censurez, et mesme corrigez par la discipline ec-
» clésiastique, et jusqu'à estre tenus par les autres
» du corps de l'union, pour schismatiques, et per-
» jures, si la faute le requiert, sans acception de
» personnes, et ainsi le promettent tous les mains
» levées au Dieu Tout-puissant, Père, Fils, et sainct
» Esprit, Amen. *Fait et ratifié l'onziesme jour de*
» *novembre 1571* ».

En ceste mesme année plusieurs piedmontois de la religion et spécialement des Valées, estoyent recerchés et molestés, sous prétexte qu'és précédentes guerres de France contre la religion, ils s'estoyent allés joindre aux troupes des réformés. Mais le roy de France Charles IX adverti desdites molestes, en escrivit au Duc de Savoye comme s'ensuit :

A mon Oncle
Monsieur le Duc de Savoye, etc.

« Mon oncle, je m'asseure que la sévérité dont vous avez usé à l'encontre de vos subjets qui sont de la religion, et ont suivi les miens, que l'on prétendoit porter les armes contre moi, durant les der-

niers troubles, a esté seulement pour le regret et desplaisir que vous avez de leur voir entreprendre chose que vous estimiez m'estre désagréable, et non pour offense qu'ils eussent commise contre vous, en quoi je ne puis que louër vostre droite intention en mon endroit. Mais puis que vous avez cognu qu'ayant de ma part despouillé tout mescontentement, j'ay rallié les miens les uns avec les autres, et restabli un chacun en ce qui lui appartenoit, et dont il pouvoit estre privé à l'occasion de ces troubles, durant lesquels la passion ne permettoit non plus que la maladie du patient de juger ce qui estoit expédient. Maintenant je vous veux faire une requeste, non point ordinaire, mais tant affectionnée que vous sauriez avoir de moi, qui est, que tout ainsi que pour l'amour de moi vous avez traitté vos subjets extraordinairement en ceste cause, vous vueillez aussi en ma faveur, prières, et spéciale recommandation, les recevoir en vostre bénigne grâce, les remettre, et restablir és biens, qui ont esté à cause de ce, confisqués, et me donner ce contentement, que je puisse faire cognoistre aux miens, que je veux non seulement accomplir et observer ce que par mon édict je leur ay promis, et juré, mais du mesme amour duquel je leur ay embrassés, je désire faire pour ceux, qui ont porté chez mes amis quelque affliction à cause d'eux, à ce qu'ils se ressentent de

la faveur, grâce et protection que je leur veux despartir. Ceste cause est si juste de soy, et si pleine d'affection de ma part, que je m'asseure que m'en concéderez volontiers l'effect, aussi ne vous en ferai-je plus expresse instance, priant Dieu, mon oncle, qu'il vous aît toujours en sa garde. Escrit à Blois, ce 28 de septembre 1571 ».

» *Vostre bon Nepveu*, CHARLES ».

Ces lettres, en tel style, ne furent pas agréables seulement à ceux pour lesquels elles intercédoyent, mais aussi à grand nombre d'autres fidèles és Valées, et lieux circonvoisins, pour l'apparence qu'elle donnoyent d'une singulière affection du roy à observer à ses sujets de la religion les édicts de pacification, d'où aussi adviendroit que leurs voisins, et frères du val Pérouse, et du marquisat de Saluces, alors subjets à la couronne de France, auroyent paix et consolation, et furent repeus de ceste espérance jusqu'à ce qu'environ un an après, la nouvelle des massacres horribles leur fit voir tout le contraire, estant suivies de grandes misères, dangers et calamitez, ainsi qu'on verra en ces discours après que nous aurons proposé quel avoit esté l'estat des églises réformées du marquisat de Saluces jusqu'audit temps.

CHAPITRE XXXVI.

Le pur Evangile embrassé au marquisat de Saluces. Ses églises et pasteurs, l'an 1567. Troubles par les antinicodémites. Persécutés par le clergé romain, et ses partisans. Deux ministres emprisonnés. Diligences pour leur délivrance. Danger, et délivrance après le massacre de Paris. Valées de Piedmont en appréhension. Asseurances, et commandemens de leur Prince. Dessein contre le val Pérouse.

Le marquisat de Saluces est au midi des Valées susdites de Piedmont, contient quelques villes, et valées notables, et plat pays, fertile en toutes sortes de fruicts. Sa valée plus septentrionale est celle du Po (ainsi dite pource que ceste renommée rivière y naist, et commence son cours). Une seule montagne le sépare du val Luserne devers le septentrion. En icelle valée de Po, ont esté les anciennes églises Vaudoises de Pravillelm, Biolets, et Bietoné, desquelles avons proposé quelque particularitez ci devant és chapitres troisiesme et quatriesme, et s'y sont lesdites églises conservées en la pureté de la doctrine par quelques centaines d'années, en grande union avec leurs voisins de mesme religion. En plusieurs autres lieux dudit marquisat la religion ré-

formée fut puis après aussi receuë avec grand zèle, aussi tost qu'elle fut publiée és autres pays. En l'an 1561 l'Eglise de Dronier, qui y a tousjours esté une des plus florissantes, entendant que par l'édict de janvier estoit permis l'exercice public en France, obtint du conseil du roy lettres au sieur Louys de Birague gouverneur audit pays en l'absence du duc de Nevers, par lesquelles lui estoit ordonné de faire pourvoir aux requérans d'un lieu propre, hors et proche de ladite ville, pour y faire leurs exercices de religion; mais les adversaires passionnés de la religion firent tant qu'ils obtindrent quelque temps après la révocation desdites lettres. Parquoi les fidèles dudit pays envoyèrent en France le sieur François Galatée un de leurs pasteurs avec quelques autres, pour remédier à tels empeschemens; mais ce voyage estant fait au temps des premiers troubles de France, quoi qu'ils eussent recerché l'entremise de plusieurs grands seigneurs de la religion, la malice du temps ne permit qu'ils en rapportassent, sinon des promesses d'employ en temps opportun, et cependant des notables lettres exhortatoires et consolatoires de plusieurs des principaux pasteurs des églises de France, et entre autres de ceux des églises de Grenoble, de Lyon, entre lesquels estoit monsieur Viret de Nismes, et autres, par lesquelles ces fidèles marquisans estoyent exhortés à patience et persévérance

en la vérité embrassée. Ce qu'aussi Dieu leur fit la gràce de faire, nonobstant tous les empeschemens que leurs adversaires leur procuroyent par réitérées publications des édicts contrarians, et y furent maintenuës les églises avec l'ordre nécessaire pour les prédications, administration des Sacremens, exercice de discipline, avec les fonctions des consistoires, diacres, etc. seulement leur défailloit en plusieurs lieux la liberté de faire leurs assemblées générales et prédications publiquement.

Or pour plus grande seureté des pasteurs és lieux plus dangereux, un pasteur avait la charge des fidèles de plusieurs villes et communautez qui leur faisoit estre leur résidence, et exercices moins cognus à leurs adversaires, tellement que comme appert par les actes des Synodes qu'ils tindrent à Pravillelm le 2 jour de juin 1567 et à Dronier dans le palais des seigneurs de Montauroux le 14 d'octobre an susdit, le susnommé sieur Galatée estoit pasteur des fidèles de Saluces, Savillan, Carmagnole, Levaldis, et Villefalet, monsieur Second Masseran, de ceux de Verzol, Alpease, et Costilloles, monsieur François Truchi, pasteur de l'église de Dronier, monsieur André Lancianois de celles de S. Damian, Pailler, et Carignan, le sieur Pierre Gelido de celle d'Aceil, le sieur Jaques Isoard de celle de Sainct Michel, Pras, et Chanues, le sieur François Soulf, de celle de Pravillelm ,

le sieur Bertrand Jordan, de celle de Biolets, et Bietoné, et N. N. pasteur des églises de Demont et de Festeone.

Or l'Evangile en ce temps là y faisoit un grand progrez, à Dronier, Verzol, et quelques autres lieux des plus notables, les plus apparens, et la plus grande partie des autres avoyent embrassé la religion. L'église d'Aceil la plus haute du val de Maire, estoit fort peuplée, et avec plus de liberté que les autres pour la considération du lieu; mais Satan ennemi du royaume de Dieu voyant un tel avancement employa toutes ses astuces, et forces pour l'empescher, suscitant deux sortes d'instrumens pour ce faict, c'est assavoir un nombre d'antinicodémites, le port'enseigne desquels estoit ce Dominique Baronius duquel nous avons escrit au chapitre dixiesme, et qui s'estoit tousjours entretenu à Valgrane, et és environs, s'accomodant au temps, tellement que quand l'église jouissoit d'un peu de bonace, il faisoit merveilles à escrire, et crier contre les abus de la papauté; mais en temps de persécution, il usoit d'hypocritique dissimulation, et persuadoit aux autres d'en faire de mesme, en quoi il avoit plusieurs partisans, et entre les plus apparens, un gentilhomme seigneur de Valgrane, et de Cervignase, appellé Maximilian de Saluces, qui prestoit son nom à Baronius, pour faire avoir plus de lustre aux let-

tres qu'il escrivoit aux ministres, leur reprochant que pour n'avoir voulu consentir aucune dissimulation à leurs disciples, ils estoyent exposés à des grandes extrémitez, prenant son prétexte sur la dissipation de l'église de Caraill sa voisine, de laquelle a esté parlé ci devant. Ledit seigneur avoit quelques lettres, et entendoit la vérité, mais pour ne porter la croix trouvoit bon avec Baronius la dissimuler, et condamnoit ceux qui y contredisoyent. Mais le sieur Gelido ministre de l'église d'Aceil les rembarra tous deux fort doctement et vivement, par les lettres qu'il leur en escrivit. Et le mesme fit aussi le sieur Truchi, ministre de l'église de Dronier, et autres pasteurs, prouvans par tesmoignages exprès de la saincte Escriture, et par la doctrine, et practique de la primitive église, qu'ils avoyent deu faire comme ils avoyent faict, et faisoyent, et comme un chacun vrai fidèle doit faire, et que pourtant l'opinion de Baronius, et de ses partisans estoit erronée, et fort pernicieuse à l'église, en temps de persécution.

Les autres instrumens de l'ennemi pour empescher le cours du royaume de Christ au marquisat en ce temps, furent le clergé romain avec leurs passionnés partisans, qui eussent voulu, mais ne pouvoyent le faire, comme on faisoit à leurs voisins és estats du Duc de Savoye, bannir, emprisonner, faire mourir, et confisquer les biens, d'autant que le Roy par ses

édicts ottroyoit à ses subjets de la religion dudit marquisat d'y vivre paisiblement sans estre molestés en leurs consciences, et pour leur religion, ni recerchés de ce qu'ils feroyent privément en leurs maisons, pourveu qu'ils s'abstinssent de l'exercice public d'icelle, tellement que les ministres y pouvoyent faire des exercices privés en petites compagnies, baptiser, bénir mariages, consoler les malades, et instruire chacun en particulier. C'est pourquoi lesdits adversaires complottèrent de les priver de leurs pasteurs, estimans par ce moyen qu'ils viendroyent à bout du reste qui demeureroit sans conseil, et sans instruction.

Ils firent donc publier un édict le 19 d'octobre 1567, sous le nom du duc de Nevers, lieutenant général du roy deçà les monts, par lequel estoit enjoint à tous ceux de la religion habitans, ou se trouvans en son gouvernement, non naturels subjets du roy, d'en sortir dans trois jours après la publication de l'édict avec leurs familles, et n'y point retourner pour y habiter, passer, ou autrement, sans spécial saufconduit, à peine de la vie, et confiscation des biens.

Or pource que la pluspart des susnommés pasteurs du marquisat n'estoyent pas natifs és estats du roy, il leur faloit selon l'édict, ou sortir, ou obtenir saufconduit, si on ne vouloit tomber en la peine.

Ils n'eussent peu (à cause de leur office) obtenir le saufconduit, ils ne pouvoyent sans scrupule de conscience et grand regret abandonner leurs troupeaux; c'est pourquoi taschans de continuer en leurs charges, deux d'entr'eux furent constitués prisonniers, assavoir: le sieur François Truchi, natif de Cental, et le sieur François Soulf, natif de Cuni, et furent détenus és prisons à Saluces quatre ans, quatre mois, et quelques jours, les fidèles n'ayans jamais peu obtenir leur délivrance par leurs continuelles sollicitations envers le sieur Ludovic de Birague leur gouverneur, et autres qui avoyent les affaires en main, et cependant Dieu démonstroit tousjours le soin paternel qu'il avoit de ses serviteurs, quand en si long temps il ne permit point qu'on touchast à leurs vies, au désir de leurs adversaires passionnés, et fit qu'aussi on leur ottroya peu à peu une moins estroite prison, qu'ils n'avoyent eu au commencement.

Finalement pour procurer leur totale délivrance, les églises du marquisat en envoyèrent supplier le roy, et fut employé à cet effect le susnommé ministre Galatée avec un adjoint, qui partirent le 27 de juillet 1571, et allèrent jusqu'à la Rochelle, pour implorer l'intercession de la roine de Navarre; puis en divers autres lieux pour en faire de mesme envers les autres grands seigneurs de la religion, qui aussi y

firent les devoirs, disputans la cause devant le roy, que finalement ils en obtindrent lettres signées de sa main, et de ses secrétaires, Neufville, et Lomenie, par lesquelles l'eslargissement desdits prisonniers estoit concédé et commandé, sous le 14 d'octobre audit an 1571. Mais le chancelier René Birago, cousin du gouverneur du marquisat, fit tant de difficulté de les signer, que plusieurs mois se passèrent avant qu'on en peut avoir l'expédition, alléguant tousjours pour prétexte qu'il ne le pouvoit faire avant qu'en avoir conféré verbalement avec le roy, qui estoit allé faire un voyage en Bretagne, combien que l'admiral ne cessoit de le solliciter, faisant continuellement assister ledit sieur Galatée par son secrétaire, ou autre de ses domestiques, et aussi le voyant aller tracassant à pied, et en vieillesse, lui donna cinquante francs pour s'accomoder en ses voyages; et finalement le roy estant revenu de Bretagne, ledit chancelier lui parla, et après signa lesdites lettres, et les voulut envoyer lui mesme au marquisat à Birague son cousin, lequel en vertu d'icelles fit finalement délivrer les prisonniers.

Le sieur Galatée arriva peu de jours après, tout joyeux tant de la bonne issuë de son voyage (quoi qu'autrement long et fascheux) que des bonnes espérances qu'il proposoit d'une grande paix, qu'on fondoit sur les bonnes paroles du roy, et sur l'alliance

qu'il faisoit par le mariage de sa sœur, avec le roy de Navarre, faisant profession de la religion, des particularitez dequoi il fit ample discours. Mais ceste joye pour la paix, et mariage ne dura és valées et marquisat que dès le mois de may 1572, jusques au commencement de septembre suivant qu'arrivèrent les horribles et lamentables nouvelles des massacres de tant de grands seigneurs et peuples de la religion, en tant de lieux de la France, au grand estonnement et regret des gens de bien.

Au mesme temps arrivèrent lettres du roy au gouverneur Birague, qui lui ordonnoyent d'avoir l'œil, qu'à l'arrivée des nouvelles de ce qui estoit arrivé à Paris, les réformés de son gouvernement ne fissent aucun remuement en armes, remettant le surplus de sa volonté à la créance des porteurs, laquelle créance portoit qu'il eust à faire mourir tous les principaux de la religion de son gouvernement, le nom desquels il trouveroit au rôle qu'on lui présenteroit.

Birague ayant receu tel commandement avec ledit rôle, fort troublé, assembla incontinent son conseil, auquel ayant proposé le mandement du roy, quelques uns opinoyent à l'exécuter promptement. Mais d'autres, entre lesquels on nomme l'archidiacre de Saluces, opinèrent, qu'attendu que peu de mois auparavant le roy en ses patentes, pour l'eslargissement des

ministres, avoit aussi ordonné que ceux de la religion du marquisat ne seroyent point recerchés pour cause d'icelle religion, ni troublés en la liberté de leur conscience, ains traités comme ses autres subjets; et veu qu'il n'estoit rien survenu depuis digne de tel changement, il estoit vrai-semblable que quelque faux rapport en estoit cause, pource estoyent d'advis, qu'en s'asseurant des personnes de ceux-là, on en dilayast l'exécution, et que cependant on advertît le roy, qu'ils estoyent personnes honorables, fidèles à sa Majesté, et paisibles, et en somme tels que, horsmis le faict de leur religion, on ne leur pouvoit rien reprocher. Que si toutefois le roy les vouloit faire mourir, il y auroit assez de temps pour exécuter sa volonté.

Birague approuva cet advis, et selon icelui furent appréhendés quelques uns, mais les autres eschappèrent, et se retirèrent à sauveté, et cependant le gouverneur despecha un courrier au roy, pour l'informer (comme a esté dit) et entendre sa volonté, et cestui-ci en rencontra un autre à Lyon que le roy envoyoit à Birague, pour l'advertir que si la susdite exécution n'estoit faite, qu'il ne la fist pas, mais que seulement il print garde que ceux de la religion ne remuassent rien en son gouvernement, ni ne fissent exercice public.

Cependant l'espouvante avoit esté grande parmi ceux de la religion par tout le marquisat, quand ils eurent entendu en quelle sorte on avoit cruellement massacré en France, sans distinction d'âge, sexe, ou qualité; plusieurs prindrent incontinent la fuite, plusieurs papistes retiroyent secrettement les familles de leurs parens, et voisins de la religion, jusqu'à ce que Birague ayant faict entendre la volonté du roy, de ne faire mourir personne pour la religion, ils se rasseurèrent peu à peu, et combien que l'exercice public leur fust défendu, ils estimoyent néantmoins grand gain l'asseurance de leur vie, et de leurs biens, outre que le particulier en leurs maisons, ne leur estoit pas défendu, estans desjà accoustumés à vivre sous telle condition.

Quant au Piedmont, la nouvelle des massacres y estant arrivée, les papistes passionnés en firent des grandes resjouïssances, et brocardoyent ceux de la religion réformée, comme si leur Dieu eust esté aboli, les estimans comme à la veille de leur totale ruine. Castrocaro entre autres parloit en telle sorte, que les réformés de son gouvernement pour s'asseurer retirèrent leur familles et hardes és lieux plus asseurés de leurs montagnes, à leur accoustumée en telles occasions, les hommes cependant continuoyent à veiller et prier. Mais le Duc qui ne monstroit pas d'approuver les massacres faits en France, ne voulut

pas se prévaloir de telle occasion pour faire du mal à ses subjets de la religion, pource les fit advertir qu'ils demeurassent en leurs maisons asseurés sur sa parole, qu'ils n'auroyent point de mal, par ainsi chacun se rasseura, remerciant Dieu de son assistance, en regrettant extrêmement le massacre de leurs frères.

La valée de Pérouse estoit en ce temps là sous la domination du roy de France, auquel par accord fait l'an 1562, le Duc de Savoye l'avoit remise avec Pinerol, Savillan, et Levaldis pour les raisons lesquelles sont contenuës audit accord. Parquoi Birague estoit gouverneur dudit val Pérouse, comme de Pinerol, du marquisat, et de tous autres lieux possédés par le roy deçà les monts. Et quant à la justice, la valée de Pérouse estoit sujettée au conseil, ou Sénat royal séant à Pinerol, ainsi que tous les autres susdits lieux dudit gouvernement. Et pource ledit Birague vouloit faire cesser l'exercice public de la religion au val Pérouse, comme au marquisat; mais ceux du val Pérouse opposoyent, que le roy lors qu'ils lui furent assubjettis l'an 1562, leur avoit promis de les conserver en la jouissance de leurs priviléges, concessions, usages, et libertez, tant ecclésiastiques, que politiques, ainsi qu'ils se trouvoyent au temps de ladite remission, et qu'en ce temps là comme devant, et depuis ils avoyent jouï

de l'exercice libre, et public de la religion par long usage, et concessions publiques, parquoi ne devoyent estre restreints. Mais le gouverneur, non ami de la religion, et d'ailleurs poussé par le clergé romain, délibéra de ranger à son vouloir ceux du val Pérouse par la force (s'ils ne le vouloyent faire amiablement), mais craignant le secours des réformés subjets du Duc, ils firent tant que S. A. escrivit une lettre aux ministres, et syndiques de la religion des valées à lui sujets, par laquelle il leur ordonnoit de s'employer afin que les peuples lui rendissent la deuë obéissance, spécialement à ne point sortir de ses estats avec armes, sans sa permission, et envoya ladite lettre au gouverneur Castrocaro, qui la rendit ausdits ministres et syndiques le 30 de décembre 1572, leur ordonnant de faire response par escrit à S. A. dans huit jours de leur résolution sur ce qu'il leur escrivoit. Parquoi lesdits ministres et syndiques s'assemblèrent au commencement de janvier 1573, et par meure délibération firent l'escrit de la response, contenant en substance comme s'ensuit :

« Qu'ayant receu par les mains de Castrocaro le 30 de décembre la lettre de S. A. du 22, avec commandement d'y faire response dans huitaine, ils respondoyent à S. A. sérénissime en toute humilité, lui protestans en premier lieu qu'ils ne reconoissoyent, ni ne vouloyent recognoistre après Dieu,

aucun autre souverain, et naturel seigneur, et prince que S. A. sérénissime, ainsi se recognoissans tenus de droict divin, et humain, et lui veulent rendre toute subjection, fidélité et obéissance, conforme à la parole de Dieu, et employer au besoin biens, et vies pour maintenir S. A., son honneur, estats, et grandeur, comme est le devoir de vrais et loyaux subjets envers leur seigneur, et prince.

» Et qu'encor qu'eux ministres, et syndiques eussent ceste estime du général de leurs églises, que tous ont la mesme volonté qu'eux, que néantmoins ils continueront à faire tout ce qui leur sera possible par enseignemens et exhortations, afin que selon Dieu et sa parole chacun rende à S. A. ce qui lui est deu. Mais pource qu'il n'y a au monde peuple tant bien réglé, qu'il n'y ait quelque transgresseur, mesmes és lieux où habitent les princes et magistrats; si paravanture quelqu'un entre les peuples ne tenant conte des admonitions susdites, se rendoit désobéyssant en quelque chose à S. A., la supplie très-humblement ne le vouloir pas imputer à eux syndiques, et ministres, estant chose impossible, et aux uns, et aux autres, de retenir chacun en son parfait devoir, non seulement envers S. A. mais mesmes envers Dieu.

» Supplient S. A. de considérer qu'eux ministres et syndiques, n'ont jurisdiction pour emprisonner et

chastier des délinquans, n'ont villes closes, les peuples habitent espars, et est impossible de les tenir tous en bride. Parquoi que les fautes des uns ne soyent pas imputées aux autres, comme aussi il n'a pas esté fait par ci devant, ce qu'ils reconoissent de l'équité de S. A.

» Et quant à ce qui concerne la défense spéciale que S. A. fait que l'on n'aye à sortir de son estat pour service d'aucun autre sans son congé, déclarent que comme ils ne sont sortis par le passé pour servir rois ni princes estrangers, aussi ne le feront ils à l'advenir s'il est question des choses politiques.

» Mais d'autant que la diversité des religions, cause en ce temps des guerres, supplient très-humblement S. A. de considérer s'il lui plaist, qu'elle leur ayant par ci devant concédé par sa clémence l'exercice plain et libre de leur religion fondée en la Parole de Dieu, laquelle nous commande d'aider et subvenir aux oppressez, et que nous mettions nos vies pour nos frères; iceux subjets de V. A. ne peuvent voir desfaire leurs frères sans offenser Dieu, et faire contre leur conscience, s'ils ne s'employent à sauver leur vies, et singulièrement ils ont ceste obligation envers leurs frères du val Pérouse, pour plusieurs raisons, assavoir: que les uns et les autres sont anciens, et naturels subjets de S. A. conjoints ensemble de tout temps des liens d'une mesme reli-

gion, voisinage, parenté, et affinité, aussi les uns et les autres sont comprins és capitulations faites, et concédées par monsieur de Raconis au nom de V. A. par l'intercession de Madame la sérénissime Duchesse, lesquelles ne peuvent estre violées, sans déroger grandement à l'authorité de V. A. et priver vos subjets du plus grand bien qu'ils ayent en ce monde, et sans lequel ils estiment mieux mourir que vivre.

» Ces choses considérées (sérénissime Seigneur), iceux syndiques, ministres, et peuples desdites valées, qui désirent une paix universelle au monde, et singulièrement és pays de V. A., la supplient très-humblement faire par sa bénigne grâce, que lesdites capitulations soyent aussi observées à ses povres, et anciens subjets du val Pérouse, et qu'iceux ministres, syndiques, et peuples, demeurent tousjours sous la protection et sauvegarde de V. A., jouissans de la liberté de leur religion, et autres franchises, et priviléges à eux concédés, et eux de leur costé s'employeront à faire que tout le monde cognoisse, qu'après l'honneur de Dieu, ils n'ont rien plus pour recommandé que la tranquillité et conservation de V. A. et de ses estats, et de vivre sous l'obéyssance et fidélité deuë à icelle, conforme à la Parole de Dieu, lequel ils prieront pour la bonne et longue prospérité de V. A.

» Signée par, etc. ».

Les adversaires de la religion cognoissans par ceste response à S. A. et par autres moyens, que tous les réformés des valées estoyent délibérés de secourir leurs frères du val Pérouse, en cas qu'ils fussent assaillis par armes pour la religion, en dilayèrent l'exécution, et employèrent l'hyver, et le primtemps de l'an 1573 pour par entremetteurs, promesses, et menaces, les faire condescendre à leur désir, mais n'en pouvans venir à bout par ces moyens là, ils y procédèrent comme sera dit au chapitre suivant.

CHAPITRE XXXVII.

Guerre au val Pérouse contre les Réformés. L'ennemi entre à Sainct Germain, y surprend cinq hommes, qui furent pendus. Tout Pramol embrasse l'Evangile. Escarmouches. Paix concluë, articles, autres particularitez en conséquence.

Charles de Birague qui avoit nouvellement succédé au gouvernement de feu Louys son frère, és terres du roy deçà les monts, expérimentant que toute la rhétorique de ses entremetteurs n'avoit esté, ni ne seroit suffisante, pour persuader aux églises réformées du val Pérouse de désister de l'exercice public de leur religion, délibéra de les y ranger par authorité et par la force; pource lui et le parlement

royal séant à Pinerol, joints ensemble, envoyèrent au commencement de l'esté de l'an 1573 un commissaire exprès audit val Pérouse, pour y faire cesser les publiques prédications, toutefois avec ceste promesse, que désistans pour un mois sans autre contrainte, ils n'auroyent aucun mal.

Sur ceci les réformés du val Pérouse ayans considéré le tout d'un et d'autre costé, craignans la conséquence, conclurent par la pluralité des voix, à ne point discontinuër, et envoyèrent un Jean Morel pour représenter leurs raisons au sieur Birague et procurer la révocation des commandemens de discontinuation. Mais on sçeut si bien manier ce Morel, chez Birague, qu'à son retour il fit tout ce qui lui fut possible, pour faire accorder la discontinuation demandée, et commandée, disant entre autres choses, *qu'il seroit impossible de résister aux desseins qu'on faisoit contre eux, s'ils n'obéyssoyent au commandement faict.* Mais pour tout cela on ne changea point d'advis, et fut commencé à pourvoir aux choses nécessaires pour la conservation et défense.

Birague d'autre part pour les surprendre, fit subitement et secrettement amasser ses troupes à Pinerol (tout proche du val Pérouse) d'où elles partirent un peu devant jour le 22 de juillet 1573 et se ruèrent sur S. Germain à une lieuë de Pinerol,

entrans par l'adresse du traistre Morel, vers l'envers du Villar, où ceste nuict plus dangereuse on avoit désisté de faire garde à l'accoustumée; combien qu'un jeune homme françois appellé Santorse, eust adverti ceux de Sainct Germain du dessein de l'ennemi, lequel entré, avant qu'estre veu, surprint cinq hommes en un corps de garde, qui estans conduits à Pinerol, le conseil souverain les condamna à estre pendus, comme ils furent peu de jours après, proche de la bourgade papiste nommée Turine, qui est sur le chemin de S. Germain à Angrogne, et sur ceste exécution tant inopinément, et subitement faite, que les povres condamnés ne furent pas secourus de leurs frères, comme on eut fait, si on eut eu quelque advis.

Or ledit matin de la surprise, et après la prinse des cinq susdits, les autres, quoi qu'en petit nombre, se défendirent courageusement à S. Germain jusqu'à l'arrivée du secours d'Angrogne voisine, conduits par le capitaine Pierre Frasche, l'un des plus résolus soldats des Valées de son temps. Et alors l'ennemi fut chassé de Sainct Germain, et se retira partie à Pinerol au dessous, et partie à la ville de Pérouse au dessus, tellement que les réformés des Valées se trouvèrent comme enserrés au milieu de deux grosses et renforcées garnisons, qui ne cessoyent de courir sur eux d'en haut et d'en bas. Mais toutes les églises

du val Luserne, et autres, leur envoyèrent promptement secours, nonobstant les rëïtérées défenses de Castrocaro sous grosses peines, tellement qu'on y escarmouchoit presque tous les jours, ou çà, ou là, durant tout le reste du mois de juillet, et une grande partie de celui d'aoust, où l'ennemi perdit beaucoup des siens, et les réformés aussi quelques uns, entre les autres Pierre Couper de la Tour, vaillant soldat, lequel en une escarmouche à Pinasche, marchant seul devant la troupe vers l'ennemi, y mourut aussi seul, et y fut telle la défense, que les assaillans devant la fin d'aoust furent saoulés de la guerre qu'ils avoyent cerchée, et se monstrèrent non moins que les réformés désireux et joyeux de l'entremise de ceux qui moyennèrent l'accord.

Durant ces actions militaires Pramol se rengea du tout au parti des réformés, car jusqu'à ce temps là il avoit eu papistes, et messe, laquelle s'en alla d'elle-mesme par ce moyen. Le sieur François Guérin ministre à Sainct Germain, personnage orné de beaux dons, durant ce trouble monta à Pramol, un jour de dimanche, et dit au prestre, après qu'il eut achevé sa messe, s'il auroit courage de maintenir que la messe qu'il avoit chanté fust bonne. Le prestre qui peut-estre n'avoit pas estudié tant avant, se monstra estonné de telle demande, alors le ministre sans le presser d'avantage (afin que le prestre ne s'excusast

d'avoir esté surprins) l'advertit qu'il se préparast pour le dimanche suivant, car il lui vouloit prouver par la Parole de Dieu, et par le messel mesme dont il se servoit pour la chanter, qu'elle estoit pleine d'erreurs.

Le dimanche suivant le ministre estant monté à Pramol, n'y trouva prestre ni messe. Le prestre n'ayant eu courage de comparoistre, combien qu'il n'avoit à craindre que des paroles, et bonnes raisons; alors le ministre print occasion de remonstrer au peuple papiste dudit lieu, l'abus où il estoit détenu sous la misérable conduite de ceux qui n'avoyent pas courage de maintenir en conférence paisible la doctrine qu'ils leur enseignoyent, les exhorta de penser à eux-mesmes, et que ceux qui désireroyent estre instruits par lui, l'allassent trouver aux Balmas lieu de sa résidence entre Pramol et Sainct Germain, il les instruiroit en la vraye religion. Ce qu'ils firent, et dans peu de temps tous se déclarèrent de la religion, et se joignans à ceux qui d'ancienneté en faisoyent profession en ladite communauté, demandèrent d'estre pourveus de pasteur. Et y fut pourveu par un colloque tenu sur ledit lieu, de treize pasteurs et de plusieurs députez des églises circonvoisines, et l'année suivante 1574 au mois d'avril, en un autre de dixsept pasteurs, et de plu-

sieurs députez, et depuis y a toujours continué le saint ministère sans empeschement, et de grande édification.

Or pour retourner au traitté de paix, tous la désiroyent : l'armée assaillante y perdant de ses gens incomparablement plus que les défendans, la plus notable perte desquels fut des cinq pendus à Turine; mais les papistes du val Pérouse la désiroyent plus, et en avoyent plus de besoin qu'aucun, car ils estoyent tous ou fugitifs de leurs maisons, au temps de recueillir les fruicts de la terre, ou estans en leurs maisons, comme le blé entre deux meules, mangés et foulés des gens de guerre d'un et d'autre costé. Parquoi on envoya semondre les assaillis d'envoyer sous le saufconduit qu'on leur promettoit, quelques personnes capables pour traitter avec le gouverneur Birague, et les principaux du conseil souverain. Ce que les réformés ne voulurent accorder sinon qu'on leur envoyast des ostages, jusqu'au retour de leurs gens, estans faicts sages à l'exemple d'autres, à ne se fier point à des simples sauf-conduits en encre, et papier. Parquoi on leur envoya le capitaine Salerne, et les réformés alors envoyèrent leurs députez, et avec eux les sieurs Claude Perron, et Estienne Vidal, ministres au val Cluson, choisis par les uns, et par les autres, pour entre-

metteurs, et fut finalement conclu selon les articles suivans, lesquels les grands pour leur réputation demandèrent leur estre présentés en forme de requeste ainsi couchée :

A Monseigneur de Birague
Chevalier de l'Ordre du Roy
Capitaine de cinquante hommes d'armes
de ses ordonnances
et Lieutenant pour sa Majesté deçà les monts.

« Monseigneur, les povres et humbles subjets de sa Majesté, et de vostre Excellence, qui sont de la religion réformée en la Chastelenie de Pérouse, supplient vostre Grandeur tant humblement qu'ils peuvent, les vouloir laisser en paix, tranquillité et repos, et mettre fin à ceste guerre et trouble, qui ne peut apporter que ruine, et désolation aux povres subjets de sa Majesté, vos serviteurs, qu'il plaise mesmement à vostre Excellence considérer qu'ils sont en un povre pays de frontière.

» Et pource que V. E. leur a proposé qu'il estoit impossible de venir à aucune tranquillité, sans que le ministère et exercice de la Parole de Dieu soit interrompu entr'eux, chose qui leur est bien fascheuse, néantmoins pour obvier aux malheurs que

ceste guerre apporte, et pour faire cognoistre à tous, combien ils sont affectionnés à la paix, lesdits supplians ont accordé et consenti, que ledit ministère, et exercice soit suspendu jusqu'au dixiesme jour du prochain mois d'octobre tant seulement, avec les conditions et protestations qui s'ensuivent:

» Premièrement, ils protestent que ce qu'ils font, n'est pas qu'ils pensent, ne désirent changer jamais de religion, comme s'ils doutoyent de celle qu'ils tiennent, en laquelle ils sont nés et nourris, laquelle aussi leurs pères ont suivi de temps immémorial, pour estre du peuple qu'on dit vaudois, estans aussi certains que tout ce qu'ils croyent, est fondé sur la Parole de Dieu, escrite par les prophètes et apostres.

» Secondement, lesdits supplians n'entendent que par icelle suspension de presche, et ministère pour le susdit mois, ils diminuent, ne contreviennent en rien aux capitulations et coustumes, qu'ils ont obtenues du Sérénissime Duc de Savoye, par l'intercession de madame la Duchesse de Savoye et de Berri, en vertu desquelles il ont presché librement et publiquement, comme il est notoire et manifeste à tous, à la forme desdites capitulations.

» Promettent aussi de donner congé et licentier le sieur François Guérin, à présent ministre à

S. Germain, la susdite paix estant accordée avec vostre Grandeur.

» Promettent d'avantage lesdits supplians de mettre bas les armes, et donner congé aux estrangers, et n'en recevoir point durant ledit temps, ni après (si on laisse lesdits supplians en paix) et cessans tous actes d'hostilité, requérans vostredite Grandeur les recevoir en sa bonne grâce, protection et sauvegarde, et faire que vosdits serviteurs soyent remis en tel estat, et liberté qu'ils estoyent auparavant ces guerres et troubles commencez, sçavoir ayans le commerce et trafic libre, tant en Piedmont, qu'és autres lieux de vostre gouvernement, sans qu'à l'occasion des présens troubles, ils soyent molestez et inquiétez, en général, ni en particulier, encore qu'il deust estre plus particulièrement spécifié, et le tout tant pour eux que pour ceux du Briançonnois, Angrogne, Luserne, Rorà, Rocheplatte, et val S. Martin, quels qu'ils soyent naturels, et habitans desdits pays, et valées.

» Et pource qu'en toutes guerres se commettent plusieurs insolences, comme il est advenu en ceste-ci, ils supplient vostre Grandeur et Excellence, vouloir oublier le total, et mesme intercéder envers sa Majesté à ce que rémission en soit faite, mesmement d'aucuns particuliers, qui ont fait plusieurs choses

dont les gens de bien sont marris, et vous supplient les leur pardonner.

» Plaise à V. E. permettre, et commander que tous les prisonniers d'un costé et d'autre, à l'occasion de ces troubles soyent rendus, sans payer aucune rançon, mesmement les femmes et povres paysans qui n'ont porté les armes. Et pource qu'en ce traitté est convenu de suspendre les presches, ministères, et exercices susdits, ensemble les armes pour le temps susdit et de mesme temps est accordé le trafic asseuré comme dessus, ils supplient vostredite Excellence, les vouloir advertir huict jours devant, si, et quand on les voudroit derechef molester, et travailler pour le faict de la présente guerre, ou à l'occasion de leur religion, passé et expiré ledit temps, et terme que dessus, durant lequel terme de huict jours d'avis s'observera et s'entretiendra d'un costé et d'autre tout le contenu en la présente requeste.

» Promettent au reste lesdits suppliants, estre obéyssans à sa Majesté, de vivre comme doivent fidèles et obéyssans subjets, et serviteurs, recognoistre ses ministres comme establis de Dieu, et mesmement vostre Grandeur. Que s'il plaist à V. E. leur concéder et accorder ce que dessus, ils lui seront toujours plus serviables et obligez, et lesdits serviteurs

prieront Dieu qu'il conserve et accroisse vostre Grandeur, et ensemble toute la noble et illustre maison des Birague ».

Vos serviteurs plus obéyssans, les manans et habitans du Val Pérouse, qui sont, et font profession de la religion réformée, et en leur nom, Cl. Perron, E. Vidal.

Responses.

« *Quant au premier, second, troisiesme, et quatriesme, et cinquiesme articles de la présente requeste*, satisfaisans les suppliants aux offres et soubmissions par eux faites ci dessus, désirans la mesme tranquillité et repos des subjets du roy, les prenant en la sauvegarde de sa Majesté, et de la nostre, accordons tout le contenu audit cinquiesme article durant ledit temps, à la charge aussi que les catholiques de ladite val Pérouse, S. Germain, et autres lieux qui se sont retirez tant en ceste ville, qu'ailleurs, à cause de ces présens troubles, rentreront en leurs maisons et biens paisiblement, et vivans amiablement par ensemble, comme bons subjets de sadite

Majesté sans s'offenser les uns les autres en sorte que ce soit.

» *Pour le contenu au sixiesme article*, escriront à sa Majesté, la suppliant très-humblement pour le contenu en icelui. *Et quant au septiesme article*, *accordé* que les femmes, et povres paysans prisonniers qui n'ont porté les armes, seront relaschez réciproquement sans aucune rançon.

» *Le huictiesme article est pareillement accordé, s'observant le contenu en icelui, assavoir*, qu'ils seront advertis huict jours devant qu'estre molestez, et que cependant ne s'innovera aucune chose. *Et au regard de ce qui est supplié au neufvième et dernier article*, se comportans lesdits supplians, ainsi que bons et loyaux subjets de sa Majesté doivent faire, comme tels ils sont tenus, et traittez.

» Les neuf articles ci dessus escrits et présentez en forme de requeste et supplication par ceux de la religion prétenduë réformée habitans de la val Pérouse ont esté par nous respondus, et accordez, en la forme que dessus, és présences de monsieur Me Barthélemi Eme, conseiller du roy, et président de son Conseil souverain deçà les monts. M. François Roux M^e^ des requestes, M. Pernet de Révigliasc, et M. Bernardin Murateur, conseillers de sa Majesté audit Conseil souverain, M. Aignan Vaillant aussi conseiller, et procureur général de sadite Majesté,

le sieur de la Radde, lieutenant de la compagnie colonnelle de M. le comte de Brissac, M. Henri Chalverot, contrerolleur général des finances audit pays, M. Simon Falconis, Barthélemi Scotia, Jean Marie Vastantel docteurs. M. Pierre Pictoitis Chastelain de la Pérouse, et plusieurs autres. *A Pinerol, ce premier jour de septembre, mille cinq cens soixante et treize*».

CAROLO BIRAGO.

Bertrand.

« *Sur la requeste, et articles ci dessus escrits, présentez par les députez de la Pérouse, et valée sousnommée, et responses faites au pied de ladite requeste, et articles par monseigneur de Birague, lieutenant général pour sa Majesté deçà les monts*, icelui seigneur a promis garder et observer, et faire garder et observer par tous ceux qu'il appartiendra inviolablement sesdites responses, et lesdits de la Pérouse, et Valée, tant en leurs propres et privez noms, que comme députez au nom des communautez, manans, habitans, et particuliers d'icelle Pérouse, lieux et paroisses de la Valée, ici spécifiez, assavoir Pierre Boulard pour ladite Pérouse, Thomas Colombat, et Barthélemi Griset, pour S. Germain, Jean Marin et Geofroy Gilles pour le Villar, Phi-

lippes Blenat et Bertin Goudin pour le lieu, et paroisse de Portes, Marc Pivas, et Jacques Granget pour Pinache, Dublon, Grand Dublon, et Taluc, ont humblement accepté lesdites responses, desquelles, et de ladite requeste, et articles, leur a esté faict premièrement lecture, et bien entendus, ainsi qu'ils ont affermé, ont promis, et promettent par leur foy et serment qu'ils ont un chacun d'eux presté sur les saincts Evangiles garder pareillement et inviolablement observer, tout ainsi, et comme il est contenu esdits articles et responses. Et ce faict mondit seigneur en a commandé, et lesdits de la Pérouse et Valée en ont requis acte à moi Jean Baptiste Ghignonis, notaire royal, vigreffier et secrétaire dudit souverain Conseil présent, lequel j'ay reçeu, stipulé et expédié en ceste forme, és présences de messieurs le Président, Maistre des requestes, Conseillers, Procureur général du Roy, Capitaine, Contrerolleur, Docteurs, et Chastelain susnommez, et plusieurs autres. En foy dequoi me suis soubsigné. *Fait à Pinerol, le premier de septembre 1573* ».

» GHIGNONIS ».

Cest accord fut publié à son de tambour à la Pérouse le 3 dudit septembre, et ainsi fut mis fin à ce trouble qui fut appellé la guerre de la Radde,

pource qu'il fut le principal chef des troupes assaillantes. Et depuis le sieur de Birague ayant adverti le roy de ce succez, sa Majesté lui rescrivit le 14 d'octobre an susdit, qu'ayant entendu qu'après avoir usé de quelque rigueur, il avoit traitté doucement ceux du val Pérouse, il en estoit content, et désiroist qu'il continuast à les traitter favorablement, eux s'en rendans dignes ; mais quant à l'exercice public, il ne le leur permettoit. Ce que Birague fit entendre aux réformés du val Pérouse, leur faisant sur ce défense de continuer les prédications publiques qu'ils avoyent recommencées, incontinent que fut expiré le susdit terme 10 d'octobre ; mais eux résolus de conserver entr'eux la légitime liberté du public exercice de leur pure religion, mesme au péril de leurs vies ; ayans eu de lui commandement de lui faire response de leur résolution, lui respondirent le 28 de novembre suivant, par une ample lettre, laquelle contenoit en substance, « Qu'ils re- » mercioyent Dieu de ce que le roy avoit trouvé bon » que S. E. les eust traittez favorablement, s'asseu- » rans qu'elle en prendroit occasion de continuër » envers eux de bien en mieux, leur observant entiè- » rement les promesses de l'accord, révoquant la dé- » fense faite des publiques prédications, puis que sans » doute ce que le roy en avoit escrit, ne procédoit » sinon d'insuffisantes informations de leurs droits, et

» de n'avoir esté adverti de la différence qu'il y avoit
» en cela, entr'eux, et leurs frères du marquisat de
» Saluces, que le feu sieur Louys de Birague, frère
» de S. E. bien informé de ceste différence avoit bien
» autrefois défendu l'exercice public du marquisat,
» mais non jamais à ceux du val Pérouse, qu'ils
» supplioyent S. E. de faire entendre au roy, qu'il
» y avoit plus de quatre cents et cinquante ans que
» leur peuple de père en fils jusqu'à eux, avoit faict
» profession de ceste religion et fait exercice public
» d'icelle desjà par longue suite d'années, par ac-
» cord d'authorité souveraine sans interruption; la
» prioyent aussi de se souvenir des promesses qui
» leur furent faites, lorsqu'on leur persuada de sur-
» seoir la publique prédication pour un mois. C'est
» que s'ils rendoyent ceste obéyssance, le terme con-
» venu estant expiré, ils se pourroyent remettre li-
» brement en leurs exercices publics accoustumez,
» et que jamais plus ne leur seroit parlé de les in-
» terrompre, et que si quelqu'un se vouloit ingérer
» de les y troubler, ils se pourroyent justement dé-
» fendre; que sans telle promesse ils se seroyent fort
» bien gardez de désister; qu'on devoit se souvenir
» des protestations qu'on fit haut et clair devant
» S. E., et devant tous les seigneurs du Conseil, et
» autres qui estoyent présens, que passé ledit terme
» d'un mois ils restabliroyent leurs exercices. Que

» depuis S. E. leur avoit protesté de bouche et par
» escrit, que tout ce qu'elle leur avoit promis leur
» seroit tenu, et plustost plus que moins, qu'ils la
» prioyent de l'effectuer, selon la rondeur tousjours
» effectuée en leur illustre maison, et de considérer
» que les autres gouverneurs et magistrats deçà les
» monts des valées de Cluson, Luserne, Angrogne,
» S. Martin etc. n'empeschoyent pas ledit exercice
» public, qu'il n'y avoit non plus de raison de l'em-
» pescher en celle de la Pérouse. Qu'ils estoyent et
» vouloyent estre des meilleurs, et plus fidèles sub-
» jets de sa Majesté, et serviteurs affectionnés de
» S. E. Mais que de quitter les sainctes prédications,
» perdre le droict de leurs capitulations, se four-
» voyer de la voye du service de Dieu, que leurs
» pères leurs avoyent enseignée selon la Parole de
» Dieu, il leur estoit impossible d'y jamais obéïr,
» quand mesme pour telle cause ils devroyent tous
» mourir. Qu'ils supplioyent donc S. E. qui avoit la
» guerre et la paix entre ses mains, de leur con-
» server la tranquillité, paix et concorde, et qu'ils
» prieroyent Dieu jour et nuict pour la prospérité
» de sa Majesté, et de S. Excellence ».

Par ceste response, et autres tesmoignages des résolutions des susdits réformés, le sieur Birague cognut fort bien qu'il ne faloit pas presser d'avantage ces gens sur cest affaire là pour ne rallumer

le feu qu'il avoit tant désiré d'esteindre peu auparavant, et lequel rallumé ne s'esteindroit pas tant facilement, une autre fois, après les premières promesses non tenuës. Parquoi il les laissa continuer; et (comme on pensoit) par secrette permission du roy, après une espreuve faite en vain de les faire cesser, et en ceste sorte ceux du val Pérouse se maintindrent en l'usage de leurs libertez pour la religion. Suivit l'année 1574, au printemps de laquelle on eut la nouvelle de la maladie du roy, puis de celle de sa mort advenuë le 30 de may, qui fit surseoir aux grands les délibérations de plusieurs affaires. Et au mois d'aoust suivant arriva à Thurin le roy de Pologne frère du roy décédé, lequel y accorda à S. A. de Savoye la restitution de Pinerol, val Pérouse, Savillan, et quelques autres terres de l'ancien domaine du Duc; sous la domination duquel les réformés du val Pérouse, ont depuis continué comme les autres valées leurs voisines sujettes à S. A. en leurs libertez accoustumées en faict de religion.

Or durant la sudite guerre du val Pérouse, Castrocaro despité de n'avoir peu empescher les réformés de son gouvernement d'aller au secours de leurs frères persécutés, fit un édict au chasteau de la Tour le 28 de juillet 1578 qui enjoignoit à tous estrangers non compris és capitulations passées, ha-

bitans en son gouvernement, d'en sortir dans cinq jours, à peine de trois traits d'estrapade, et confiscation de tous leurs biens: mais on y remédia comme on avoit fait auparavant en semblables occasions. Il fit aussi quelque dessein de recercher et molester ceux qui estoyent allés audit secours ; mais ayant considéré à combien de gens il avoit affaire, après quelque menace il les laissa en paix.

CHAPITRE XXXVIII.

Resjouissances à Thurin, et pourquoi. Regrets pour la mort de madame la Duchesse. Castrocaro mal-voulu fait tuer le capitaine Malherbe ; dequoi plusieurs prennent occasion contre Castrocaro. Response des réformez pour la demande des dismes. Suite dudit affaire. Mort du Duc de Savoye. Ses qualitez et du Prince son fils et successeur. Prince de Condé en Piedmont ; prisonnier, eschappe.

Au mois d'aoust 1574 on fit a Thurin, et ailleurs, par le Piedmont des grandes resjouyssances pour l'arrivée de Henri de Valois, roy de France, et de Pologne, nepveu de madame la Duchesse, lequel y passa revenant de Pologne, pour entrer en possession du royaume de France, lesquelles resjouyssances furent continuées pour la restitutiou de Pinerol, val

Pérouse et Savillan au Duc, jusqu'à ce qu'elles furent changées en larmes, et regrets pour la maladie bien tost après arrivée à madame la Duchesse, laquelle l'emporta de ceste vie le 19 d'octobre suivant, au grand regret de tous les bons subjets du Duc son mari, et d'autres personnes sans nombre ; car elle s'estoit rendue aimable à tous ceux qui avoyent eu sa cognoissance, utile à un chacun ; tellement que les historiens de son temps, et après son décez, l'ont publiée en leurs escrits, avoir esté l'une des plus sages, prudentes, modérées, et charitables princesses de son siècle, et digne d'éternelle mémoire. Elle fut spécialement regrettée des églises réformées des Valées, comme celle qui entre les hommes avoit esté leur perpétuel recours et secours, dès son heureuse arrivée en Piedmont, jusqu'à sa mort.

Castrocaro eut aussi grande occasion de la regretter ; car combien qu'elle eust eu un continuel soin de modérer ses passions contre les réformés, toutefois chacun savoit que par sa faveur il avoit esté introduit, et estoit maintenu en son gouvernement, auquel pour le respect de ladite dame on toléroit ce qu'on ne fit pas après la mort d'icelle, principalement les seigneurs et gentils-hommes des Valées, qui avoyent à leur très grand regret supporté que leur authorité fut ravalée par l'establissement dudit gouverneur, ne manquèrent après la mort de

Madame de cercher, et prendre les occasions de lui diminuer son authorité, employans entre les autres ceste-ci.

Castrocaro hayssoit le capitaine Malherbe, habitant à la Tour, tant à cause de la religion, que pource qu'il le cognoissoit vaillant guerrier, et qu'il ne vouloit dépendre de lui, ains plustost adhérent aux seigneurs de la Valée, c'est pourquoi il donna charge au capitaine Bastian, l'un des officiers de sa garnison de l'assassiner, ce qu'il effectua le soir du premier jour de novembre 1575. Car Malherbe se retirant après souper tout seul en sa maison, fut aguetté et assailli par ledit capitaine Bastian accompagné d'une douzaine de ses plus determinés soldats, contre lesquels il s'alla tousjours défendant avec son espée jusqu'à la porte de sa cour qu'il trouva fermée, et devant que les siens à ses cris, eussent ouvert la porte, et ses amis qui couroyent arrivés à son secours, nonobstant qu'il fût des plus dispos, et vaillans, on le trouva massacré, et les assassins retirés. Mais de ceste mort tous les ennemis de Castrocaro prindrent occasion de s'eslever contre lui à bon escient. Les parens et amis de Malherbe pour l'injure et énormité du faict, et les autres pour avoir occasion de l'accuser, et mettre en la disgrâce de S. A. qui aussi prisoit Malherbe pour sa valeur.

L'archevesque de Thurin fut du nombre de ceux-ci, comme on reconnut par les plaintes que Castrocaro lui en escrivit le dernier de juillet 1576 lui reprochant qu'il avoit tesmoigné plus d'amour à Malherbe hérétique, qu'à lui, qui avoit tant faict, et mesme mis sa vie en danger pour introduire en son gouvernement, avec la messe, la reconnoissance de lui archevesque, et des droits qu'il y prétendoit, et que s'il n'avoit pas effectué tout ce qu'il lui avoit promis, et aux autres du clergé lors qu'on le favorisa pour entrer au gouvernement (ainsi que on lui reprochoit), il respondoit s'estre employé en tout ce qu'il leur avoit promis, sauf en une chose, laquelle le service de S. A. ne leur avoit permis d'effectuer, et que pource l'archevesque n'avoit pas occasion de le menacer, qu'il despendroit plustost tout son patrimoine, et ses revenus ecclésiastiques, qu'il ne le fist déposséder de ce gouvernement.

Par ces lettres interceptées on fut asseuré du monopole que l'on soupçonnoit auparavant entre le clergé et Castrocaro contre les réformés; mais on recognut aussi que ce gouverneur n'avoit pas faict assez au gré du clergé pour estre en sa bonne grâce, et en avoit fait trop pour pouvoir estre en celle des réformés, auquel il continua ses instances, pour leur faire accorder à certains prestres les dismes qu'ils prétendoyent; mais on lui respondit comme s'ensuit:

« Illustre seigneur. Ayant promis à V. Illustre Seigneurie de faire response à la remonstrance qu'elle nous a fait touchant les dismes prétenduës par les prestres de l'Eglise romaine, de nous compris és capitulations concédées par S. A., nous lui respondons, que les dismes, ou plustost au lieu d'iceux, l'entretien des ministres ecclésiastiques, est deu seulement aux légitimes pasteurs, et annonciateurs de l'Evangile, comme demonstre S. Paul *au 9 chapitre de la première épistre aux Corinthiens*, qu'ainsi comme ceux qui servoyent à l'autel, devoyent vivre de l'autel, qu'aussi maintenant entre les chrestiens, le Seigneur a ordonné que ceux qui annoncent l'Evangile, doivent vivre de l'Evangile, et produit là des belles raisons, lesquelles nostre Seigneur a aussi proposées, disant, *que l'ouvrier est digne de son salaire.* Et encores, qu'en autres lieux du Nouveau Testament, soit parlé de telle matière, toutefois en substance on ne trouvera autre raison que ceste ci. Bien y trouvera-t-on que les ventres oiseux ne doivent point estre nourris par l'Eglise, ains contre tels sont proposées autres choses plus sévères.

» Or puis que les prestres, et autres ecclésiastiques de l'Eglise Romaine ne nous annoncent pas l'Evangile, et ne sont pas légitimes pasteurs de ces peuples, qui ne sont pas de leur troupeau, et ne les peuvent recógnoistre pour pasteurs, n'ayants la lé-

gitime élection, ni vocation esdits peuples, ni aussi la légitime doctrine, et n'estans de la mesme, ains de contraire religion, ne recevans aucun ministère des prestres, c'est chose notoire qu'il n'y a aucune raison qui vueille que lesdits peuples leur payent aucunes dismes, ni gages. Après, comme quand on paye tribut, ou cens, à un seigneur, on lui fait hommage, on confesse lui estre subjet, on l'accepte, recognoit, et approuve pour seigneur ou prince; de mesme, payant dismes, ou autres gages aux prestres, ou autres ministres de l'Eglise Romaine, on les reconoit, et accepte pour légitimes ministres, et pasteurs, on approuve leur ministère; ce que lesdits peuples ne peuvent faire en bonne conscience, ni selon leur religion, la liberté de laquelle leur est ottroyée par la gràce de Dieu et bénignité de S. A. et pourtant és capitulations, et bénignes concessions d'icelle est expressément contenu ce poinct, que ces peuples non seulement ne seront pas astraints d'aller ou d'assister à la messe, ou autres offices selon l'usage de l'Eglise Romaine, mais aussi à ne donner aucune aide, ni faveur à ceux qui célèbreront tels offices.

» *En outre*, veu que les prestres et ministres de l'Eglise Romaine, nous prononcent en leurs églises, en ces Valées mesmes, et nous proclament hérétiques, schismatiques, excommuniés, maudits, et qu'il

n'est licite à aucun d'eux de participer en aucune manière avec nous, nous sommes esmerveillés, et ne savons avec quel front ils osent avec telle importunité participer avec nous, à nostre pain, vin, et autres biens. Et quant à ce qu'on allègue que quelques-uns en ont donné pour le passé, on répond que ç'a esté la trop grande facilité d'iceux, espérant par ce moyen vivre mieux en paix avec eux, mais maintenant voyant la mauvaise conséquence qu'ils en voudroyent tirer, abusans de leur bonté, ils ne doivent continuër, ni ne peuvent aussi tant pour la conscience, que pour la povreté, et charges qu'il leur convient porter.

» Et c'est (illustre seigneur), la response, que selon qu'a esté promis, nous avons trouvé bon de faire pour le présent, nous offrans estant besoin de déduire plus amplement les raisons susdites, et d'autres aussi à temps et lieu, et de respondre à celles qui pourroyent estre produites au contraire, la suppliant qu'il lui plaise prendre nostre protection auprès de S. A. pour la prospérité, et conservation de laquelle ils continueront de prier la bonté du Seigneur Dieu ».

Au printemps de l'année 1578 arrivèrent au val Luserne des lettres de monsieur de Lesdiguières, par lesquelles il demandoit instamment le ministère du sieur Noël ministre d'Angrogne, pour l'église de

Gap, en laquelle ledit seigneur faisoit alors sa résidence. Arrivèrent aussi au mesme temps lettres de ladite église de Gap, faisans la mesme instance, avec grandes prières et raisons; mais l'église d'Angrogne en faisoit un total; elle l'avoit ottroyé pour prest à l'église de Grenoble l'an 1574, mais l'ayant rappelé elle ne vouloit plus consentir à lui laisser passer les monts; toutefois les instances susdites réitérées, après qu'on eut soigneusement examiné les raisons alléguées en telles demandes, on trouva bon', nonobstant l'opposition d'Angrogne, de le congédier; combien que ce ne fût pas sans grandement regretter l'eslongnement d'un tant utile, et excellent serviteur de Dieu.

Environ le mesme temps se présenta une occasion qui fit espérer aux églises du marquisat de Saluces quelque mélioration de leur condition és affaires de la religion; et c'est (selon que les historiens tesmoignent) que le mareschal Roger de Bellegarde ayant esté constitué gouverneur dudit marquisat depuis que le roy fut revenu de Pologne, qui puis après fut persuadé de l'en débouter, sous les prétextes, et par les subtils moyens que les mesmes historiens proposent, lui désirant de s'y maintenir, et ne pouvant de soi-mesme, demanda secours à monsieur de Lesdiguières, et aux autres chefs des troupes de la religion en Dauphiné, contre les desseins de ses

envieux, et leur promettant, moyennant l'assistance demandée, de mettre et maintenir ceux de leur religion audit gouvernement en paix avec le libre exercice de ladite religion, les délivrant des fascheries qu'ils souffroyent ordinairement pour tel faict, et en outre promettoit ausdits seigneurs de les assister de tout son pouvoir en cas de besoin.

Sur ceste requeste et promesses, ledit sieur de Lesdiguières, et autres chefs (nonobstant quelque soupçon qu'ils avoyent sur ce faict) ottroyèrent de leurs troupes audit mareschal, assavoir douze cents fantassins, et trois cents de cavalerie, sous la charge du sieur de Gouvernet, et outre ce lui promirent de moyenner envers les églises vaudoises des valées du Dauphiné, et leurs voisines, afin que pour la consolation de leurs frères réformés du marquisat ils envoyassent à son secours le plus qu'ils pourroyent de leurs hommes; comme en effect sous ces promesses, et pour l'espérance de délivrer leursdits frères de la servitude spirituelle, il sortit de toutes les valées vaudoises des belles troupes, et bien délibérées, et en leur compagnie le sieur Guérin ministre, nommé au chapitre précédent, lequel y prescha publiquement en plusieurs lieux[1], et y redressa l'ordre extérieur de l'église (où il avoit esté discontinué) à la grande consolation des amateurs de vérité; ce qu'estant faict, et le sieur de Belle-

garde ayant obtenu une bonne partie de ce qu'il désiroit (nonobstant les grandes traverses), chacun s'en retourna chez soy; et les églises du marquisat, tant pour establir la deuë correspondance entr'elles, comme pour obvier aux inconvéniens de dehors, s'assemblèrent au Chasteau Dauphin le 8 de febvrier 1580 et establirent ce qui leur estoit expédient pour la bonne, et unie conduite ecclésiastique et pour leur conservation entr'eux.

Outre cela ceux du val de Maire, grande valée, et forte, en une leur assemblée, composée des principaux de l'une et l'autre religion, firent une association politique entr'eux, se promettans les uns aux autres bonne amitié, et union, sans injures ni reproches pour cause de religion, et de s'entr'aider réciproquement en cas de nécessité, contre quiconque les voudroit assaillir. Ce qu'ils observèrent pour quelque temps, et se maintindrent unis, nonobstant les brouilleries politiques fort grandes, qui continuèrent durant la vie dudit sieur de Bellegarde, et après sa mort entre ses partisans, et autres que le roy y envoya, comme lesdites histoires tesmoignent.

Or le duc de Savoye, n'avoit point tesmoigné de mescontentement pour le voyage susdit de ses subjets au marquisat. Mais quelques papistes dudit païs s'estans allés plaindre à S. A. que ses subjets les avoyent foulés (mais c'estoit pour le despit du re-

dressement des églises) elle en escrivit à Castrocaro le 2 de juin 1579 lui ordonnant d'en faire des vives remonstrances aux réformés de son gouvernement. Et en escrivit aussi avec indignation audit sieur de Bellegarde le 17 de septembre, dequoi ce mareschal advertit ceux des valées s'offrant d'estre leur médiateur envers leur prince pour l'appaiser. Mais on considéra que ceste médiation n'estoit pas tout ce qu'il devoit faire, qui eust esté de se charger du faict, et en descharger entièrement ceux qui l'avoyent secouru, selon les promesses qu'il leur en avoit faites, avec déclarations que S. A. n'auroit point de desplaisir de leurs secours. Parquoi on reconut combien peu on se peut confier aux promesses de favoriser la religion réformée de ceux qui sont de religion contraire, lesquels ayant besoin quelquefois des réformés, les flattent pour s'en servir, et le besoin estant passé, leur sont contraires, ou au moins les abandonnent; il est vrai que Bellegarde n'eut pas temps assez pour se faire cognoistre en ceci, car il mourut vers la fin de l'an 1580 environ quatre mois après le décez de S. A. de Savoye advenu le 30 d'aoust dudit an.

Tous les bons subjets de ce prince regrettèrent fort sa mort, car ils l'avoyent expérimenté tel que les historiens le qualifient, c'est assavoir, prince des plus prudens, modérés, et favorable à ses subjets entre

tous ceux de son siècle. Mais ils se consolèrent d'autre part en la confiance de l'heureuse et désirable domination du prince Charles Emanuel, fils, et successeur du défunct, auquel en son aage d'environ dixneuf ans ils voyoyent desjà reluire de si belles vertus, et rares qualitez : et les députez des Eglises Réformées des Valées, lesquels au commencement de sa domination furent envoyés pour lui faire humble révérence, et le supplier pour quelque besoin, par l'entremise du sieur de Raconis, leur ancien fauteur, tesmoignèrent à leur retour avoir expérimenté en leur nouveau Prince, tant de bénignité en leur endroit, qu'on avoit toute occasion d'en bien espérer à l'advenir. Ce qui fut de grande consolation à tous.

Environ ce mesme temps le prince de Condé revenant des Allemagnes, passa inconnu par le Piedmont avec peu de suite, pour aller en Dauphiné s'aboucher avec le sieur de Lesdiguières, et fut arresté prisonnier près de Démont par quelques uns, qui toutefois sans l'avoir recognu le laissèrent eschapper de leurs mains, et fut guidé par un dudit lieu qu'il recognut estre de la religion, jusqu'en lieu de seureté.

FIN DU PREMIER VOLUME.

INDICE

DES SOMMAIRES DES CHAPITRES DE L'HISTOIRE

AVEC LA DÉSIGNATION DES ANNÉES

TOME PREMIER

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.

DATE DUE

[illegible]			
9/14/13			

